

# RAPPORT ANNUEL

# 08

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE  
AU DÉVELOPPEMENT  
LËTZEBUERGER ENTWËCKLUNGS-  
ZESUMMENARBECHT



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

RAPPORT ANNUEL

08

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE  
AU DÉVELOPPEMENT

LËTZEBUERGER ENTWËCKLUNGS-  
ZESUMMENARBECHT





**TABLE  
DES  
MATIÈRES**

Préface par Monsieur le Ministre  
L'aide publique au développement du Luxembourg en 2008  
La qualité et l'efficacité de l'aide  
Microfinance et finance inclusive en 2008

06  
08  
15  
17

**La coopération avec les pays partenaires**

18

Afrique  
Amérique centrale  
Asie  
Proche-Orient

24  
62  
76  
90

**La coopération bilatérale dans d'autres pays**

96

**La coopération multilatérale**

104

**La coopération avec les ONG**

116

**L'action humanitaire**

122

**L'appui aux programmes**

138

**La sensibilisation et l'éducation au développement**

144

**Annexes:**

Déclaration du Ministre Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération au développement 146  
Les objectifs du Millénaire pour le développement 148  
Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances 153  
Adresses utiles 154  
Direction de la coopération – Organigramme fonctionnel 175  
Direction de la coopération – Répertoire téléphonique 176  
Liste des ONG agréées 178  
179

# PRÉFACE

PAR MONSIEUR LE MINISTRE



## AVIS DE TEMPÊTE !

Changement climatique et pauvreté mondiale : deux défis, un même combat !



Nous vivons aujourd'hui une période caractérisée par des changements dont la dimension et la complexité sont sans précédent.

Le XXI<sup>e</sup> siècle s'est ouvert sur une vague de terrorisme international d'une rare brutalité qui a forcé la communauté internationale à reconnaître qu'aucune nation, si puissante soit-elle, ne peut à elle seule triompher de cette menace d'un genre nouveau. Aussi avons-nous modifié notre façon de penser et notre manière de relever les défis ayant atteint des proportions démesurées. Ensemble, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il ne peut y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix, ni l'un ni l'autre sans le respect des droits de l'homme.

Et comme pour mettre à l'épreuve la détermination du monde à serrer les rangs dans l'adversité, la pauvreté endémique de par le monde, le changement climatique causé par l'homme et la récente crise financière et économique mondiale nous imposent des bouleversements encore plus importants – des bouleversements dont les conséquences commencent déjà à faire vaciller les fondations de nos sociétés. Jamais auparavant le monde ne s'est vu confronté à des problèmes globaux d'une telle ampleur. Les problèmes locaux auxquels font face les villages, villes, Etats et régions soucieux d'améliorer les conditions de vie de leur population sont relégués à l'arrière-plan par les récentes évolutions à l'échelle mondiale. Dans un tel contexte, des efforts urgents pour un développement durable deviennent une priorité globale partagée par tous.

En tant que ministres chargés de la coopération au développement, il est de notre devoir et de notre responsabilité de signaler que les conséquences du changement climatique et de la crise économique se ressentent à des degrés différents dans les différentes régions du monde. Les hommes et les femmes vivant dans les pays en développement, qui ont le moins contribué à l'émission de gaz à effets de serre et à la folie des « sub-primes », sont le plus durement frappés par le réchauffement climatique, la crise financière et la misère sociale qui en découle.

Mais à l'heure de la mondialisation qui nous touche tous – pour le meilleur ou pour le pire, s'avère-t-il –, la double menace du changement climatique et de la crise économique confronte pour la première fois dans l'histoire moderne de l'homme le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest aux mêmes problèmes partagés. Le changement climatique et la récession économique ne font qu'accroître la pauvreté de par le monde. Le développement est à présent une cause commune.

L'aide au développement, des bailleurs d'aide aux bénéficiaires, à elle seule ne suffit pas à fournir des solutions satisfaisantes. De même, le partenariat si important entre le Nord et le Sud ne peut à lui seul résoudre les problèmes. Dans cette lutte contre le changement climatique et contre la crise économique mondiale, nous sommes tous dans le même bateau ; une coopération véritable, basée d'abord sur un partenariat réel, mais aussi sur des intérêts réciproques – et même sur des intérêts propres ouvertement admis –, représente la voie à suivre impérativement pour un développement durable à l'échelle mondiale.



Et le financement du développement dans tout cela ?

Le moment serait-il mal choisi pour prendre de nouveaux engagements, voire pour respecter les engagements pris par le passé ? A première vue cela pourrait sembler être le cas. Cependant, si l'on se penche sur la question avec un esprit ouvert et orienté vers l'avenir, force est de constater l'exact opposé, surtout quand on sait que le principe du « chacun pour soi » a fait long feu. Ainsi, nous partageons le raisonnement de Nicholas Stern lorsqu'il conclut au terme de recherches approfondies que la lutte contre la pauvreté mondiale et contre le changement climatique représente le double défi majeur de ce siècle et que face à ce double défi, nous réussirons ou échouerons ensemble. Par conséquent, nous devrions en faire notre affaire, ensemble avec la crise économique.

Si les pays en développement sont censés prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique qui s'imposent chez eux tout en poursuivant les progrès en termes de développement économique et social, ils ont besoin d'un soutien financier supplémentaire, même s'ils exploitent pleinement – comme on l'attend de leur part – leurs propres ressources financières. Selon Nicholas Stern, les coûts supplémentaires du développement engendrés par le changement climatique sont estimés à quelque 85 milliards d'euros par an. Une telle mobilisation d'aide publique au développement (APD) pour combattre le changement climatique peut être atteinte si l'APD totale, y compris l'APD destinée à la question climatique, est portée d'ici 2015 à 0,7 pour cent du revenu national brut (RNB). L'Union européenne s'y est déjà engagée en 2005.

Par ailleurs, nous plaçons tous de grands espoirs dans la conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009 et au cours de laquelle une décision devra être prise quant à l'attitude à adopter face au changement climatique et à la manière de financer la lutte contre le changement climatique après l'expiration du protocole de Kyoto en 2012. Nous estimons dans ce contexte et en amont de la conférence de Copenhague que l'acceptation commune du fait que le changement climatique et la pauvreté mondiale constituent les majeurs défis en matière de développement devrait également mener à une augmentation continue de l'APD – y compris de l'APD contre le changement climatique – au-delà de 2015, afin que le montant total de l'aide publique au développement franchisse enfin, de manière doublement efficace, le seuil de 0,7 pour cent du RNB.

Pour pouvoir défendre cet argumentaire de manière crédible, les partenaires du développement doivent s'accorder à partager une responsabilité conjointe mais différenciée pour la sauvegarde de notre planète, dans l'esprit d'une plus grande justice climatique. Nous devons convenir de faire augmenter les engagements liés au changement climatique issus de financements publics en fonction d'un échéancier prévisible, stable et adéquat et d'utiliser les revenus du commerce de carbone, parallèlement à d'autres sources de revenu, pour alimenter ces flux financiers. En outre, les mesures liées au changement climatique doivent être intégrées dans

les stratégies nationales de développement durable. Par conséquent, le financement de telles mesures par des budgets publics sera pris en compte pour les objectifs en termes d'APD. Autant que faire se peut, l'APD devrait servir de levier pour mobiliser des financements privés innovants, par exemple par le biais d'investissements socialement responsables. Enfin, la répartition internationale des charges en termes de dépenses liées au changement climatique devrait être fonction des capacités économiques des différents pays, comme tel est déjà le cas pour d'autres sources de financement du développement. Conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra qui en découle, ces moyens financiers devraient être mis à disposition par le biais de mécanismes existants afin d'éviter des coûts de transaction supplémentaires. Parallèlement, il faut accélérer les réformes de l'architecture globale de développement, en particulier en ce qui concerne les structures de décision des institutions internationales, afin que les pays en développement aient davantage voix au chapitre et que les nouveaux défis mondiaux tels que la protection du climat et d'autres biens publics globaux soient aussi pris en compte.

Devant la toile de fond de la crise économique mondiale, le succès de la conférence de Copenhague se mesurera pour l'essentiel à notre capacité à reconnaître le changement climatique et la pauvreté à l'échelle mondiale comme des défis étroitement liés qui – si les mesures adéquates ne sont pas prises – auront inexorablement des conséquences effrayantes pour nos sociétés de par le monde. Puisque nous nous engageons avec conviction à faire preuve de solidarité internationale et que nous avons compris que notre propre avenir est en jeu, nous ne devons pas nous dérober devant des idées nouvelles et nous devons enfin considérer le développement durable comme notre cause commune.

*Article sous la signature conjointe de Mme Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale allemande de la Coopération économique et du développement, et de M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, communiqué à l'occasion du Conseil des ministres de l'Union européenne, le 19 mai 2009 à Bruxelles ainsi que lors de la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE en date du 27 mai 2009.*

**Jean-Louis Schiltz**  
*Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire*

# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2008



## 1. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En 2008, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a continué sa progression à un rythme soutenu pour atteindre un montant de 287.679.785 euros. Il s'agit d'une augmentation de 12,54 millions d'euros, soit 4,56% par rapport au montant de l'APD en 2007.

Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 0,95% en 2008, alors qu'en 2007 elle était de 0,90%.

Cette forte progression traduit la volonté du gouvernement de renforcer les activités de la coopération luxembourgeoise, conformément à l'objectif réaffirmé qui consiste à atteindre une APD équivalente à 1% du RNB dans les années à venir.

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer au moins 0,7 % de leur RNB au développement. Le Luxembourg se situe en 2008 au deuxième rang derrière la Suède (0,98%), mais devant la Norvège (0,88%), le Danemark (0,82%) et les Pays-Bas (0,80%).

Le tableau et le graphique récapitulatifs ci-dessous reprennent l'évolution entre 2000 et 2008 de l'APD en valeur absolue ainsi qu'exprimée en pourcentage du RNB<sup>1</sup>.

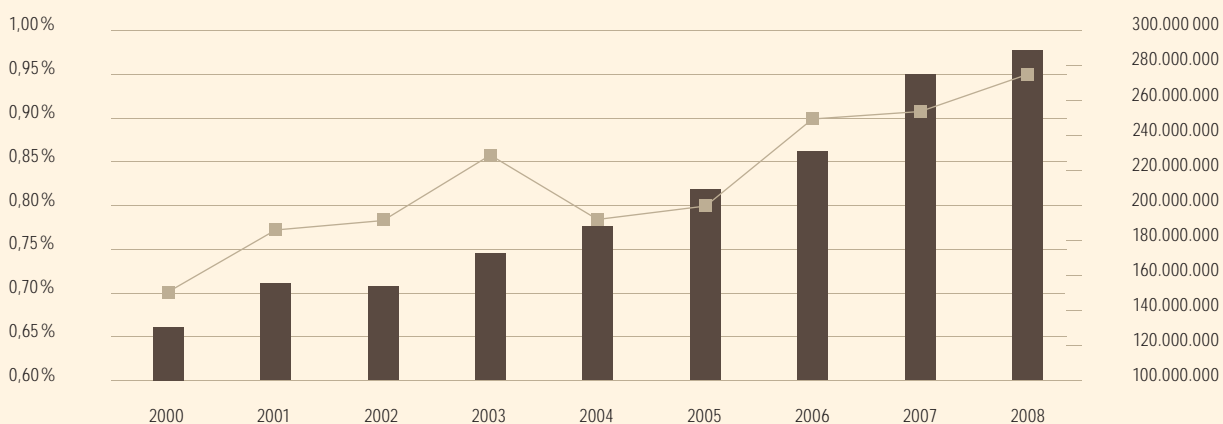
<sup>1</sup>Les données et prévisions concernant le RNB font l'objet de révisions régulières par le STATEC.

Pour les besoins du présent rapport, les derniers chiffres disponibles ont été utilisés (mise à jour statistique du 15 mai 2009).

Evolution entre 2000 et 2008 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

Exercice	APD (en euros)	RNB (en euros)	APD en % du RNB
2000	133.433.659	19.170.400.000	0,696
2001	155.128.137	20.050.300.000	0,774
2002	155.735.183	19.897.900.000	0,783
2003	171.677.042	20.028.000.000	0,857
2004	188.981.534	24.050.800.000	0,786
2005	207.387.692	25.959.500.000	0,799
2006	231.510.318	25.803.200.000	0,897
2007	275.135.892	30.408.300.000	0,905
2008	287.679.785	30.416.610.000	0,946

ÉVOLUTION DE L'APD DE 2000 À 2008





## 2. L'APD EN 2008 PAR MINISTÈRE

En 2008, le Ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 86,69% de l'aide publique au développement, soit 249,40 millions d'euros. Les 13,31% restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (7,29%) et plusieurs autres Ministères (1,14%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2008 (4,88%).

Le tableau récapitulatif ci-dessous et aux pages suivantes donne un aperçu détaillé par article budgétaire et par Ministère des dépenses effectuées en 2008 qui ont été notifiées comme APD au Secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2008	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2008
<b>I. Affaires étrangères</b>			
01.1.12.252	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	108.300	108.602,34
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	4.619.580	179.128,83
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.250.000	304.500,00
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l' UE	3.253.200	258.437,94
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2.950.000	1.922.301,14
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	500.000	470.968,42
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	30.000	118.186,32
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	575.000	583.565,43
01.7.12.050	Frais de port	6.000	5.091,63
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	450.000	65.409,28
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	325.000	185.749,53
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	1.050.000	946.288,44
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000	530.591,61
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10.000	3.682,73
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1.600.000	1.734.317,20



Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2008	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2008
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	371.500	269.687,15
01.7.35.000	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	10.898.841	9.044.000,00
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	19.000.000	18.984.181,03
01.7.35.031	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	21.100.000	21.100.000,00
01.7.35.032	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne <sup>1</sup>	400.000	265.360,47
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	29.000.000	29.000.000,00
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement	156.483.478	163.297.250,02
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	30.000	22.279,69
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : I. AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>			<b>249.399.579,20</b>
<b>II. Culture, Enseignement supérieur et Recherche</b>			
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)	215.000	93.656,13
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux Contribution à l'Agence de la Francophonie	188.650	175.266,09
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : II. CULTURE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE</b>			<b>268.922,22</b>
<b>III. Fonction publique et Réforme administrative</b>			
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires, frais de personnel du Ministère des Affaires étrangères (traitements & salaires)	71.268.152	2.824.112,00
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : III. FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE</b>			<b>2.824.112,00</b>
<b>IV. Santé</b>			
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	305.990	185.343,86
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : IV. SANTE</b>			<b>185.343,86</b>
<b>V. Économie</b>			
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales Contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	456.200	823,52
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : V. ÉCONOMIE</b>			<b>823,52</b>

<sup>1</sup>Déduction faite de 49% de la contribution à la FAO.

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2008	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2008
<b>VI. Finances</b>			
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4.000.000	3.955.000,00
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays en transition	3.500.000	3.635.000,00
34.0.54.032	Agence de Transfert de Technologie Financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1.000.000	1.045.000,00
34.0.54.033	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	1.000.000	1.000.000,00
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	1.000.000	1.000.000,00
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	500.000	500.000,00
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	10.000.000	8.110.093,00
	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	hors budget	1.725.911,61
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2008 : VI. FINANCES</b>			<b>20.971.004,61</b>
<b>VII. Union européenne</b>			
	Contribution au budget de l'UE (Cf. article 5 du budget des dépenses pour ordre)	2.035.000.000	14.030.000,00
<b>TOTAL APD</b>			<b>287.679.785,41</b>

### 3. L'APD GÉRÉE À TRAVERS LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2008

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un instrument qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2008, un montant total de 163 297 250,02 euros a été déboursé à charge de ce fonds. Plus de 75% de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale et plus de 18% à la coopération avec les ONG.

Déboursements à charge du FCD en 2008 par rubrique	en euros	en %
Coopération bilatérale gouvernementale dont:	123.592.535,67	75,69
> programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	82.359.161,09	50,44
> programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	25.618.927,27	15,69
> autres programmes et projets bilatéraux	15.614.447,31	9,56
Coopération avec les ONG	30.309.932,09	18,56
Coopération multilatérale	6.457.486,10	3,95
Appui aux programmes	2.392.019,98	1,46
Aide humanitaire	400.000,00	0,25
Divers	145.276,18	0,09
<b>TOTAL</b>	<b>163.297.250,02</b>	<b>100,00</b>



#### 4. VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2008

Alors que les rapports annuels précédents se limitaient à ventiler l'APD par type de coopération en ce qui concerne les dépenses effectuées par la Direction de la coopération au développement du Ministère des Affaires

étrangères, le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2008. Il en ressort que la coopération bilatérale (y compris la coopération avec les ONG) représente près de 60% des dépenses, la coopération multilatérale un peu plus de 30% et l'aide humanitaire un peu plus de 10%.

RÉPARTITION DE L'APD		% de l'APD	
<b>Coopération bilatérale</b>	<b>169.637.579,22 €</b>	<b>% de la coop. bilatérale</b>	<b>58,97%</b>
Coopération avec Lux-Development	82.359.161,09 €	48,55%	28,63%
Coopération multi-bi	26.418.927,27 €	15,57%	9,18%
Coopération BI-MAE	15.614.447,31 €	9,20%	5,43%
Coopération avec les ONG	32.313.936,44 €	19,05%	11,23%
Coopération technique (appui aux programmes)	5.138.706,13 €	3,03%	1,79%
Autres	7.792.400,98 €	4,59%	2,71%
<b>Coopération multilatérale</b>	<b>88.016.156,03 €</b>	<b>% de la coop. multilatérale</b>	<b>30,60%</b>
Organismes des Nations Unies	41.105.204,47 €	46,70%	14,29%
Institutions de l'Union européenne	24.574.000,00 €	27,92%	8,54%
Banque mondiale	11.736.530,58 €	13,33%	4,08%
Banques régionales de développement	1.410.273,00 €	1,60%	0,49%
Autres	9.190.147,98 €	10,44%	3,19%
<b>Aide humanitaire</b>	<b>30.026.050,16 €</b>	<b>% de l'aide humanitaire</b>	<b>10,44%</b>
Assistance matérielle et services d'urgence	19.254.086,02 €	64,12%	6,69%
Aide alimentaire d'urgence	7.261.050,36 €	24,18%	2,52%
Aide à la reconstruction	2.344.409,25 €	7,81%	0,81%
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1.166.504,53 €	3,88%	0,41%
<b>TOTAL</b>	<b>287.679.785,41 €</b>		<b>100,00%</b>

## 5. VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2008

Alors que les rapports annuels précédents se limitaient à ventiler l'APD par secteurs d'intervention en ce qui concerne une partie seulement des dépenses effectuées à charge du Fonds de la Coopération au Développement, le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2008, mises à part les dépenses effectuées au titre de l'aide d'urgence (voir tableau précédent).

Les secteurs ont été définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des **infrastructures et services sociaux**, qui représentent plus de 53% de l'APD bilatérale et plus de 25% de l'APD multilatérale. Le secteur de l'éducation a représenté près de 12%

des investissements bilatéraux, la santé plus de 15% et la politique en matière de population / santé et fertilité plus de 8%, légèrement plus que la distribution d'eau et l'assainissement (7,77%).

La catégorie des **infrastructures et services économiques** a représenté un peu plus de 8%, y compris les investissements dans le secteur des banques et services financiers (5,92%).

La catégorie des secteurs de **production** a représenté également plus de 8% de l'APD bilatérale. A lui seul, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a représenté 7,01% de l'APD bilatérale en 2008.

Dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (70,12%) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de contributions effectuées au titre de la coopération multilatérale sont des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%
<b>INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>90.139.079,07 €</b>	<b>53,14%</b>	<b>22.821.650,00 €</b>	<b>25,93%</b>
Éducation	19.655.174,84 €	11,59%	4.080.000,00 €	4,64%
dont éducation, niveau non spécifié	4.005.797,77 €	2,36%	1.700.000,00 €	1,93%
dont éducation de base	5.235.264,31 €	3,09%	1.400.000,00 €	1,59%
dont éducation secondaire	10.356.276,09 €	6,10%	980.000,00 €	1,11%
dont éducation post-secondaire	57.836,67 €	0,03%	0,00 €	0,00%
Santé	25.670.992,50 €	15,13%	11.261.650,00 €	12,79%
dont santé-général	8.624.463,21 €	5,08%	4.130.000,00 €	4,69%
dont santé de base	17.046.529,29 €	10,05%	7.131.650,00 €	8,10%
Politique en matière de population/santé et fertilité	13.780.522,78 €	8,12%	5.080.000,00 €	5,77%
Distribution d'eau et assainissement	13.185.691,26 €	7,77%	600.000,00 €	0,68%
Gouvernement et société civile	7.678.778,49 €	4,53%	1.800.000,00 €	2,05%
dont Gouvernement et société civile - général	6.918.501,33 €	4,08%	1.000.000,00 €	1,14%
dont conflits, paix et sécurité	760.277,16 €	0,45%	800.000,00 €	0,91%
Infrastructure et services sociaux divers	10.167.919,20 €	5,99%	0,00 €	0,00%
<b>INFRASTRUCTURE ET SERVICES ÉCONOMIQUES</b>	<b>13.710.236,62 €</b>	<b>8,08%</b>	<b>1.850.000,00 €</b>	<b>2,10%</b>
Transports et entreposage	3.418.345,22 €	2,02%	0,00 €	0,00%
Communications	7.057,60 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Production et distribution d'énergie	30.743,56 €	0,02%	0,00 €	0,00%
Banques et services financiers	10.044.406,89 €	5,92%	350.000,00 €	0,40%
Entreprises et autres services	209.683,35 €	0,12%	1.500.000,00 €	1,70%



VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%
<b>PRODUCTION</b>	<b>14.338.139,04 €</b>	<b>8,45%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	11.893.350,88 €	7,01%	0,00 €	0,00%
Industries manufacturières, industries extractives, construction	380.278,90 €	0,22%	0,00 €	0,00%
Politique commerciale et réglementations	300.000,00 €	0,18%	0,00 €	0,00%
Tourisme	1.764.509,26 €	1,04%	0,00 €	0,00%
<b>DESTINATION PLURISECTORIELLE OU TRANSVERSALE</b>	<b>17.841.536,27 €</b>	<b>8,45%</b>	<b>1.625.836,10 €</b>	<b>1,85%</b>
Protection de l'environnement	423.138,17 €	0,25%	1.375.836,10 €	1,56%
Autres multisecteurs	17.418.398,10 €	10,27%	250.000,00 €	0,28%
dont aide plurisectorielle	8.474.679,10 €	5,00%	0,00 €	0,00%
dont développement et gestion urbaine	429.948,75 €	0,25%	250.000,00 €	0,28%
dont développement rural	7.438.316,12 €	4,38%	0,00 €	0,00%
dont éducation et formation plurisectorielles	75.454,13 €	0,04%	0,00 €	0,00%
dont institutions scientifiques et de recherche	1.000.000,00 €	0,59%	0,00 €	0,00%
<b>AIDE ALIMENTAIRE/SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b>	<b>4.945.667,50 €</b>	<b>2,92%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS</b>	<b>14.412.319,71 €</b>	<b>8,50%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>CONCOURS FOURNIS AUX ONG</b> (frais administratifs, Cercle des ONGD, ONG internationales)	<b>6.006.270,97 €</b>	<b>3,54%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>SENSIBILISATION</b>	<b>1.805.200,21 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>NON AFFECTÉ / NON SPÉCIFIÉ</b>	<b>6.439.129,83 €</b>	<b>3,80%</b>	<b>61.718.669,93 €</b>	<b>70,12%</b>
<b>TOTAL AIDE BILATÉRALE &amp; MULTILATÉRALE VENTILABLE PAR SECTEUR</b>	<b>169.637.579,22 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>88.016.156,03 €</b>	<b>100,00%</b>

# LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Par rapport au revenu national brut, le volume de l'aide publique au développement situe le Luxembourg parmi les bailleurs les plus généreux du monde, comme le constate le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE dans son récent rapport de l'examen par les pairs<sup>1</sup>. Le Luxembourg s'investit au sein de l'Union européenne et des instances internationales en faveur d'un accroissement du volume de l'aide, notamment pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015.

L'augmentation du volume de l'aide publique (ou privée, d'ailleurs), aussi importante soit-elle, ne suffira pas à elle seule pour avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Cette aide doit également être efficace, c'est-à-dire prévisible, déliée, centrée sur le développement des capacités des institutions des pays partenaires qui doivent davantage s'approprier leur propre développement.

La communauté internationale et l'Union européenne se sont donné ces dernières années un cadre de référence très complet pour aborder ces questions d'efficacité de l'aide de façon cohérente, y compris la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005, le Consensus européen pour le développement (2005) et le Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail de 2007.

Ce cadre est toujours en évolution et a été récemment complété par le Programme d'action d'Accra (AAA) destiné à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Paris. Le Luxembourg a participé activement au sein de l'Union européenne et au sein de l'OCDE aux préparatifs du 3<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Accra (Ghana) en septembre 2008. Au cours des négociations finales à Accra, le Luxembourg a soutenu une position forte de l'Union européenne en faveur d'un programme d'action qui prenne en compte les préoccupations des pays partenaires aussi bien en termes de substance (notamment au sujet du nécessaire renforcement des capacités) qu'en termes de délais de mise en œuvre clairement définis.

Outre sa participation à la définition du cadre de référence international, le Luxembourg se doit évidemment aussi de mettre en œuvre les engagements souscrits. Fin 2007, la Direction de la Coopération a commencé par établir un état des lieux des engagements pris au niveau international, pour ensuite commencer une consultation interne centrée sur les Bureaux de la coopération, destinée d'une part à vérifier et compléter les résultats de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris<sup>2</sup> et d'autre part à recueillir des éléments concrets en vue d'un futur plan d'action luxembourgeois de mise en œuvre. L'année 2008 a été mise à profit pour synthétiser les informations recueillies auprès des Bureaux tout en assurant un suivi des travaux préparatoires du Forum d'Accra afin de pouvoir intégrer d'éventuels nouveaux éléments. Ces travaux ont abouti fin 2008 à une ébauche du plan d'action qui sera finalisé et lancé en 2009.

<sup>1</sup><http://www.oecd.org/cad/examenspairs/luxembourg>

<sup>2</sup><http://www.oecd.org/cad/efficacite/suivi/enquete>

## L'EXAMEN DU LUXEMBOURG PAR LES PAIRS DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) – JUIN 2008

Résumé du rapport :

*"Le Luxembourg est un donneur généreux et engagé. Son aide a progressé de près de 12% en termes réels entre 2006 (291 millions de USD constants) et 2007 (325 millions de USD constants) pour atteindre 0,90% du RNB, ce qui le place en pourcentage au troisième rang des donateurs. Chaque année, depuis 2000, le Luxembourg a atteint une aide d'au moins 0,7% de son revenu national. Il a promu, en outre, les efforts déployés par la communauté internationale pour rehausser la qualité et accroître le volume de l'aide.*

*Le Luxembourg a opéré des améliorations dans la gestion de son programme d'aide qui ont jeté des fondements solides pour une plus grande efficacité de cette aide. Le Luxembourg a ouvert des bureaux régionaux dans cinq pays prioritaires et a donné effectivement suite aux engagements qu'il a souscrits à l'échelon international. Avec la deuxième génération de programmes indicatifs de coopération pluriannuels qu'il a établis pour dix pays prioritaires, son aide a gagné en prévisibilité. Son programme ambitieux est cohérent et bien structuré grâce à une utilisation efficiente des ressources financières et humaines. Ses apports sont concentrés sur quelques pays prioritaires, parmi les moins avancés au monde, et alignés sur les besoins exprimés par ces pays. Le Luxembourg collabore en outre avec un nombre restreint d'organisations multilatérales qui poursuivent les mêmes objectifs que lui en matière d'aide. Dans le domaine humanitaire, son action est exemplaire à de nombreux égards, et respectueuse des principes convenus à l'échelon international. Ses partenaires dans les pays en développement apprécient grandement l'ouverture et la souplesse dont le Luxembourg fait preuve dans le dialogue sur les politiques à suivre et dans la mise en œuvre de son programme d'aide.*

*En même temps, le Grand-Duché fait face à des défis pour donner suite au programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide : il pourrait se reposer davantage sur les systèmes administratifs des pays partenaires et rechercher de nouvelles formes de coopération avec les autres donateurs. Faire en sorte que les agents possèdent les compétences requises et aient accès à d'autres connaissances spécialisées indispensables est un défi permanent. Il conviendrait en outre de renforcer la capacité de la Direction de la Coopération au Développement de se transformer en une organisation qui valorise les leçons apprises. Comme pour les autres donateurs, ce sera un défi pour le Luxembourg de mobiliser un soutien accru du public et des sphères politiques en faveur de la concrétisation des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide et de la prise des risques liés, par exemple, à l'intervention dans les environnements précaires, notamment les situations fragiles."*

La revue par les pairs du CAD a confirmé les progrès accomplis depuis le dernier examen en 2003 autant en matière de volume que de qualité de la coopération au développement luxembourgeoise par rapport à ses engagements nationaux et internationaux et par rapport aux meilleures pratiques



élaborées au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les défis identifiés par le CAD sont d'ores et déjà en train d'être relevés:

#### Stratégies

La Direction de la Coopération a préparé un ensemble de stratégies sectorielles dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, du développement local, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'action humanitaire, de l'environnement et du changement climatique, de la dimension du genre, de la gouvernance et de la microfinance. Chacune se base sur les engagements européens et internationaux et rend explicite les objectifs et les méthodes des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans un domaine donné.

#### Plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Ensemble avec le réseau de ses Bureaux régionaux, le Ministère a préparé actuellement un plan d'action dont l'objectif est une plus grande conformité des méthodes de travail de la coopération avec les engagements pris à Paris (2005) et plus récemment à Accra (2008) en matière d'efficacité de l'aide. Ce plan sera différencié par pays partenaire pour tenir compte au mieux des spécificités locales et ses effets seront étalés dans le temps selon un calendrier précis. Les questions évoquées par le CAD comme l'utilisation accrue des systèmes nationaux, ou la coordination et la division du travail entre bailleurs, seront traitées dans ce plan, selon les circonstances prévalant dans le pays partenaire concerné.

#### Une organisation qui valorise les leçons apprises

Profiter des enseignements tirés de l'exécution de ses programmes est un facteur déterminant au moment d'identifier de nouvelles interventions. Il s'agit non seulement de réinjecter dans le cycle les résultats d'évaluations en cours de route ou ex post, mais plus généralement de rendre accessible et faire fructifier la richesse de connaissances dont disposent la Direction en tant que telle et ses collaborateurs individuellement.

#### LES ÉVALUATIONS

Parallèlement au suivi des questions d'efficacité de l'aide au niveau européen et international, le Service Contrôle de qualité de la Direction de la Coopération a exécuté en 2008 un programme d'audit et d'évaluation. La démarche consiste à couvrir dans la durée tous les instruments de financement à disposition de la Coopération en procédant à un échantillonnage basé sur le cycle de vie de projets en cours, l'intervalle depuis la dernière évaluation d'un partenaire donné, les montants déboursés ou toute autre information justifiant un audit ou une évaluation.

En 2008, le cycle d'évaluation des ONG fonctionnant sous le régime de l'accord-cadre a été reconduit, avec, comme en 2007, un accent sur l'audit organisationnel complété par une évaluation d'un échantillon de projets dans les pays en développement. Une synthèse des résultats sera élaborée après la fin du cycle complet en 2009 et donnera un bon aperçu des différentes manières dont les ONG s'organisent pour gérer d'importants fonds publics, comment elles interagissent avec leurs partenaires dans les pays en développement et comment le Ministère peut les assister dans la mise en œuvre des recommandations issues du processus.

De la même façon dont les bailleurs s'associent pour la mise en œuvre de projets et programmes, ils le font de plus en plus aussi pour l'évaluation. Ainsi, le Luxembourg a participé en 2008 à deux évaluations pilotées par d'autres bailleurs ou organisations: une évaluation conjointe multisectorielle des coopérations belge, française, danoise, européenne (Commission européenne) et luxembourgeoise au Niger (fin des travaux prévue en 2009) et une évaluation conjointe du Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) avec le Canada par l'intermédiaire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO). Parmi les avantages de la participation dans ce genre d'exercice conjoint figurent sans conteste l'apprentissage « collatéral » de la gestion d'évaluations d'envergure et la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales.

Fin 2008, le lancement de la revue à mi-parcours du Programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap Vert a débuté le cycle des revues à mi-parcours de tous les PIC de deuxième génération. Les enseignements tirés de cette initiative organisée conjointement avec les autorités nationales seront mis à profit en 2009 et 2010 pour la suite du cycle.



# MICROFINANCE ET FINANCE INCLUSIVE EN 2008

Dans son rapport de l'examen par les pairs de la Coopération luxembourgeoise publié début juin 2008, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE encourage le Luxembourg dans sa démarche en matière de microfinance et de finance inclusive :

« Le Luxembourg joue un rôle moteur et est un ambassadeur de premier plan pour des secteurs financiers inclusifs dans les instances internationales, en particulier l'ONU et l'Union européenne. Il pourrait jouer un rôle moteur plus important encore dans ses pays partenaires prioritaires en inscrivant la question de la microfinance et des secteurs financiers inclusifs à l'ordre du jour des dialogues sur les mesures à prendre entre les donateurs et les gouvernements partenaires. »

Dans le cadre onusien, le Groupe des conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers inclusifs, présidé par le Directeur de la Coopération luxembourgeoise, a publié en juin 2008, au bout de deux ans de travaux, son rapport « Microcredit, Microfinance, Inclusive Finance : Building on Success ». Dans leur rapport, les experts adressent des recommandations à quatre groupes-clé dans le domaine de la microfinance que sont les gouvernements, les régulateurs des secteurs financiers, les partenaires du développement et le secteur privé en vue de les encourager à renforcer leur collaboration et leurs efforts pour donner accès à des services financiers adéquats au plus grand nombre de personnes possible. Le groupe a remis son rapport au Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon en marge de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue fin novembre 2008 à Doha.

Le document final de la conférence retient que « la microfinance, y compris le microcrédit, s'est révélée efficace pour créer des emplois indépendants productifs qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs

de développement convenus au niveau international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que certains progrès aient été réalisés, la demande de services de microfinance non satisfaite est très importante. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'appuyer de façon appropriée et coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, en particulier pour renforcer les capacités de leurs institutions de microfinance, y compris celles de microcrédit ». En amont de la conférence, l'Assemblée générale de l'ONU avait adopté une résolution intitulée « Role of microcredit and microfinance in the eradication of poverty ».

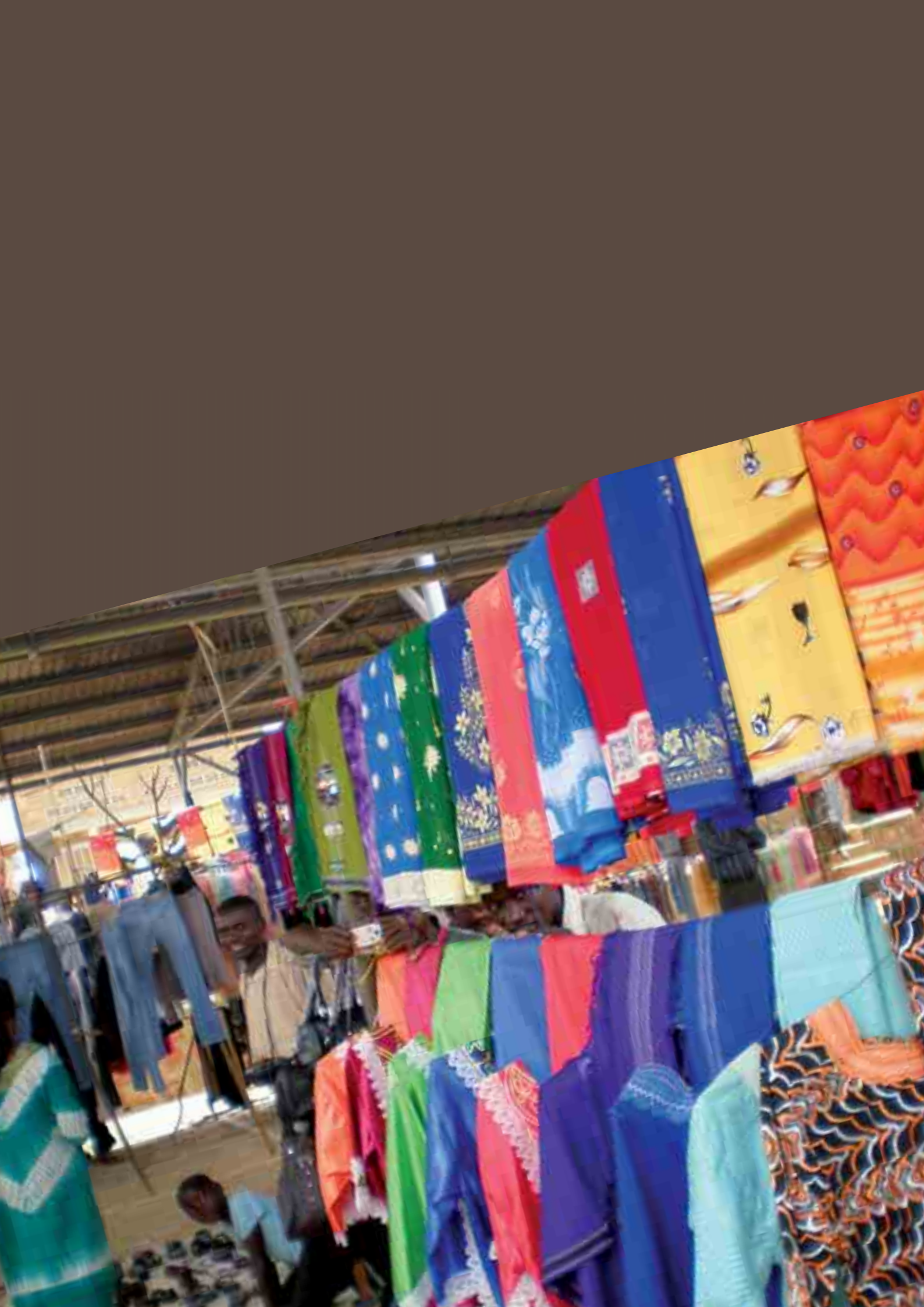
Dans le contexte de la coopération bilatérale, S.A.R. la Grande-Duchesse Maria-Teresa, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont effectué du 3 au 6 novembre 2008 une visite de travail au Sénégal avec, entre autres, le lancement du programme de promotion des secteurs financiers inclusifs en zone UEMOA et la visite de projets de microfinance en zone urbaine et rurale.

A Luxembourg, la désormais traditionnelle Semaine européenne de la microfinance a clôturé l'année 2008 sur le sujet « Frontier Issues in Microfinance – opportunities and challenges for European actors ». Dans le cadre de cette semaine, le Prix européen de la microfinance financé par la Coopération luxembourgeoise a été décerné en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse Maria-Teresa, du Commissaire européen Louis Michel, et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, à l'institution de microfinance éthiopienne Buusaa Gonofaa pour son sens élevé de responsabilité sociale dans ses activités de microfinance.



**LA COOPÉRATION  
AVEC LES  
PAYS PARTENAIRES**







# INTRODUCTION

La coopération entre le Luxembourg et ses dix pays partenaires, qui s'articule autour de Programmes indicatifs de coopération (PIC), a connu un essor particulier en 2008. En effet, avec la conclusion du PIC 2008-2012 avec le Niger, tous les dix pays disposent dorénavant d'un PIC de deuxième génération, plus programmatique et doté de moyens financiers accrus (voir le tableau ci-contre). Si l'année 2007 était l'année de lancement de la plupart des projets et programmes des PIC de deuxième génération, l'on peut constater qu'en 2008 la majorité de ces programmes ont atteint leur « vitesse de croisière ». Ceci se traduit notamment par des déboursments sans précédent en faveur des pays partenaires.

L'accroissement de la quantité de l'aide constituait une des réponses de la Coopération luxembourgeoise face à la situation extrêmement difficile à laquelle les pays en développement étaient confrontés en 2008, année de crise alimentaire et de crise financière. D'un autre côté, la qualité et l'efficacité de cette aide deviennent d'autant plus importantes dans un tel contexte. Ainsi, plusieurs événements marquants ont contribué à un renforcement de l'efficacité de la coopération bilatérale luxembourgeoise en 2008, notamment l'examen de la Coopération luxembourgeoise par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra.

Afin de s'assurer que la Coopération luxembourgeoise soit au diapason de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra, une nouvelle convention a été signée avec Lux-Development. Cette convention fixe le cadre pour le recours aux nouvelles modalités de l'aide, comme l'approche sectorielle, les financements communs ou encore la coopération déléguée. Des programmes concrets ont déjà pu démarrer dans ce sens, entre autres au Mali, au Vietnam et au Laos. Parallèlement, le Ministère a mis en place six cellules de compétences stratégiques correspondant aux secteurs prioritaires de la Coopération luxembourgeoise<sup>1</sup>.

Ces cellules sont responsables de l'élaboration de stratégies sectorielles et transversales qui sont présentées et discutées au cours des Assises de la Coopération.

Dans le même souci d'efficacité, la Coopération luxembourgeoise a continué en 2008 ses efforts de concentration accrue sur les pays partenaires et de désengagement progressif des pays à projets. Une importance particulière dans ce sens a été accordée au renforcement des partenariats. Mises à part les Commissions de Partenariat annuelles, l'intensification des relations avec les pays partenaires s'est traduite en 2008 par la nomination et l'accréditation d'ambassadeurs luxembourgeois non résidents au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Nicaragua. En outre, des visites au plus haut niveau ont eu lieu au Cap Vert, au Sénégal et en Mongolie.

Dans les pages qui suivent, la présentation de la Coopération avec les pays partenaires en 2008 comporte une brève description de la position du pays par rapport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), accompagnée d'un tableau reprenant les indicateurs de mesure des OMD. Ensuite les événements marquants de l'année 2008 ainsi que nos actions de coopération sont développés. Cette section traite également, pour chaque pays partenaire, des activités mises en œuvre à travers les partenaires multilatéraux de la Coopération luxembourgeoise.

Comme le montre le tableau ci-après, la Coopération luxembourgeoise a déboursé en 2008 la somme de 111 362 684 euros en faveur des dix pays partenaires et des Territoires palestiniens occupés, un chiffre en croissance de 9,71 % par rapport à 2007.

La forte implication de la Coopération luxembourgeoise dans ces pays, au moyen des PIC II, sera confirmée dans les années à venir et sera d'autant plus importante en période de crise financière et économique.

<sup>1</sup> Education et formation professionnelle ; Santé ; Développement local intégré, microfinance et agriculture ; Environnement et changement climatique ; Bonne gouvernance ; Genre



LES PROGRAMMES INDICATIFS DE COOPÉRATION AVEC LES DIX PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES  
DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

PAYS PARTENAIRE	DURÉE DU PIC	VOLUME FINANCIER DU PIC	SECTEURS PRIORITAIRES DU PIC
Burkina Faso	2008 - 2012	62.900.000	Gestion durable des ressources naturelles, formation et insertion professionnelles
Cap Vert	2006 - 2010	45.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation, formation et insertion professionnelles
El Salvador	2007 - 2010	24.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation
Laos	2007 - 2010	35.000.000	Santé, éducation et formation professionnelle, développement local
Mali	2007 - 2011	55.200.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, sécurité alimentaire, bonne gouvernance
Namibie	2007 - 2010	22.000.000	Développement rural et urbain intégré, formation professionnelle, planification au développement
Nicaragua	2007 - 2010	31.600.000	Education et formation professionnelle, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Niger	2008 - 2012	60.000.000	Développement rural, formation technique et professionnelle, santé
Sénégal	2007 - 2011	53.300.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Vietnam	2006 - 2010	50.000.000	Développement local, santé, éducation et formation professionnelle



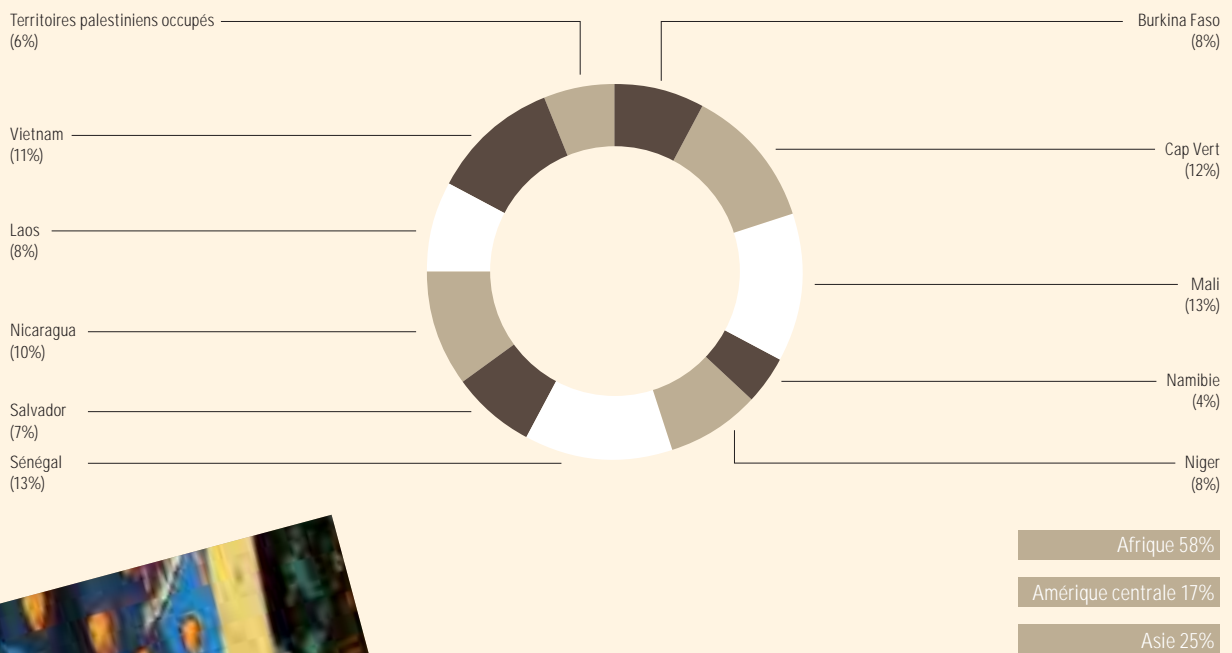


Pays partenaire	Coopération bilatérale	ONG	Action humanitaire et aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coopération	Divers	Total	Evolution en % depuis 2007
Burkina Faso	5 384 877	3 324 285	132 164	223 473	182 042	38 180	9 285 020	-12,59%
Cap Vert	12 409 832	611 579	-	380	199 088	196 976	13 417 854	15,80%
Mali	11 728 284	1 968 157	250 000	30 633	-	34 994	14 012 068	13,58%
Namibie	3 966 118	102 807	-	-	-	-	4 068 925	-29,13%
Niger	6 850 952	617 832	851 197	1 112	-	105 742	8 426 836	9,34%
Sénégal	13 669 753	826 294	66 640	302 965	194 831	65 199	15 125 683	31,20%
El Salvador	7 672 513	238 454	-	-	-	-	7 910 966	19,01%
Nicaragua	10 603 279	454 960	-	121 993	149 621	34 167	11 364 020	12,03%
Laos	8 694 237	632 906	50 000	-	-	-	9 377 143	13,17%
Vietnam	10 820 780	956 775	100 000	23 017	142 446	30 779	12 073 797	15,60%
Territoires palestiniens occupés	4 781 993	186 020	1 329 630	-	-	2 729	6 300 372	-2,56%
<b>TOTAL</b>	<b>96 582 617</b>	<b>9 920 071</b>	<b>2 779 631</b>	<b>703 573</b>	<b>868 027</b>	<b>508 765</b>	<b>111 362 684</b>	<b>9,71%</b>





COOPÉRATION PAR PAYS PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ





**AFR**





# AFRIQUE

BURKINA FASO  
CAP VERT  
MALI  
NAMIBIE  
NIGER  
SÉNÉGAL



# AFRIQUE BURKINA FASO



BURKINA FASO	2000	2008
Population (millions)	11	13,9
PIB par habitant (PPA)	965	1.213
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	176/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	27,20%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	25%	38%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	32,30%	45%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	79%	76%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	32,50%	33,00%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	79%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	80%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	45%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	10,50%	11,70%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	109‰	96‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	199‰	191‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	84%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	ND	700
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	38%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	7,17%	2%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	14,8	461
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42%	61%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	15,60%	12,80%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,70%	ND
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	ND	43
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,02	5



## 1. LE BURKINA FASO FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est opérationnalisée au Burkina Faso à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les programmes d'actions prioritaires qui en découlent, ainsi que les politiques sectorielles du gouvernement. Grâce aux politiques et programmes sectoriels adoptés depuis 2001 notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, des progrès importants ont pu être réalisés. Ainsi le taux brut de scolarisation a augmenté de 40 % en 2001 à 71 % en 2008, suite à des investissements ambitieux dans de nouvelles infrastructures scolaires et la formation d'enseignants dans le cadre d'un Plan Décennal de l'Éducation de Base. La progression a été telle qu'elle pose de plus en plus la question de la prise en charge des élèves sortants du primaire pour poursuivre leurs études dans le secondaire et dans la formation professionnelle et technique, où les taux de scolarisation sont toujours très faibles (20,70 % dont 6,04 % d'effectifs dans l'enseignement secondaire technique et professionnel). L'adoption en 2008 d'une politique nationale en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle et la préparation avec l'appui des partenaires techniques et financiers (dont le Luxembourg) d'un plan d'action semblable à celui de l'éducation de base, devraient permettre d'y remédier à moyen et à long terme. Le taux d'alphabétisation demeure quant à lui toujours relativement faible.

Dans le secteur de la santé, la mise en œuvre - avec l'appui financier et technique des partenaires - d'un Plan national de développement sanitaire a permis une amélioration de la couverture sanitaire dans le pays et des avancées significatives au niveau des taux de vaccination et de la surveillance épidémiologique. Alors que le taux de prévalence du VIH/sida déjà relativement faible a encore baissé (2 % en 2008 contre 2,3 % en 2005), le paludisme demeure une cause de mortalité fréquente.



Malgré des progrès notables dans les secteurs sociaux, la pauvreté monétaire reste cependant très répandue, notamment en milieu rural où vivent 80 % des pauvres. Malgré une légère progression du taux de croissance économique de 3,6 % en 2007 à 4,5 % en 2008, la crise alimentaire a contribué à une augmentation de l'incidence de pauvreté au Burkina Faso de 42,6 % en 2007 à 43,5 % en 2008 après une diminution régulière entre 2003 et 2006.

Les avancées en termes de lutte contre la pauvreté sont aussi fortement contrecarrées par une croissance démographique qui dépasse de loin les estimations. En effet, le recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 2006/2007 notamment avec l'appui financier de la Coopération luxembourgeoise, a montré que le taux de croissance démographique est de 3,1% par an en moyenne et non de 2,4% comme estimé auparavant.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

L'année 2008 a été marquée par un contexte économique et alimentaire difficile. La croissance économique de 4,5% en 2008 s'est révélée insuffisante face à un taux d'inflation de l'ordre de 10,7%. En raison de la hausse des cours mondiaux de denrées alimentaires et d'hydrocarbures, le Burkina Faso a connu une hausse des prix des denrées principales d'environ 56 % en 2008. Les mesures prises par le gouvernement pour en atténuer l'impact sur les ménages incluaient la suspension pendant 7 mois de l'application des droits de douane et de la TVA sur certains produits de première nécessité importés et produits localement ainsi qu'une augmentation des salaires de 4 à 8 % en fonction de la catégorie professionnelle.

En réponse à la crise « alimentaire » le gouvernement a subventionné, en amont de la campagne agricole 2008, la mise à disposition aux paysans de matériel technique et d'intrants agricoles. Ces mesures, conjuguées à une pluviométrie optimale, ont permis d'engendrer un excédent céréalier d'environ 700'000 tonnes, soit environ un quart des besoins de consommation. La production du riz pluvial local aurait même plus que doublé. Cependant, le chemin vers la souveraineté alimentaire reste bien long et implique un appui-conseil renforcé aux cultivateurs et une diversification vers d'autres filières agro-sylvo-pastorales porteuses, en dehors du coton, qui occupe toujours la première place des exportations du pays.

L'année 2008 a aussi été marquée par un certain essor du secteur minier avec l'entrée en production de 3 nouvelles mines (or, zinc et manganèse) d'une capacité de production estimée entre 10 et 15 ans ainsi que le démarrage des travaux d'ouverture de 3 mines supplémentaires. Ainsi 5.500 kilogrammes d'or ont été produits dont les différents droits perçus devraient procurer au Trésor public des ressources non négligeables.

En ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance, il convient de relever les réformes entreprises par le gouvernement depuis son entrée au pouvoir en juin 2007 en matière de lutte contre la corruption et d'amélioration du climat des affaires. Ces réformes ont valu au Burkina Faso un gain

# AFRIQUE BURKINA FASO

de 25 places sur l'indice de perception de la corruption de l'organisation Transparency International. Dans le rapport « Doing Business » établi par la Société Financière Internationale (IFC), le Burkina a été classé pour la deuxième fois consécutive parmi les 10 pays les plus réformateurs et a avancé de 10 places par rapport à l'année précédente dans le classement général évaluant la facilité à faire des affaires, où il occupe désormais le 148e rang sur 181.

Au plan de la politique internationale, le Burkina a brillé en 2008 grâce à l'effort continu du Président du Faso dans la médiation des conflits, notamment en Côte d'Ivoire et au Togo. En septembre le Burkina a par ailleurs présidé le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

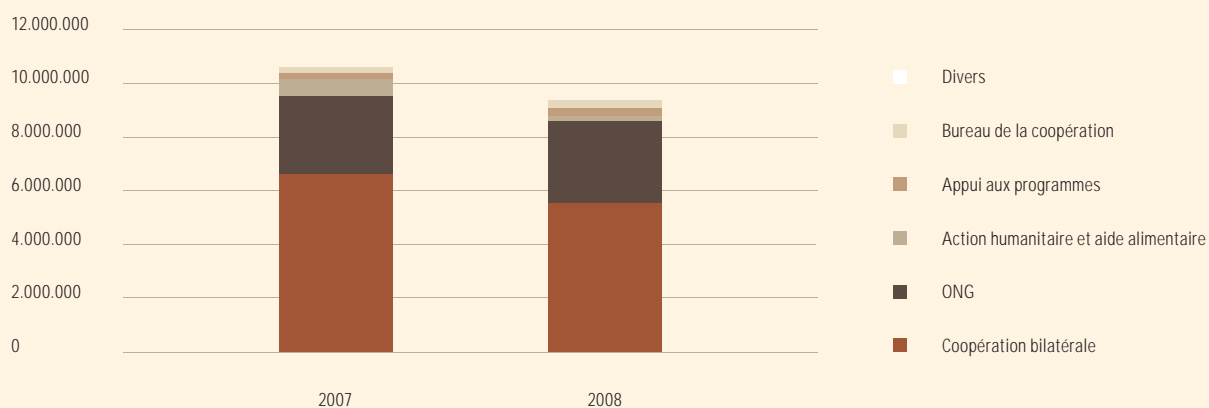
## Ouverture d'une Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Burkina Faso

L'intensification des relations entre le Burkina Faso et le Luxembourg a été marquée par la nomination en février 2008 de Son Excellence Monsieur Marc Bichler en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg auprès du Burkina Faso avec résidence au Luxembourg. Cet acte a aussi permis de relever le statut du Bureau de Coopération à Ouagadougou à celui d'une Ambassade.

### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BURKINA FASO	2007	2008	Evolution
Coopération bilatérale	6.737.339	5.384.877	-20,07%
ONG	2.676.681	3.324.285	24,19%
Action humanitaire et aide alimentaire	750.000	132.164	-82,38%
Appui aux programmes	277.563	223.473	-19,49%
Bureau de la coopération	171.069	182.042	6,41%
Divers	10.052	38.180	279,82%
<b>TOTAL</b>	<b>10.622.704</b>	<b>9.285.020</b>	<b>-12,59%</b>

### ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU BURKINA FASO





### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION 2008-2012, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération 2008-2012 élaboré conjointement par les autorités burkinabè et luxembourgeoises sur la base du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté du Burkina Faso a été signé le 12 novembre 2007 à Luxembourg. Doté d'une enveloppe financière indicative de 62,9 millions d'euros, son objectif global est de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté. L'aide luxembourgeoise prévue dans le PIC se concentrera désormais sur 2 secteurs d'appui au Burkina Faso: d'une part, la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles (dont particulièrement les ressources forestières) et, d'autre part, le domaine de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle des jeunes.

La visite par les pairs du CAD-OCDE au Burkina Faso en février 2008 a d'ailleurs confirmé la pertinence des axes stratégiques retenus dans le cadre du PIC.

#### Appuis en cours

Le Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles dans la région des Hauts-Bassins (BKF/012) vise à promouvoir et à faciliter une gestion durable et participative des ressources forestières ligneuses et non ligneuses à travers la restauration et la gestion participative et concertée des forêts classées dans les environs de la ville de Bobo-Dioulasso et la valorisation et la commercialisation des ressources forestières issues d'une gestion durable, telles que la noix de cajou, le karité, les plantes médicinales, les plantes fourragères et le bois. Le projet contribue ainsi, d'une part, à la mise en place de filières procurant des revenus additionnels aux populations et, d'autre part, à la préservation et à la gestion durable des espaces forestiers.

Le Projet d'appui à la Formation professionnelle élémentaire (BKF/011) est le premier appui luxembourgeois au secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso. L'objectif du projet est d'appuyer une dizaine d'établissements publics et privés de formation professionnelle à mettre en place des formations qualifiantes pour les jeunes déscolarisés leur permettant ainsi d'accéder à un emploi rémunérateur. Outre l'augmentation de la capacité d'accueil et de l'offre de formation, le projet vise l'amélioration de la qualité de la formation en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

Certains projets démarrés sous le Programme indicatif de coopération 2003-2007 se sont poursuivis en 2008. Il s'agit de la seconde phase du « Projet d'Appui au Centre National de Transfusion Sanguine » et de la clôture, au terme de quatre années d'intervention, du projet « Alphabétisation et Formation pour le Développement durable dans la région des Hauts-Bassins ».

#### Formulation de nouveaux engagements

L'année 2008 a été l'année de transition entre deux PIC. Les déboursments en faveur du pays n'ont pas encore augmenté, étant donné qu'il y a plus d'appuis en préparation qu'en exécution. Ainsi la formulation a débuté pour un futur appui de la Coopération luxembourgeoise à l'alphabétisation dans la région des Hauts-Bassins. Dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, un projet est en formulation visant l'appui de la Coopération luxembourgeoise à la réalisation d'un Inventaire forestier national. La Coopération luxembourgeoise a également répondu favorablement à une requête du gouvernement burkinabè relative à un appui au secteur de l'élevage qui souffre de plus en plus de la dégradation tant quantitative que qualitative des espaces de pâturage. Cette dégradation est principalement due à des capacités de charge trop élevées et des modes d'élevage inadaptés à la densité démographique actuelle du pays.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a également jeté les bases d'une collaboration étroite avec le PNUD pour la formulation conjointe d'une nouvelle phase du Programme National des Plates-formes multifonctionnelles, appuyé depuis 2004 à travers le PNUD. A travers l'installation d'unités de production d'énergie motrice et électrique sur l'ensemble du territoire, ce

# AFRIQUE BURKINA FASO

nouveau programme devrait notamment contribuer à accroître considérablement l'accès aux services énergétiques des populations rurales non connectées au réseau électrique.

## Appuis à travers les agences multilatérales

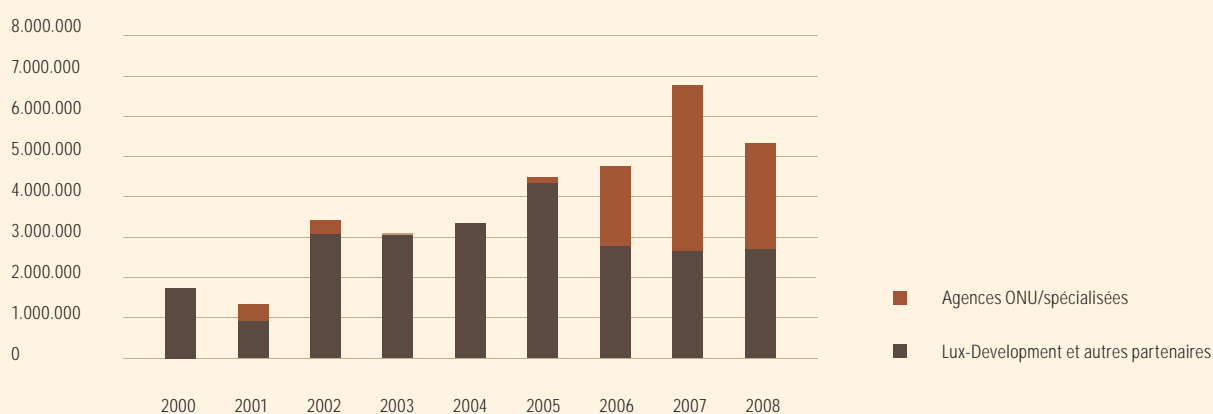
Suite à la flambée des prix des principales denrées alimentaires sur les marchés internationaux, le Luxembourg a notamment appuyé en 2008 un projet proposé par la FAO visant l'introduction et la multiplication de semences améliorées au Burkina Faso. Ce projet permet à la fois de cibler les ménages les plus vulnérables pour la multiplication rémunérée de semences et d'introduire par ce biais des variétés améliorées de semences dans le système de production.

Au titre de l'année 2008, on retiendra également la poursuite d'un appui au projet de lutte contre la fistule à travers l'UNFPA.



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232	4.322.349	2.829.703	2.660.485	2.684.877
Agences ONU/spécialisées	-	393.256	329.358	48.000	-	125.000	1.887.356	4.076.854	2.700.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.735.255</b>	<b>1.353.256</b>	<b>3.447.378</b>	<b>3.073.303</b>	<b>3.409.232</b>	<b>4.447.349</b>	<b>4.717.059</b>	<b>6.737.339</b>	<b>5.384.877</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU BURKINA FASO





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU BURKINA FASO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
BKF/004 : Transfusion sanguine	2001 - 2007	4.350.000	LD	Services médicaux
BKF/009 : Artisanat II - Consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou	2002 - 2007	975.000	LD	Artisanat
BKF/010 : Alphabétisation II	2004 - 2008	4.000.000	LD	Éducation
BKF/011 : Appui à la Formation professionnelle élémentaire	2007 - 2009	5.000.000	LD	Éducation
BKF/012 : Appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins	2006 - 2010	595.729	LD	Environnement
BKF/013 : Appui au Centre National de Transfusion Sanguine – phase II	2007 - 2009	1.966.100	LD	Santé
BKF/014 : Alphabétisation et Formation pour le Développement durable dans la région des Haut-Bassins Phase III	2008 - 2011	3.000.000	LD	Éducation
BKF/016 : Programme national des Plates-formes multifonctionnelles	2009 - 2013	12.000.000	LD	Développement rural
BKF/02/V01 : REPAJE - Projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés dans la région des Hauts-Bassins	2003 - 2008	2.054.251	VNU	Secteurs sociaux
Micro-Projets 2008	2008	100.000	BI-MAE	Non spécifié
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Plates-formes multifonctionnelles	2004 - 2007	500.000	PNUD	Développement rural
Plates-formes multifonctionnelles	2007	2.000.000	PNUD	Développement rural
Alimentation scolaire	2006 - 2007	643.439	PAM	Aide alimentaire
Alimentation scolaire	2007 - 2008	650.000	PAM	Aide alimentaire
Reconstitution du stock de semences	2007 - 2008	650.000	FAO	Sécurité alimentaire
Lutte contre la fistule	2007 - 2010	3.000.000	UNFPA	Santé reproductive
GERME - projet de renforcement des micro-entrepreneurs en activité et potentiel	2006 - 2007	116.667	BIT	Formation professionnelle
OSRO/BKF/803/LUX Appui aux populations rurales vulnérabilisées	2008	-	FAO	Produits à usage agricole
Assistance technique au secteur privé	2007	242.469	CDE	Secteur privé



# AFRIQUE CAP VERT



CAP VERT	2000	2008
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA)	3.233	5.803
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	102/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	ND
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	14%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99,90%	90%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	93%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	87,80%	96,30%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	95%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	107%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	104%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	11,10%	15,30%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	54‰	26‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	73‰	35‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	65%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	76	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	89%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	ND	ND
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	43,3	327
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27%	43%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65%	80%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	28,90%	16,30%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	9,90%	6,40%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	3	161
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	ND	49





## 1. LE CAP VERT FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Afin de faciliter la transition du Cap Vert qui, depuis le début de l'année 2008, ne fait plus partie des Pays les Moins Avancés (PMA), les Nations Unies ont appelé la communauté des bailleurs de fonds à poursuivre leur aide au Cap Vert, au moins jusqu'à ce que le pays atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'échéance est fixée à 2015.

Au niveau de l'éducation, le Cap Vert a d'ores et déjà réalisé l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous et continue d'œuvrer à l'amélioration de la qualité du système éducatif. Quant à la promotion de l'égalité des sexes, les progrès enregistrés sont remarquables : l'égalité est assurée en matière d'éducation primaire et qui plus est, le ratio fille/garçon s'est inversé en faveur des filles dans l'enseignement post-primaire. Les femmes sont également bien représentées dans les institutions étatiques et l'administration publique. Le Cap Vert est d'ailleurs l'un des seuls pays à avoir un quota hommes/femmes dans l'attribution des portefeuilles ministériels de son gouvernement.

En matière de santé, la tendance est positive pour la réduction de la mortalité infantile, mais la vulnérabilité du pays nécessite une vigilance permanente, notamment en maintenant la routine vaccinale, l'amélioration des conditions d'accouchement dans les hôpitaux et les efforts de suivi de la santé maternelle. La prévalence du VIH/sida reste faible grâce à des politiques mettant l'accent sur la prévention, mais aussi grâce à la situation insulaire du pays.



L'accès à l'eau continue de se généraliser, mais il existe encore de nombreuses inégalités entre les différentes municipalités, avec des situations parfois très difficiles en milieu rural. La surexploitation des nappes phréatiques se fait sentir dans un contexte d'augmentation constante de la demande due à l'amélioration du niveau de vie, un meilleur accès à l'eau et le développement du tourisme. Le dessalement de l'eau de mer apparaît de plus en plus comme la seule solution pour certaines régions de l'archipel. L'assainissement quant à lui est devenu un défi et un enjeu majeur.

Sur le front de la lutte contre la pauvreté, les résultats sont mitigés et l'on constate le creusement des inégalités. Des disparités significatives existent entre le milieu urbain et les régions rurales, entre l'intérieur et le littoral des îles. La pauvreté continue de toucher particulièrement les familles dirigées par des femmes seules. La vaste majorité des pauvres continuent de vivre en milieu rural, ayant l'agriculture pour principal moyen de subsistance. Il subsiste des poches d'extrême pauvreté et dans certaines îles le progrès économique est tombé loin derrière la moyenne nationale. La croissance du PIB ne s'est pas encore traduite par un développement humain proportionnel.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Ces deux dernières années, le Cap Vert a franchi plusieurs étapes décisives de son développement. Après la conclusion d'un partenariat spécial entre l'Union européenne et le Cap Vert en novembre 2007 et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce le 18 décembre 2007, le Cap Vert a officiellement réussi sa graduation le 1<sup>er</sup> janvier 2008, se classant dorénavant dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) telle que définie par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Le 5 juin 2008, le Cap Vert, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal et la France ont signé un partenariat spécial pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap Vert. Basé sur la réciprocité, ce partenariat a pour objectifs de faciliter le mouvement des personnes et la migration légale, de développer une véritable coopération en matière de migration et de développement, ainsi que de prévenir et de combattre la migration clandestine, le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Au niveau politique, l'année a été marquée par les élections municipales du 18 mai 2008, remportées par l'opposition. Sur les 22 municipalités que compte le Cap Vert, le Mouvement pour la Démocratie (MpD) en gagne 11 sous ses propres couleurs ainsi que la municipalité de Sal où il a appuyé le candidat du Groupe indépendant pour le changement de Sal (GIMPS). Le Parti africain pour l'indépendance du Cap Vert (PAICV) passe quant à lui de 6 (sur 17 municipalités en 2004) à 10 sur 22 aujourd'hui, tout en remportant l'île de Sao Nicolau et la municipalité de Paul (Santo Antão), traditionnels bastions de l'opposition. Avec un taux de participation historique de 80 % au niveau national, le scrutin, qui s'est déroulé dans le calme et sans

# AFRIQUE CAP VERT

incident notable, aura vu la capitale Praia et les quatre villes les plus importantes de l'archipel passer sous la gestion du MpD.

Le 30 juin 2008, tirant les enseignements de l'« avertissement » des élections municipales, le Premier ministre José Maria Neves a donné un nouveau souffle à l'équipe gouvernementale en procédant à son remaniement. La nouvelle équipe gouvernementale compte désormais 16 ministres et 4 secrétaires d'Etat.

Du 13 au 15 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite de travail au Cap Vert accompagné de la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz. Lors de cette visite, le Premier ministre a eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue, des membres du gouvernement capverdien, le président de l'As-

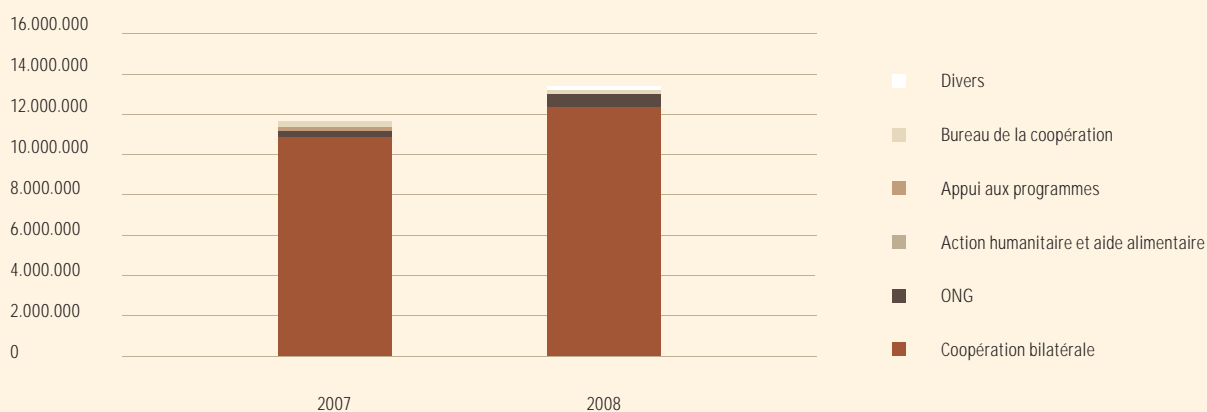
semblée nationale ainsi qu'avec les présidents des différents partis politiques de la majorité et de l'opposition. Le Premier ministre a également présidé l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> Commission de partenariat entre les deux pays et inauguré l'hôpital régional d'Assomada construit par la Coopération luxembourgeoise dans le cadre du projet CVE/056 « Région Sanitaire Santiago Nord ». Finalement, lors d'une cérémonie solennelle, le Président de la République du Cap Vert, S.E.M. Pedro Verona Pires, a remis à Jean-Claude Juncker l'ordre d'Amilcar Cabral 1<sup>er</sup> degré, distinction honorifique capverdienne.

Le 21 novembre 2008, le nouveau Ministre des Affaires étrangères et des Communautés du Cap Vert, S.E.M. José Brito, est venu en visite à Luxembourg. Lors de cette visite, M. Brito a pu s'entretenir avec le Ministre Jean-Louis Schiltz pour faire un tour d'horizon des relations bilatérales avant de procéder à la signature du protocole d'accord relatif à la deuxième phase du projet « Migner les Yeux Ouverts ».

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CAP VERT	2007	2008	Evolution
Coopération bilatérale	10.937.813	12.409.832	13,46%
ONG	360.976	611.579	69,42%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	-
Appui aux programmes	125.431	380	-99,70%
Bureau de la coopération	153.682	199.088	29,55%
Divers	9.429	196.976	1.989,04%
<b>TOTAL</b>	<b>11.587.331</b>	<b>13.417.854</b>	<b>15,80%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU CAP VERT





### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours - le deuxième signé avec le Cap Vert - couvre les années 2006 à 2010. L'objectif principal du PIC est la lutte contre la pauvreté, notamment l'extrême pauvreté, qui doit aller main dans la main avec la création de bases économiques durables. Les secteurs prioritaires du PIC sont le renforcement des ressources humaines, notamment par des projets communs dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, des mesures facilitant l'accès au marché du travail, la santé ainsi que l'eau et l'assainissement.

La sortie du Cap Vert du groupe des Pays les moins avancés (PMA) au 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'aura pas à moyen terme d'influence négative sur le volume de l'aide luxembourgeoise.

Au cours du deuxième semestre 2008, une revue à mi-parcours du PIC 2006-2010 a été lancée conjointement par le Luxembourg et le Cap Vert. Les résultats de cette évaluation sont disponibles depuis début 2009.

#### Éducation et formation des ressources humaines

Chef de file des bailleurs de fonds dans le secteur de l'appui à l'éducation et à la formation professionnelle au Cap Vert, le Luxembourg soutient le gouvernement capverdien dans son approche stratégique de qualification des ressources humaines, en mettant de plus en plus l'accent sur la formation professionnelle.

En marge de la visite du Premier ministre Juncker au Cap Vert en janvier 2008, le protocole d'accord relatif au programme CVE/071 « Appui au Programme National d'Emploi et de Formation Professionnelle » a été signé. Ce programme d'une durée de cinq ans, doté d'un budget de 12,54 millions d'euros, appuie la mise en œuvre du plan stratégique de la formation professionnelle, adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2006. Il comprend un appui institutionnel à l'Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et à la Direction de l'Enseignement Technique; le développement de curricula ; la formation du personnel dans les domaines de l'orientation, de la gestion et de l'inspection, la rénovation/construction de plusieurs centres de formation professionnelle et la définition et l'acquisition d'équipements et de matériel didactique. Le projet fournira aussi un appui à l'accès à l'emploi, à l'auto-emploi, à la formation de micro-entreprises, à l'entreprenariat et à la facilitation de l'accès au microcrédit.

Le projet CVE/059 « Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme du Cap Vert » suit son cours et la construction des infrastructures de l'école a bien progressé au cours de l'année 2008. L'évaluation intermédiaire du projet s'est révélée très positive et a formulé quelques recommandations pour la poursuite du projet.

Sur base d'une requête capverdiennne, un nouveau projet dans le secteur de l'éducation a été lancé. Il s'agit de la construction d'un lycée à Ponta Verde

sur l'île de Fogo pour laquelle un mandat de formulation a été transmis à Lux-Development fin 2008.

#### Santé

Le Plan National de Santé Scolaire (PNSE), élaboré conjointement par les Ministères de la Santé et de l'Éducation capverdiens avec l'assistance du projet CVE/068 « Santé scolaire II », a été approuvé officiellement par le Conseil des Ministres le 25 janvier 2008. La Coopération luxembourgeoise s'est d'ores et déjà engagée à soutenir les autorités capverdiennes pour la mise en œuvre du PNSE et un mandat de formulation a été transmis à Lux-Development en février 2008.

Le projet CVE/056 « Appui à la conception et la mise en œuvre du plan de développement de la région sanitaire de Santiago Nord (RSSN) » est entré dans sa phase finale. L'année 2008 a été consacrée à l'ouverture et à l'appui au fonctionnement de l'hôpital régional d'Assomada, inauguré en présence des Premiers ministres capverdien et luxembourgeois le 14 janvier 2008, tout en continuant l'appui au développement de la RSSN. Suite à l'évaluation intermédiaire du projet menée en septembre 2008, une extension temporelle du projet pour encadrer le début de la RSSN et de l'hôpital régional est à l'étude.

#### Eau et assainissement

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, deux projets sont en cours : l'un au sein de la municipalité de São Domingos sur l'île de Santiago (CVE/069) et l'autre sur les îles de Fogo et Brava (CVE/070). Le premier objectif de ces deux projets est le renforcement des capacités des opérateurs hydrauliques de ces deux municipalités pour leur permettre de mettre en œuvre une gestion commerciale, administrative et financière de l'eau garantissant d'une part une durabilité et d'autre part un prix abordable de l'eau pour les bénéficiaires. Parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement sont rénovés/étendus.

#### Sécurité alimentaire

Le Cap Vert connaît un déficit structurel de production alimentaire qui reste préoccupant: la production agricole est handicapée par les conditions climatiques arides et une pluviométrie erratique. Elle est marquée par une très grande variabilité et couvre rarement plus de 15 % des besoins du pays.

En raison de la vulnérabilité alimentaire du Cap Vert, le PIC 2006-2010 inclut la sécurité alimentaire comme secteur prioritaire. A cet effet, une convention d'aide alimentaire d'un montant de cinq millions d'euros couvrant la période du deuxième PIC a été signée en 2006. Eu égard à la forte augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau mondial en 2008, le Luxembourg a doublé le montant de son aide alimentaire annuelle au Cap Vert, portant celle-ci à deux millions d'euros.

# AFRIQUE CAP VERT

## Autres projets

La construction d'une route sur l'île de Santo Antão, cofinancée par le Luxembourg, la Commission européenne, le Gouvernement capverdien et l'Italie, avance dans le respect des délais révisés, malgré des difficultés techniques et de terrain rencontrées au cours de la mise en œuvre. La route sera achevée et ouverte à la circulation au cours de l'année 2009.

Vu le succès remporté par le projet « Migrateurs les Yeux Ouverts », une deuxième phase a été lancée fin 2008. L'objectif principal reste le même, à savoir permettre à la partie de la population capverdienne qui envisage d'émigrer de choisir cette voie en connaissance de cause, notamment en l'informant sur les opportunités et les contraintes de l'émigration vers le Luxembourg par un renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du partenariat spécial de mobilité signé entre le Cap Vert et l'Union européenne.

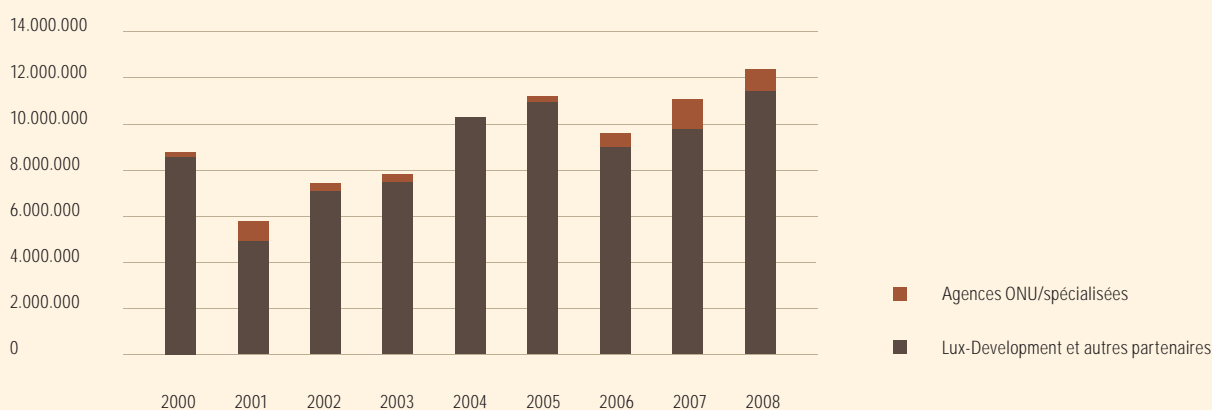
Un projet visant la rationalisation des transferts de fonds des migrants capverdiens et le développement de la microfinance au Cap Vert a été développé par l'ONG Appui au Développement Autonome a.s.b.l. (ADA). Ce projet sera mis en œuvre sur la période 2009-2010.

Dans le cadre du fonds d'étude du PIC, trois études ont été menées au Cap Vert en 2008. Il s'agit (i) d'une étude sur les systèmes de gestion et de manutention des infrastructures de l'enseignement de base et secondaire au Cap Vert ; (ii) de la réalisation de plans directeurs pour les municipalités de Ribeira Brava et de Tarrafal sur l'île de São Nicolau et (iii) d'une étude sur le développement de gares routières sur l'île de Santiago.

La consolidation du centre de traitement et de réhabilitation des toxicomanes à Praia, financé par le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, arrive à son terme.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	8.637.682	4.887.012	7.156.222	7.616.735	10.307.952	10.995.645	9.085.460	9.927.437	11.537.973
Agences ONU/spécialisées	155.958	852.140	239.687	269.837	-	204.198	508.158	1.010.376	871.858
<b>TOTAL</b>	<b>8.793.640</b>	<b>5.739.152</b>	<b>7.395.909</b>	<b>7.886.572</b>	<b>10.307.952</b>	<b>11.199.843</b>	<b>9.593.618</b>	<b>10.937.813</b>	<b>12.409.832</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU CAP VERT





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU CAP VERT

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
CVE/023 : Habitat économique Ribeira Grande	1996-2008	1.586.519	LD	Services sociaux
CVE/035 : Route Janela – Porto Novo	1997-2008	9.005.000	LD	Infrastructure
CVE/049 : Marché de Tarrafal	2002-2008	1.488.000	LD	Secteur privé
CVE/056 : Région Sanitaire Santiago Nord	2004-2009	10.948.000	LD	Santé
CVE/057 : Lycée Coculi	2002-2008	4.178.000	LD	Éducation
CVE/059 : École Hôtelière	2006-2010	5.485.000	LD	Éducation
CVE/060 : Lutte contre la toxicomanie	2003-2008	1.342.000	LD	Santé
CVE/063 : Infrastructures scolaires	2003-2008	6.759.500	LD	Éducation
CVE/064 : Enseignement technique	2003-2009	3.460.000	LD	Éducation
CVE/067 : Convention aide alimentaire	2006-2010	6.000.000	LD	Aide alimentaire
CVE/068 : Santé scolaire (phase II)	2006-2008	500.000	LD	Éducation/Santé
CVE/069 : Eau Sao Domingos (phase II)	2007-2010	1.623.000	LD	Eau/assainissement
CVE/070 : Eau à Fogo et Brava	2007-2010	5.000.000	LD	Eau/assainissement
CVE/071 : Formation professionnelle	2007-2010	12.540.000	LD	Éducation
CVE/075 : Santé scolaire (Phase III)	2008-2011	4.000.000	LD	Éducation/Santé
CVE/076 : Lycée de Ponta Verde	2008-2011	4.500.000	LD	Éducation
Migrer les Yeux Ouverts (Phase I & II)	2006-2008	325.857	BI-MAE	Migration
Fonds de micro-projets 2008	2008	30.000	BI-MAE	Secteur non spécifié
Fonds d'études	2006-2010	450.000	BI-MAE	Divers
ATTF	2008	14.121	ATTF	Finances
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Programme conjoint des Nations Unies au Cap Vert (PNUD, UNICEF, UNFPA, PAM et ONUSIDA)	2007-2010	2.703.488	PNUD	Multi-secteurs
Renforcement du système électoral au Cap Vert	2008-2009	391.543	PNUD	Élections

# AFRIQUE MALI



MALI	2000	2008
Population (millions)	10,7	11,6
PIB par habitant (PPA)	681	1.033
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	173/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	72,80%	36,10%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	40%	33%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	38,10%	51%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	84%	87%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	62,5%	ND
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	69%	80%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	56%	62%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	24%	47%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	12,2%	10,20%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	144‰	120‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	237‰	218‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	86%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	580	580
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	41%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,67	1,7
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	43,7	578
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	6%	46%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	50%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	13,20%	13,00%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	12,60%	7,20%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	ND	64
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	ND	4



## 1. LE MALI FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au Mali, la coordination et la conduite du processus d'actions en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été dévolues au Ministère de l'Économie et des Finances, dans le but d'assurer une symbiose entre les OMD et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP). En décembre 2003, un atelier de lancement du processus OMD, impliquant tous les départements techniques et les organisations de la société civile, avait permis d'analyser et d'adapter la pertinence des cibles et indicateurs au contexte de développement du Mali. En 2006, le Mali a organisé un exercice de planification centré sur les OMD dont le but était d'harmoniser l'actuel Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Sur cette base, un plan décennal (2006-2015) en vue d'atteindre les OMD ainsi qu'un plan opérationnel pour le CSCR 2007-2011 ont été élaborés et validés en octobre 2007. Sept secteurs y sont ciblés : éducation, agriculture et lutte contre la faim, énergie, santé et lutte contre le VIH/sida, eau et assainissement, routes et transports, genre et autonomisation des femmes.

Le dernier rapport des OMD au Mali indique que les performances sont très inégales selon les huit objectifs et les cibles de référence. D'une part, le rapport relève de bonnes perspectives dans certains domaines comme l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle et l'accès à l'eau potable, à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus voire intensifiés. D'autre part, il relève également des scénarios très pessimistes à l'horizon 2015 en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile et l'inversion de la tendance en matière de propagation du VIH/sida, du paludisme et des autres maladies.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Du point de vue politique, alors que l'année 2007 a été marquée par les élections présidentielles et législatives, l'année 2008 a vu une résurgence des hostilités liées aux rébellions touarègues au nord du pays. Les principales revendications des rebelles sont la mise en œuvre du Pacte national, un projet de réconciliation et de développement signé entre le gouvernement et les rebelles en 1992, et la pleine autonomie pour la région de Kidal. Le 20 février 2007, le gouvernement malien et l'Alliance démocratique du 23 mai 2006 pour le changement, nom sous lequel opèrent désormais les rebelles, ont signé un accord mettant en œuvre l'accord de paix d'Alger du 4 juillet 2006. La mise en œuvre de cet accord prévoit la reddition des armes des Touaregs et leur cantonnement dans un nouveau camp construit par l'Algérie à Kidal à cet effet. Malgré cet accord, la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée. Certes, en août 2008, après des pourparlers de paix facilités par la Libye et l'Algérie, le gouvernement malien et les rebelles ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de l'accord d'Alger. Néanmoins,

cette entente a été brisée en décembre 2008 par l'attaque rebelle de la base militaire malienne à Nampala, dans la région de Ségou, causant la mort de huit soldats. A côté de la rébellion touarègue, la détérioration de la situation sécuritaire au Mali est également due à une montée en puissance d'Al Qaïda au Maghreb islamique ainsi qu'à une croissance du banditisme de grand chemin.

Les relations entre l'Union européenne et le Mali ont été marquées en 2008 par l'inauguration du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) à Bamako en présence d'Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali et de Louis Michel, Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire. Le CIGEM représente l'aboutissement d'un dialogue ouvert entre le Mali et l'Union européenne en vue d'élaborer une approche concertée des questions migratoires. Son objectif est de contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique migratoire du Mali adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales en constante évolution, mettant un accent particulier sur le lien entre migrations et développement.



# AFRIQUE MALI

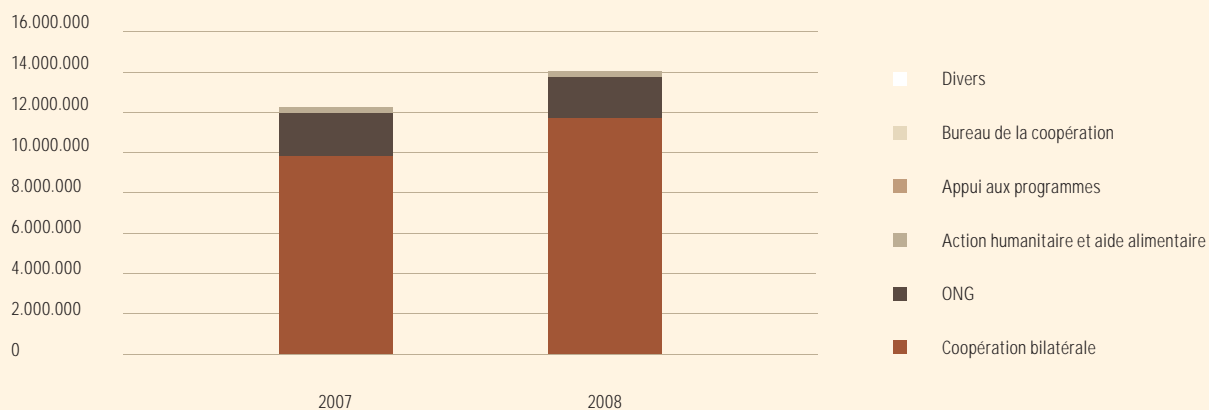
En ce qui concerne les relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg, l'année 2008 a surtout été marquée par la tenue de la 4<sup>ème</sup> Commission de partenariat le 23 juillet au Luxembourg. A cette occasion, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, S.E.M. Moctar Ouane, ont procédé à la signature de six protocoles d'accord relatifs à des projets mis en œuvre au Mali par la Coopération luxembourgeoise dans le cadre du Programme indicatif de coopération de deuxième génération (2007-2011). En marge de la Commission de partenariat, le ministre Ouane a également été reçu par le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, et par le Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires

étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. L'année 2008 a par ailleurs été marquée par la visite officielle de S.E. Mme Maiga Sina Damba, Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali au Luxembourg, en date du 23 mai, ainsi que par l'entrevue bilatérale entre le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz et S.E.M. Amadou Toumani Touré, Président du Mali, en marge des Journées européennes du développement, les 15 et 16 novembre à Strasbourg.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MALI	2007	2008	Evolution
Coopération bilatérale	9.834.657	11.728.284	19,25%
ONG	2.196.745	1.968.157	-10,41%
Action humanitaire et aide alimentaire	250.000	250.000	0,00%
Appui aux programmes	44.353	30.633	-30,93%
Bureau de la coopération	-	-	0,00%
Divers	10.663	34.994	228,18%
<b>TOTAL</b>	<b>12.336.418</b>	<b>14.012.068</b>	<b>13,58%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU MALI







### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours – le deuxième signé avec le Mali – couvre les années 2007 à 2011 et prévoit une enveloppe budgétaire de 55,2 millions d'euros. La zone de concentration géographique de ce PIC est constituée des quartiers périurbains de Bamako, de la région de Kidal, de la région de Ségou et du cercle de Yorosso dans la région de Sikasso. Les secteurs d'intervention de ce deuxième PIC sont l'éducation, la formation et l'insertion socio-professionnelle, la santé, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, le développement local et la bonne gouvernance. Le PIC s'articule autour du processus de décentralisation entamé par le Mali en 1999. De manière générale, tous les programmes sectoriels de ce PIC, du fait qu'ils concernent des secteurs dont les compétences ont été transférées aux collectivités locales, appuient le processus de décentralisation par un renforcement des compétences aux niveaux régional et local.

L'année 2008 a été marquée par la signature des protocoles d'accord et le démarrage officiel des six programmes de ce deuxième PIC, à savoir :

Le Programme d'appui à la santé de base, qui vise à doter la zone de concentration sud du deuxième PIC d'un système cohérent et adapté de couverture sanitaire, géographiquement et financièrement accessible pour les populations (contribution luxembourgeoise de 7.182.700 euros) ;

Le Programme d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'aménagement urbain dans la zone de concentration sud, qui a pour objectif d'améliorer durablement les conditions sanitaires de la population et la salubrité publique en milieu urbain et rural (contribution luxembourgeoise de 10.068.300 euros) ;

Le Programme de sécurité alimentaire dans la zone de concentration sud, cherchant à renforcer la capacité de production économique rurale afin de renforcer l'autonomie et la solvabilité des ménages (contribution luxembourgeoise de 3.259.200 euros) ;

Le Programme d'appui à la formation et l'insertion professionnelle, ayant pour but d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à une formation professionnelle et au développement de la petite entreprise artisanale (contribution luxembourgeoise de 13.657.700 euros) ;

La composante d'accompagnement des programmes du PIC 2007-2011 visant à fournir aux programmes sectoriels du PIC un environnement institutionnel qui facilite la maîtrise par les acteurs des pratiques de bonne gouvernance, sous ses aspects d'administration économique et démocratique du développement (contribution luxembourgeoise de 6.832.100 euros) ;

Le Programme de Développement durable dans la région de Kidal (phase 3), qui œuvre en vue de la réduction de la pauvreté des ménages dans cette région (contribution luxembourgeoise de 7.075.000 euros).

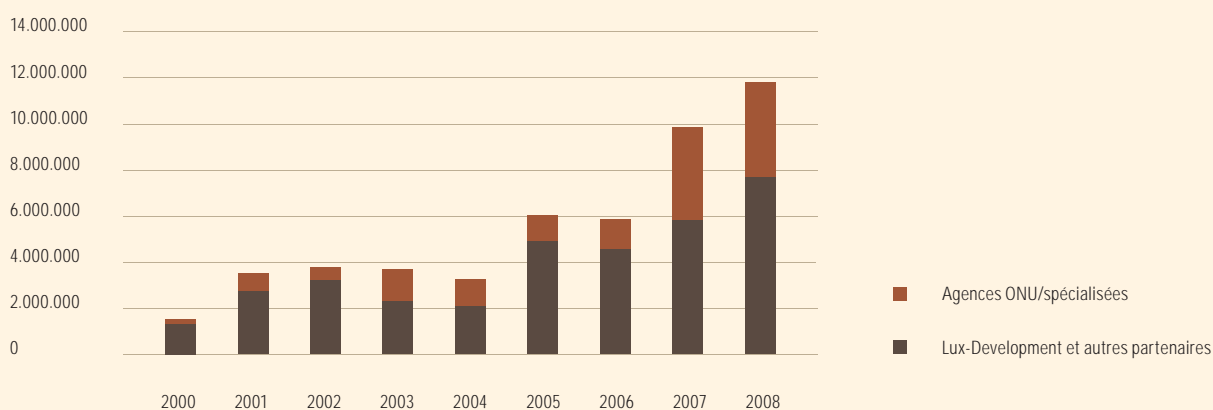


# AFRIQUE MALI



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198	5.122.444	4.601.996	5.669.198	7.680.767
Agences ONU/spécialisées	198.315	726.556	352.169	1.262.253	918.808	950.798	1.152.204	4.165.459	4.047.517
<b>TOTAL</b>	<b>1.543.699</b>	<b>3.440.579</b>	<b>3.631.020</b>	<b>3.573.149</b>	<b>3.121.006</b>	<b>6.073.242</b>	<b>5.754.200</b>	<b>9.834.657</b>	<b>11.728.284</b>

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU MALI





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU MALI

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
MLI/004 : Plaine de San Ouest	2004-2009	6.300.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/005 : Décentralisation et services sociaux	2004-2009	3.460.000	LD	Services sociaux
MLI/008 : Coopération Triangulaire - Hydraulique Segou	2006-2009	2.350.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/009 : Environnement Urbain Bamako	2006-2009	1.750.000	LD	Développement et gestion
MLI/012 : Statistiques de pauvreté au Mali	2006-2009	250.000	LD	Bonne Gouvernance
MLI/013 : Appui au Médiateur	2006-2009	280.300	LD	Bonne Gouvernance
MLI/014 : Eau potable à Senou (Bamako)	en formulation	2.200.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/015 : Manuscrits de Tombouctou	2009-2014	4.000.000	LD	Divers
MLI/016 : Programme santé PIC II	2008-2012	7.182.700	LD	Santé
MLI/017 : Programme eau & assainissement PIC II	2008-2012	10.068.300	LD	Eau & Assainissement
MLI/018 : Sécurité alimentaire PIC II	2008-2012	3.259.200	LD	Sécurité alimentaire
MLI/019 : Éducation & insertion professionnelle PIC II	2008-2012	13.657.700	LD	Éducation
MLI/020 : Bonne gouvernance PIC II	2008-2012	6.832.100	LD	Bonne Gouvernance
Développement Durable Kidal II	2005-2009	4.400.000	Proman	Développement local
Développement Durable Kidal III	2008-2011	7.075.000	Proman	Développement local
Fonds d'études	2007-2011	250.000	BI-MAE	Divers
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Alimentation scolaire	2006-2008	1.217.428	PAM	Éducation/santé
Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Eau & Assainissement
E-regulation Business Facilitation Multidonor	2008-2010	213.005	CNUCED	Bonne Gouvernance
Soutien au Forum de Kidal	2007	50.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Santé reproductive (ado-jeunes) Zone N & S	2007-2011	700.000	UNFPA	Santé
Santé reproductive	2007-2011	1.000.000	UNFPA	Santé
Promotion du genre et lutte contre la violence à la femme et fille (excision)	2007-2011	500.000	UNFPA	Santé
Survie et Développement de l'enfant Zone Sud	2007-2011	650.000	UNICEF	Santé
Valorisation des productions agro-silvo-pastorales Zone N & S	2007-2011	1.000.000	PNUD/ONUDI	Agriculture
Survie et Développement de l'enfant Zone Nord	2007-2011	200.000	OMS	Santé
Financement multisectoriel	2007-2011	100.000	OMS	Santé
Intégration et apprentissage en Formation Professionnelle	2007-2011	1.000.000	BIT	Insertion professionnelle
Insertion professionnelle des jeunes et des femmes	2007-2011	1.499.789	BIT	Insertion professionnelle
Renforcement des capacités programmatiques des services déconcentrés (N & S)	2007-2011	500.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Promotion du genre, équité Homme/Femme et leadership féminin	2007-2011	1.000.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Épanouissement économique et socio-politique de la femme	2007-2010	1.000.000	PNUD	Organisations et institutions pour l'égalité des genres
Assistance technique au secteur privé	2007	17.445	CDE	Secteur privé

# AFRIQUE NAMIBIE



NAMIBIE	2000	2008
Population (millions)	1,7	2
PIB par habitant (PPA)	5.176	7.586
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	125/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	34,90%	34,90%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	26%	24%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	91,40%	72%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86%	86%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	91,00%	92,30%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	101%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	115%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	115%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	20,40%	26,90%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	57‰	46‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	74‰	62‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	73%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	230	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	76%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	19,94%	19,60%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	372,2	577
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	25%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	87%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	5,70%	2,90%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	ND	ND
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	12	244
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	ND	37



## 1. LA NAMIBIE FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Namibie n'a plus réalisé de rapport national sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) depuis 2004. Le seul document disponible est un document publié en novembre 2007 par les Nations Unies qui montre que la Namibie est un des pays qui ont consenti un réel effort pour atteindre les OMD, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la santé maternelle et les actions en faveur d'un environnement durable. Plus d'un cinquième du budget annuel namibien va à l'éducation, les dépenses publiques pour le secteur de la santé sont parmi les plus élevées de tout le continent africain et la Namibie compte parmi les rares pays du continent à avoir créé un réseau de sécurité sociale pour les populations les plus vulnérables, les personnes âgées, les personnes handicapées et les orphelins du sida. Malgré ces efforts, les progrès sont lents en ce qui concerne l'éducation primaire pour tous et la réduction de la mortalité infantile, tandis que le VIH/sida reste un problème énorme.

Ces dernières années, la Namibie, avec l'appui notamment de la Coopération luxembourgeoise, a fait de grands efforts pour améliorer son système statistique, une nécessité pour vraiment pouvoir mesurer les progrès vers la réalisation des OMD. La définition de la pauvreté répond maintenant aux normes internationales, avec l'effet que le taux de pauvreté en général n'a changé que de façon marginale, mais que le taux de la population considérée comme très pauvre a triplé et atteint 13,8 %.

## 2. EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Les élections parlementaires et présidentielles prévues pour novembre 2009 ont déjà en 2008 massivement influencé la vie politique du pays. La fondation fin 2007 d'un nouveau parti d'opposition par des ex-membres du parti gouvernemental SWAPO, le Rally for Democracy and Progress (RDP), a fait croire qu'à côté des partis d'opposition traditionnels, faibles et avançant en ordre dispersé, une opposition plus dynamique à la dominance historique de la SWAPO allait se développer et attirer les membres mécontents du parti qui dirige la Namibie depuis l'indépendance. Mais lors de quatre élections locales tenues en 2008, le RDP n'a pas atteint les résultats escomptés et est resté en-dessous de la barre des 10%, sans pouvoir étayer par des preuves l'accusation que la SWAPO aurait manipulé les élections.

Du côté du parti gouvernemental, le Président Hifikepunye Pohamba a décidé d'un léger remaniement ministériel qui a notamment amené Helmut Angula, jusque-là Directeur Général de la National Planning Commission (NPC) et dans cette fonction un partenaire estimé de la Coopération luxembourgeoise, au poste de Ministre des Transports (à la NPC, il a été remplacé par Peter Katjavivi, longtemps Ambassadeur namibien accrédité au Luxembourg). Hagen Geingob, ancien Premier ministre tombé en disgrâce en 2002 pour avoir brigué trop ouvertement la succession du Président Sam Nujoma, a été nommé Ministre de l'Economie et est maintenant considéré comme candidat à la succession de Pohamba à la tête du parti et du pays.

Au début de l'année 2008, la vie économique a été dominée comme dans beaucoup d'autres pays africains par une hausse des produits de première nécessité, notamment l'alimentation et l'énergie, mais sans que ce développement ne débouche sur des manifestations ou émeutes comme dans certains autres pays. Début juin, le gouvernement a décidé d'abolir la TVA sur certains produits alimentaires, avec comme résultat une baisse réelle des prix qui a vite été rattrapée par l'inflation. Cette dernière a atteint le taux record de 12% en octobre pour diminuer vers la fin de l'année. Avec un taux de croissance estimé à 3% pour l'année 2008, la Namibie a néanmoins fini l'année sans encore trop souffrir de la crise internationale.

L'atout de la Namibie face à la crise financière internationale est que le budget de l'Etat est très sain, ceci surtout à cause de la politique des dépenses prudente menée depuis longtemps par le gouvernement, une forte amélioration du système des impôts avec comme conséquence des entrées d'argent plus importantes et plus prévisibles, et aussi une hausse des flux financiers provenant du pot commun de l'union douanière de l'Afrique australe (SACU). S'y ajoute le fait que la dette namibienne est très faible. Le gouvernement dispose ainsi de marges suffisantes pour prendre les mesures nécessaires pour parer à la crise. L'augmentation par exemple des dépenses sociales (retraites, allocations familiales, pensions des vétérans de la guerre d'indépendance) et une nouvelle définition des catégories ayant droit à ces allocations résultant en l'augmentation sensible du nombre des

# AFRIQUE NAMIBIE

bénéficiaires, ont ainsi profité à l'économie locale. Mais comme d'un autre côté le taux de chômage s'élève à 37%, la création de nouveaux emplois est graduellement devenue la première priorité du gouvernement.

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2010 signé en 2007 est explicitement un programme de désengagement destiné à mettre fin aux activités bilatérales de la Coopération luxembourgeoise en Namibie début 2011, avec l'idée qu'à partir de cette date la Namibie ne sera plus un pays partenaire mais pourra évidemment continuer à profiter des autres instru-

ments de la Coopération luxembourgeoise comme l'aide humanitaire, la coopération multilatérale, l'assistance technique ou l'appui aux projets des ONG. Le PIC se limite à trois secteurs : le développement rural/urbain intégré, la formation professionnelle et la planification au développement.

#### Projets en cours

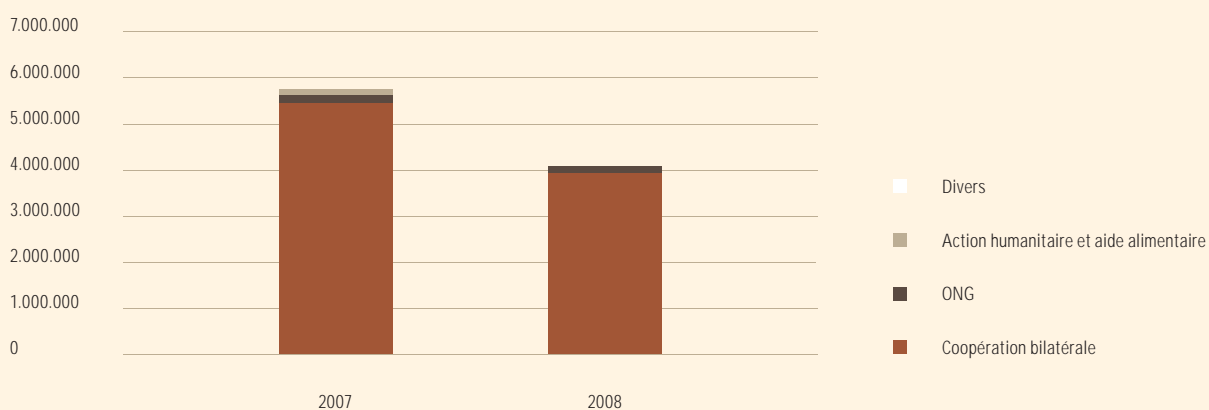
En 2008, les projets formulés sur base du nouveau PIC sont tous entrés en phase d'exécution, le défi étant de réussir à les réaliser dans les délais prévus.

L'objectif principal du projet « Formalisation of Informal Settlements in Rundu and Katima Mulilo and Extension of the Water and Sanitation Network in Rundu (NAM/343) » est de renforcer les capacités des autorités municipales

#### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NAMIBIE	2007	2008	Evolution
Coopération bilatérale	5.484.957	3.966.118	-27,69%
ONG	149.415	102.807	-31,19%
Action humanitaire et aide alimentaire	100.000	-	-100,00%
Divers	7.191	-	-100,00%
TOTAL	5.741.563	4.068.925	-29,13%

#### ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION EN NAMIBIE





de Rundu et de Katima Mulilo. Des quartiers informels de Rundu et de Katima Mulilo seront formalisés pour permettre aux populations de vivre dans de meilleures conditions. Le réseau d'accès à l'eau et l'assainissement de Rundu sera étendu en assurant un bon équilibre et une cohérence entre le renforcement des capacités, l'intégration des communautés et l'infrastructure.

Pour le projet « Caprivi and Kavango Rural Water (NAM/345) », l'objectif principal est d'assister le gouvernement de la Namibie au moment où la décentralisation du réseau hydraulique rural est mise en œuvre. Le but est de faciliter l'accès à l'eau potable et d'améliorer l'évacuation et le traitement des eaux usées dans une région qui dans ce domaine reste largement défavorisée par rapport au niveau atteint par le reste du pays et qui, de façon générale, compte parmi les plus pauvres du pays.

Les partenaires du projet « Support to Vocational Training (NAM/347) », sont la National Planning Commission (NPC) et la National Training Authority (NTA), qui est un service relativement récent créé au sein du Ministère de l'Éducation. Le projet est exécuté au niveau national, la population-cible étant les jeunes sortant de l'école après le grade 10 du système scolaire. Les trois objectifs principaux du projet sont (i) de finaliser l'organisation de la NTA comme autorité centrale du secteur, (ii) de planifier et mettre en œuvre la réforme de tous les centres de formation existants, et (iii) de mettre sur pied des services durables et efficaces en matière de développement des capacités. Dans ce contexte, des efforts sont prévus pour associer le secteur privé à la formation professionnelle et technique et l'amener à devenir la principale force motrice du système.

Le projet « Geographic Information System – GIS Phase IV (NAM/348) » est basé sur la Vision 2030, le troisième Plan National de Développement, et la décision du gouvernement de transformer le Bureau Central des Statistiques en une institution plus autonome. Le nouveau projet prend la relève du projet GIS III dont l'objectif était de développer un outil GIS basé sur Internet destiné à renforcer l'échange d'informations sur l'utilisation de l'espace géographique entre agences du gouvernement à tous les niveaux ainsi que la collecte de données régionales pour la planification du développement régional. Les données devaient aussi être utilisées pour le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement régionaux et nationaux. La nouvelle phase vise à généraliser les réalisations de la phase III. L'objectif est de disposer d'outils performants et de personnel bien formé pour conduire le recensement en 2011.



# AFRIQUE NAMIBIE

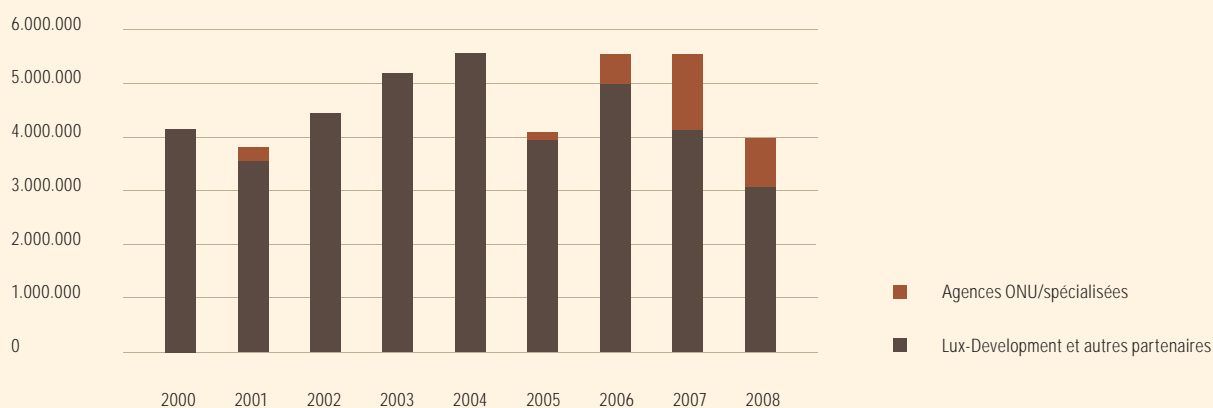
En ce qui concerne le projet « Urban Water Katima Mulilo (NAM/346) » prévu au titre du PIC, il s'est avéré en cours de formulation que beaucoup d'informations sur l'état du réseau d'eau et assainissement à Katima Mulilo fournies par les autorités namibiennes étaient erronées. Des négociations avec les autorités namibiennes ont finalement amené à la conclusion qu'il sera impossible de mettre sur pied et d'exécuter un projet valable dans les délais du PIC. D'un commun accord entre la partie namibienne et la partie luxembourgeoise, le projet a finalement été abandonné et son budget a été réparti sur les autres projets en exécution pour en étendre les activités, la majeure partie du budget allant au projet « Formalisation of Informal Settlements in Rundu and Katima Mulilo and Extension of the Water and Sanitation Network in Rundu (NAM/343) » et bénéficiant donc aux mêmes populations que visait le projet abandonné.

## Appui à travers les agences multilatérales

Le PIC actuellement en exécution n'a plus repris le secteur de la santé, plus particulièrement la lutte contre le VIH/sida, comme secteur d'intervention de la coopération bilatérale. Néanmoins, comme il s'agit d'un secteur important dans lequel les besoins sont énormes en Namibie, la Coopération luxembourgeoise continue de l'appuyer par le financement, via la coopération multilatérale, du Country Programme Action Plan (CPAP 2006-2010) de l'UNFPA.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019	3.964.324	5.006.707	4.087.558	3.090.776
Agences ONU/spécialisées	-	218.057	-	-	-	150.000	494.073	1.397.399	875.341
<b>TOTAL</b>	<b>4.214.190</b>	<b>3.818.057</b>	<b>4.486.418</b>	<b>5.180.084</b>	<b>5.523.019</b>	<b>4.114.324</b>	<b>5.500.780</b>	<b>5.484.957</b>	<b>3.966.118</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NAMIBIE







## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN NAMIBIE

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
NAM/334 : Mashare Agricultural Development Institute	2001 - 2005	2.700.000	LD	Développement agricole
NAM/337 : Support to Basic Education III	2001 - 2006	4.486.440	LD	Équipements scolaires et formation
NAM/338 : Water in Otjozondjupa and Omaheke	2002 - 2007	4.800.000	LD	Développement rural intégré
NAM/339 : Zambezi Vocational Training Center	2005 - 2007	3.630.200	LD	Éducation
NAM/340 : Open Market Katima	2003 - 2007	2.927.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/341 : Urban Development Katima	2004 - 2007	648.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/342 : GIS III Development Planification	2006 - 2008	1.293.000	LD	Assistance technique
NAM/343 : Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu	2007 - 2010	5.000.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/345 : Caprivi and Kavango Rural Water	2008 - 2010	3.000.000	LD	Développement rural
NAM/347 : Support to Vocational Training	2008 - 2010	4.500.000	LD	Éducation
NAM/348 : GIS IV Development Planification	2008 - 2010	720.000	LD	Assistance technique
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Éducation des filles	2005 - 2007	250.000	UNICEF	Éducation
CPAP 2006 - 2010	2006 - 2010	1.970.366	UNFPA	Santé reproductive et genre
Women Count: Promoting Gender Equality and Empowerment of Women	2007 - 2010	518.721	UNFPA	Genre
Saving the future generations	2007 - 2010	1.652.286	UNICEF	Santé

# AFRIQUE NIGER



NIGER	2000	2008
Population (millions)	10,1	13,3
PIB par habitant (PPA)	739	781
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	174/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	61,40%	60,60%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	50%	40%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	24,40%	40%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73%	65%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	91,00%	92,30%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	73%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	68%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	45%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	1,20%	12,40%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	280‰	256‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	166‰	150‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	83%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	590	1800
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	16%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,45%	1,10%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	38,9	294
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	15%	46%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	15,00%	15,10%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	18,40%	7,10%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	ND	21
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	ND	2



### 1. LE NIGER FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Depuis son adoption en octobre 2007, la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008 - 2012 sert de cadre de référence pour la réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les politiques de développement économique du pays. Elle est mise en œuvre par des politiques et stratégies sectorielles, dont les premiers résultats sont visibles notamment dans les secteurs de l'éducation de base et de la santé. Malgré les problèmes importants qui persistent en ce qui concerne la qualité de l'éducation dispensée au Niger, le taux brut de scolarisation a augmenté de manière significative de 42 % en 2001 à 62 % en 2008. Dans le domaine de la santé, beaucoup d'indicateurs se sont améliorés suite au soutien technique et financier apporté au Plan National de Développement Sanitaire par plusieurs partenaires et grâce à l'introduction de la gratuité des soins sur l'ensemble du territoire. Cependant, d'importants défis restent à réaliser au Niger, qui affiche toujours un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans parmi les plus élevés du monde.

Alors que l'économie nigérienne est principalement basée sur l'agriculture de subsistance, l'élevage et l'exploitation minière (uranium, or et pétrole), un taux de croissance moyen d'environ 4,1 % sur la période 2000 à 2007 a contribué à une baisse de l'incidence de la pauvreté de 62 % en 2005 à

59,5 % en fin 2007. Cette tendance s'est renforcée en 2008 avec un taux de croissance record estimé à 9,5 % et principalement dû à la bonne pluviométrie d'un côté, et, de l'autre côté, à l'attribution de nouveaux permis d'exploration et d'exploitation minière. Ces données sont cependant à relativiser au regard, d'une part, de la croissance démographique très forte au Niger (estimée à 3,4 % en 2008) qui absorbe une partie significative des fruits de la croissance et, d'autre part, des aléas climatiques dont dépendent fortement la production agricole et l'élevage.

L'utilisation des fruits de la croissance est un autre sujet qui attire l'attention des partenaires techniques et financiers du Niger. En effet, malgré des progrès notables en matière d'amélioration de la législation, des efforts importants restent à faire en vue d'un renforcement des capacités et d'une responsabilisation accrue des Ministères techniques en charge de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, afin de leur permettre d'augmenter leurs taux d'exécution budgétaires au même rythme que les recettes de l'Etat.



# AFRIQUE NIGER

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

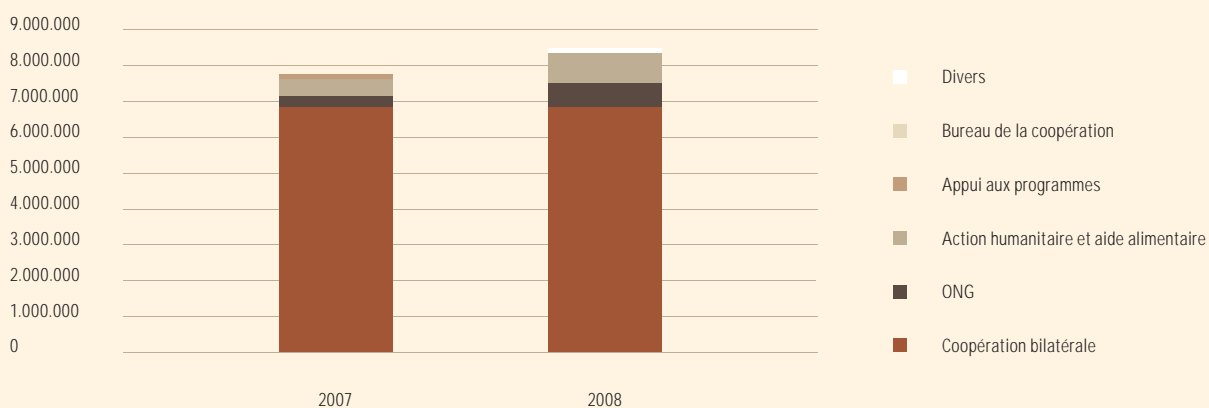
Au plan politique, le pays s'oriente vers les différentes échéances électorales de l'année 2009, qui devrait voir, outre les élections municipales et départementales, aussi les législatives et surtout les présidentielles. Un débat animé est mené dans les médias sur la succession du Président de la République, Mamadou Tandja, dont le deuxième et dernier mandat constitutionnel arrive à terme fin 2009. Alors que l'opinion publique semble généralement divisée quant à une révision constitutionnelle, des manifestations publiques et des déclarations de certains membres du gouvernement, dont le nouveau Premier ministre Seini Oumarou, en faveur d'une « prolongation de trois ans » pour une période de « transition » du mandat de M. Tandja, laissent prévoir une année électorale 2009 animée au Niger.

Au plan sécuritaire, le Niger a connu encore une année marquée par le conflit armé, qui, dans la région saharienne du pays, oppose depuis début 2007 les forces armées nigériennes et les rebelles du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ). Ces derniers accusent le gouvernement de ne pas avoir respecté les termes des accords de paix du conflit touareg des années 1990 et revendiquent notamment une part plus importante dans le partage des revenus de l'Etat issus de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières du pays. Si, vers la fin de l'année, la situation est devenue plus calme, les habitants et les commerçants de la zone se plaignent d'un banditisme récurrent ne permettant qu'une reprise partielle de l'activité économique en raison de l'accès à la zone qui reste toujours difficile et dangereux. Cette situation d'insécurité s'est étendue aussi à d'autres zones du pays, dont notamment la zone frontalière avec le Mali, où le

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NIGER	2007	2008	Evolution
Coopération bilatérale	6.831.994	6.850.952	0,28%
ONG	305.032	617.832	102,55%
Action humanitaire et aide alimentaire	409.500	851.197	107,86%
Appui aux programmes	146.179	1 112	-99,24%
Bureau de la coopération	-	-	0,00%
Divers	14.362	105.742	636,26%
<b>TOTAL</b>	<b>7.707.067</b>	<b>8.426.836</b>	<b>9,34%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU NIGER





Le 14 décembre 2008 ont été pris en otage le représentant spécial pour le Niger du Secrétaire Général des Nations Unies et son assistant.

Sur le plan économique, grâce à la flambée des prix des minerais et des hydrocarbures sur les marchés internationaux, l'économie nigérienne a bénéficié en 2008 d'importants investissements dans l'exploration et l'exploitation minière, notamment dans la région d'Agadez, où plus d'une centaine de concessions d'exploration et d'exploitation des gisements uranifères ont été attribuées et à l'Est du pays, où l'exploitation des gisements pétrolifères est prévue à partir de 2010 par une société chinoise. L'effet bénéfique pour le Trésor public qui en résulte a permis au gouvernement notamment de lancer des investissements publics prévus de longue date, tels que la construction d'un barrage sur le fleuve Niger à Kandaji et la construction d'un deuxième pont traversant le même fleuve à Niamey.



### 3. SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION 2008 – 2012

En octobre 2008, la Ministre des Affaires étrangères du Niger et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Luxembourg ont procédé à la signature d'un nouveau Programme indicatif de coopération (PIC) couvrant la période 2008 – 2012 et doté d'une enveloppe financière indicative de 60 millions d'euros, ce qui représente un triplement par rapport à l'enveloppe de la période précédente et ce qui témoigne de l'intensification des relations entre les deux pays.

Ayant pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté, le nouveau PIC s'inscrit dans la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008 – 2012 du Niger. Pour des raisons d'efficacité de l'aide, il se concentrera désormais principalement sur deux secteurs, à savoir le développement rural et la formation professionnelle et technique.

En ce qui concerne le développement rural, le PIC vise plus spécifiquement un appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Niger dans les régions de Dosso, Maradi et Diffa, où des appuis sont prévus pour le financement d'infrastructures rurales (notamment hydrauliques et agro-pastorales), pour la gestion et la gouvernance du foncier et pour renforcer les capacités des autorités régionales et des communes à exécuter les tâches qui leur sont dévolues dans le cadre de la décentralisation.

La Formation Professionnelle et Technique est un nouveau secteur d'appui de la Coopération luxembourgeoise au Niger et représente une suite logique à 15 ans de soutien à l'artisanat nigérien. L'objectif est d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de sa Politique sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques à travers un appui au Programme national de Formation Professionnelle et Technique, à l'Apprentissage et à l'Insertion des Jeunes. Un nouveau programme dont la formulation a débuté en 2008 devra notamment aider le pays à mieux adapter son système de formation professionnelle et technique à la demande du marché du travail, à mieux équiper ses centres de formation, renforcer les capacités de ses enseignants et appuyer l'initiative privée et l'insertion professionnelle.

## 4. APPUIS EN COURS

### Coopération bilatérale

En matière de coopération bilatérale, l'année 2008 a été marquée par la poursuite des engagements de la Coopération luxembourgeoise dans la région de Dosso au sud-ouest du Niger, où le Projet d'appui au développement territorial dans la région de Dosso (NIG/015) aide les communes rurales à préparer leurs plans de développement communaux tout en renforçant les capacités des acteurs locaux dans leur quête pour un accès soutenu aux opportunités de développement. Une part importante de ce projet est dédiée à la construction d'infrastructures socio-économiques (pistes rurales, marchés ruraux, points d'eau modernes et adduction d'eau potable), aux activités génératrices de revenus (appui à la petite irrigation, appui aux opérations de warrantage de céréales) et à la lutte contre la désertification (restauration et reboisement de surfaces dégradées).

L'année 2008 a aussi été marquée par le démarrage effectif du projet NIG/116 de Soutien aux Initiatives Communales d'Eau et d'Assainissement Scolaire (SICEAS) qui se propose d'améliorer durablement les conditions d'alimentation en eau potable, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement dans 100 écoles de base de 10 communes du département de Boboye. Subventionné à hauteur de 74 % par la Facilité « Eau » de l'Union européenne, ce projet permet de compléter les infrastructures scolaires réalisées par le Projet d'Appui au Développement de l'Éducation de Base à Dosso (NIG/016).

# AFRIQUE NIGER

En 2008, le gouvernement luxembourgeois a aussi poursuivi son appui financier au Fonds Commun des Donateurs du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dont l'objectif est de renforcer les capacités du pays à prévenir et gérer les situations d'insécurité alimentaire récurrentes à travers un système d'information et de suivi des récoltes et des marchés ainsi qu'un dispositif d'intervention rapide dans les zones affectées par un déficit céréalier, à travers des ventes à prix modérés voire même de l'aide alimentaire dans les cas d'insécurité alimentaire aiguë.

## Coopération multilatérale

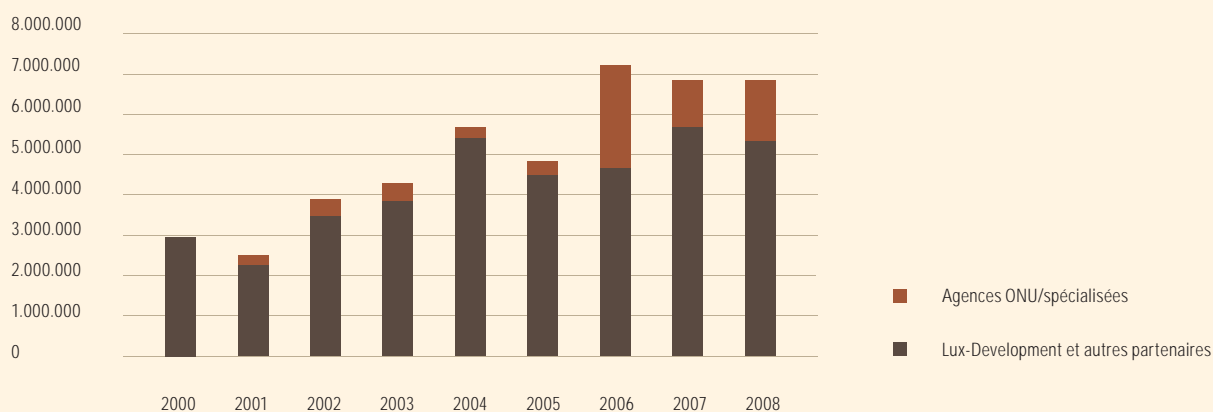
Au titre de l'année 2008, le Luxembourg a appuyé plusieurs projets mis en œuvre à travers des agences onusiennes, dont un projet de la FAO intitulé « Intensification de l'Agriculture par le renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives » (IARBIC), que le Luxembourg soutient conjointe-

ment avec la Commission européenne, la Belgique et l'Espagne. Le projet IARBIC a pour objectif d'augmenter durablement et sur l'ensemble de la zone agricole du Niger les rendements des cultures pluviales qui représentent 95% de la production et 69% de la consommation céréalière au Niger. A travers un appui technique et financier pour la création de 200 nouvelles boutiques et la consolidation de 100 anciennes boutiques d'intrants agricoles, le projet entend augmenter la productivité agricole en vulgarisant l'utilisation d'engrais auprès des populations rurales et en améliorant leur disponibilité et leur accessibilité financière.

Outre ce projet, le Luxembourg a continué son soutien à un projet d'appui à la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes à travers l'UNFPA ainsi qu'à un projet du PNUD qui vise à développer la gestion des ressources en eau par les communautés locales.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.918.058	5.443.545	4.451.139	4.705.704	5.705.497	5.408.436
Agences ONU/spécialisées	-	213.990	372.394	400.806	215.530	338.250	2.474.709	1.126.497	1.442.517
<b>TOTAL</b>	<b>2.974.722</b>	<b>2.513.990</b>	<b>3.910.506</b>	<b>4.318.864</b>	<b>5.659.075</b>	<b>4.789.389</b>	<b>7.180.413</b>	<b>6.831.994</b>	<b>6.850.952</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NIGER





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NIGER

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
NIG/014 : Développement de l'Artisanat au Niger (DANI III)	2003 - 2006	2.064.000	LD	Artisanat
NIG/015 : Projet Dosso Ma Za'ada – Appui au développement territorial dans le département de Dosso	2005 - 2009	8.000.000	LD	Développement rural
NIG/016 : Programme régional d'appui au développement de l'éducation de base à Dosso	2005 - 2009	5.710.820	LD	Éducation de base
NIG/017 : Programme d'appui à la formation professionnelle et technique et à l'insertion des jeunes	2008 - 2012	22.900.000	LD	Éducation
NIG/116 : Soutien aux Initiatives Communales d'Eau et d'Assainissement Scolaire dans le Département de Boboye	2008 - 2010	3.295.525	LD	Distribution d'eau et assainissement
Fonds Commun des Donateurs du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires	2006 - 2010	1.000.000	Cellule Crise Alimentaire auprès du Cabinet du PM du Niger	Sécurité alimentaire
Integrierte Armutsbekämpfung und partizipative Gemeinwesenentwicklung in zwei Gemeinden der Provinz Agadez	2007 - 2010	574.839	CARE International Deutschland-Luxemburg	Développement local
Études sur la régionalisation de la SDR	2008	90.670	Secrétariat exécutif de la stratégie de développement rural	Développement rural
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Boutiques d'Intrants Coopératives	2008 - 2011	1.194.852	FAO	Coopératives agricoles
Santé de la reproduction à Mirriah et Loga	2004 - 2007	440.000	UNFPA	Santé reproductive
Appui à une maternité sans risque à Agadez	2004 - 2007	716.251	UNFPA	Santé reproductive
Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes y compris la prévention des IST et du VIH-SIDA	2006 - 2010	3.500.000	UNFPA	Santé reproductive
Les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté: soutien à l'autonomisation des filles et des femmes au Niger	2007 - 2009	100.000	UNESCO	Genre
Expansion of the Community Water Initiative	2006 - 2008	505.286	PNUD	Environnement
Assistance technique au secteur privé	2007	16.165	Centre pour le Développement de l'Entreprise	Secteur privé

# AFRIQUE SÉNÉGAL



SENEGAL	2000	2008
Population (millions)	9	11,8
PIB par habitant (PPA)	1.307	1.792
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	156/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	26.3%	17%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	22%	17%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	59,50%	69%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87%	73%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	48,70%	49,10%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	82%	97%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	75%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	32%	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	14,00%	19,20%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	70‰	77‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	121‰	136‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	74%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	560	430
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	58%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,77	0,9
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	94	466
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	57%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	76%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	10,60%	8,40%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	23,20%	11,80%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	2	148
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,02	46





## 1. LE SÉNÉGAL FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le processus national visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a véritablement démarré en 2003 lorsque le Sénégal a mis en place un comité de pilotage largement participatif sous l'égide de la Direction de la Planification du Ministère du Plan et du Développement Durable, afin de renforcer l'exercice de planification stratégique et le développement de synergies entre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les OMD et la stratégie de croissance accélérée. Des groupes thématiques ont été créés en vue de mener des diagnostics sectoriels, d'établir une méthodologie d'opérationnalisation et d'évaluer les coûts relatifs à l'atteinte des OMD. A titre d'exemple, on peut citer le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM), qui est le cadre programmatique national adopté par le gouvernement sénégalais afin d'atteindre le septième objectif du Millénaire pour le développement. Le PEPAM a été présenté aux partenaires techniques et financiers en avril 2005 afin de solliciter leur soutien pour la mise en œuvre dès 2006. A cet effet, le volet hydraulique du PIC 2007-2011 prévoit un large soutien au PEPAM, en particulier dans la région de Louga et de Thiès, pour pérenniser et multiplier les systèmes d'approvisionnement en eau potable et développer l'assainissement rural.

Le Sénégal fait également partie des 10 pays africains participant au projet régional « village du Millénaire », dont l'objectif est d'aider les communautés rurales à réaliser les OMD. Au Sénégal, c'est la région de Louga qui a été retenue pour contribuer au niveau décentralisé à l'atteinte des OMD.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Du point de vue national, l'année 2008 a été avant tout marquée par la tenue du 11<sup>ème</sup> sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à Dakar les 13 et 14 mars. En marge du sommet, et sous les auspices du Président Wade, les présidents tchadien et soudanais ont signé un accord visant à mettre définitivement fin aux différends qui opposent ces deux pays voisins.

Les élections municipales, rurales et régionales, initialement prévues au Sénégal pour le 18 mai 2008 furent reportées au 22 mars 2009.

En juin 2008, l'opposition (parlementaire et non parlementaire) et plus de 70 ONG ont lancé, sous la présidence de l'ancien directeur de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar Mbow, des Assises nationales, c'est-à-dire des consultations entre tous les acteurs politiques et les représentants de la société civile, dans le but d'analyser la situation socioéconomique du pays et de préconiser des solutions pour sortir de la crise.

Un texte adopté par l'Assemblée nationale en août 2008 rétablit la Cour suprême sénégalaise, qui regroupe désormais la Cour de cassation et le Conseil d'Etat. En octobre 2008, la constitution sénégalaise a été modifiée afin de faire passer, à partir de 2012, le mandat présidentiel de 5 à 7 ans, et pour réduire de 5 à 1 an le mandat des présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Ce dernier changement de la constitution a fait perdre son poste au président de l'Assemblée, M. Macky Sall, ancien Premier ministre tombé en disgrâce.



## AFRIQUE SÉNÉGAL

En Casamance, malgré l'accord de paix signé fin 2004 entre le Ministre sénégalais de l'Intérieur et l'abbé Diamacoune, président du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), les incidents armés ont perduré au cours de l'année 2008.

Au niveau international et européen, l'année 2008 a été marquée par l'affaire de Hissène Habré, ancien président de la République du Tchad inculpé par la Belgique pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture. Suite à la décision de l'Union africaine en 2006 de mener à bien le procès de Hissène Habré au Sénégal, la constitution sénégalaise a été amendée en 2008 afin d'y incorporer le principe figurant à l'article 15(2) du Pacte international sur les droits civils et politiques selon lequel la règle *nulla poena sine lege*

ne bloque pas le procès de personnes accusées de crimes internationaux. L'Union européenne a envoyé en janvier 2008 une mission d'experts à Dakar afin d'analyser les besoins existants en vue de l'organisation du procès.

En ce qui concerne les relations de coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, il faut relever la visite de travail que le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehes, ainsi que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont effectuée au Sénégal du 16 au 18 janvier 2008. Une deuxième visite de travail a été effectuée en novembre 2008 par S.A.R. la Grande-Duchesse, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération et de l'Action





humanitaire, Jean-Louis Schiltz, au cours de laquelle ce dernier a prononcé un discours sur les relations entre les pays du Sud et les pays du Nord à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours - le deuxième signé avec le Sénégal - couvre les années 2007 à 2011 et prévoit une enveloppe budgétaire de 53,3 millions d'euros. La zone de concentration géographique de ce PIC est constituée de quatre régions (Matam, Saint Louis, Louga,

Thiès), dont trois constituent la zone opérationnelle de concentration (Matam, Saint Louis, Louga). Les secteurs d'intervention de ce deuxième PIC sont la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle, la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la bonne gouvernance.

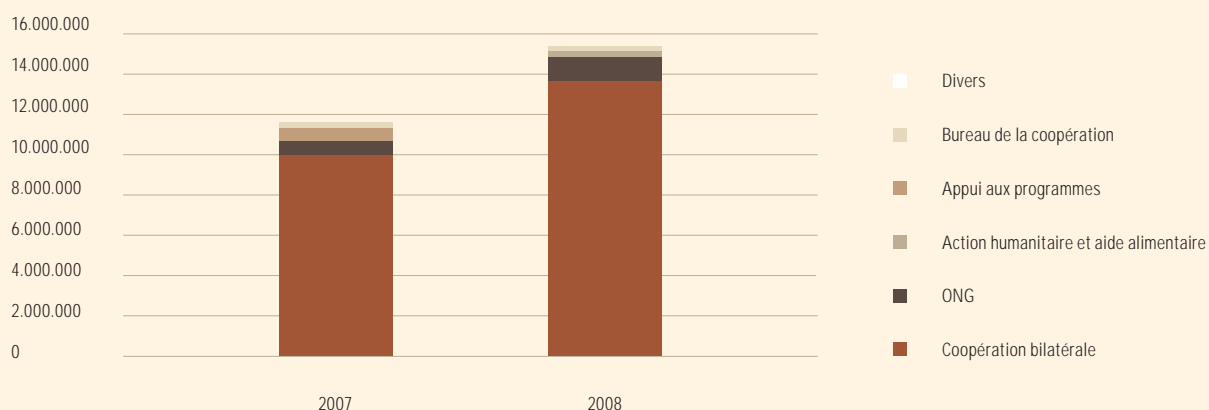
L'année 2008 a été marquée par la signature des protocoles d'accord et le démarrage officiel des quatre programmes de ce deuxième PIC, à savoir :

La composante d'accompagnement des programmes du PIC 2007-2011 qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à favoriser le développement

#### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SÉNÉGAL	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	10.029.195	13.669.753	36,30%
ONG	722.420	826.294	14,38%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	66.640	100,00%
Appui aux programmes	522.293	302.965	-41,99%
Bureau de la coopération	236.488	194.831	-17,61%
Divers	18.134	65.199	259,54%
<b>TOTAL</b>	<b>11.528.530</b>	<b>15.125.683</b>	<b>31,20%</b>

#### ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU SÉNÉGAL



# AFRIQUE SÉNÉGAL

durable dans les régions nord par un accompagnement des composantes sectorielles du PIC (contribution luxembourgeoise de 4.090.000 euros) ;

Le programme d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle qui cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la formation professionnelle et technique et l'insertion socioprofessionnelle (contribution luxembourgeoise de 14.190.000 euros) ;

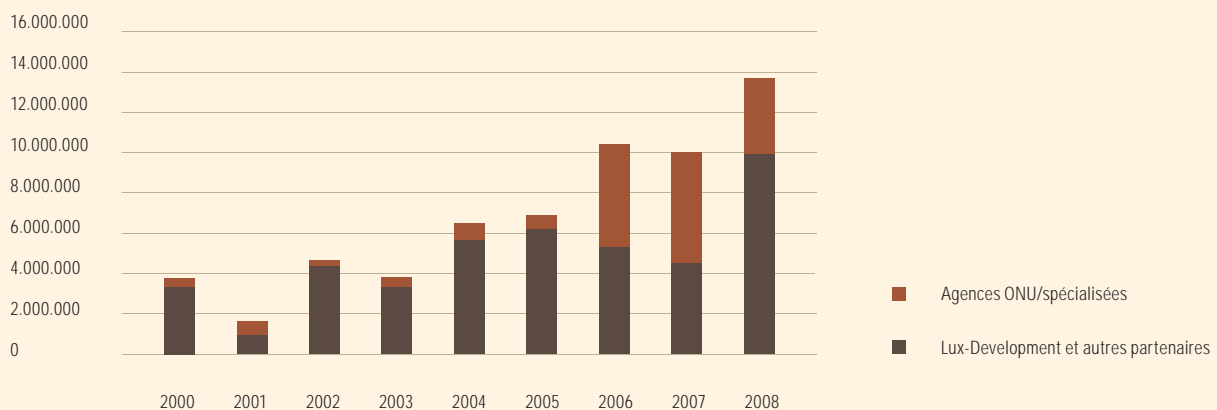
Le programme de santé de base qui a pour but de réduire la morbidité et la mortalité materno-infanto-juvénile en participant au développement et au renforcement du système de santé dans les régions nord (Louga, Saint-Louis, Matam) (11.500.000 euros de contribution luxembourgeoise) ;

Le programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement qui vise à améliorer les conditions sanitaires et socioéconomiques des populations rurales au Sénégal dans les régions de Thiès et de Louga (contribution luxembourgeoise de 14.220.000 euros).



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014	6.149.257	7.449.117	4.681.109	10.044.968
Agences ONU/spécialisées	371.840	632.962	139.357	449.878	708.580	674.933	3.060.674	5.348.086	3.624.785
<b>TOTAL</b>	<b>3.641.840</b>	<b>1.527.906</b>	<b>4.508.923</b>	<b>3.786.982</b>	<b>6.309.594</b>	<b>6.824.190</b>	<b>10.509.791</b>	<b>10.029.195</b>	<b>13.669.753</b>

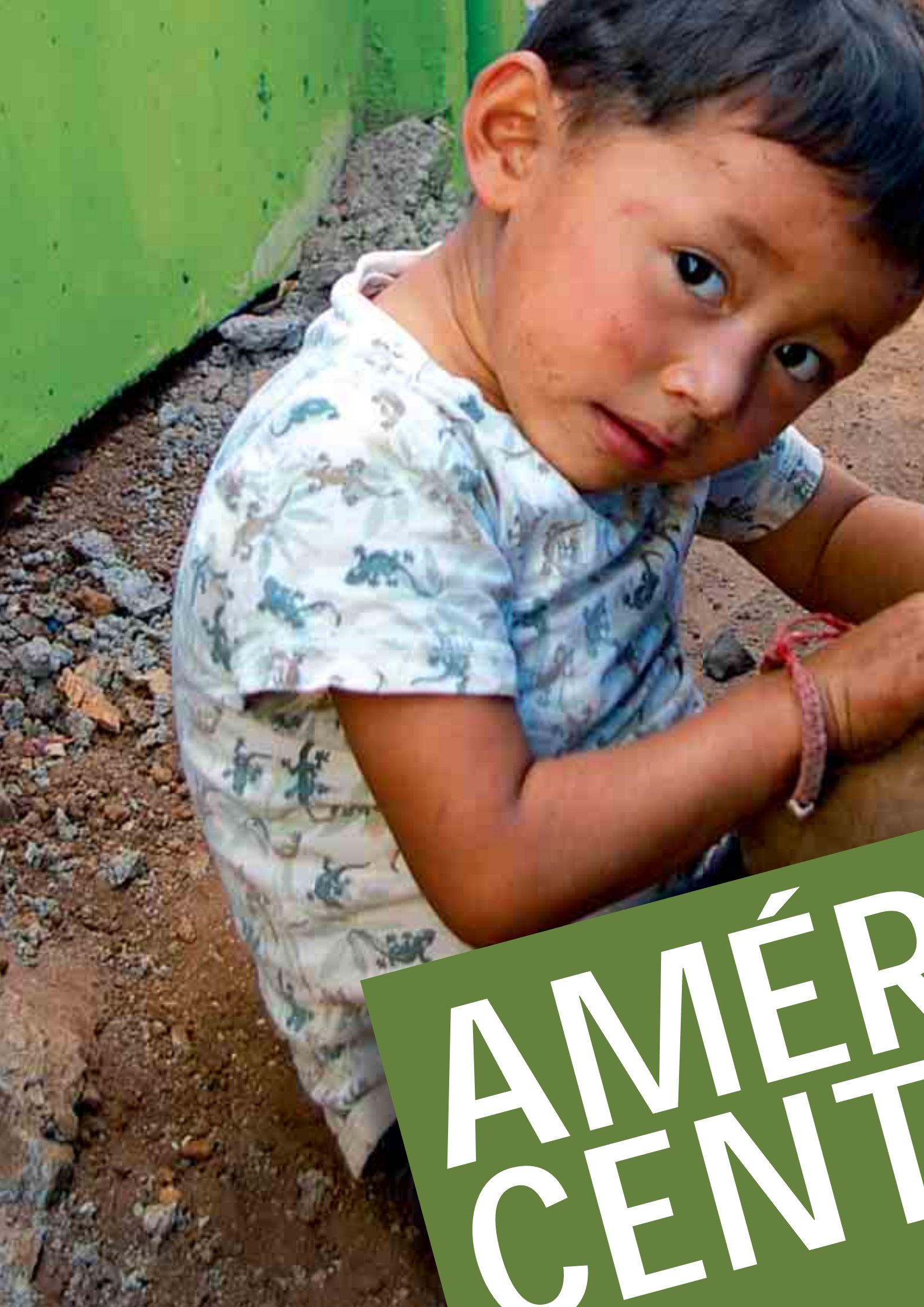
## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SÉNÉGAL





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU SÉNÉGAL

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
SEN/010 : Santé dans la région de Saint Louis	1997-2008	2.174.858	LD	Santé
SEN/012 : Eau potable et assainissement en milieu rural à Thiès et Louga	2000-2009	8.658.115	LD	Eau/assainissement
SEN/014 : Centre Hospitalier Abass Ndao II	2003-2009	3.095.000	LD	Santé
SEN/016 : Lycée technique de Thiès	2003-2009	12.824.093	LD	Éducation
SEN/018 : CETF Saint Louis	2002-2009	4.552.115	LD	Éducation
SEN/023 : Composante accompagnement PIC 2007-2011	2008-2012	4.090.000	LD	Gouvernance
SEN/024 : Formation technique et insertion professionnelle	2008-2012	14.190.000	LD	Éducation
SEN/025 : Santé de base	2008-2012	11.500.000	LD	Santé
SEN/026 : Eau et assainissement Louga et Thiès	2008-2012	14.220.000	LD	Eau/assainissement
Enda-Tiers Monde	2005-2007	1.820.000	ENDA-TM	Société civile
Enda-Tiers Monde	2008-2011	3.200.000	ENDA-TM	Société civile
Fonds d'études	2007-2011	250.000	BI-MAE	Multi-secteurs
Micro-Projets	2008	50.000	BI-MAE	Non spécifié
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
OMS : Prévention des maladies transmissibles	2006-2007	200.000	OMS	Santé
PNUD : Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Eau/assainissement
UNFPA : Santé reproduction PIC II	2007-2009	2.250.000	UNFPA	Santé
UNICEF : Survie & développement de l'enfant	2007-2008	800.000	UNICEF	Santé
OMS : Hygiène et lutte anti vectorielle	2007-2009	300.000	OMS	Santé
OMS : Financement multisectoriel santé	2007-2009	280.000	OMS	Santé
PNUD : Renforcement du fonds de développement local (Matam-St Louis-Louga)	2007-2009	1.750.000	PNUD	Développement local
BIT : Germe	2007-2010	1.439.411	BIT	Insertion professionnelle
ONUDI : Promotion emploi des jeunes de la Medina	2007-2009	250.000	ONUDI	Insertion professionnelle
ONUDI : Insertion des jeunes sortants de l'ETFP	2007-2009	752.015	ONUDI	Insertion professionnelle
PNUD : Financement de l'insertion professionnelle	2007-2010	2.000.000	PNUD	Insertion professionnelle
Assistance technique au secteur privé	2007	95.762	CDE	Secteur privé
Education & child development	2008-2010	600.000	PAM	Nutrition de base
15 <sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le SIDA	2008	48.663	ICASA	Santé



AMÉR  
CENT



# RIQUE RALE

EL SALVADOR  
NICARAGUA

# AMÉRIQUE CENTRALE EL SALVADOR



EL SALVADOR	2000	2008
Population (millions)	6,0	6,7
PIB par habitant (PPA)	4.036	5.255
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	103/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	25,3%	19,0%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	11%	10%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	89,1%	93%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77%	69%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	87,7%	88,5%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	96%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	103%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	123%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	16,70%	16,7%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	30‰	23‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	34‰	27‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	99%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	92%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	ND	0,9
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	28	68
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	66%	62%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	90%	84%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	ND	1,2%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,4%	8,6%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	18	350
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	14	93





### 1. LE SALVADOR FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En mai 2004, le gouvernement du Salvador a élaboré le premier rapport national relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sur base de ce rapport le plan de gouvernement (2005-2009) du Président Saca a prévu des interventions spécifiques qui poursuivent la réalisation des OMD. Entre les différents programmes thématiques, le programme « Red Solidaria » (Réseau Solidaire) est sans doute le plus prestigieux et ambitieux. Le programme constitue l'élément central de l'effort gouvernemental dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il vise à améliorer les conditions de vie des familles en situation d'extrême pauvreté en améliorant les réseaux de services sociaux de base, les programmes de développement productif et de microcrédits qui facilitent le renforcement des opportunités.

La mise en œuvre de ce programme, ainsi que d'autres programmes gouvernementaux comme le Plan d'Education Nationale 2021 et le programme FOSALUD (Santé), s'est accélérée au cours des années 2007-2008. Mais même si ces différents programmes ont contribué à une évolution positive de différents indicateurs sociaux (tels que ceux de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'éducation et du taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur) depuis 2006, la situation sociale du pays reste difficile. Plus de 2,5 millions d'habitants ont été obligés d'émigrer, 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 19% dans l'extrême pauvreté.



# AMÉRIQUE CENTRALE EL SALVADOR

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

L'Alliance Républicaine Nationaliste (ARENA), au pouvoir sans interruption depuis 20 ans, a toujours poursuivi un programme de réformes libérales qui a garanti des taux de croissance économique continus, bien que modestes. Deux résultats de cette politique ont été l'abandon d'une monnaie nationale en faveur du dollar et l'entrée en vigueur d'un traité de libre échange avec les États-Unis. Le succès de cette politique a eu comme conséquence que le Salvador a été classé pays à revenu intermédiaire par les organismes internationaux. Malgré ce fait, les grandes inégalités économiques, sociales et politiques persistent.

Au cours de l'année 2008, le Front Farabundo Martí pour la Libération nationale (FMLN) a trouvé en la personne de M. Mauricio Funes, journaliste télévisé de profession, un candidat à la Présidence de la République qui a entraîné le 15 mars 2009 un changement après 20 ans de gouvernement de l'ARENA.

La forte délinquance qui sévit au Salvador compromet son développement socio-économique. Comme dans beaucoup de pays de la sous-région, les autorités ne parviennent pas à contrôler la violence, occasionnée par les problèmes sociaux du pays. Le Salvador enregistre en effet un taux d'homicides parmi les plus élevés du monde.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

EL SALVADOR	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	6.443.265	7.672.513	19,08%
ONG	125.385	238.454	90,18%
Action humanitaire et aide alimentaire	72.448	-	-100,00%
Appui aux programmes	-	-	0,00%
Bureau de la coopération	-	-	0,00%
Divers	6.007	-	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6.647.105</b>	<b>7.910.966</b>	<b>19,01%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU SALVADOR





Fin 2008, la crise économique et financière mondiale a fortement frappé le Salvador. La dépendance commerciale des Etats-Unis pèsera sur la croissance économique du pays au cours des années à venir. Rappelons que 57 % des exportations vont aux Etats-Unis tandis que 2,5 millions de Salvadoriens vivent sur le sol américain et transfèrent une partie de leur salaire à la famille restée au pays. Le transfert de fonds des émigrés représente 3,7 milliards de dollars par an, c'est-à-dire 18,4 % du PIB en 2008.

Les négociations en vue d'un Accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale se sont poursuivies au cours de l'année. L'UE constitue le troisième partenaire commercial du Salvador. Il bénéficie actuellement encore d'un accès privilégié au marché communautaire grâce au système de préférences généralisées (SPG +).

### 3. PROGRAMME DE CONSOLIDATION EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après la signature du protocole d'accord fin 2007, le Programme d'Appui au Réseau Solidaire (PARS) est entré dans une étape de préparation de l'exécution. Le programme dispose d'un budget de 20 millions d'euros pour améliorer les conditions de vie de la population dans treize municipalités situées dans les départements de San Miguel et Usulután dans la région orientale du pays. Il appuiera notamment l'accès aux services de base (eau potable et électricité en zones rurales), le renforcement de l'enseignement élémentaire et de la santé de base, les activités productives, génératrices de revenus, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales.

Les projets bilatéraux dans le secteur de l'eau et de l'assainissement élaborés dans le cadre du premier Programme indicatif de coopération (2003-2006) se sont poursuivis. Suite à une requête des autorités salvadoriennes, il a même été décidé d'augmenter l'apport financier pour permettre l'achèvement des travaux prévus et la construction d'un réseau d'eau potable supplémentaire.

La Coopération luxembourgeoise appuie le PNUD dans la mise en œuvre d'un projet qui aspire à contribuer à la réalisation des OMD (i) en élaborant une stratégie à l'attention des familles urbaines en pauvreté extrême ; (ii) en consolidant en une politique d'Etat, la stratégie à l'attention de la pauvreté rurale extrême (Réseau Solidaire) et (iii) en élaborant et adoptant un Plan National pour atteindre les OMD.

En collaboration avec le PNUD, la Coopération luxembourgeoise finance également le Programme de Petites Donations et un projet qui vise à renforcer la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions. Par ailleurs, le PAM bénéficie d'un financement luxembourgeois pour la création d'un Système National de Vigilance Nutritionnelle.



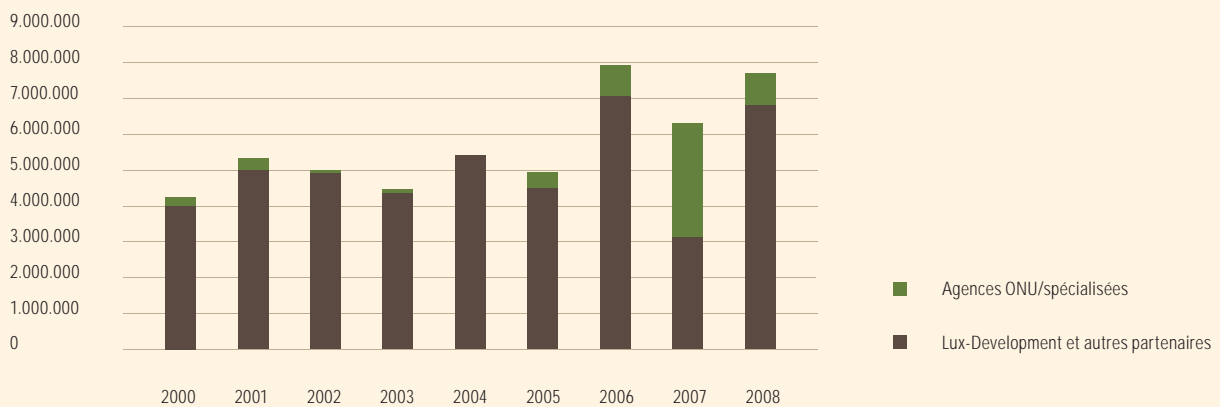


AMÉRIQUE CENTRALE  
**EL SALVADOR**



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.732	4.507.969	7.094.134	3.182.753	6.788.893
Agences ONU/spécialisées	192.467	207.537	7.424	115.811	-	425.062	803.098	3.260.512	883.620
<b>TOTAL</b>	<b>4.187.110</b>	<b>5.289.487</b>	<b>4.959.408</b>	<b>4.393.662</b>	<b>5.438.732</b>	<b>4.933.031</b>	<b>7.897.232</b>	<b>6.443.265</b>	<b>7.672.513</b>

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU SALVADOR





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU SALVADOR

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
SVD/013 : Éducation primaire	2002-2007	12.791.000	LD	Éducation
SVD/014 : Santé Oriente	2002-2007	6.371.050	LD	Santé
SVD/017 : Eau et assainissement en Oriente	2005-2009	5.560.000	LD	Eau/assainissement
SVD/019 : Appui institutionnel à ANDA	2005-2009	2.495.000	LD	Eau/assainissement
SVD/021 : Programme d'Appui au Réseau Solidaire	2007-2010	20.000.000	LD	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
ATTF	annuel	63.716	LD	Formation professionnelle
Renforcement des capacités institutionnelles de FUNDE	2007	300.000	FUNDE	Gouvernance, société civile
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Rapport National du Développement Humain	2007-2008	227.912	PNUD	Renforcement des capacités statistiques
Red Solidaria, pauvreté urbaine	2007-2009	1.414.827	PNUD	Politique / planification économique et du développement
Small Grants Programme	2007-2008	201.379	PNUD	Politique de l'environnement et gestion
Projet accomplissement des OMD	2007-2009	4.054.054	PNUD	Politique / planification économique
Renforcement du système national de vigilance nutritionnelle	2007-2009	950.000 USD	PAM	Santé
Participation des femmes dans la vie politique	2007-2008	116.049	PNUD	Femmes et développement
Business Facilitation Multidonor	2008-2009	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative



NICARAGUA	2000	2008
Population (millions)	4,8	5,5
PIB par habitant (PPA)	2.142	3.674
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	110/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	50,30%	45,10%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	10%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	78,60%	87%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51%	54%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	73,10%	86,20%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	97%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	115%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	111%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	9,70%	18,50%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	39‰	30‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	48‰	37‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	96%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	150	83
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	67%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,19%	0,20%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	64,5	74
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	46%	47%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	22%	79%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	30,20%	15,10%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	25,50%	6,90%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	4	217
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,16	27



## 1. LE NICARAGUA FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été très lents au Nicaragua. On note quelques aspects positifs, tels que la réduction de la dénutrition chronique, qui est passée de 32,40 % en 2001 à 25,80 % en 2007, l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et élémentaire ou la croissance progressive de la participation des femmes à l'emploi non agricole rémunéré ; cependant le Nicaragua devra encore effectuer un travail de longue haleine s'il veut atteindre les objectifs fixés pour l'année 2015.

La croissance faible et volatile du PIB, l'augmentation de l'inflation (13,80 %) et la précarité de l'emploi n'ont pas permis d'avancer au rythme nécessaire pour réduire l'extrême pauvreté. Celle-ci affecte surtout les groupes exclus, notamment les peuples indigènes et d'ascendance africaine ainsi que les enfants et les femmes vivant dans les zones rurales. Le taux d'accès à l'enseignement secondaire, technique et universitaire reste très bas. Le taux de mortalité maternelle ainsi que les chiffres relatifs à la lutte contre le VIH/sida sont sous-évalués et le pays est encore loin des objectifs fixés. S'il est vrai que 79 % de la population a actuellement accès à l'eau potable, il n'existe en revanche pas de données relatives à la qualité et à la quantité de l'eau mise à la disposition de la population.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Le 22 février 2008, M. Jean-Paul Senninger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire avec résidence à Washington DC, a présenté lors d'une cérémonie officielle ses lettres de créance au Président de la République du Nicaragua, M. Daniel Ortega. Cette accréditation représente l'ouverture officielle de la première Ambassade luxembourgeoise physiquement présente en Amérique latine.

L'année 2008 s'est avérée une année difficile en matière de politique intérieure et extérieure. Les élections municipales de novembre, remportées par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) dans 105 des 146 municipalités, se sont déroulées dans un climat tendu et leurs résultats sont sujets à caution, suite aux actes d'intimidation, de violence et de harcèlement à l'égard de membres de partis de l'opposition. En l'absence d'observateurs électoraux accrédités, la régularité du scrutin est remise en cause par la communauté internationale, des ONG nationales et internationales, l'Église, l'opposition politique et les médias.

La centralisation du pouvoir a fait naître des inquiétudes parmi les bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé. La relation entre le gouvernement et les ONG s'est dégradée tout au long de l'année, de sorte que l'Union européenne a pris la décision d'exprimer par une déclaration conjointe sa

# AMÉRIQUE CENTRALE NICARAGUA

profonde préoccupation face aux cas d'intimidation et de harcèlement dont de nombreuses organisations ont été victimes.

Les négociations entre l'Union européenne et la communauté des pays d'Amérique centrale en vue d'un Accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne ont débuté en juillet 2007 et se sont déroulées tout au long de l'année 2008. Ces négociations portent essentiellement sur le dialogue politique, la coopération au développement et le commerce entre les deux régions. Dans ce contexte, le président nicaraguayen exige la création d'un fonds compensatoire, financé à 90% par l'UE, en faveur de l'intégration des pays les plus pauvres de l'Amérique centrale (dont fait partie le Nicaragua). Comme il existe à ce sujet d'importantes divergences de vues entre les pays centraméricains, il est fort improbable

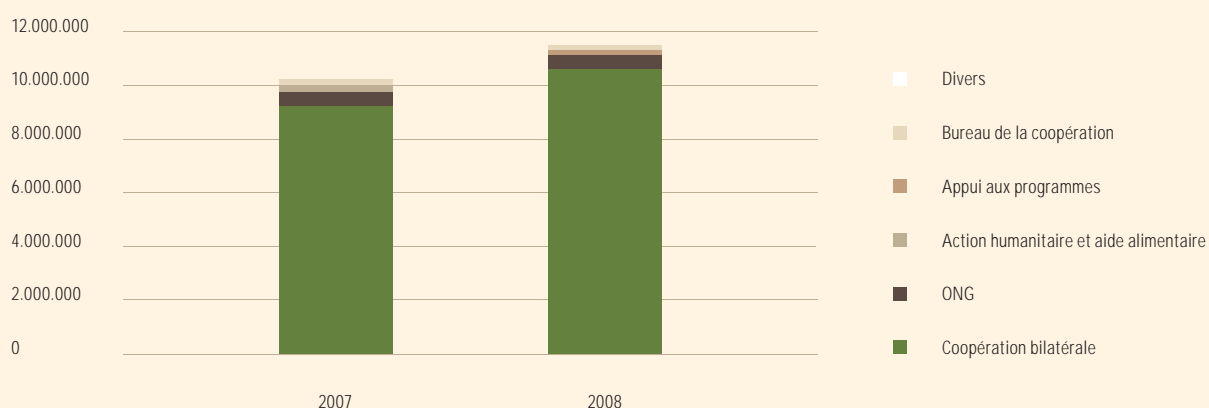
que l'Accord d'association soit signé au cours du premier semestre 2009, comme initialement prévu.

Outre la situation politique délicate que connaît le pays, c'est la crise financière internationale, la flambée des prix des denrées alimentaires et surtout le ralentissement économique aux États-Unis qui ont été les principales sources de préoccupation pendant l'année 2008. L'économie nicaraguayenne a été fortement affectée par la réduction des transferts financiers des émigrés nicaraguayens vivant aux États-Unis et par la baisse du cours des produits agricoles, qui constituent l'essentiel de ses exportations. La diminution de l'entrée des devises ainsi que le fléchissement du rythme dans la création d'emplois auront un impact négatif sur les efforts visant la réduction de la pauvreté extrême au Nicaragua.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NICARAGUA	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	9.273.253	10.603.279	14,34%
ONG	477.896	454.960	-4,80%
Action humanitaire et aide alimentaire	210.448	-	-100,00%
Appui aux programmes	6.080	121.993	1.906,46%
Bureau de la coopération	161.769	149.621	-7,51%
Divers	14.130	34.167	141,80%
TOTAL	10.143.576	11.364.020	12,03%

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU NICARAGUA







### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Du fait des récents développements dans le domaine politique, la plupart des bailleurs de fonds ont revu leur stratégie de coopération en 2008 et ont gelé leur appui budgétaire pour le restant de l'année 2008 et pour la totalité de l'année 2009. De nombreuses réunions se sont tenues entre ambassadeurs et organismes internationaux de coopération afin de discuter de la suspension de l'aide budgétaire et des différentes modalités de réorientation des fonds, notamment vers la société civile, les municipalités et les organisations multilatérales.

La Coopération luxembourgeoise ne participant pas à l'appui budgétaire, aucun changement fondamental n'a eu lieu en 2008 dans sa programmation. Comme stipulé dans le Programme indicatif de coopération actuel (PIC 2007-2010 ; 31,6 millions d'euros), l'appui au développement socio-économique du Nicaragua se poursuivra, notamment dans les secteurs de la formation professionnelle et de la santé ainsi que de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

En 2008, il convient de noter en premier lieu le soutien de la Coopération luxembourgeoise au secteur de la formation professionnelle. En fait, le Luxembourg est l'un des plus importants bailleurs de fonds dans ce secteur. En 2008, les étudiants de la première promotion de l'école hôtelière ont eu leur diplôme final (cuisiniers, barmen, guides de tourisme, réceptionnistes et femmes de ménage) et 90 % d'entre eux ont immédiatement trouvé un emploi. Ce chiffre démontre l'existence d'une demande bien réelle de main-d'œuvre qualifiée.

C'est également en 2008 que le Luxembourg a approuvé une requête pour un nouveau projet relatif à la formation technique dans les secteurs de l'électronique, de la soudure et des énergies renouvelables. Ce projet sera formulé en 2009 et inclura également un important volet d'appui institutionnel à l'Institut national de technologie (INATEC).

La formation professionnelle est rapidement devenue une importante source de revenus et de création d'emplois au Nicaragua, si bien qu'une table ronde « Formation professionnelle » a vu le jour fin 2008. La création de ce nouvel espace de dialogue est conforme au Code de conduite de l'Union européenne et à la Déclaration de Paris, qui visent à maximiser l'impact de l'aide par le biais d'une meilleure coordination et d'une meilleure harmonisation ainsi que d'une utilisation plus efficace des fonds.

Pour ce qui a trait au tourisme, l'année 2008 a vu la création de deux nouveaux fonds financés par le Luxembourg dans le cadre du projet NIC/022 « Route du Café » : un fonds de microcrédits destiné aux micro- et petits entrepreneurs de la région nord et un fonds de projets touristiques intégrés destiné aux municipalités. Toujours dans le nord du pays, la seconde phase du projet d'eau potable (Agua Las Segovias) a démarré. Ce projet comporte un volet d'appui institutionnel à l'ENACAL (compagnie nationale des eaux) ainsi que des investissements visant à optimiser la gestion technique et commerciale des réseaux d'adduction ou à améliorer les conditions sanitaires. Enfin, dans le secteur de la santé, trois des cinq banques



# AMÉRIQUE CENTRALE NICARAGUA

de sang prévues ont été construites et inaugurées en 2008 grâce à des fonds luxembourgeois, en sus de l'ensemble des actions menées dans les départements de Masaya, Carazo et Rivas en appui à la décentralisation des services de santé. Ce projet appuie également diverses initiatives qui présentent aujourd'hui des perspectives intéressantes d'institutionnalisation, telles que les ateliers mobiles destinés à l'entretien des unités périphériques de santé ou encore l'approche multisectorielle mise en place dans le cadre de la prévention contre le VIH/sida.

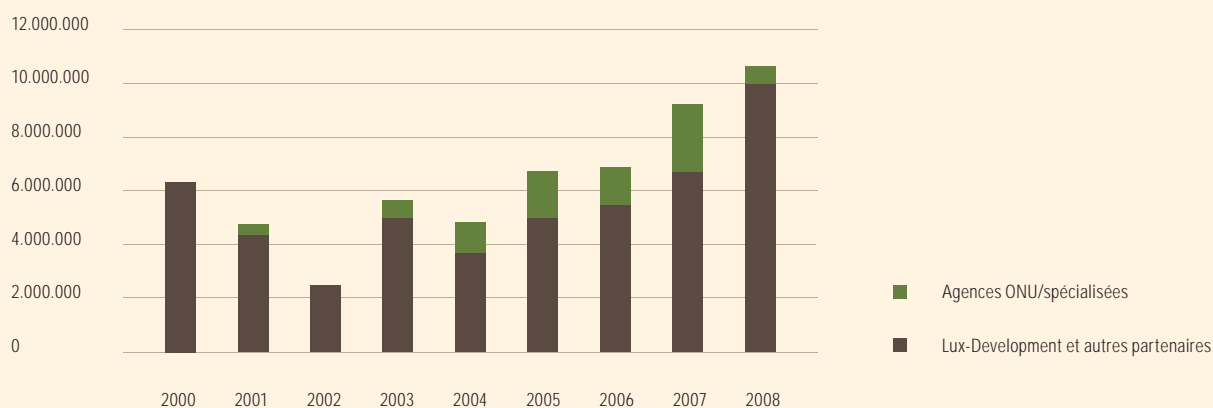
Quelque 15 % de l'enveloppe du PIC 2007-2010 ont été alloués à des projets multilatéraux au Nicaragua, notamment à travers le PNUD, le PAM et l'UNFPA. En 2008, le Luxembourg a contribué au Programme d'alimentation scolaire du PAM. Cette action vise le renforcement de l'apport nutritionnel quotidien en faveur de 30.000 écoliers dans les municipalités rurales vulnérables du nord et contribue à la réduction du taux d'abandon scolaire dans

l'enseignement élémentaire. Le budget financé a couvert l'achat de denrées alimentaires nécessaires au quotidien (riz, maïs, légumes, huile végétale et céréales fortifiées).

La contribution luxembourgeoise au Programme des Petites Donations du PNUD (PPD) a également porté ses fruits en 2008. Ce programme permet aux communautés locales de bénéficier de subventions en vue de mettre en œuvre des initiatives de protection et de conservation des ressources naturelles. La part luxembourgeoise de ce cofinancement a été exclusivement destinée aux départements du nord où nous sommes déjà présents dans les secteurs de l'eau, du tourisme et de la formation professionnelle. L'allocation des fonds s'est faite en parfaite synergie avec notre projet « Route du Café », bon exemple d'une utilisation plus efficace des fonds grâce à une meilleure coordination de l'aide.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182	5.295.455	5.563.441	6.636.532	10.016.633
Agences ONU/spécialisées	-	330.000	7.424	631.227	1.005.580	1.358.847	1.259.350	2.636.721	586.646
<b>TOTAL</b>	<b>6.301.034</b>	<b>4.690.043</b>	<b>2.507.424</b>	<b>5.626.530</b>	<b>4.787.762</b>	<b>6.654.302</b>	<b>6.822.791</b>	<b>9.273.253</b>	<b>10.603.279</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU NICARAGUA





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NICARAGUA

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
NIC/012 Eau Potable Nueva Segovia et Madriz	2003-2007	5.975.000	LD	Eau/assainissement
NIC/013 Formation Hôtelière	2003-2007	4.233.000	LD	Éducation & formation professionnelle
NIC/014 SILAIS MACARI (Santé)	2002-2007	7.650.000	LD	Santé
NIC/016 Transfusion sanguine au Nicaragua	2005-2009	5.900.000	LD	Santé
NIC/018 Formation Hôtelière - Phase II	2006-2009	2.580.000	LD	Éducation & formation professionnelle
NIC/020 Projet MACARI - Phase II (Santé)	2007-2010	7.950.000	LD	Santé
NIC/021: Programme d'eau potable et d'assainissement dans les départements de Nueva Segovia, Madriz et Esteli	2008-2011	8.000.000	LD	Eau/assainissement
NIC/022 Route du Café	2007-2010	4.300.000	LD	Secteur privé
Etica y Transparencia - Transparence de la gestion publique	2007	17.000	GeT	Gouvernance
Etica y Transparencia - Transparence de la gestion publique	2007-2010	665.455	GeT	Gouvernance
Fonds commun pour la bonne gouvernance	2007	50.000	BI-MAE	Gouvernance
Fonds pour l'équité et les droits sexuels et reproductifs	2007	150.000	BI-MAE	Santé/éducation
Round 8 of the Global Fund	2007	11.898	BI-MAE	Santé
Renforcement capacités institutionnelles d'ASOMIF	2008-2010	275.491	ASOMIF	Développement des PME
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Éducation sexuelle	2006-2009	3.447.874	UNFPA	Santé/éducation
Small Grants Programme	2007	200.000	PNUD	Santé
Programme d'alimentation scolaire	2007	200.000	PAM	Santé
Business Facilitation Multidonor	2008-2009	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative





# ASIE

LAOS  
VIETNAM



# ASIE LAOS



LAOS	2000	2008
Population (millions)	5,2	5,7
PIB par habitant (PPA)	1.734	2.039
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	130/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	27%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	ND	40%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	73%	84%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55%	63%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	67,50%	78,50%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	108%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	72%	40%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	7%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	9,70%	18,50%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	96‰	62‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	116‰	79‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	41%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	650	660
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	19%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,04	0,1
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	37	306
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	30%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	32%	51%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	21,80%	6,00%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	6,30%	ND
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	1	108
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0	4



## 1. LE LAOS FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La transformation économique du Laos s'est accélérée au cours des dernières années. Sa situation géographique est considérée de plus en plus comme étant une opportunité plutôt qu'un handicap : revenant sur l'ancien concept de land-locked, le pays s'est découvert land-linked. Cette nouvelle insertion régionale du Laos, dont la clé de voûte fut l'accession à l'ASEAN en 1997, a été rendue possible par une redéfinition des stratégies politiques et économiques du pays, qui après une tentative de collectivisation s'est engagé dans la transition vers une économie de marché, ouverte à ses voisins et aux investissements étrangers.

Pour guider son développement, le Laos s'est doté d'une Stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté, qui vise la croissance économique et le développement social du pays et dont les indicateurs et les objectifs coïncident avec ceux des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les priorités du gouvernement figurent le renforcement de l'économie de marché, les investissements en infrastructures, l'amélioration des prestations de services sociaux, une plus grande sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement, ainsi que le développement

culturel de ce pays multiethnique. L'objectif global est de sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'ici 2020.

Une croissance soutenue au cours de la décennie écoulée a rendu possible des progrès notables dans la lutte contre la pauvreté. Le taux de scolarisation dans le primaire atteint 84 % et le taux de mortalité infantile a diminué de manière considérable. Par contre, dans le domaine de la santé maternelle, beaucoup reste encore à faire.

En termes de développement humain, le Laos a dépassé le Cambodge (131) et la Birmanie/Myanmar (132) pour se placer en 130<sup>ème</sup> position sur 177 pays, mais reste loin derrière le Vietnam (105) et la Thaïlande (78) voisins. Malgré la croissance, le PIB par habitant reste faible avec 2.039 dollars américains (en parité de pouvoir d'achat, PPA) par an. Quelque 27 % de la population disposent de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat et 74 % de moins de deux dollars par jour. Bien que le taux de la pauvreté ait pu être réduit au cours des dernières années, celle-ci reste toujours très répandue, surtout parmi les populations des régions rurales qui sont encore loin de pouvoir bénéficier d'un accès adéquat aux services de la santé, de l'éducation ou de l'eau et assainissement. Le grand défi pour la réalisation des OMD au Laos est donc d'assurer une croissance équitable pour tous.

# ASIE LAOS

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Les effets de la crise financière et économique internationale ont encore peu touché le Laos en 2008. Les investissements directs étrangers étaient cependant en recul et la baisse du prix de certaines commodités commence à toucher avant tout les plus pauvres. La croissance était encore de 7,20 %, en légère baisse par rapport à 2007, mais le FMI prévoit une croissance de seulement 4,40 % pour 2009.

L'adhésion du Laos à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), que le pays veut utiliser comme un moyen d'accélérer l'intégration économique, tout en favorisant un développement social réel, est un but éminent. L'OMC a récemment fait savoir que le Laos avait progressé de façon régulière

dans les négociations, y compris en concluant un accord avec l'Union européenne concernant l'ouverture de son marché à l'importation de biens. Le chemin vers l'adhésion reste cependant encore long et difficile.

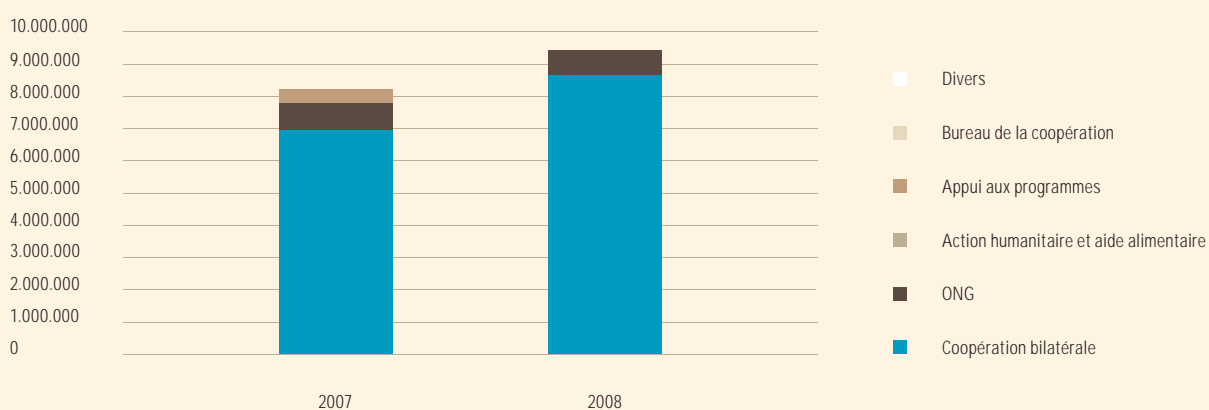
Lors de la Table ronde des bailleurs de fonds, qui s'est tenue le 24 novembre 2008 à Vientiane en présence du Premier ministre Bouasone Bouphavanh, le gouvernement a fait preuve d'un discours franc et d'ouverture au dialogue. Parmi les thèmes abordés avec les partenaires du développement figurent notamment les stratégies pour renforcer la bonne gouvernance, l'Etat de droit et la gestion des ressources naturelles.

Le 3 décembre 2008, le Laos fut, après la Norvège, le deuxième pays à signer à Oslo la Convention contre les armes à sous-munition, geste symbolique

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LAOS	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	6.974.248	8.694.237	24,66%
ONG	770.060	632.906	-17,81%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	50.000	100,00%
Appui aux programmes	537.376	-	-100,00%
Bureau de la coopération	-	-	0,00%
Divers	4.450	-	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>8.286.134</b>	<b>9.377.143</b>	<b>13,17%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU LAOS







pour cet Etat qui reste le pays le plus touché par ces bombes dans le monde. Le nettoyage de ces engins explosifs, qui continuent de faire des victimes et qui freinent le développement rural, nécessite des moyens humains et financiers dépassant de loin les possibilités du pays, qui doit compter en matière de déminage sur le soutien de quelques pays, dont le Luxembourg.

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec une enveloppe financière de 35 millions d'euros sur la période 2007 à 2010, le Luxembourg fait partie des principaux bailleurs du Laos, ce qui se traduit par une participation accrue au dialogue politique et de développement du pays. Depuis le début, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur la réduction de la pauvreté : le PIC en cours – le deuxième avec le Laos – prévoit une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local et de l'éducation et de la formation professionnelle.

Dans le domaine du développement rural et local, la mise en œuvre conjointe des deux projets d'appui aux districts de Pakkading et de Bolikhan a produit des résultats très encourageants et ces projets, après avoir atteint leurs objectifs, se rapprochent de leur fin. Afin de donner un soutien continu à ce secteur clé dans la lutte contre la pauvreté, un nouveau projet dans la province de Bolikhamxay devrait pouvoir commencer en 2009 et une deuxième intervention est à l'étude.

Dans le secteur de la santé, où le Luxembourg est désormais le premier bailleur bilatéral, la consolidation de plusieurs composantes au sein d'un important programme est en cours. Le projet LAO/017 reformulé deviendra pleinement opérationnel en 2009 et représentera une véritable approche programmatique dans le sens de la Déclaration de Paris de 2005 et du Programme d'action d'Accra de septembre 2008. Ce programme intégrera par ailleurs une contribution financière de 2,25 millions d'euros du gouvernement belge selon la modalité de coopération déléguée dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail dans la coopération au développement.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, un projet de renforcement des ressources humaines dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme a pu être lancé en 2008. Un autre projet lancé en 2008 concerne la formation dans le secteur financier par l'appui à l'institut de formation bancaire de Vientiane. Suite à l'élaboration d'une stratégie en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle, d'autres interventions dans ce secteur primordial sont à l'étude.

Des projets mis en œuvre par des agences onusiennes dans ces mêmes secteurs viennent compléter le soutien luxembourgeois, en recherchant à chaque fois la complémentarité et des synergies avec les activités bilatérales. Parmi les agences qui contribuent ainsi au programme figurent l'OMS, le PNUD, le PAM, l'UNICEF et le FENU. Une action en matière de santé maternelle et infantile en coopération avec le UNFPA est à l'étude.



# ASIE LAOS

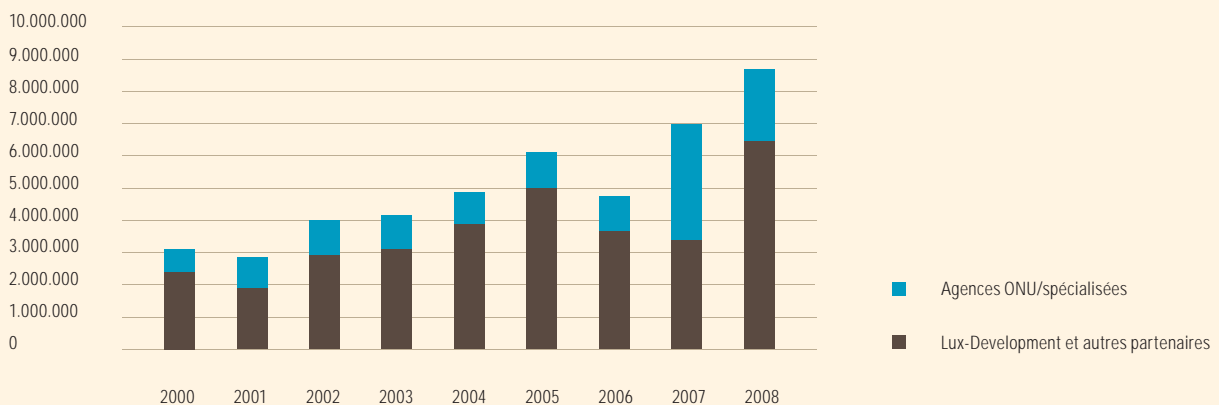


Le développement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, priorité clairement affichée du gouvernement, reste tributaire de moyens, notamment en ressources humaines, encore insuffisants au Laos. Afin d'appuyer le pays dans ses efforts, le Luxembourg compte s'investir encore plus que par le passé dans la formation ciblée des ressources humaines dans ce domaine. Avec l'appui de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), un projet d'appui à l'enseignement du droit a été identifié.

La Coopération luxembourgeoise cofinance également à hauteur de 1.000.000 d'euros l'établissement d'un Institut Pasteur au Laos, ouvrant ainsi des opportunités aux établissements de recherche luxembourgeois pour initier des échanges dans le domaine scientifique avec leurs homologues lao.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agent d'exécution:									
Lux-Development et autres partenaires	2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714	4.991.978	3.678.043	3.421.459	6.518.923
Agences ONU/spécialisées	676.749	913.102	1.046.070	1.100.542	778.957	1.089.670	1.004.687	3.552.790	2.175.314
<b>TOTAL</b>	<b>3.092.471</b>	<b>2.768.418</b>	<b>3.993.407</b>	<b>4.260.440</b>	<b>4.743.671</b>	<b>6.081.648</b>	<b>4.682.730</b>	<b>6.974.248</b>	<b>8.694.237</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU LAOS





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU LAOS

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
LAO/008 : École professionnelle	2001-2007	3.259.997	LD	Formation professionnelle
LAO/010 : École infirmières	2005-2008	1.475.550	LD	Santé
LAO/011 : Développement rural Pakkading	2004-2008	5.900.000	LD	Développement local
LAO/014 : Borikhamxay phase III	2004-2008	210.000	LD	Développement local
LAO/015 : Santé à Vientiane phase III	2003-2008	5.294.052	LD	Santé
LAO/016 : Formation bancaire	2007-2009	2.000.000	LD	Formation professionnelle
LAO/017 : Appui au secteur de la santé	2007-2009	8.500.000	LD	Santé
LAO/020 : Ressources humaines tourisme	en formulation	5.500.000	LD	Formation professionnelle
LAO/021 : Développement local Bolikhamxay	en formulation	6.000.000	LD	Développement local
Luxembourg-Laos study fund: formulation of TVET	2008	27.072	BI-MAE	Formation professionnelle
Établissement d'un Institut Pasteur au Laos	2008	1.000.000	BI-MAE	Institutions scientifiques et de recherche
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Sécurité sociale	2002-2007	2.685.000	BIT/PNUD	Santé
Renforcement des ressources humaines	2003-2008	474.589	OMS	Santé
Contrôle infections parasitaires	2004-2007	639.738	OMS	Santé
UXO Laos, Phase III	2006-2008	750.000	PNUD	Déminage
Bonne gouvernance et développement local	2007-2010	2.975.969	PNUD/FENU	Développement local
Programme d'immunisation	2007	150.000	UNICEF	Santé
Alimentation scolaire	2007-2008	1.860.527	PAM	Éducation / sécurité alimentaire
Efficacité de l'aide	2007-2010	413.731	PNUD	Coordination

# ASIE VIETNAM



VIETNAM	2000	2008
Population (millions)	77,6	85
PIB par habitant (PPA)	1.689	3.071
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	105/177
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	ND
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	41%	27%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99,90%	88%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	87%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	96,70%	93,90%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	91%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	75%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	13%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	9,70%	18,50%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	31‰	16‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	42‰	19‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	95%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	150
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	85%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,22	0,5
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	111	235
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	29%	61%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	45%	85%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	4,70%	3,60%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	8,90%	2,60%
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	2	115
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	ND	129



## 1. LE VIETNAM FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Vietnam connaît une croissance dynamique et durable et a déjà aujourd'hui atteint un bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le plan quinquennal de développement socio-économique (SEDP) de 2006 à 2010 s'est fixé des objectifs concrets prévoyant un dédoublement du PIB en 2010 par rapport à l'année 2000 et une réduction du taux de pauvreté à 11% de la population.

Le succès du pays en relation avec les OMD concerne notamment la réduction de la pauvreté et les indicateurs de santé qui montrent que les objectifs fixés ont déjà été atteints. Le gouvernement s'est fixé douze objectifs de développement spécifiques, les Vietnam Development Goals et les OMD sont pris en compte dans la mise en œuvre du SEDP. Malgré le début de la crise économique et financière internationale, le Vietnam a encore connu une croissance de 6,70 % pour l'année 2008, en baisse par rapport aux 8,50 % de l'année précédente, et a attiré environ 60 milliards de dollars américains d'investissements directs étrangers pendant cette même année.

Le Vietnam se place désormais en 105<sup>ème</sup> position sur 177 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD. Si l'on peut féliciter le gouvernement vietnamien pour les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, il y a lieu tout de même de relativiser ces progrès qui sont loin d'être équitables. En effet, si la classe moyenne urbaine profite largement des récents développements, force est de constater qu'une grande partie de la population, particulièrement en milieu rural et dans les régions enclavées, reste très vulnérable. Les disparités de revenus entre les différentes couches sociales se creusent et, alors que le FMI ne prévoit plus qu'un taux de croissance de 3,30 % pour 2009, la crise internationale touche en premier lieu les plus pauvres. Des défis majeurs se présentent également en matière de développement durable et de changement climatique.



# ASIE VIETNAM

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

Le Vietnam est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2008 membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies et en a assuré la présidence durant le mois de juillet.

Le 18 avril, la fusée Ariane 5 a mis sur orbite le premier satellite de télécommunications vietnamien, VINASAT 1. La Société européenne de Satellites (SES) participe à ce projet dès son début et un programme de formation pour les techniciens vietnamiens a été organisé sur financement de la Coopération luxembourgeoise via ASTRA TechCom.

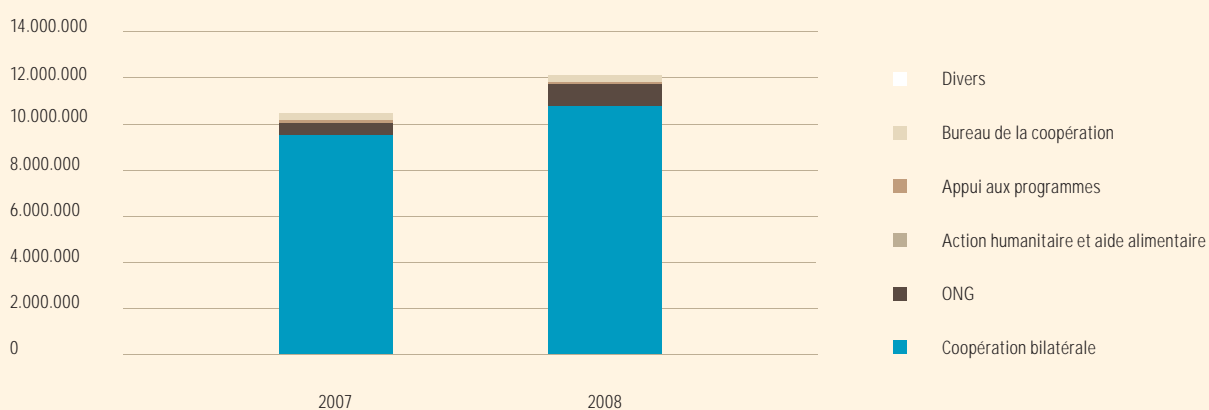
Le Vietnam continue de jouer un rôle important dans le domaine de l'harmonisation et de la coordination de l'aide au développement. En témoigne le

dialogue entre le gouvernement et les bailleurs qui s'articule autour du Partnership Group for Aid Effectiveness et qui a donné lieu à l'élaboration du Hanoi Core Statement, qui est la déclinaison locale de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les Consultative Group Meetings abordent en toute franchise des sujets essentiels pour le développement équitable du pays, comme le progrès réalisé en matière de bonne gouvernance, le développement de l'Etat de droit, l'environnement et le développement durable, ou encore la situation des différents groupes ethniques. Il est à noter que pour la troisième année de suite, le Premier ministre Nguyen Tan Dung a participé au Consultative Group Meeting avec les bailleurs de fonds les 4 et 5 décembre 2008.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VIETNAM	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	9.622.756	10.820.780	12,45%
ONG	357.128	956.775	167,91%
Action humanitaire et aide alimentaire	50.000	100.000	100,00%
Appui aux programmes	205.419	23.017	-88,79%
Bureau de la coopération	182.227	142.446	-21,83%
Divers	26.531	30.779	16,01%
<b>TOTAL</b>	<b>10.444.061</b>	<b>12.073.797</b>	<b>15,60%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION AU VIETNAM





### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours – le deuxième avec le Vietnam - concerne les années 2006 à 2010 et s'insère dans les objectifs retenus dans le cadre du SEDP et des OMD. Une enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros est réservée pour la mise en œuvre du PIC à travers une approche qui se veut plus programmatique que par le passé et qui cible plus particulièrement les secteurs de la santé, du développement local et rural et de la formation professionnelle.

Ce deuxième PIC est un programme de consolidation qui poursuit l'objectif de faire évoluer les relations entre le Vietnam et le Luxembourg vers un niveau différent de coopération, en phase avec le niveau de développement qu'a atteint le Vietnam. Il s'agit de dépasser la relation traditionnelle de bailleur-bénéficiaire et de baser le partenariat bilatéral sur une approche d'échange et d'intérêt mutuel. Une revue à mi-parcours du PIC sera organisée en 2009. Cet exercice contribuera entre autres à l'identification des activités d'un autre niveau de coopération dans nos relations bilatérales.

Vers la fin de l'année 2008, onze projets bilatéraux se trouvent en phase d'exécution par Lux-Development dans les domaines de la santé, du développement rural et local et de la formation professionnelle. L'APD bilatérale luxembourgeoise en faveur du Vietnam continue de se maintenir à un niveau élevé, avec des déboursements de près de 11 millions d'euros en 2008.

En 2008, la coopération dans le secteur financier a été sensiblement renforcée par le lancement d'un projet bilatéral de renforcement des capacités de supervision dans le domaine des marchés des capitaux. De même, grâce à la bonne collaboration avec les partenaires vietnamiens, une approche plus programmatique des formations bancaires en collaboration avec l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) est maintenant acquise.

La coopération avec le Vietnam continue de se développer avec notamment un appui continu à la province de Nghe An à partir de 2009. Trois projets supplémentaires viennent d'arriver au terme de leur phase de formulation et devraient pouvoir démarrer en 2009. Il s'agit d'un projet d'appui au secteur de la santé dans les provinces de Cao Bang et Bac Kan, d'un projet de développement local à Cao Bang en collaboration avec le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et enfin une nouvelle phase d'appui à la formation dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme qui inclura huit écoles de tourisme dans l'ensemble du pays. En complémentarité avec ce dernier projet, la formation de jeunes Vietnamiens au Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck de Diekirch se poursuit avec grand succès pendant l'année scolaire 2008-2009.

En parallèle avec les projets bilatéraux, environ 20 % de l'enveloppe budgétaire du PIC sont réservés à la réalisation de projets mis en œuvre par des agences multilatérales. La sélection des projets se base, outre les priorités du gouvernement vietnamien, sur une recherche de complémentarité et de synergies avec les activités bilatérales.



# ASIE VIETNAM

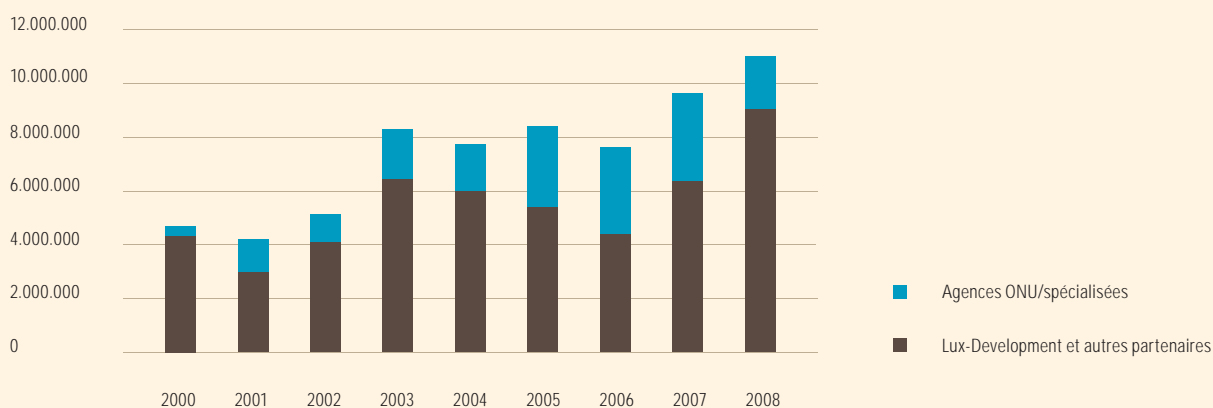
Parmi les initiatives multilatérales appuyées par le Luxembourg figure un important projet d'appui au programme conjoint des agences onusiennes (« Delivering as One UN »). Parmi les projets en cours d'exécution en 2008 on retient notamment un projet de l'UNFPA en matière de santé reproductive, un projet du BIT relatif au renforcement des capacités en matière de sécurité du travail, deux projets d'assistance technique avec l'OMS, un projet de l'UNICEF concernant le renforcement de programmes en faveur des enfants vivant dans les provinces éloignées des hauts plateaux et un deuxième projet de l'UNICEF relatif à la vaccination et la production locale de vaccins de haute qualité.

Le Luxembourg a accordé une aide d'urgence au Vietnam suite aux inondations exceptionnelles que le pays a subies au mois d'août 2008, notamment dans les provinces montagneuses du nord.



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952	5.374.651	4.453.445	6.449.878	9.010.972
Agences ONU/spécialisées	337.067	1.130.514	976.427	1.744.870	1.632.643	3.171.673	3.119.016	3.172.878	1.809.808
<b>TOTAL</b>	<b>4.729.767</b>	<b>4.251.730</b>	<b>5.127.646</b>	<b>8.376.694</b>	<b>7.610.595</b>	<b>8.546.324</b>	<b>7.572.461</b>	<b>9.622.756</b>	<b>10.820.780</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU VIETNAM







## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU VIETNAM

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
VIE/013 : Santé Hue	2002-2006	1.075.500	LD	Santé
VIE/014 : Développement rural Nghe An II	2002-2007	7.758.000	LD	Développement local
VIE/015 : Formation hôtelière III	2003-2006	2.991.000	LD	Formation professionnelle
VIE/017 : Santé Hung Yen II	2002-2006	2.987.200	LD	Santé
VIE/019 : Irrigation Cao Bang	2005-2007	3.300.000	LD	Développement local
VIE/020 : Jacinthe d'eau	2005-2007	1.000.000	LD	Agriculture
VIE/021 : École professionnelle Bac Kan	2005-2007	3.100.000	LD	Formation professionnelle
VIE/023 : Quang Dien	2006-2010	4.000.000	LD	Développement local
VIE/024 : Chaîne du froid - séc. sanguine	2007-2009	2.700.000	LD	Santé
VIE/025 : Chaîne du froid - vaccins	2007-2009	4.200.000	LD	Santé
VIE/026 : Marchés des capitaux	2007-2010	3.000.000	LD	Formation professionnelle
VIE/027 : Santé Cao Bang et Bac Kan	en formulation	4.000.000	LD	Santé
VIE/028 : Développement rural Nghe An III	en formulation	6.000.000	LD	Développement local
VIE/029 : Économie rurale à Cao Bang	en formulation	2.000.000	LD	Développement local
VIE/031 : Industrie du tourisme	en formulation	2.500.000	LD	Formation professionnelle
ATTF (formation bancaire)	2007	226.664	ATTF	Formation professionnelle
Formation de jeunes Vietnamiens au LTHAH	2007	104.325	LTHAH	Formation professionnelle
Natural Disaster Mitigation Partnership	2006-2008	147.143	MARD	Développement durable
Fonds d'études	2007	83.334	BI-MAE	Divers
Formation personnel vietnamien - VINASAT	2008	399.700	SES ASTRA	Formation professionnelle
Formation des étudiants et enseignants vietnamiens	2008-2009	165.487	ALDEH	Formation des enseignants
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Renforcement sécurité du travail	2005-2007	424.000	BIT	Formation professionnelle
Programme pour enfants dans les provinces enclavées	2007-2009	2.124.743	UNICEF	Services sociaux
Appui au programme national d'immunisation	2005-2007	682.000	UNICEF	Santé
Programme conjoint des NU	2006-2010	3.058.572	PNUD	Services sociaux
United Nations - One Plan	2007	1.500.000	PNUD/ONU	Services sociaux
Expert sécurité sociale	2007	65.333	OMS	Santé
Renforcement des capacités	2007-2009	348.837	OMS	Santé
Vinafpa phase III	2007-2010	814.627	UNFPA	Services sociaux
Business Facilitation Multidonor	2008-2009	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative



PI  
CO



# ROCHE- ORIENT

# PROCHE-ORIENT TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

Dans un contexte politico-sécuritaire très difficile en 2008, la Coopération luxembourgeoise a continué ses efforts dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO).

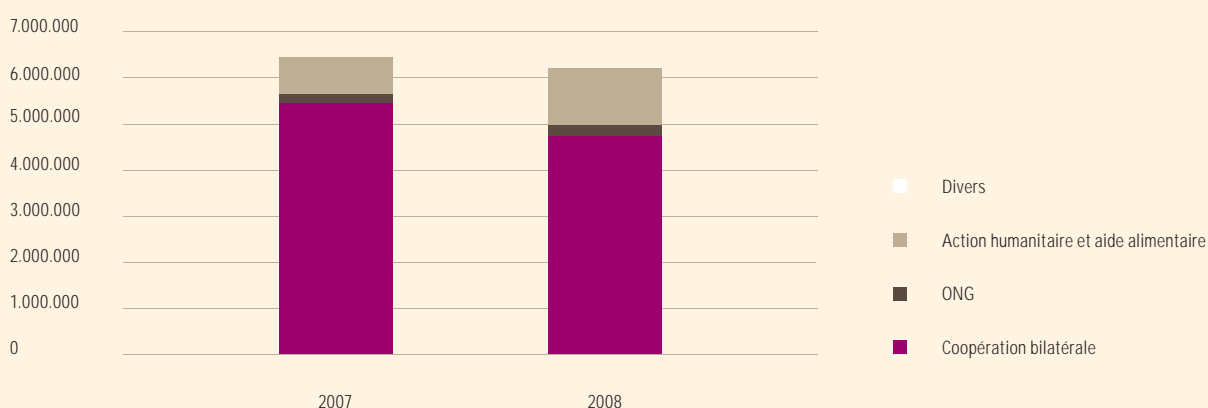
Dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération multilatérale, le Luxembourg a continué à apporter son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en contribuant aux programmes d'assistance mis en œuvre par ces deux organisations à hauteur de 3.396.043 euros, respectivement de 1.150.000 euros.

Pour ce qui est du soutien apporté à l'UNRWA, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 2.100.000 euros aux programmes réguliers de l'UNRWA et a alloué une contribution supplémentaire de 296.043 euros au programme microfinance de l'agence. Le Luxembourg a également alloué 1.000.000 euros à un programme qui vise à renforcer et réformer le volet éducation de base du programme éducation de l'UNRWA dans la bande de Gaza. Le but du programme est d'améliorer l'enseignement dans les classes 1 à 9, notamment à travers une mise à niveau des infrastructures, une augmentation du nombre de classes et une réduction du nombre d'élèves par classe, la formation de plus d'enseignants et l'amélioration de la qualité de leur formation.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

TPO	2007	2008	Évolution
Coopération bilatérale	5.572.500	4.781.993	-14,19%
ONG	162.758	186.020	14,29%
Action humanitaire et aide alimentaire	730.355	1.329.630	82,05%
Divers	582	2.729	368,92%
<b>TOTAL</b>	<b>6.466.195</b>	<b>6.300.372</b>	<b>-2,56%</b>

## ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION DANS LES TPO





En collaboration avec des ONG luxembourgeoises, le Luxembourg a déboursé en tout 365.650 euros pour la réalisation de plusieurs projets dans les domaines de la santé de base et du développement rural, de l'accès aux soins et de la prise en charge des personnes handicapées, du dialogue et de l'éducation à la paix et de l'égalité et des questions de genre. La Coopération a ainsi alloué 21.741 euros à l'Action Solidarité Tiers Monde a.s.b.l., 24.000 euros à la Fondation Briderlech Deelen, 123.409 euros à Handicap International Luxembourg a.s.b.l. et 196.500 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, le Luxembourg a également contribué à des programmes réalisés par des ONG locales. La Coopération luxembourgeoise a ainsi contribué à hauteur de 389.386 euros à un programme d'appui à l'agriculture et au développement rural réalisé par l'ONG palestinienne PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee) et à hauteur de 241.564 euros à un programme d'assistance aux femmes et de sensibilisation par rapport aux questions de genre mis en œuvre par l'ONG PMRS (Palestinian Medical Relief Society). Ce dernier programme couvre 22 localités qui comptent environ 400.000 personnes. Il vise à améliorer la qualité et à augmenter l'utilisation des services de santé par les femmes palestiniennes. Le programme attache une importance particulière aux soins préventifs et curatifs et cherche à rendre les communautés mieux capables de réagir aux situations d'urgence. En outre, les objectifs du programme visent à améliorer le conseil et l'éducation ayant trait à la santé des femmes.

Egalement dans le domaine de la coopération bilatérale, mais en collaboration avec une ONG internationale, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 255.000 euros à un programme de relance économique par le biais de la microfinance réalisé par l'ONG PlaNet Finance. Le programme en question vise avant tout à apporter un appui technique à des structures de microfinance en place dans les TPO.

Finalement, toujours dans le domaine de la coopération bilatérale, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 500.000 euros au mécanisme PEGASE (mécanisme Palestino-Européen de Gestion et d'Aide Socio-économique) qui a succédé cette année au TIM (Temporary International Mechanism). L'objectif de cet engagement est de soutenir l'administration et les services publics palestiniens. Le programme en question alloue au total la somme de 23 millions d'euros par mois au Ministère des Finances de l'Autorité palestinienne pour payer les salaires de quelque 70.000 fonctionnaires en activité ainsi que 8.000 pensions de fonctionnaires retraités.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé en tout 6.300.372 euros pour les programmes réalisés dans les Territoires Palestiniens Occupés.

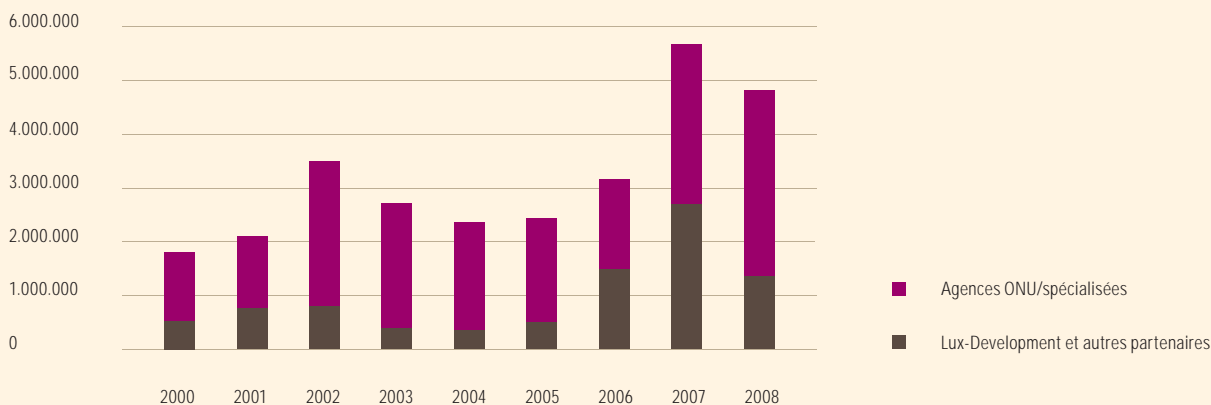


PROCHE-ORIENT  
**TERRITOIRES  
 PALESTINIENS  
 OCCUPÉS**



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Agent d'exécution:</b>									
Lux-Development et autres partenaires	558.749	691.955	698.302	367.913	311.333	490.000	1.475.000	2.672.500	1.385.950
Agences ONU/spécialisées	1.285.523	1.388.204	2.841.979	2.305.836	2.018.605	1.900.000	1.750.000	2.900.000	3.396.043
<b>TOTAL</b>	<b>1.844.272</b>	<b>2.080.159</b>	<b>3.540.281</b>	<b>2.673.749</b>	<b>2.329.938</b>	<b>2.390.000</b>	<b>3.225.000</b>	<b>5.572.500</b>	<b>4.781.993</b>

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS LES TPO





## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS DANS LES TPO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
Programmes d'assistance, microfinance	2008	3.396.043	UNRWA	Microfinance
Programme humanitaire	2008	1.150.000	CICR	Aide humanitaire
Développement rural II	2005-2008	900 000	PARC	Développement Rural
Poverty reduc. through environ.friendly techniques	2008-2011	2.000.000	PARC	Développement agricole alternatif
Programme de santé pour femmes	2005-2008	590.000	PMRS	Santé
	2008-2011	1.000.498	PMRS	Soins et services de santé de base
Microfinance Développement des Capacités	2007-2010	850.000	PlaNet Finance	Microfinance
Temporary International Mechanism	2007	1.000.000	Com. Européenne	Éducation
PEGASE	2008	500.000	Ministère des Finances Autorité palestinienne	Planification économique
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Contribution volontaire au budget	2008	2.100.000	UNRWA	Secteur non spécifié
Support to basic education in UNRWA schools, Gaza	2008	1.000.000	UNRWA	Enseignement primaire
Capacity Building and Technical Assistance	2008	296.043	UNRWA	Politique des finances et gestion administrative
Microfinance	2007	1.000.000	UNRWA	Microfinance

# LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS

BALKANS OCCIDENTAUX  
AFGHANISTAN  
ÉQUATEUR/PÉROU  
MAROC  
MONGOLIE  
RWANDA  
TUNISIE









# BALKANS OCCIDENTAUX

D'une manière générale, les projets mis en œuvre en Europe du sud-est soutiennent les secteurs sociaux (éducation, santé et formation professionnelle), le développement rural, le secteur de l'eau et les activités génératrices de revenus dans des secteurs vitaux en vue d'y promouvoir un développement durable. De même, les projets financés par le Luxembourg visent à faciliter la réintégration des demandeurs d'asile en améliorant les

conditions de vie générales de la région sans toutefois procéder à une discrimination positive à l'égard des personnes retournées depuis le Luxembourg dans leur pays d'origine.

La Coopération luxembourgeoise est active dans quatre pays de la région des Balkans, à savoir l'Albanie, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie. Elle y a déboursé un montant de 9.098.106 euros en 2008.

## ALBANIE

En Albanie, le soutien luxembourgeois se concentre sur le secteur de l'eau. Outre le projet de développement d'un réseau hydraulique dans plusieurs villages de la région de Dibër et qui est en phase de clôture, un deuxième projet vise un soutien au gouvernement albanais pour l'amélioration de la qualité des services liés à l'eau et à l'assainissement ainsi que le développement des infrastructures de traitement des eaux usées dans les villes côtières de Durrës, Lezhë/Shëngjin et Sarandë. Ce projet s'intègre dans un

programme plus vaste financé également par la Banque Européenne d'Investissement et la Banque mondiale. Il s'agit du dernier projet luxembourgeois encore en cours en Albanie. Le programme Albanie sera en effet clôturé lors de la finalisation de ce projet.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 465.517 euros pour la réalisation de ces deux projets.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Water and Sanitation in Diber Region	2002-2008	4.365.000	Lux-Development	Eau et Assainissement
EIB Sanitation	2004-2009	2.000.000	Lux-Development	Eau et Assainissement

## SERBIE

L'année 2008 a été consacrée à la formulation d'un projet visant à soutenir la municipalité de Novi Pazar pour la réhabilitation de son réseau hydraulique, afin de pouvoir offrir à la population un accès à de l'eau potable de qualité à un coût abordable. Ce projet de trois ans et demi et d'un budget de 4,5 millions d'euros débutera en 2009 et s'inscrit dans la continuité du soutien à la municipalité de Novi Pazar initié en 2003.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 106.747 euros pour la finalisation, respectivement la préparation de ces deux projets.

Sur mandat du Ministère, la Croix-Rouge luxembourgeoise a finalisé la réhabilitation de l'école de Crkvine dans la municipalité de Tutin.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Services sociaux à Novi Pazar	2003-2008	5.625.000	Lux-Development	Éducation – Santé – Eau
Soutien à la Municipalité de Novi Pazar (Phase II)	2009-2012	4.500.000	Lux-Development	Eau

## MONTÉNÉGRO

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien au secteur agricole et forestier du Monténégro. En ce qui concerne le secteur agricole, l'accent est mis sur la fourniture d'assistance technique aux éleveurs du nord du pays ainsi que sur un appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et des Forêts pour le développement d'une stratégie agricole pour la région du nord-est du pays. Dans le secteur forestier, la Coopération

luxembourgeoise appuie le Ministère de l'Agriculture et des Forêts pour le développement d'une stratégie forestière et d'un plan d'action pour une gestion durable de l'ensemble des forêts monténégrines.

Le bureau de la Fondation Caritas Luxembourg à Berane, financé par la Coopération luxembourgeoise et établi depuis octobre 2000, poursuit son



programme de coopération au développement dans les cinq municipalités de la région nord-est du Monténégro. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, le renforcement de la société civile, l'eau et sur des projets promouvant les activités génératrices de revenus.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 2.867.433 euros pour la réalisation de ces trois programmes.

Au travers de la FAO, un programme régional de développement agricole d'un budget global de 850.000 euros (425.000 euros au Monténégro et 425.000 euros au Kosovo) renforce les activités de la coopération bilatérale. En 2008, ce projet a bénéficié d'un financement de 348.961 euros de la part de la Coopération luxembourgeoise.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Mandat Caritas	2007-2011	6.000.000	Caritas	Multiplés
Appui au secteur laitier	2005-2009	2.975.400	Lux-Development	Agriculture
Appui au secteur forestier	2007-2011	2.512.000	Lux-Development	Forestier

#### KOSOVO

L'année 2008 a été marquée par la Déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo le 17 février 2008 et la ratification de sa Constitution le 9 avril 2008. Comme la majorité de ses partenaires européens, le Luxembourg a reconnu l'indépendance du Kosovo, et ce le 21 février 2008. Début octobre, un avis consultatif sur la légitimité de l'indépendance du Kosovo a été sollicité par la Serbie auprès de la Cour Internationale de Justice de La Haye. A la fin de l'année 2008, quelque 53 pays avaient reconnu le Kosovo comme Etat indépendant et souverain.

Lors de la conférence des donateurs pour le Kosovo, qui s'est tenue à Bruxelles le 11 juillet 2008, le Luxembourg a annoncé une enveloppe de 30 millions d'euros pour la période 2008-2012.

Au niveau bilatéral, le projet de développement de la formation professionnelle, en collaboration avec le Ministère du Travail kosovar, a poursuivi ses activités d'appui aux centres de formation professionnelle du Kosovo. Dans le secteur de la santé, l'année 2008 a été consacrée à la préparation d'un projet d'appui institutionnel au Ministère de la santé en vue du développement d'un système de gestion de l'information médicale permettant de rationaliser la santé primaire et secondaire. Ce projet, qui s'inscrit dans la continuité du projet de réhabilitation de l'hôpital de Prizren, démarrera

en mars 2009. Fin 2008, un mandat a été transmis à Lux-Development pour formuler un nouveau projet dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Au niveau multilatéral, la Coopération luxembourgeoise soutient deux projets dans le secteur de la santé maternelle : l'un mis en œuvre conjointement par l'UNFPA, l'OMS et l'UNICEF pour un budget global de 2.311.200 euros, et l'autre par l'OMS pour un montant de 1.502.900 euros. Finalement, la FAO met en œuvre un programme régional de développement agricole pour un budget global de 850.000 euros (425.000 euros au Monténégro et 425.000 euros au Kosovo). En 2008, l'ensemble de ces projets multilatéraux ont bénéficié d'un financement de 1.652.361 euros.

Le bureau de la Fondation Caritas Luxembourg à Ferizaj, financé par la Coopération luxembourgeoise et établi en mars 2007, poursuit son programme de développement dans plusieurs municipalités du Kosovo. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, l'éducation, le renforcement de la société civile et la santé.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 3.487.308 euros pour la réalisation de ces quatre programmes.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Formation professionnelle	2007-2010	3.500.000	Lux-Development	Éducation
Système d'information médicale	2009-2012	6.500.000	Lux-Development	Santé
Enseignement technique et formation professionnelle	2009-2012	8.000.000	Lux-Development	Éducation
Mandat Caritas	2007-2011	6.000.000	Caritas	Multiplés
ATTF	2008	22.647	ATTF	Finances
Fonds microprojets	2008	15.000	Bureau Pristina	Divers



# AFGHANISTAN

Pour la Coopération luxembourgeoise, l'année 2008 a été marquée par la continuité en ce qui concerne son engagement en Afghanistan.

En vertu de l'engagement pluriannuel 2006-2010 signé avec l'ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund), le Luxembourg a versé à la Banque mondiale une troisième tranche de 800.000 euros en vue de soutenir la réhabilitation de l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement rural dans ce pays.

Le Luxembourg a également versé à l'UNFPA l'ultime tranche de sa contribution au programme pluriannuel d'appui au secteur de la santé dans le

domaine de la santé reproductive dans les provinces isolées d'Afghanistan. Le montant de cette contribution était de 534.480 euros.

Finalement, la Coopération luxembourgeoise a continué son appui au programme d'assistance nutritionnelle et alimentaire mis en œuvre par le PAM et au programme d'assistance à la population réalisé par le CICR en allouant à chacune de ces deux organisations une contribution de 500.000 euros.

En 2008, le total des contributions de la Coopération luxembourgeoise à ces programmes en Afghanistan était de 2.334.480 euros.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
ARTF	2006-2010	4.400.000	Banque mondiale	Multisecteur
Santé reproductive dans des provinces isolées	2007-2008	1.108.155	FNUAP	Santé
Aide alimentaire d'urgence	2008	500.000	PAM	Aide humanitaire
Programme humanitaire	2008	500.000	CICR	Aide humanitaire

# ÉQUATEUR

Seulement deux interventions bilatérales, qui devraient être finalisées avant la fin de l'année 2009, sont encore en cours en Equateur en 2008.

Le projet ECU/009 « Education Esmeraldas/Manabí », mis en œuvre par Lux-Development, appuie la politique nationale de l'éducation et vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base dans les communes des zones rurales des provinces d'Esmeraldas et de Manabí.

La mise en œuvre du projet ECU/010 « Hôpital général de Macas » a été déléguée à la Coopération Technique Belge, qui bénéficie d'une longue

expérience dans le secteur de la santé en Equateur. Le projet appuie la construction et l'approvisionnement en équipements de l'hôpital général de Macas dans la province de Morona-Santiago. Il faut signaler que la contrepartie équatorienne prend en charge l'exécution des œuvres, ce qui démontre un degré important d'appropriation.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 1.280.104,50 euros pour la réalisation de ces projets.

# PÉROU

Au cours de l'année 2008, la troisième et dernière phase du volet péruvien du projet binational de développement rural intégré dans les régions frontalières du Pérou et de l'Equateur a été mise en œuvre. Cet appui s'inscrit dans le cadre des Accords de Paix signés en 1998 et sur base desquels les gouvernements des deux pays voisins ont élaboré conjointement un

« Plan Binational pour la Paix et le Développement ». Le projet qui a comme objectif l'amélioration des conditions de vie de la population frontalière de Loja et de Piura intervient dans les secteurs de la santé, de l'éducation de base, de l'eau potable et de l'assainissement.



# MAROC

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi le processus de désengagement progressif du Maroc lancé en 2005 en continuant l'achèvement du projet « Eau et Assainissement » dans les provinces du Sud du pays.

Le Luxembourg terminera son programme de coopération bilatérale au Maroc avec la finalisation de ce projet en 2009. En 2008, la Coopération luxembourgeoise a alloué 827.710 euros à ce projet.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Eau potable et assainissement	2005-2009	2.938.000	Lux-Development	Eau

# MONGOLIE

Les 27 et 28 octobre 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite en Mongolie, accompagné du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz et de la Ministre de l'Education et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ainsi que du gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch. La visite du Premier ministre a notamment permis de conclure de nouveaux accords en matière de développement des capacités du secteur financier et de prévention du VIH/sida. La visite a également permis de faire le point sur les développements plus récents en matière de renforcement du secteur de la santé.

En effet, la coopération bilatérale entre le Luxembourg et la Mongolie s'est concentrée dès le début sur le secteur de la santé. Elle a débuté en 2001, suite à la visite du Premier ministre Jean-Claude Juncker, à travers un projet intitulé « Centre de diagnostic cardiovasculaire », qui se trouve actuellement dans sa deuxième phase et qui constitue une expérience réussie en matière de télé-médecine en Mongolie.

A ce stade, huit hôpitaux provinciaux ont été équipés en matériel échographique et reliés par internet à l'hôpital central de Shastin et leur personnel médical a bénéficié d'une série de formations. Les cardiologues de province peuvent ainsi avoir recours au diagnostic et aux conseils des spécialistes de l'hôpital central, ce qui évite à de nombreux patients provinciaux le lourd fardeau financier et logistique que constitue un transfert vers l'hôpital central d'Oulan-Bator.

Un deuxième projet bilatéral intitulé « Financial Sector Capacity Building and Training » se trouve en cours de formulation par Lux-Development et l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF), conformément à un MOU signé entre le Ministre Jean-Louis Schiltz et le Ministre des Finances M. Bayartsogt en octobre 2008. Déjà en 2007, lors de son entrevue avec son homologue M. Enkhbold à Luxembourg, le Premier ministre Juncker avait affirmé l'intérêt du Luxembourg à contribuer à « lancer sur orbite » le secteur bancaire mongol.

Dans ce même domaine, le Luxembourg poursuit depuis 2001 son programme de formation bancaire très apprécié par les jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque centrale mongoles. Ces formations sont organisées par l'ATTF et ont lieu principalement en Mongolie, mais aussi au Luxembourg.

La coopération multilatérale se concentre principalement sur le secteur de la santé. En tout, le Luxembourg soutient actuellement quatre projets pour un montant total de plus de 3.100.352 euros.

L'Ambassade du Luxembourg à Beijing dispose d'une enveloppe annuelle afin de soutenir des microprojets en Chine et en Mongolie. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.



# RWANDA

Les activités de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda se concentrent sur les secteurs de la santé et du développement rural. En 2008, deux interventions ont continué à être exécutées :

Dans le secteur de la santé, la première phase du projet de lutte contre le VIH/sida, visant notamment la réduction de la mortalité et de la morbidité des personnes infectées hospitalisées en mettant en œuvre une prise en charge complète comportant les trithérapies, a été en phase de clôture, tandis que la phase suivante, visant la consolidation et la pérennisation des résultats et des modalités techniques et organisationnelles acquises, a continué les activités commencées en 2007.

Dans le secteur du développement rural, le projet intégré de développement de l'économie rurale du Bugesera, visant à la fois l'augmentation et la diversification des productions agricoles du Bugesera et l'amélioration de leur commercialisation principalement vers la capitale Kigali, a continué ses activités sur ses trois axes de travail : l'amélioration des techniques d'exploitation agricole, l'encadrement de la production agricole pour augmenter la quantité et la qualité de la production ainsi que la construction de deux marchés municipaux et l'aménagement de deux routes rurales prioritaires.

La Coopération luxembourgeoise a tiré le constat que le VIH/sida reste un enjeu majeur de santé publique au Rwanda malgré les avancées significatives enregistrées dans la prise en charge thérapeutique des personnes vivant avec le VIH/sida et que de nombreuses dimensions dans la lutte contre le VIH/sida restent à soutenir et consolider pour réduire la morbidité et la mortalité liée au virus, ainsi que pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec la maladie. Dès lors, avant la reprise finale par les instances rwandaises des activités réalisées avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise dans ce secteur, reprise initialement prévue pour début 2010, une dernière prolongation de l'appui au système de santé rwandais s'imposait. En accord avec les autorités rwandaises, cette nouvelle phase va appuyer la décentralisation du système de santé au niveau des districts (notamment par la réalisation de plans d'établissement pour les hôpitaux de district) et renforcer les compétences nationales en matière de recherche opérationnelle par la mise en place d'une surveillance épidémiologique de la résistance aux antirétroviraux (ARV). La nouvelle phase va aussi mettre un accent important sur la prise en charge globale des personnes vulnérables vivant avec le VIH/sida et sur l'amélioration des services de prise en charge néonatale.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a alloué 5.478.321 euros d'APD au Rwanda.



# TUNISIE

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a clôturé son programme de développement intégré de trois zones d'ombres du gouvernorat de Kairouan et continué son soutien au programme de renforcement des structures de formation professionnelle en Tunisie, programme qui constitue l'ultime étape de l'aide bilatérale luxembourgeoise en faveur de ce pays.

Mis en œuvre en partenariat étroit avec le Ministère tunisien de l'Education, le projet « Ecole des Métiers » vise à apporter un appui à l'école professionnelle de Radès par le biais de la mise en place d'un centre de ressources, de l'amélioration des infrastructures et des équipements et de l'affinage des curricula éducatifs. L'achèvement du programme en question, initialement prévu pour fin 2008, est désormais prévu pour fin septembre 2009, sans que cette extension n'ait cependant un impact budgétaire. L'achèvement de ce programme coïncidera également avec la fin de la phase de désengagement de la Coopération luxembourgeoise en Tunisie.

En dehors de ses activités de coopération plus traditionnelles, la Coopération luxembourgeoise a également financé en 2008 l'action de l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) en faveur du développement du secteur financier et bancaire en Tunisie.

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a alloué 931.155 euros à ses programmes en Tunisie.

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Zones d'ombre Karouan	2002-2007	2.624.000	Lux-Development	Développement rural
Ecole des métiers II	2005-2008	2.490.000	Éducation	Éducation
Appui au secteur financier et bancaire	2008	21.408	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers

# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE









## LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>1</sup> (OMD) dans le contexte d'un développement durable au niveau économique, social et environnemental constitue le cadre de la Coopération luxembourgeoise, y compris de la coopération multilatérale.

Les projets et programmes soutenus par la coopération multilatérale sont sélectionnés en fonction de leur correspondance aux priorités de la coopération luxembourgeoise, de leur complémentarité aux projets bilatéraux dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) et de leur contribution à la mise en œuvre des OMD dans les pays bénéficiaires.

L'année 2008 - à mi-chemin entre 2000 (année de l'adoption des OMD par le Sommet du Millénaire) et 2015 (date butoir de la mise en œuvre des OMD) - a été marquée par plusieurs événements d'examen à mi-parcours des résultats dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment par deux réunions de haut niveau organisées par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général des Nations Unies, respectivement, en septembre 2008 à New York.

Ces réunions ont confirmé les inégalités dans les avancées par continent et par objectif. Malgré des efforts considérables au niveau international comme national, l'Afrique subsaharienne n'atteindra probablement pas les objectifs en 2015. Par ailleurs, les retards considérables constatés en 2007 dans la mise en œuvre des OMD liés à la santé - OMD 4, 5 et 6 - ont

également été confirmés et les Nations Unies ont lancé des appels pour renforcer les efforts dans ces secteurs clés du développement durable.

A noter qu'en 2008, environ 14 % du budget total de la coopération multilatérale ont été alloués à des projets et programmes visant la santé des enfants (OMD 4), environ 15 % à la santé maternelle (OMD 5) et environ 13 % à la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (OMD 6).

L'essentiel des projets du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) soutenus par la Coopération luxembourgeoise visent la survie de l'enfant, tandis que les projets mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA/FNUAP) visent avant tout la santé reproductive et l'amélioration de la santé des mères. La Coopération luxembourgeoise continue par ailleurs d'accorder une grande partie de son budget multilatéral à la lutte contre les maladies transmissibles et de la pauvreté notamment à travers des contributions annuelles à plusieurs programmes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dont la campagne mondiale pour l'éradication de la poliomyélite ainsi que le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR), le Programme de lutte contre le paludisme (Roll Back Malaria) et le Programme de lutte contre la tuberculose (Stop TB).

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a également fait une contribution d'un million d'euros à la Campagne du Millénaire (voir encadré ci-dessous) lancée par les Nations Unies pour renforcer les efforts au niveau mondial en faveur de la mise en œuvre des OMD.

La Campagne du Millénaire est une initiative lancée par les Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au niveau institutionnel, la Campagne du Millénaire fonctionne comme une initiative inter-agences dont l'administration est gérée par le PNUD. Pour 2007-2009, la Campagne a concentré ses activités sur vingt-trois pays en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud en Europe et en Amérique du Nord. L'accent est mis sur le développement des relations avec les gouvernements locaux, les parlementaires, les jeunes et les médias. Dans le Sud, l'attention s'est portée sur les pays les plus pauvres et les activités portent sur le renforcement des liens entre

les efforts de sensibilisation de la société civile d'un côté et ceux des autorités locales et nationales et les parlementaires, donc les décideurs en matière de formulation des politiques concernant les OMD, de l'autre. L'accent est également mis sur la création ou le renforcement de synergies entre les efforts des équipes de terrain de l'ONU et les activités de la Campagne du Millénaire dans les pays partenaires. Dans le Nord, l'accent de la Campagne a été mis sur la réalisation des promesses faites en 2005 par les dirigeants de l'Europe et du G8 concernant la quantité et la qualité de l'APD et la question de la dette.  
(<http://www.endpoverty2015.org>)

<sup>1</sup> Les 8 OMD : 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim, 2) Assurer l'éducation primaire pour tous, 3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 4) Réduire la mortalité infantile, 5) Améliorer la santé maternelle, 6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, 7) Assurer un environnement durable, 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement



## LA COOPÉRATION AVEC LES AGENCES MULTILATÉRALES

En ce qui concerne le développement et renforcement des relations avec les partenaires principaux de la coopération multilatérale, les organisations internationales, l'année 2008 a été marquée par la signature de deux nouveaux accords-cadres. La décision prise en 2007 de signer des accords-cadres avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et le Fonds d'Équipement des Nations Unies<sup>2</sup> (FENU), deux organisations internationales avec lesquelles la coopération s'est renforcée au cours des dernières années, a été mise en œuvre. L'accord-cadre avec le FENU a été signé en juillet 2008 à New York et celui avec l'OIT en décembre à Genève. En formalisant ses relations de coopération avec le FENU à travers la signature d'un accord-cadre général, le Luxembourg s'est engagé à verser annuellement une contribution volontaire aux ressources de base du FENU. A cette contribution volontaire s'ajoutent, à partir de 2008, des contributions thématiques à deux domaines prioritaires d'intervention du FENU qui correspondent également à des priorités de la Coopération luxembourgeoise: le développement local et la finance inclusive.

En ce qui concerne le développement local, l'approche du FENU s'inscrit dans le cadre de la réduction de la pauvreté et met l'accent sur la fourniture d'infrastructures et de services de base en faveur des pauvres, surtout dans les Pays les moins avancés (PMA). Cette approche reconnaît le rôle crucial des collectivités territoriales pour améliorer le dialogue entre les institutions locales, la société civile et le secteur privé en matière de planification locale et de fourniture de services. Elle met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités locales et des changements institutionnels dans les PMA.

En ce qui concerne la finance inclusive, le FENU agit en faveur d'un financement accessible à tous, en facilitant l'accès à une large gamme de services financiers pour les personnes pauvres ou à faible revenu et pour les micro- et petites entreprises. Les secteurs financiers inclusifs sont définis comme un ensemble d'institutions financières qui offrent des produits et services financiers adéquats à tous les segments de la population. Pour être efficaces, les secteurs financiers inclusifs doivent opérer dans des cadres d'orientation politiques, juridiques et réglementaires sains. Ces services doivent être compris comme un élément important, voire indispensable, du secteur financier. Les prestations de services financiers sont essentiellement l'apanage du secteur privé, le rôle du gouvernement se limitant à créer un environnement propice.  
(cf.: [www.unCDF.org](http://www.unCDF.org))

La collaboration entre l'Organisation Internationale du Travail (OIT) / Bureau International du Travail (BIT) et la Coopération luxembourgeoise dans le cadre de la mise en œuvre de projets multi-bi dans les pays partenaires précède la décision de 2006 de soutenir le BIT également à travers une contribution thématique annuelle à un des domaines d'activité prioritaire de l'organisation. De 2006 à 2008, la Coopération luxembourgeoise a ainsi contribué au programme Formation Communautaire pour un Travail Décent (FCTD) du BIT. Il s'agit d'un programme de promotion de l'auto emploi et d'activités génératrices de revenus par la formation du BIT. A noter que la contribution obligatoire du Luxembourg, en tant que membre de l'organisation, au budget régulier de l'OIT est versée par le Ministère du Travail qui représente le Luxembourg également dans les organes directeurs de l'organisation. La Coopération luxembourgeoise, par contre, a représenté le Luxembourg en 2008 lors des réunions organisées spécifiquement pour les bailleurs de fonds sur les activités de développement du BIT.

Par la signature d'un accord-cadre général, la collaboration entre la Coopération luxembourgeoise et le BIT a été formalisée et la procédure de signature d'accords pour des projets individuels dans les pays partenaires du Luxembourg a été simplifiée. Par ailleurs, le Luxembourg s'est engagé à verser annuellement une contribution thématique à des objectifs stratégiques de l'Agenda pour un Travail Décent du BIT. Ces objectifs sont à définir chaque année par échange de lettres entre le BIT et le Ministère. A noter que parmi les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour un Travail Décent du BIT, deux sont particulièrement intéressants pour la Coopération luxembourgeoise étant donné qu'ils sont complémentaires aux priorités de celle-ci, à savoir l'objectif stratégique no 2 : Emploi - Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décent ou encore l'objectif stratégique no 3 : Protection sociale - Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous.

([http://www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information/I-News/lang--en/WCMS\\_100939/index.htm](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/I-News/lang--en/WCMS_100939/index.htm))

En 2008, la Coopération luxembourgeoise a également continué à développer ses liens privilégiés avec les organisations multilatérales avec lesquelles des accords-cadres ont été signés en 2004 et 2006, à savoir le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA/FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Des consultations bilatérales ont eu lieu à New York et à Genève et ont permis de discuter et d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a présenté la politique de coopération du Luxembourg – avec un accent sur le développement durable et donc le septième OMD – dans le cadre de l'examen ministériel annuel de la session annuelle 2008 du Conseil

<sup>2</sup> United Nations Capital Development Fund (UNCDF)



économique et social (ECOSOC) des Nations Unies début juillet à New York. À noter également que le Luxembourg a introduit une résolution sur les secteurs financiers inclusifs à la 63<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolution qui a été adoptée par consensus.

Le Luxembourg a participé aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD en Afrique et sur la mise en œuvre des OMD en général en septembre 2008 à New York.

Le Luxembourg a également participé activement au troisième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'aide au développement du 2 au 4 septembre à Accra, au Ghana, ainsi qu'à la Conférence internationale de suivi sur le financement pour le développement et l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, du 29 novembre au 2 décembre à Doha, au Qatar.

La coopération du Luxembourg avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies (et à l'occasion d'autres organisations internationales) se fait essentiellement par le biais de deux outils : la mise en œuvre de projets « multi-bi » exécutés par des agences multilatérales dans nos pays partenaires ainsi que le soutien donné à travers des contributions directes (thématiques, volontaires et obligatoires) aux budgets de ces agences, fonds et programmes.

Une grande partie du budget total de la coopération multilatérale est allouée au soutien de projets multi-bi dans nos pays partenaires dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) pluriannuels. Ces projets s'intègrent dans les relations de coopération avec nos pays partenaires et sont enregistrés comme des projets bilatéraux, conformément aux lignes directrices de l'OCDE.

Étant donné que la plupart des PIC de deuxième génération ont été lancés en 2007, la plus grande partie des projets multi-bi dans le cadre de ces PIC ont également été lancés en 2007, ce qui explique l'augmentation considérable du volume des dépenses pour les projets multi-bi cette année-là. En 2008, cette situation s'est équilibrée et l'ensemble des contributions aux budgets des agences (lignes) a même légèrement dépassé les contributions aux projets « multi-bi » à charge du Fonds de la Coopération au Développement (FCD).



	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Contributions volontaires et obligatoires</b> (lignes 031 et 032)	8.973.791	9.895.425	12.363.003	14.343.104	21.505.177
<b>Contributions thématiques</b> (ligne 030)	4.753.920	7.450.000	11.047.066	12.935.514	18.984.181
<b>Projets multi-bi</b> (FCD)	13.516.865	17.722.405	25.676.808	54.936.756	32.076.413
<b>Budget total coopération multilatérale</b>	27.244.576	35.067.830	49.086.877	82.215.374	72.565.772



### Abréviations

AIEA	Agence Internationale de l'Energie atomique
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque mondiale
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
GAVI	Global Alliance for Vaccine Immunization
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations Unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	United Nations Offices for Project Services
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient



Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
<b>AIEA</b>				<b>44.181</b>	<b>44.181</b>
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2008	44.181	44.181
<b>BANQUE MONDIALE</b>				<b>9.803.344</b>	<b>3.725.836</b>
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2008	600.000	600.000
35.030	Education Program Development Fund (EPDF)	Monde	2008	800.000	800.000
35.030	Water and Sanitation Program (WSP)	Monde	2008	600.000	600.000
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2006-2010	4.400.000	800.000
FCD	Least Developed Countries Fund for Climate Change (LDCF)	Monde	2006-2008	3.103.344	775.836
FCD	Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)	Monde	2007-2008	300.000	150.000
<b>BIT</b>				<b>4.919.200</b>	<b>2.180.000</b>
35.030	Formation communautaire pour un travail décent (FCTD)	Monde	2008	980.000	980.000
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle (ISFP-Sénégal) (GERME)	Sénégal	2007-2011	1.439.411	350.000
FCD	Germe - Programme d'appui à l'insertion des jeunes	Mali	2007-2011	1.499.789	600.000
FCD	Insertion des jeunes dans la vie professionnelle (PEJIMO)	Mali	2007-2009	1.000.000	250.000
<b>CCD</b>				<b>5.920</b>	<b>5.920</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2008	5.920	5.920
<b>CICR</b>				<b>800.000</b>	<b>800.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	800.000	800.000
<b>CNUCED</b>				<b>852.020</b>	<b>300.000</b>
FCD	E-regulations (Phase II)	Mali, Nicaragua, Vietnam, El Salvador	2008-2010	852.020	300.000
<b>FAO</b>				<b>4.295.729</b>	<b>2.283.263</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2008	285.340	285.340
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro	Kosovo, Montenegro	2006-2008	2.115.537	697.923
FCD	Intensification de l'Agriculture par le renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC)	Niger	2008-2011	1.194.852	600.000
FCD	Progr. d'appui aux populations rurales vulnérabilisées par les aléas climatiques et l'impact de la flambée des prix des produits de base	Burkina Faso	2008-2009	700.000	700.000
<b>FNUAP/UNFPA</b>				<b>28.344.777</b>	<b>12.470.083</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	2.600.000	2.600.000
35.030	Santé maternelle	Monde	2008	1.100.000	1.100.000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2008	465.000	465.000



Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
35.030	Démographie et recensement	Monde	2008	465.000	465.000
FCD	Global Programme to enhance reproductive health commodity security	Monde	2006-2010	2.000.000	400.000
FCD	Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et des Jeunes	Niger	2006-2010	3.500.000	700.000
FCD	Country Programme Action Plan	Namibie	2006-2010	1.970.366	394.073
FCD	Sexual Education and Health Promotion	Nicaragua	2006-2009	3.447.874	511.646
FCD	Appui au programme de santé de la reproduction dans les régions de Thiès, St Louis, Matam dans le cadre de la décentralisation et de la lutte contre la pauvreté	Sénégal	2007-2011	2.250.000	787.500
FCD	Telemedicine support to promote Maternal and New-born Health in remote provinces	Mongolie	2007-2009	917.671	220.491
FCD	UNFPA - (Unicef + OMS) Joint Programme Improving Health of Women and Children in Kosovo	Kosovo	2007-2010	2.311.200	800.500
FCD	Strengthening RH services for the most vulnerable populations in Afghanistan's remote areas	Afghanistan	2007-2009	1.068.960	534.480
FCD	Appui à la Lutte contre la Pratique de l'Excision (phase II)	Mali	2007-2011	500.000	200.000
FCD	Renforcement de la qualité de l'offre des services de Santé de la Reproduction (SR) dans les régions de Sikasso, Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000
FCD	SRAJ et prévention IST et VIH/Sida dans les régions de Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	700.000	250.000
FCD	VINAFAPI III	Vietnam	2007-2012	814.627	407.313
FCD	Appui à la lutte contre la fistule dans la région du Sahel et réduction de la morbidité et mortalité maternelle	Burkina Faso	2007-2010	3.000.000	2.000.000
FCD	Crossborder HIV prevention	Mongolie	2008-2010	234.080	234.080
<b>Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme</b>				<b>2.500.000</b>	<b>2.500.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	2.500.000	2.500.000
<b>GAVI</b>				<b>900.000</b>	<b>900.000</b>
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2008	900.000	900.000
<b>HCR</b>				<b>1.400.000</b>	<b>1.500.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	1.400.000	1.500.000
<b>ICASA</b>				<b>48.663</b>	<b>48.663</b>
FCD	15e Conférence Internationale sur le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles en Afrique	Sénégal	2008	48.663	48.663
<b>OCDE/CAD</b>				<b>250.000</b>	<b>250.000</b>
35.030	Club du Sahel	Monde	2008	100.000	100.000
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2008	150.000	150.000



Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
<b>OCHA</b>				<b>300.000</b>	<b>300.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	300.000	300.000
<b>OIM</b>				<b>22.244</b>	<b>22.244</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2008	22.244	22.244
<b>OMS</b>				<b>17.289.300</b>	<b>9.722.550</b>
35.030	Recherche sur les maladies transmissibles	Monde	2008	1.250.000	1.250.000
35.030	Paludisme	Monde	2008	650.000	650.000
35.030	Tuberculose	Monde	2008	550.000	550.000
35.030	Santé de l'enfant et de l'adolescent	Monde	2008	650.000	650.000
35.030	Politiques relatives au système de santé	Monde	2008	840.000	840.000
35.030	Élaboration de politiques pour la santé	Monde	2008	840.000	840.000
35.030	Ressources humaines pour la Santé	Monde	2008	1.100.000	1.100.000
FCD	Global Polio Eradication Initiative	Monde	2006-2008	2.400.000	800.000
FCD	Fighting Non-communicable diseases with better skilled health workers in rural areas, Shandong Province	Chine / Shandong	2006-2009	1.356.000	350.000
FCD	Strengthening Pre-Hospital Care and Emergency Medical services	Kosovo	2008-2010	1.502.900	502.900
FCD	Health Care Technology Management for Optimized Health Service Delivery	Monde	2007-2009	1.785.400	885.400
FCD	Chaîne du froid en tant que maillon vital dans la sécurité de la transfusion sanguine	Monde	2007-2010	985.000	246.250
FCD	Prévention et la lutte contre les maladies liées à l'environnement par l'amélioration des conditions d'hygiène dans les régions de St Louis, Louga et Matam	Sénégal	2007-2011	300.000	105.000
FCD	Projet pour la mise en œuvre de la mutualité de la multi-sectorialité dans le secteur de la santé dans les régions de St Louis, Louga et Matam	Sénégal	2007-2010	280.000	98.000
FCD	Projet de renforcement de l'approche multisectorielle pour améliorer les services de santé dans la région de Kidal	Mali	2007-2011	100.000	40.000
FCD	Projet d'appui au Programme de la Survie de l'Enfant dans la Région de Kidal	Mali	2007-2011	200.000	80.000
FCD	Santé, réduction de la pauvreté et développement économique (SRPDE)	Afrique	2007-2010	2.500.000	735.000
<b>ONUDC</b>				<b>100.000</b>	<b>100.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	100.000	100.000





Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
<b>ONUDI</b>				<b>1.093.688</b>	<b>392.278</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2008	91.673	91.673
FCD	Promotion de l'emploi productif pour les jeunes de la Medina (PEP JM)	Sénégal	2007-2011	250.000	75.000
FCD	Développement des systèmes productifs locaux et insertion des jeunes sortants de la Formation Professionnelle et Technique dans les régions de Louga, St Louis et Matam	Sénégal	2007-2011	752.015	225.605
<b>ONUSIDA</b>				<b>4.600.000</b>	<b>4.600.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	2.600.000	2.600.000
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2008	1.000.000	1.000.000
35.030	Three Ones	Monde	2008	1.000.000	1.000.000
<b>PAM</b>				<b>4.160.527</b>	<b>2.510.527</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	700.000	700.000
FCD	Support to Primary Education for Girls and Boys in Remote Areas (school feeding) and Livelihoods Support to Food-insecure Households in Transition	Laos	2007-2009	1.860.527	660.527
FCD	Country Programme - Education and child development	Sénégal	2008-2011	600.000	400.000
FCD	School feeding	Mali	2007-2008	500.000	250.000
FCD	Support Basic Education and School Enrolment of Girls, Years 2008-2012	Mali	2008-2009	500.000	500.000
<b>PNUD</b>				<b>29.439.587</b>	<b>13.530.064</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	2.900.000	2.900.000
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2008	1.400.000	1.400.000
35.030	Democratic Governance Trust Fund	Monde	2008	600.000	600.000
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2008	600.000	600.000
FCD	Support to UXO Lao (TRAC/CS)	Laos	2006-2008	750.000	250.000
FCD	Expansion of the UNDP Community Water Initiative	Sénégal, Mali, Niger	2006-2009	1.515.858	427.550
FCD	Joint UN Policy Programme (UNDAF) - intégré dans ONE PLAN (Vietnam - Joint Policy Programme)	Vietnam	2006-2010	3.058.572	764.643
FCD	Integrated Proposal for Funding Programme of the UN in Cape Verde (JPP) (Cabo Verde - One UN)	Cap Vert	2007-2010	2.703.488	675.872
FCD	PNUD-ONUDI - Projet d'Appui à la Valorisation des Produits Agropastoraux dans les régions Sud (Ségou/Sikasso) et Nord (Kidal) (Joint Progr. - Mali)	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000
FCD	Projet d'Appui au renforcement des capacités de gouvernance locale de la région de Kidal	Mali	2007-2011	500.000	200.000
FCD	Projet d'Appui à l'épanouissement économique et socio-politique de la femme (PAREHF)	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000



Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
FCD	PNUD-FENU - Renforcement du fonds de développement local et appui à la décentralisation sur l'axe Matam/St Louis/Louga - FDL	Sénégal	2007-2011	1.750.000	612.500
FCD	Stratégie nationale à l'attention de la pauvreté et de l'accomplissement des OMD	El Salvador	2007-2009	2.917.215	694.664
FCD	PNUD-FENU - Local Governance & Local development + GPAR (Joint Programme)	Laos	2007-2010	2.975.969	1.264.787
FCD	Strengthening the Disaster Mitigation & Management System, phase III	Mongolie	2007-2010	916.884	282.107
FCD	Rapport national du développement humain	El Salvador	2007-2008	227.912	113.956
FCD	Financement de l'insertion professionnelle des jeunes	Sénégal	2007-2011	2.000.000	500.000
FCD	UN Millennium Campaign	Monde	2008	1.000.000	1.000.000
FCD	Capacity Development of the Micro-Insurance Market	Mongolie	2008-2011	1.031.717	147.999
FCD	Appui au renforcement du système électoral capverdien	Cap Vert	2008-2010	391.972	195.986
FCD	UN Advisors Group on Inclusive Financial Sectors (UNDP, UNCDF and UNDESA)	Monde	2006-2007	200.000	100.000
<b>PNUD - FENU</b>				<b>1.900.000</b>	<b>1.300.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	800.000	800.000
FCD	Contributions to practice area : local development	Monde	2008-2009	550.000	250.000
FCD	Contributions to practice area : inclusive finance	Monde	2008-2009	550.000	250.000
<b>PNUE</b>				<b>600.000</b>	<b>600.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	600.000	600.000
<b>UE</b>				<b>100.000</b>	<b>100.000</b>
FCD	European and Developing Countries Clinical Trials Partnership (EDCTP)	Monde	2008	100.000	100.000
<b>UNICEF</b>				<b>9.918.548</b>	<b>6.484.120</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	2.600.000	2.600.000
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2008	1.400.000	1.400.000
35.030	Global Thematic Priority Area Young Survival Development	Monde	2008	900.000	900.000
FCD	Supporting Health and Nutrition Programs (Provincial Child Friendly Program Highlands)	Vietnam	2007-2010	2.124.743	562.852
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans la région Matam	Sénégal	2007-2011	800.000	280.000
FCD	La survie de l'enfant au Mali dans la Zone Sud (Ségou et Yorosso)	Mali	2007-2011	650.000	260.000
FCD	Saving the future generation	Namibie	2007-2010	1.443.805	481.268
<b>UNIFEM</b>				<b>1.000.000</b>	<b>1.000.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2008	1.000.000	1.000.000



Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2008 (€)
<b>UNOPS</b>				<b>3.500.000</b>	<b>1.500.000</b>
FCD	Cadre intégré renforcé pour l'aide au commerce	Monde	2007-2008	3.500.000	1.500.000
<b>UNRWA</b>				<b>3.396.043</b>	<b>3.396.043</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2008	2.100.000	2.100.000
FCD	Building Inclusive Microfinance Services: Capacity Building and Technical Assistance to Improve Services	TPO	2008-2009	296.043	296.043
FCD	Support to Basic Education in UNRWA schools, Gaza Strip	TPO	2008-2009	1.000.000	1.000.000

<b>Fonds de Coopération au Développement (FCD)</b>	<b>32.076.413</b>	<b>44,20%</b>
<b>Lignes budgétaires:</b>	<b>40.489.358</b>	<b>55,80%</b>
Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)	18.984.181	26,16%
Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)	21.100.000	29,08%
Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)	405.177	0,56%
<b>TOTAL (EN EUR)</b>	<b>72.565.772</b>	<b>100,00%</b>

Coopération multilatérale	2005	%	2006	%	2007	%	2008	%
Fonds de la coopération au développement (FCD)	17.722.405	50,54%	25.676.808	52,31%	54.936.756	66,82%	32.076.413	44,20%
Contributions à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)	7.450.000	21,24%	11.047.066	22,51%	12.935.514	15,73%	18.984.181	26,16%
Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)	9.549.356	27,23%	11.996.831	24,44%	14.000.000	17,03%	21.100.000	29,08%
Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)	346.069	0,99%	366.172	0,75%	343.104	0,42%	405.177	0,56%
<b>TOTAL:</b>	<b>35.067.830</b>	<b>100,00%</b>	<b>49.086.877</b>	<b>100,00%</b>	<b>82.215.374</b>	<b>100,00%</b>	<b>72.565.772</b>	<b>100,00%</b>

# LA COOPÉRATION AVEC LES ONG







## LA COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### L'agrément ministériel

La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement définit les conditions habitant des a.s.b.l. et fondations à collaborer avec la Direction de la coopération au développement. Toute association ou fondation, constituée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, qui a la coopération au développement dans son objet social et qui peut démontrer ses capacités en matière de gestion de projets au Luxembourg est éligible pour demander l'agrément.

Actuellement, 88 ONG disposent de cet agrément ministériel, qui leur permet de solliciter le cofinancement public de leurs projets ou programmes de développement. D'autre part, cet agrément garantit que les dons faits à ces ONG soient déductibles fiscalement (à partir d'une somme totale de 120 euros par an). Une liste complète de ces ONG se trouve dans les annexes de ce rapport annuel.

### Les instruments de financement à disposition des ONG

Afin de tenir compte de la diversité des structures et capacités des différentes ONG de développement luxembourgeoises, le Ministère dispose de deux instruments de financement qui lui permettent de soutenir les activités de coopération des ONG.

Après avoir observé une période initiale de carence, une ONG agréée peut présenter au Ministère une demande de cofinancement individuel pour un projet de développement dans un des pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Sous réserve d'acceptation du projet, le Ministère y participe à hauteur de deux tiers du budget global. Afin d'encourager les ONG à travailler davantage dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, les projets dans ces dix pays sont cofinancés à hauteur de 75 %. La participation totale du Ministère à de tels projets cofinancés individuellement a été de 8.271.110 euros en 2008.

Les ONG qui ont tenu l'agrément ministériel en continu depuis plus de cinq ans peuvent solliciter la conclusion d'un accord-cadre de coopération avec le Ministère, sous condition que le volume global des cofinancements publics (luxembourgeois et européens) obtenus dans les trois ans précédant la demande excède 370 000 euros et que le Ministère ait accepté neuf nouveaux projets de cofinancement au cours des mêmes trois ans. L'ONG doit présenter un programme d'activités faisant preuve d'une stratégie de concentration, qui peut être soit sectorielle, soit géographique. Le concours du Ministère au financement des activités sous accord-cadre est de 80 %. En 2008, quinze ONG de développement évoluaient sous accord-cadre de coopération ; quatre d'entre elles avaient conclu un accord-cadre en consortium, regroupant à chaque fois deux ONG. Les déboursments du Ministère pour les activités sous accord-cadre se situaient à hauteur de 18.841.976 euros.

APD allouée aux ONG en 2008 ventilée par instrument de coopération		€
Accords-cadres		18.841.976,08
Cofinancements individuels		8.271.109,60
Frais administratifs ONG		3.196.846,41
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale		7.718.191,51
AH - Aide d'urgence		3.220.535,86
AH - Aide alimentaire		1.327.093,36
AH - Prévention		120.305,00
AH - Reconstruction / Réhabilitation		1.444.409,25
Subsides-sensibilisation ONG		1.734.317,20
Subsides au Cercle des ONG		269.687,15
Activités de formation, études & recherche		11.020,24
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que le MAE		632.315,94
Total		46.787.807,60



### Participation aux frais administratifs des ONG

Dans un esprit de renforcement des capacités et de la professionnalisation continue des ONG, le Ministère contribue au financement des frais administratifs générés par leurs activités au Luxembourg. Toute ONG prête à soumettre annuellement ses comptes à l'analyse d'un réviseur d'entreprises peut revendiquer un cofinancement à hauteur de deux tiers de tels frais administratifs, basé sur les frais réellement encourus. Ces dépenses sont limitées à l'équivalent de 15 % du volume global des budgets des projets de coopération auxquels participe le Ministère. En 2008, la participation aux frais administratifs des ONG était de 3.196.846 euros.

### Mise en réseau des ONG : le Cercle de coopération

Le Ministère soutient directement la coordination des ONG à travers un subside au Cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg : en 2008, ce subside était de 113.143 euros. Les trois principaux services offerts aux ONG par le Cercle en 2008 étaient les suivants : appui à la gestion des projets de développement, appui à l'éducation au développement et représentation politique.

### Appui-conseil aux ONG et formations continues : le Bureau d'assistance technique

Dans le souci de permettre aux ONG de renforcer progressivement leurs capacités, le Ministère contribue au financement du Bureau d'assistance technique (BAT), situé au niveau du Cercle des ONG. Les agents du BAT assurent la formation continue des collaborateurs permanents et bénévoles des ONG, notamment en matière de la gestion du cycle des projets et de l'utilisation de l'approche par cadre logique. Ils appuient d'autre part les ONG dans le processus de préparation de demandes de cofinancement à adresser au Ministère. Toute demande qui respecte les règles techniques au niveau de la formulation et de l'utilisation du schéma de présentation, se voit octroyer un certificat de conformité technique par le BAT. En 2008, le Ministère a appuyé les travaux du BAT avec un subside de 156.544 euros.

### Le groupe de travail entre le Ministère et les ONG

En 1998, un groupe de travail permanent a été établi entre le Ministère et les ONG, afin de permettre la discussion de questions d'un intérêt partagé, que ce soit au niveau des procédures de coopération ou des orientations politiques. En 2008, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, permettant de traiter de questions diverses comme l'examen des pairs du CAD, les Assises de la Coopération, l'éducation au développement, les mécanismes pour un développement propre, les cotisations sociales des coopérants et les frais administratifs des ONG, ainsi que différents documents de travail.

### L'évaluation : une mesure de confiance réciproque

En 2008, la troisième et dernière phase de l'évaluation organisationnelle des accords-cadres de coopération a été entamée : lors de cet exercice, les structures et le fonctionnement des accords-cadres de cinq ONG de développement ont été examinés de plus près par un évaluateur externe, en vue de présenter des recommandations pour optimiser l'utilisation de cet outil de coopération à l'avenir.

### Les ONG et l'efficacité de l'aide

Même si le processus d'efficacité de l'aide, lancé par les conférences à haut niveau de Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008) engage en premier lieu la responsabilité des gouvernements des pays donateurs et bénéficiaires de l'aide publique au développement, la société civile y joue un rôle important. Les ONG du Sud et du Nord se positionnent à la fois comme observateurs actifs, demandant des comptes à leurs gouvernements, et comme participants à la discussion sur l'efficacité du développement. Ainsi, à la fin de l'année 2008, le Cercle de coopération des ONG luxembourgeoises et la plateforme nationale des ONG autrichiennes ont publié ensemble un guide expliquant le processus d'efficacité de l'aide, intitulé « Wille und Wege zur Wirkung ». Ce guide peut être téléchargé sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.cercle.lu/IMG/pdf/WilleWegeWirkung.pdf>





#### APD allouée aux ONG en 2008 ventilée par secteur d'intervention

<b>Éducation</b>	<b>5.011.424,13 €</b>	<b>10,71%</b>
dont éducation, niveau non spécifié	2.733.859,78 €	5,84%
dont éducation de base	1.112.689,62 €	2,38%
dont éducation secondaire	1.135.038,06 €	2,43%
dont éducation postsecondaire	29.836,67 €	0,06%
<b>Santé</b>	<b>7.386.102,66 €</b>	<b>15,79%</b>
dont santé, général	1.872.855,94 €	4,00%
dont santé de base	5.513.246,72 €	11,78%
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>3.521.113,16 €</b>	<b>7,53%</b>
<b>Eau et assainissement</b>	<b>461.968,98 €</b>	<b>0,99%</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>2.170.041,41 €</b>	<b>4,64%</b>
dont gouvernement et société civile, général	1.758.764,25 €	3,76%
dont prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	411.277,16 €	0,88%
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>6.301.762,80 €</b>	<b>13,47%</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>3.841.133,34 €</b>	<b>8,21%</b>
dont communications	7.057,60 €	0,02%
dont production et distribution d'énergie	30.743,56 €	0,07%
dont banques et services financiers	3.782.606,36 €	8,08%
dont entreprises et autres services	20.725,82 €	0,04%
<b>Production</b>	<b>1.999.716,63 €</b>	<b>4,27%</b>
dont agriculture	1.867.267,86 €	3,99%
dont sylviculture	51.924,98 €	0,11%
dont pêche	43.258,56 €	0,09%
dont industries manufacturières	37.265,23 €	0,08%
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>2.961.644,19 €</b>	<b>6,33%</b>
dont protection de l'environnement	94.436,71 €	0,20%
dont autres multi secteurs	2.867.207,48 €	6,13%
<b>Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire</b>	<b>143.000,00 €</b>	<b>0,31%</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>6.012.065,38 €</b>	<b>12,85%</b>
dont intervention d'urgence	4.447.351,13 €	9,51%
dont reconstruction et réhabilitation	1.444.409,25 €	3,09%
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	120.305,00 €	0,26%
<b>Autres secteurs</b>	<b>2.240.108,22 €</b>	<b>4,79%</b>
<b>Concours fourni aux ONG</b>	<b>4.176.270,97 €</b>	<b>8,93%</b>
<b>Frais administratifs (mandats)</b>	<b>561.455,73 €</b>	<b>1,20%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46.787.807,60 €</b>	<b>100,00%</b>





# L'ACTION HUMANITAIRE







## L'ACTION HUMANITAIRE

L'année 2008 s'est avérée à plus d'un égard un véritable défi pour la communauté humanitaire : alors que le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté de 100 millions de personnes suite à la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole, les catastrophes naturelles ont également battu de tristes records. En outre, un grand nombre de conflits armés se sont déclarés ou intensifiés, causant le déplacement de centaines de milliers de personnes supplémentaires. En 2008, les besoins en matière d'aide humanitaire étaient immenses. Dans ce contexte, la définition des priorités pour les contributions luxembourgeoises était particulièrement difficile, ces dernières devant répondre de manière adéquate à la fois à une crise humanitaire d'envergure internationale, notamment la crise des prix alimentaires, et aux multiples catastrophes humanitaires d'envergure régionale ou locale, comme le cyclone Nargis en Birmanie/Myanmar, le tremblement de terre en Chine, le conflit armé en Géorgie ou la recrudescence des affrontements violents en République Démocratique du Congo.

Avant d'entrer dans le détail de la réponse luxembourgeoise aux besoins humanitaires au cours de l'année 2008, il est important de noter que, comme en 2007, le Luxembourg a alloué 4.000.000 d'euros au CERF, le « Central Emergency Response Fund », géré par le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (BCAH/OCHA). Ce fonds d'urgence doté de quelque 500 millions de dollars américains garantit la disponibilité des moyens financiers permettant à la fois de réagir sans délai à une crise humanitaire soudaine et de contribuer au financement des programmes humanitaires mis en œuvre dans le contexte de crises récurrentes ou négligées.

Il faut également noter que le Luxembourg a réitéré son soutien au service aérien de l'UNHAS (United Nations Humanitarian Air Service), géré par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). L'UNHAS est spécialisé dans le transport de matériel de secours et de personnel humanitaire, dans l'objectif de faciliter l'assistance internationale et l'accès à des régions isolées. Pourtant, les activités de l'UNHAS, qui n'offre pas la même visibilité aux donateurs qu'une assistance matérielle, sont régulièrement sous-financées. En 2008, la Coopération luxembourgeoise a alloué 50.000 euros à l'UNHAS pour la fourniture d'un service aérien sûr et efficace à la communauté humanitaire au Niger et dans les pays limitrophes.

### L'assistance alimentaire

De 2005 à 2008, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 83 % en moyenne à travers le monde, avec une hausse de 181 % pour le prix du blé. Selon la majorité des nombreux rapports publiés sur les raisons de cette flambée des prix, celle-ci serait due principalement aux facteurs suivants : la demande globale avait augmenté (Inde, Chine, filière du biocarburant), le prix du pétrole était à la hausse, les stocks de céréales se situaient à un faible niveau, plusieurs grands producteurs avaient connu de mauvai-

ses récoltes, les produits alimentaires ont fait l'objet de spéculations, les subventions aux exportations continuaient à distordre les marchés.

Pour répondre à la crise alimentaire, le Ministre Jean-Louis Schiltz a annoncé dans sa Déclaration à la Chambre des députés du 23 avril 2008 que le Luxembourg allait augmenter d'au moins 50 % en 2008 les contributions directement liées à l'aide alimentaire dans les cinq pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, le Programme alimentaire mondial a adressé une lettre au gouvernement luxembourgeois en date du 20 mars 2008 pour solliciter l'aide du Luxembourg afin de faire face à un déficit financier d'au moins 500 millions de dollars engendré par la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole (ce déficit est d'ailleurs passé à près d'un million endéans quelques mois). En effet, pour assurer la distribution de rations alimentaires à plus de trois millions de déplacés au Darfour et à plus de 70 millions de personnes vulnérables dans 80 pays à travers le monde, le coût d'achat des denrées alimentaires avait augmenté de près de 70 % endéans neuf mois, mettant en péril les opérations du PAM en faveur des plus démunis. Le Ministère a réagi promptement à cet appel et a été le premier donateur du PAM à annoncer une première contribution de 500.000 euros en date du 28 mars en faveur du Compte spécial de compensation des effets de marché établi par le PAM, suivie d'une deuxième contribution de 800.000 euros en date du 28 mai. Il faut noter que ces contributions d'un total de 1,3 millions d'euros étaient additionnelles au montant de cinq millions d'euros annoncé au PAM dans le cadre du mémorandum pluriannuel signé avec l'agence en octobre 2007.

En outre, le Ministère a ciblé ses contributions au PAM sur divers programmes destinés à venir en aide aux populations particulièrement affectées par la hausse des prix. La Corne d'Afrique étant touchée très durement par la crise alimentaire en raison de l'effet combiné de la flambée des prix, de la sécheresse et de l'insécurité persistante dans la région, le Ministère a fait des contributions d'un montant total de 1.225.500 euros pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans cette région d'Afrique de l'Est au cours de l'année 2008. Ainsi, il a fait deux contributions successives au PAM de 300.000 euros et de 200.000 euros en faveur du programme d'amélioration de la sécurité alimentaire en Ethiopie, ainsi que deux contributions de 250.000 euros chacune en faveur de l'aide alimentaire et de la protection des moyens de subsistance en Somalie et, en fin d'année, une contribution supplémentaire en faveur de la Corne d'Afrique, laissant au PAM le choix de l'affectation géographique de ces fonds. Le Ministère a par ailleurs alloué un subside de 102.500 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour soutenir un programme nutritionnel pour enfants et femmes enceintes et allaitantes dans les états du Tigray et d'Oromia, affectés par la sécheresse en Ethiopie. En outre, le Ministère a financé un projet d'aide alimentaire d'urgence de SOS Villages d'Enfants Monde à Gode, dans l'état de Somali en Ethiopie par un montant de 73.000 euros. Enfin, Care in Luxembourg a.s.b.l. a reçu une contribution d'un montant de 50.000 euros pour un projet d'aide humanitaire en faveur des populations affectées par la sécheresse et la crise alimentaire dans les régions d'Oromia et d'Afar en Ethiopie.



La crise alimentaire s'est également fait ressentir en Afrique de l'Ouest où les taux de malnutrition tendaient à la hausse dans les régions affectées par l'insécurité alimentaire. De ce fait, le Ministère a fait trois contributions au PAM en faveur des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, dont 250.000 euros au programme de lutte contre la malnutrition et de renforcement des capacités de production dans le nord du Mali, 250.000 euros pour l'amélioration de l'état nutritionnel et le renforcement des moyens de subsistance des populations vulnérables au Niger, ainsi que 100.000 euros à un programme de lutte contre la sous-alimentation croissante dans les régions affectées par l'insécurité alimentaire au Burkina Faso. Le Ministère a enfin accordé un subside de 32.164 euros à l'ONG Chrêschte mam Sahel pour un projet d'aide alimentaire dans le diocèse de Dédougou au Burkina Faso.

Toujours dans le contexte de la crise alimentaire en Afrique, le Ministère a également affecté 250.000 euros à l'aide alimentaire en faveur des populations vulnérables en République Démocratique du Congo, notamment en faveur des régions où la production agricole a baissé pour des raisons d'insécurité. Dans la même région, la Région des Grands Lacs, le Ministère a contribué à hauteur de 200.000 euros à l'aide alimentaire du PAM ciblant les ménages les plus vulnérables en Ouganda. Il a également attribué 250.000 euros au PAM pour un programme de protection sociale ciblant les populations affectées à la fois par l'insécurité alimentaire et, directement ou indirectement, par le VIH/sida. Également en faveur du Malawi, le Ministère a alloué un montant de 5.700 euros à l'ONG Eng Oppen Hand fir Malawi a.s.b.l. pour un projet d'aide alimentaire d'urgence, mis en œuvre

à travers un hôpital, en faveur des personnes les plus démunies de la ville de Namitete. Il a par ailleurs accordé un subside de 100.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour un projet d'aide alimentaire en faveur d'enfants et de personnes vulnérables au Zimbabwe.

La flambée des prix alimentaires et du pétrole ayant affaibli le pouvoir d'achat des populations défavorisées de par le monde, le Ministère n'a pas limité ses interventions au continent africain. Il a ainsi fait une contribution de 500.000 euros au PAM en réponse à un appel conjoint lancé avec le gouvernement afghan, visant à enrayer les conséquences de la flambée des prix alimentaires en Afghanistan, pays très vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières en raison d'un important déficit de production dû à des années de guerre.

En Haïti, le pays le plus pauvre du continent américain, la crise des prix alimentaires a causé de véritables émeutes de la faim en mars 2008. Dans ce contexte, le Ministère a accordé des subsides de 133.033 euros à Objectif Tiers Monde a.s.b.l. et de 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour assister les populations les plus démunies.

Comme en 2006 et 2007, le Ministère a réitéré son soutien aux populations démunies de la République populaire démocratique de Corée par le biais d'une contribution de 200.000 euros au PAM.





L'action humanitaire d'urgence  
en réponse aux catastrophes naturelles

L'année 2008 a été marquée par des cyclones extrêmement dévastateurs en Birmanie/Myanmar et dans les Caraïbes, par un tremblement de terre en Chine, ainsi que par des inondations d'un ordre de grandeur inouï, notamment en Inde.



En date du 2 mai 2008, un cyclone de la catégorie 3 nommé « Nargis » a frappé les côtes de la Birmanie/Myanmar, dans la région du delta d'Irrawaddy. Par la suite, il s'est dirigé vers l'ancienne capitale de Yangon, accompagné de vents d'une vitesse de 190 km/h, causant des dégâts considérables sur son passage. Avant de se dissiper en direction de la Thaïlande, « Nargis » a ravagé la Birmanie/Myanmar pendant plus de dix heures, faisant plus de 140.000 morts. Le Ministère a très rapidement accordé un subside de 75.000 euros à Care in Luxembourg a.s.b.l. pour soutenir les opérations de secours et d'aide humanitaire du bureau local de l'ONG internationale Care. Il a complété son action d'urgence en allouant 150.000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour la fourniture d'abris à 2.500 familles sinistrées, 125.000 euros au PAM pour la distribution de rations alimentaires aux populations les plus vulnérables, 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg et 100.000 euros à Médecins Sans Frontières Luxembourg

pour des programmes d'aide d'urgence, portant ainsi l'effort global du Ministère en réponse à cette catastrophe à 500.400 euros.

Le 12 mai 2008, un séisme d'une intensité de 7,9 sur l'échelle de Richter a secoué la province de Sichuan en Chine, faisant près de 70.000 morts et plusieurs centaines de milliers de blessés, endommageant 21 millions d'habitations et laissant cinq millions de personnes sans domicile. En réponse à cette catastrophe, le Luxembourg a acheminé plus de 2.000 couvertures dans la région sinistrée et a fait des contributions d'un montant total de 550.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg, à l'UNICEF, à la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organisation/FAO) pour venir en aide aux communautés affectées. Il est intéressant de noter que le projet mis en œuvre par la FAO est basé sur la distribution de coupons à des agriculteurs pour les aider à se remettre de la catastrophe tout en leur laissant la responsabilité de déboursier les coupons selon leurs propres priorités (intrants ou ustensiles agricoles, bétail, réhabilitation des étables, etc.).

Au cours du mois d'août 2008, l'Etat insulaire d'Haiti, déjà très fragilisé par la pauvreté et la crise alimentaire, a été frappé par quatre ouragans consécutifs. 170.000 familles ont été touchées par la catastrophe, soit 800.000 personnes (10 % de la population). Bien que ces ouragans fussent plus puissants et les pertes économiques plus importantes que pendant la saison désastreuse de 2004, les pertes humaines ont pu être limitées à 400 personnes (contre 3.000 à 5.000 morts en 2004), grâce à une bonne préparation et une réaction rapide du gouvernement et de la communauté internationale. Pour soutenir ces efforts, le Luxembourg a alloué 200.000 euros au PAM, 82.648 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise et 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

Toujours au mois d'août, mais sur le continent asiatique, l'ouragan Kammuri a causé d'importants dégâts au Vietnam et au Laos. En réponse aux besoins de ces deux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, la Croix-Rouge vietnamienne a bénéficié d'une contribution de 50.000 euros et l'UNICEF d'une contribution du même montant pour un programme de réhabilitation en faveur des populations affectées au Laos.

Au cours de l'année 2008, le Luxembourg a par ailleurs déboursé 618.205 euros pour permettre à la Fondation Caritas Luxembourg, à la Croix-Rouge luxembourgeoise et à SOS Villages d'Enfants Monde a.s.b.l. de venir en aide aux populations affectées par les inondations en Bolivie, au Honduras, en Equateur, au Sénégal, au Mozambique, en Ukraine, en Inde, au Népal et au Sri Lanka. Les inondations dans l'état du Bihar en Inde constituaient les plus graves inondations enregistrées en Inde depuis deux cents ans, affectant plus de 3,3 millions de personnes, dont plus d'un million ont dû être évacués.



#### L'action humanitaire dans le contexte de l'assistance médicale

Au cours de l'année 2008, le Ministère a fait deux contributions à l'UNICEF en réponse à des épidémies : une contribution de 200.000 euros pour lutter contre une épidémie de choléra au Zimbabwe et 50.000 euros pour combattre le même fléau dans la province de Sekong au Laos.

Le Ministère a par ailleurs fait des contributions à deux ONG luxembourgeoises spécialisées dans le domaine médical : 620.880 euros à la section luxembourgeoise de Handicap International pour des interventions dans le domaine de la réadaptation physique et de la prise en charge de personnes vulnérables affectées par les conflits armés au Népal, dans les Territoires palestiniens et en République Démocratique du Congo ; 526.197 euros à MSF Luxembourg pour une assistance médicale en faveur des victimes du cyclone Nargis en Birmanie/Myanmar et la prise en charge médicale et nutritionnelle d'enfants de moins de cinq ans de la région de Dakoro au Niger.

Dans ce contexte, il faut également noter que le Ministère a alloué 100.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour soutenir un programme d'appui aux centres de récupération nutritionnelle dans neuf départements ainsi que dans la communauté urbaine de Niamey au Niger, opérés par Caritas Développement Niger.

#### L'action humanitaire en faveur des populations affectées par les conflits

La fin de la guerre froide laissait espérer une diminution du nombre de conflits. L'Agenda pour la paix présenté en 1992 par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, a tenté d'installer cette perspective. Bien que le nombre des conflits interétatiques ait diminué depuis et que les conflits soient plus brefs, le rapport de la Banque mondiale de 2003, « Briser l'Engrenage du Conflit » (Breaking the conflict trap) démontre bien que les conflits internes de par le monde se sont depuis multipliés et qu'ils ont des répercussions sur le développement : la guerre est un frein au développement, tout comme le développement protège contre la guerre. Les conflits armés ou des crises politiques surtout internes, les conflits ethniques ou religieux violents à l'intérieur d'un pays, les conflits périphériques, les conflits récurrents de basse intensité ainsi que les crises figées sans fin et sans perspective de résolution apparente caractérisent désormais le nouveau « désordre » international.

Ces crises durent souvent du fait de l'absence de capacités, sinon de volonté, d'États de les résoudre ; parfois, c'est l'incapacité de la communauté internationale à faire face à un nombre de plus en plus élevé de crises simultanées qui entraîne des choix difficiles. Fréquemment, les conflits deviennent interminables, car la réponse à leurs causes profondes est très complexe, politiquement difficile à mettre en œuvre, nécessitant une attention et une assistance de la communauté internationale qui doit être de longue haleine et qui demeure financièrement coûteuse.

L'émergence et la fréquence de ces crises complexes n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années, causant le déplacement interne et externe de millions de personnes. En 2008, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, déracinés et chassés de leur foyer, s'élevait à 67 millions de personnes, dont 16 millions de réfugiés. Le nombre total des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays s'élevait à 51 millions, dont 26 millions de déplacés suite à un conflit armé et 25 millions suite à des catastrophes naturelles.

Pour assister les populations affectées par les conflits, le Ministère a contribué à des programmes humanitaires des partenaires onusiens (UNHCR, PAM, PNUD), du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et de ses partenaires des associations et organisations non gouvernementales (Handicap International Luxembourg, Fondation Caritas, CARE in Luxembourg et Briddlerlech Deelen) dans différentes régions du monde.

#### Les conflits en Afrique

L'Afrique est le théâtre du nombre le plus élevé de conflits armés internes ou transfrontaliers mais aussi de crises complexes qui sévissent dans un contexte déjà difficile pour la subsistance des populations et le développement des pays du continent africain. Pour venir en aide à ces populations civiles, menacées par une spirale de conflits endogènes et exogènes, le Ministère a affecté un total de 4.675.000 euros à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (Office of the United Nations High Commissioner for Refugees/UNHCR) et un total de 3.737.500 euros au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour leurs programmes humanitaires en Afrique.

Le Ministère a contribué au programme du CICR au Soudan à hauteur de 1.050.000 euros. Le Ministère a contribué au programme de l'UNHCR au Soudan à hauteur de 1 million d'euros en faveur des réfugiés et surtout des déplacés internes suite à la crise humanitaire au Darfour et au Sud-Soudan. Pour assister les réfugiés soudanais au Tchad, le Ministère a fait une contribution de 500.000 euros au programme de l'UNHCR au Tchad. Toujours en raison de la situation au Darfour, mais aussi suite aux affrontements en 2008 en République Démocratique du Congo, le Ministère a alloué 250.000 euros au programme de l'UNHCR en République centrafricaine visant à accueillir des réfugiés soudanais et congolais dans le pays. Afin de faciliter le retour des réfugiés soudanais en Ouganda vers le Sud Soudan et de faciliter la protection des personnes déplacées, le Ministère a contribué au programme de l'UNHCR en Ouganda à hauteur de 700.000 euros.

Le Ministère a aussi soutenu les programmes de l'UNHCR en Sierra Léone à hauteur de 250.000 euros et au Kenya à hauteur de 200.000 euros ainsi que le programme supplémentaire de l'UNHCR en faveur des déplacés congolais en République Démocratique du Congo à hauteur de 425.000 euros. Le Ministère a répondu à l'appel d'urgence pour le programme du CICR en Somalie par une contribution de 537.500 euros. Le Ministère a en outre contribué aux programmes du CICR en Ouganda à hauteur de 150.000 euros et au Burundi à hauteur de 250.000 euros.



### Dimension régionale des conflits et des crises humanitaires

L'aide humanitaire luxembourgeoise intègre aussi la dimension régionale des conflits et des crises humanitaires. Dans cette perspective et afin d'assurer une flexibilité pour l'utilisation des fonds de manière à mieux faire face aux besoins les plus urgents dans une région donnée, le Ministère a contribué à hauteur de 1.100.000 euros au programme de l'UNHCR dans la Région des Grands Lacs, région qui, pour l'UNHCR, couvre le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la RDC, le Gabon, le Rwanda et la Tanzanie. Le Ministère a affecté 1 million d'euros au programme du CICR dans la Région des Grands Lacs, région qui, pour le CICR, couvre le Burundi, le Rwanda, la RDC, la République du Congo, la République centrafricaine et l'Ouganda. Toujours pour marquer le contexte régional d'une crise, le Ministère a contribué à hauteur de 500.000 euros au programme du CICR en Afrique de l'Ouest, région qui, pour le CICR, couvre le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Sierra Leone.

Le Ministère a soutenu l'action du PAM en faveur des populations affectées par un conflit, en faveur des réfugiés, personnes déplacées et autres groupes vulnérables au Rwanda à hauteur de 250.000 euros et en faveur des populations affectées par les affrontements violents dans les provinces du Nord et du Sud Kivu de la RDC à hauteur de 258.957 euros. Le Ministère a en outre alloué 150.000 euros au Fonds Commun de la RDC (RDC Pooled Fund), géré par le PNUD.

Dans ce même contexte, le Ministère a soutenu des programmes de ses partenaires des organisations non gouvernementales. Ainsi, le Ministère a contribué à hauteur de 668.650 euros à divers programmes d'urgence de la Fondation Caritas Luxembourg visant à venir en aide à des populations déplacées ou réfugiées : les déplacés de Laas Anood et de Mogadiscio en Somalie, les déplacés suite aux violences postélectorales au Kenya, les communautés déplacées suite à la recrudescence du conflit dans la province du Nord Kivu en RDC, les populations déplacées du Darfour au Soudan, ainsi que les réfugiés soudanais et la population autochtone des villages d'accueil au Tchad.

Le Ministère a par ailleurs alloué 240.500 euros à Handicap International Luxembourg pour la deuxième phase d'aide d'urgence de son projet visant à répondre rapidement aux besoins des personnes vulnérables et en situation de handicap victimes des affrontements violents dans la province du Nord Kivu en RDC. Dans ce même contexte, le Ministère a contribué à hauteur de 65.000 euros au programme d'urgence en faveur de familles déplacées vulnérables dans la ville de Goma en RDC de la Fondation Bridderlech Deelen.

Une contribution de 99.903 euros a également été versée à CARE in Luxembourg a.s.b.l. pour son programme d'urgence destiné aux réfugiés somaliens dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya.





### *Les conflits en Amérique latine*

Environ trois millions de Colombiens sont déplacés à l'intérieur de leur pays et environ 375.000 Colombiens se trouvent dans une « situation assimilable à celle de réfugié » à l'extérieur de la Colombie. Malgré les efforts déployés par le gouvernement colombien pour trouver une issue aux hostilités, le conflit et la violence qui en découle continuent de toucher différentes régions du pays, en particulier les zones frontalières.

Pour venir en aide aux personnes déplacées internes, aux réfugiés et autres personnes vulnérables nécessitant une protection internationale ou une assistance humanitaire, le Ministère a alloué 500.000 euros au programme de l'UNHCR en Colombie, 250.000 euros au programme du CICR en Colombie et 200.000 euros au programme d'urgence de la Fondation Caritas Luxembourg pour la population déplacée et victime du conflit armé dans le sud-est de ce pays.

### *Les conflits en Asie, au Proche-Orient et au Moyen-Orient*

L'intensité du conflit armé qui sévit en Afghanistan n'a pas diminué en 2008 et les contraintes sécuritaires sont de plus en plus sérieuses. Le Ministère a contribué à hauteur de 500.000 euros au programme du CICR en Afghanistan destiné à répondre aux besoins des personnes touchées par le conflit armé. Dans le même contexte, il a accordé 60.000 euros à un projet d'urgence de la Fondation Caritas Luxembourg à Kandahar et 250.000 euros au programme du CICR au Pakistan.

En Thaïlande, l'année 2008 a encore été marquée par la réduction de l'espace de protection internationale et d'assistance accordé aux réfugiés en Thaïlande. Le Ministère a donc continué de soutenir le programme de l'UNHCR en Thaïlande en lui allouant 250.000 euros.

Les très violents combats qui se sont poursuivis au nord du Sri Lanka ont provoqué des déplacements importants de civils innocents. Les hostilités ont déclenché un nouveau flux de déplacés internes, dont le nombre total a atteint 211.850 en juillet 2008. Le Ministère a contribué au programme du CICR au Sri Lanka à hauteur de 250.000 euros.

Aux Philippines, le Ministère a soutenu une opération d'urgence du PAM en faveur des victimes du conflit dans la région de Mindanao par une contribution de 135.594 euros.

Le Ministère a alloué 100.000 euros au PAM pour un programme d'aide alimentaire en faveur des populations affectées par le conflit au Népal. Il a en outre apporté une contribution de 205.000 euros au programme de réadaptation physique pour les personnes handicapées dans la plaine du Terai au Népal mis en place par Handicap International Luxembourg.

Le Ministère a en outre contribué au programme du CICR en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés à hauteur de 1.150.000 euros.

En Irak, le Ministère a soutenu la Fondation Caritas Luxembourg par une contribution de 150.000 euros à son programme de centre nutritionnel en Irak et par une contribution de 35.000 euros à son programme d'aide d'urgence pour les familles déplacées de Mossoul. Enfin, le Ministère a affecté 100.000 euros au programme d'aide aux réfugiés irakiens au Liban de la Fondation Caritas Luxembourg.

L'offensive militaire lancée par la Géorgie en date du 7 août 2008 en Ossétie du Sud et la contre-offensive russe au cours des journées suivantes ont entraîné le déplacement de plus de 120.000 personnes. En première phase d'urgence, la prise en charge des déplacés sur le territoire géorgien a pu être assurée rapidement grâce à l'intervention immédiate du CICR. Le Ministère a réagi à l'appel préliminaire de l'organisation en annonçant une contribution de 50.000 euros. Dans le même contexte, il a en outre répondu aux appels d'agences onusiennes et d'organisations non gouvernementales en allouant 68.739 euros au PAM, 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg et 25.000 euros à CARE in Luxembourg.

### *L'action humanitaire dans la phase de transition*

L'action humanitaire luxembourgeoise ne se limite pas à répondre aux urgences, caractérisées par le court terme ; elle doit aussi jeter les bases pour la reprise de l'activité de développement, caractérisée par le long terme. Le but de la phase de transition est d'une part de faire le lien entre la réponse d'urgence et les phases de réhabilitation et de développement et d'autre part d'empêcher la résurgence de nouvelles crises ou catastrophes humanitaires. Afin de renforcer ce lien entre les activités de court terme et de long terme et afin d'éviter des lacunes potentielles entre les réponses, les règles et procédures budgétaires de l'action humanitaire luxembourgeoise permettent à la Coopération luxembourgeoise de contribuer au financement de programmes de réhabilitation et de reconstruction destinés à faire ce lien crucial.

La stratégie de l'aide humanitaire luxembourgeoise, définie en 2007, prévoit en effet que le Ministère consacre environ 20 % du budget de l'aide humanitaire à la phase de transition. Cette approche est basée sur l'engagement de ne pas délaisser les populations affectées par une catastrophe naturelle ou un conflit armé dès la fin de la phase d'urgence, mais de les accompagner dans leur relèvement et dans la réhabilitation de leurs moyens de subsistance jusqu'au démarrage de la phase de développement. En 2008, la Coopération luxembourgeoise a alloué en tout 5.253.040 euros à des programmes dans la phase de transition, ce qui représente environ 18 % du budget de l'action humanitaire.

Ainsi, le Ministère a alloué un montant total de 1.150.000 euros au CICR pour des programmes de transition en Colombie, au Burundi, en Ouganda et dans la région de l'Afrique de l'Ouest, ces programmes visant notamment à assister le retour des personnes déplacées, à assurer une sécurité économique et/ou à soutenir des activités génératrices de revenus. Le Ministère a également soutenu les programmes de transition de l'UNHCR en



Colombie, en Ouganda, au Tchad, en République centrafricaine, en Thaïlande et en Sierra Leone à hauteur de 2.700.000 euros. Ces programmes ont pour objectif de mener à terme à des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées en les aidant à rentrer chez eux, à s'intégrer dans le pays d'accueil ou à s'installer dans un pays tiers.

Le Ministère a apporté son soutien à huit projets de transition de la Fondation Caritas Luxembourg : 170.000 euros pour la deuxième phase du programme de reconstruction d'écoles dans les régions dévastées par le tremblement de terre au Pakistan en octobre 2005, 170.000 euros pour un projet de réhabilitation en faveur de familles déplacées et victimes du conflit dans le sud-est de la Colombie, 85.000 euros pour un projet de soutien aux migrants au Liban, 255.000 euros pour un projet de reconstruction suite au tremblement de terre au Pérou, 21.250 euros pour la réhabilitation des moyens de subsistance de communautés villageoises affectées par des inondations aux Philippines, 127.500 euros pour des mesures de création d'emplois et de soutien aux organisations locales en Palestine, 42.500 euros pour un projet d'amélioration de la sécurité alimentaire des populations affectées par les violences postélectorales au Kenya et 85.000 euros pour la réhabilitation des infrastructures scolaires au Sud Soudan.

D'autres ONG ont également bénéficié de contributions du Ministère pour des activités dans le domaine de la transition. Indesch Patenschaften a.s.b.l. a reçu une contribution de 271.410 euros pour la reconstruction de 70 maisons dans un village du sud de l'Inde dévasté par le tsunami. Alors que les projets de reconstruction doivent en principe être soumis au Ministère au plus tard trois ans après une crise, ce projet a été approuvé à titre exceptionnel en raison du fait que le village en question était tombé à travers les mailles du filet de l'aide internationale et que, quatre ans après la catastrophe, les habitants logeaient toujours dans des abris de fortune.

Dans un autre registre, mais toujours dans le domaine de la transition, le Ministère a accordé deux contributions à Handicap International Luxembourg pour des programmes de renforcement de l'offre de services de réadaptation physique pour les personnes handicapées, dont 52.130 euros destinés à la Bande de Gaza et 123.250 euros aux régions de Mahendranagar et de Katmandu au Népal.



## LA NUTRITION

La « crise alimentaire » qui a focalisé l'intérêt de la communauté humanitaire internationale en 2008 devrait plutôt être qualifiée de « crise des prix alimentaires » ou encore « crise nutritionnelle ». En effet, suite à la flambée des prix des denrées alimentaires de base, les populations défavorisées n'avaient plus les moyens de se procurer une alimentation équilibrée, devaient sauter des repas, se nourrir d'aliments d'une qualité et d'une valeur nutritionnelle de moindre qualité. Avant même que la flambée des prix ne vienne aggraver la situation, les carences en vitamines et en minéraux étaient les principales causes de décès et de handicaps dans les pays en développement, en particulier chez les enfants.

Chaque année, quelque 9,7 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent dans le monde et la dénutrition est à l'origine de 53 % de ces décès dans les pays en développement. Toutes les six secondes, un enfant meurt de malnutrition ou de causes apparentées.

Parmi les enfants d'âge préscolaire, plus de 46 millions souffrent d'émaciation et plus de 147 millions sont atteints d'un retard de croissance dans le monde en développement ; pas moins de 47,4 % souffrent d'anémie dans le monde entier.

Chaque année, 115.000 mères meurent pendant la grossesse ou l'accouchement parce qu'elles souffrent de carences en fer (ce qui équivaut à 18,4 % des causes de mortalité maternelle). Plus de 13 millions d'enfants par an



naissent avec une insuffisance pondérale, la plupart en raison d'une nutrition inadaptée de la mère avant et pendant la grossesse. Les bébés dont le poids est trop faible à la naissance ont quatre fois plus de risques de décéder d'infections pendant leur première semaine de vie.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, l'élimination de la carence en fer peut entraîner jusqu'à 20 % d'augmentation des taux de productivité d'un pays. La carence en vitamine A touche un quart des enfants en âge préscolaire dans le monde en développement, entraîne la cécité et une plus grande vulnérabilité aux maladies et tue chaque année de un à trois millions d'enfants. La carence en iode est la principale cause de retards mentaux et de lésions cérébrales. Dans le monde, près de deux milliards de personnes en sont menacées, alors que le coût de l'enrichissement du sel en iode est minimal.

Pour ces raisons, l'aide humanitaire luxembourgeoise ne se limite pas à la distribution de céréales aux populations vulnérables, ni au renforcement de la production agricole dans les pays en développement, mais soutient le développement de stratégies de lutte contre la malnutrition. De ce fait, le Ministère encourage ses partenaires à accorder une attention particulière à la nutrition qui englobe, en plus d'une alimentation adaptée aux besoins, une bonne hygiène, l'accès à de l'eau potable et des soins médicaux de base.

#### PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET DES CONFLITS ARMÉS

Le nombre, la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles se multiplient et menacent de produire des effets de plus en plus dévastateurs. S'y ajoute que le nombre de conflits armés, surtout internes, ou de crises politiques, ethniques ou religieuses violentes n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la Guerre froide, causant le déplacement interne et externe de centaines de milliers de personnes. Il est donc nécessaire de prendre les mesures adéquates pour prévenir ou du moins diminuer les conséquences des catastrophes naturelles et des crises causées par l'homme.

Depuis 2006, la Coopération luxembourgeoise s'engage à réserver au moins 5 % de son budget consacré à l'aide humanitaire au financement d'actions dans le domaine de la prévention, de la préparation aux conséquences des catastrophes et des crises violentes et de la mitigation des risques de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de crises violentes. Parallèlement, elle incite ses principaux partenaires (CICR, PAM, UNHCR, Caritas et autres) à orienter dans leur programmation au moins 5 % des contributions luxembourgeoises vers des programmes de prévention ou de réduction des risques de catastrophes.





Le Ministère soutient aussi le pré-positionnement de matériel de secours et de moyens logistiques permettant à tout moment de venir en aide à des déplacés, des réfugiés ou à d'autres personnes vulnérables. Il peut également soutenir des projets de systèmes d'alerte précoce et de réinsertion sociale en faveur de populations retournant dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, le PAM a alloué des fonds accordés par le Ministère au renforcement des capacités de son organisation en matière de préparation aux catastrophes. L'UNHCR de son côté a utilisé des fonds du Luxembourg pour pré-positionner du matériel de secours dans son entrepôt régional en Tanzanie afin de pouvoir réagir à tout moment à d'éventuels mouvements de populations dans la Région des Grands Lacs.

Le CICR, quant à lui, et dans l'esprit de son mandat préventif, consacre environ 14 % de son budget annuel à des programmes de prévention exclusivement. Le travail de prévention du CICR n'est pas la prévention de conflits en tant que telle, ce qui est contraire à son principe de neutralité, mais une prévention de violations du droit international humanitaire et la prévention de souffrances humaines dans le contexte d'un conflit.

En tout état de cause, la prévention de catastrophes naturelles ainsi que la prévention de conflits et de violence armée sont à la fois une nécessité et une tâche permanente dans la stratégie humanitaire que le Ministère poursuit de façon systématique et durable.

Quant aux ONG luxembourgeoises, la Fondation Caritas Luxembourg a reçu un soutien financier pour des activités de prévention et de préparation aux catastrophes naturelles: 178.500 euros pour la réparation et la

construction d'abris anticycloniques au Bangladesh, 21.250 euros pour un projet de prévention de catastrophes pour les communautés villageoises dans des régions aux Philippines qui sont régulièrement affectées par des inondations, 64.353 euros pour la deuxième phase d'un projet de gestion des risques de catastrophes naturelles au Tadjikistan. S'ajoute à ceci un soutien financier à la Croix-Rouge luxembourgeoise de 34.702 euros pour l'amélioration du système de réponse aux catastrophes de la Croix-Rouge sénégalaise.

Au niveau institutionnel, le Ministère a fait une contribution de 70.375 euros au Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (SIPC ou UN-ISDR) pour couvrir les frais de participation des représentants officiels des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise et de la Mongolie à la deuxième session de la Plateforme Mondiale pour la Prévention des Catastrophes en juin 2009. S'ajoute à ceci une contribution du Ministère de 77.281 euros au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour soutenir les activités de l'Observatoire Volcanologique de Goma en RDC pour la surveillance des volcans Nyiragongo et Nyamulagira.

Dans le domaine de la prévention des risques de conflits armés, le Ministère a fait une contribution de 200.000 euros au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Peacebuilding Fund) et a ainsi maintenu son soutien au même niveau qu'en 2006 et 2007.

Le montant total dédié à la prévention des catastrophes et des conflits armés s'est ainsi chiffré à 1.450.000 euros pour l'année 2008.





## QU'EST-CE QUE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ?

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. Le DIH est également appelé « droit de la guerre » ou « droit des conflits armés ». Le DIH fait partie du droit international qui régit les relations entre États. Il est formé d'accords conclus entre États, appelés traités ou conventions, de la coutume internationale, constituée par la pratique des États reconnue par eux comme étant obligatoire, ainsi que des principes généraux du droit.

Le DIH s'applique dans les situations de conflit armé. Il ne détermine pas si un État a ou non le droit de recourir à la force. Cette question est régie par une partie importante mais distincte du droit international, contenue dans la Charte des Nations Unies.

Le DIH se trouve essentiellement dans les quatre Conventions de Genève de 1949. La quasi-totalité des États est aujourd'hui liée par celles-ci. Les Conventions de 1949 ont été complétées par deux traités : les deux Protocoles additionnels de 1977 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.

Il importe de distinguer le DIH et le droit relatif aux droits de l'homme. Si certaines de leurs règles sont similaires, ces deux branches du droit international se sont cependant développées séparément et sont contenues dans des traités différents. En particulier, le droit relatif aux droits de l'homme, contrairement au DIH, s'applique en temps de paix et nombre de ses dispositions sont suspendues de fait lors d'un conflit armé.

Le DIH couvre essentiellement deux domaines :

1. la protection des personnes qui ne participent pas, ou plus, aux combats

Il est impératif que les deux parties au conflit respectent pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire afin d'éviter que des civils ne soient tués ou blessés.

Le DIH protège les personnes qui ne participent pas aux combats, comme les civils et le personnel médical ou aumônier. Il protège également ceux qui ont cessé d'y prendre part, comme les combattants blessés ou malades, les naufragés, ainsi que les prisonniers de guerre.

Chaque partie au conflit doit prendre sans tarder toutes les mesures possibles pour rechercher et évacuer les blessés et les malades. Le personnel sanitaire, les hôpitaux et les autres unités médicales doivent être respectés et protégés, tout comme les véhicules sanitaires, dont les ambulances, qui sont exclusivement affectés à des tâches d'assistance aux blessés et aux malades. Les attaques dirigées contre le personnel sanitaire ainsi que

les attaques contre des installations exclusivement affectées à des fonctions sanitaires sont également proscrites.

« Toute personne qui ne participe pas directement aux hostilités est protégée par le droit international humanitaire et ne doit pas être mise en danger », a déclaré à maintes reprises le CICR. Dans une situation de conflit, la seule distinction légitime est celle qui est faite entre les non-combattants, qui sont protégés par le droit, et les combattants, qui peuvent être attaqués.

2. les restrictions en termes de moyens de guerre, principalement, et de méthodes de guerre, comme certaines tactiques militaires

Le choix des moyens et méthodes de guerre n'est pas illimité dans la conduite des opérations militaires. Les parties doivent prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil. Les objectifs militaires ne doivent pas être placés à l'intérieur ou à proximité des zones fortement peuplées (attaques sans discrimination).

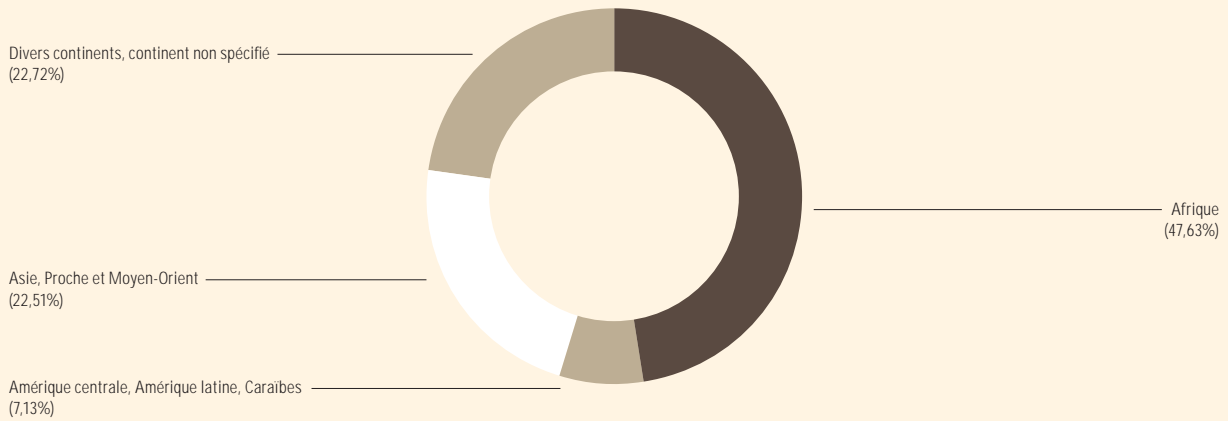
Le plein respect de ces règles est de la plus grande importance, en particulier dans des zones fortement peuplées. Le DIH interdit de lancer des attaques dont on peut s'attendre à ce qu'elles causent incidemment des pertes en vie humaines dans la population civile ou des dommages aux biens à caractère civil qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu (proportionnalité dans l'attaque).

Toujours en vertu du DIH, les parties à un conflit doivent accorder une attention particulière aux types d'armes et de munitions qu'elles utilisent et à leurs répercussions possibles sur les civils et l'infrastructure civile. Le droit international humanitaire interdit aussi l'emploi d'armes qui, de par leur nature, frappent indistinctement des objectifs militaires et des civils.

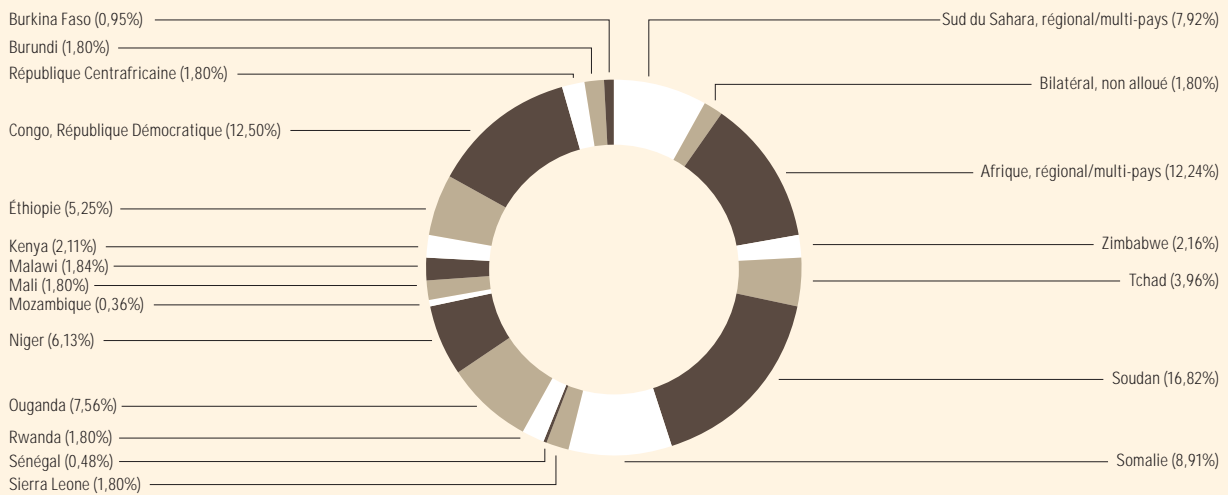
Des armes qui ne peuvent être dirigées sur des objectifs militaires sans mettre en danger la population civile sont également prohibées.



AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

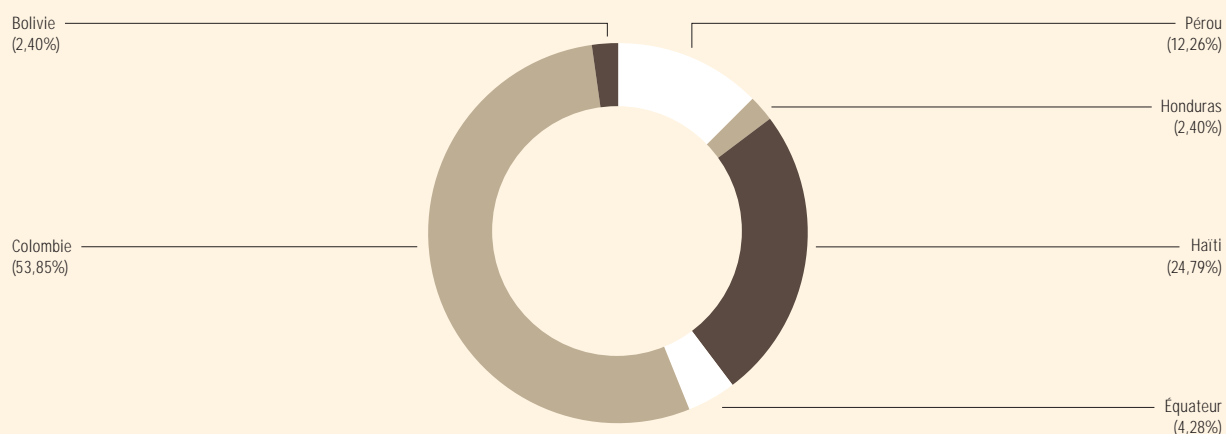


AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE EN AFRIQUE

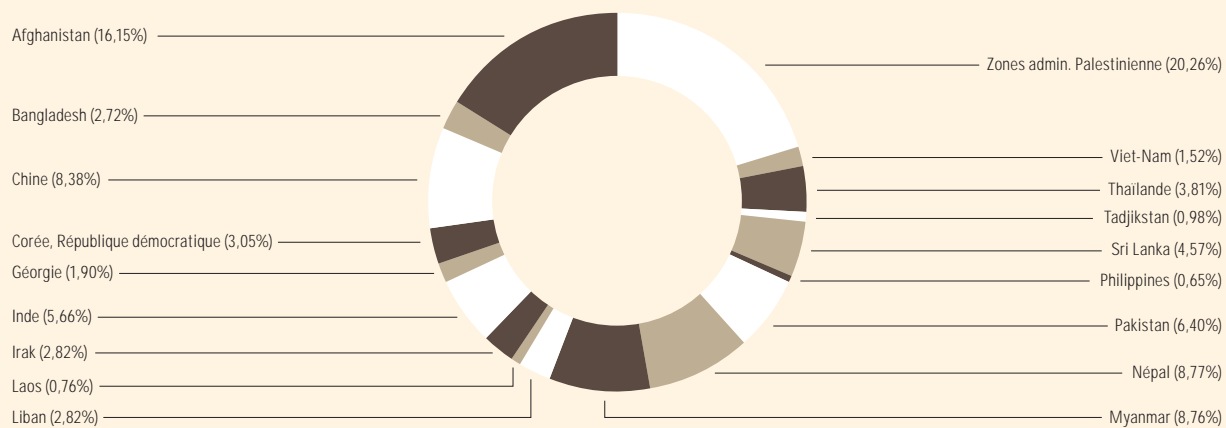




AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE EN AMÉRIQUE CENTRALE, EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

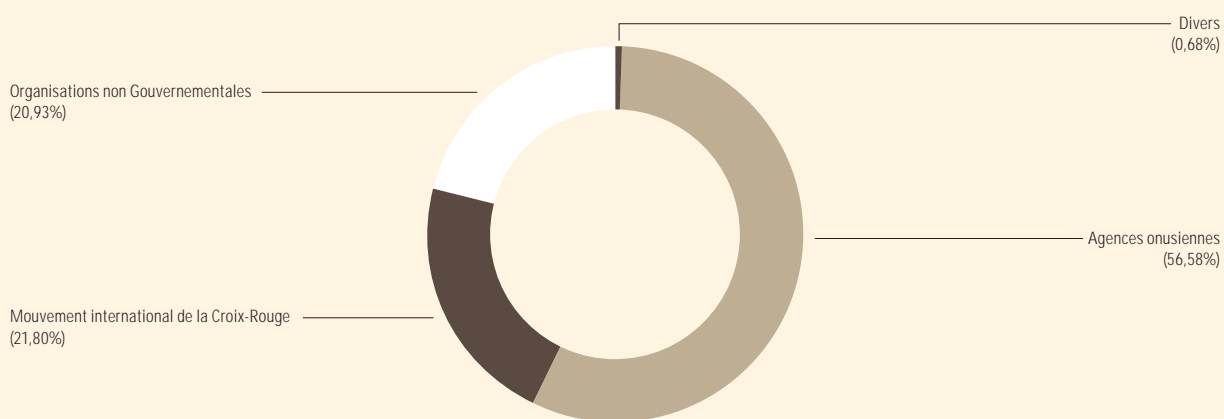


AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE ASIE ET AU PROCHE ET MOYEN-ORIENT

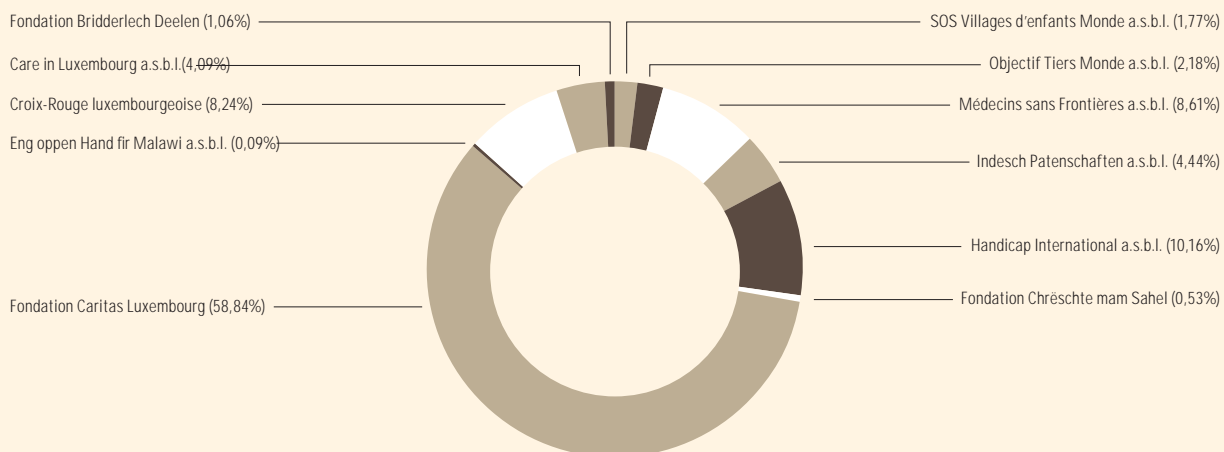




### AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 : VENTILATION PAR CATÉGORIE D'ACTEURS



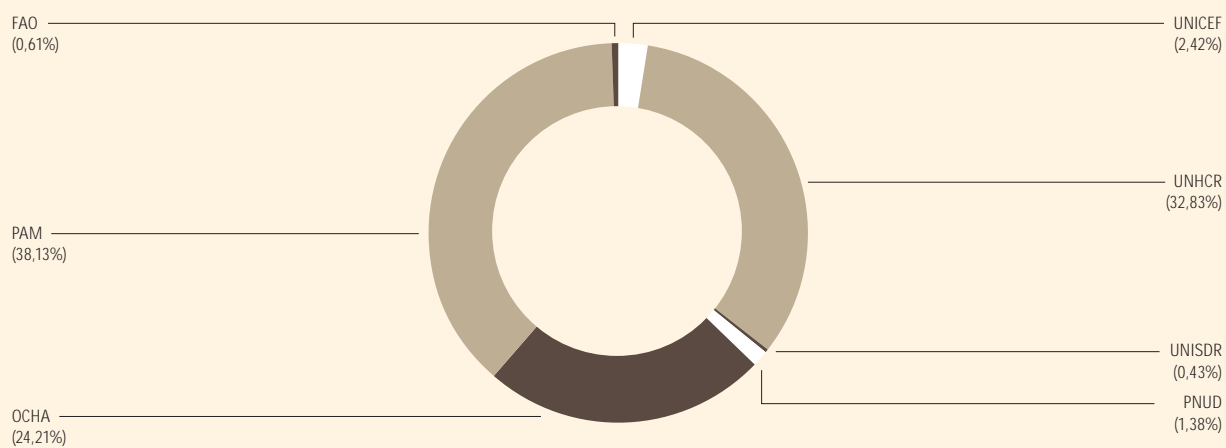
### AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 À TRAVERS LES ONG







### AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2008 À TRAVERS LES AGENCES ONU SIENNES



# L'APPUI AUX PROGRAMMES







Le volet de l'appui aux programmes dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Les bases légales de cet appui sont des accords ou conventions internationaux, la loi sur la coopération au développement et des autorisations ministérielles.

L'appui aux programmes, anciennement connu sous la désignation de l'assistance technique, comprend les Jeunes Experts Associés (« Junior Professional Officers » ou JPO) auprès des Nations Unies, les « Jeunes Experts » dans les délégations de la Commission européenne (JED), les « Volontaires des Nations Unies » (VNU), les agents de la coopération, les coopérateurs et assimilés, les stagiaires et les boursiers.

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2008 à hauteur de 2.392.020 euros.

#### Les agents de la coopération

Tous les six bureaux de la coopération luxembourgeoise situés dans les pays partenaires disposent d'agents expatriés sur place. Ainsi, huit agents de la coopération agréés étaient présents sur le terrain, travaillant à côté de trois agents expatriés provenant du Ministère des Affaires étrangères et d'employés locaux.

Les centres d'activité des bureaux régionaux sont localisés à Ouagadougou (Burkina Faso et Niger), Hanoi (Vietnam et Laos), Managua (Nicaragua et El Salvador), Dakar (Sénégal et Mali), Praia (Cap Vert) et Pristina (Kosovo).

#### Les coopérateurs

Comme les agents de la coopération, les coopérateurs et assimilés font l'objet d'un agrément ministériel sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

En 2008, neuf ONG agréées par le Ministère ainsi que deux congrégations religieuses avaient envoyé des coopérateurs dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

A l'instar des années précédentes, les personnes agréées comme assimilés-coopérateurs et présentes sur le terrain pour la section luxembourgeoise de Médecins sans frontières constituent le plus grand contingent déployé.

Les pays d'opération des coopérateurs, religieux et assimilés étaient : le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, l'Algérie, le Mozambique, le Zimbabwe, le Bénin, le Tchad, le Cameroun, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, le Pakistan, le Népal, la Bolivie, le Brésil, le Nigéria,

le Swaziland, le Kosovo, la Somalie, le Soudan, la Colombie, l'Ouganda, l'Algérie, le Chili, Haïti, le Niger, le Tadjikistan et le Liban.

#### Le congé « coopération au développement »

Sur base de la loi et du règlement grand-ducal régissant la matière, le Ministère a accordé 15 congés de coopération pour l'année 2008, permettant à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires. Les bénéficiaires se sont rendus en Bolivie, au Burkina Faso, au Cambodge, au Chili, en Inde, au Laos, au Nicaragua, au Niger, au Sénégal, au Pérou, au Togo et au Vietnam.

#### Les stagiaires

Pour un nombre limité de candidats par an, le Ministère accorde des stages à des étudiants qui manifestent un sérieux souhait de se familiariser avec la coopération au développement ou qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération.

Ces stages sont offerts soit au sein de la Direction de la coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le Ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés. Tous sont conventionnés et le Ministère participe aux frais de déplacement à l'étranger sous condition que le stagiaire lui remette un rapport de stage ou de mission complet et détaillé.

C'est ainsi que le Département a accueilli trois stagiaires internes et a participé financièrement aux frais de voyages de onze étudiants à l'étranger.

#### Les boursiers

Une bourse de formation de trois années a été accordée depuis 2007 à un ressortissant du Sud pour effectuer des travaux de recherche et pour suivre des cours universitaires à Luxembourg et en Belgique.

#### Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

Le Luxembourg a évolué depuis 2000 pour se positionner comme un des principaux bailleurs à financer un organisme international établi de volontaires Sud-Sud, notamment « VNU ».

A partir de 2008, le Luxembourg a élargi ce programme vers les pays de l'Asie et de l'Amérique latine tout en ayant conservé les pays d'intervention traditionnels africains.



12 volontaires du Sud pour les Nations Unies étaient financés par le Luxembourg en 2008.

#### Les programmes de formation

Le Luxembourg finance également depuis des années différents programmes d'organisations nationales et internationales dans leurs activités de formation de jeunes professionnels.

Cette autre action d'aide au développement via ces organisations est prioritairement orientée vers les pays partenaires de la Coopération au développement luxembourgeoise et permet d'offrir aux nationaux ou résidents luxembourgeois plusieurs possibilités de se familiariser avec les difficultés d'un pays en développement et pour se former à la coopération technique sur le terrain. L'expérience professionnelle obtenue peut par la suite être valorisée pour trouver un emploi dans le domaine de la coopération au développement.

#### Le programme Jeunes Experts (JPO) auprès des agences des Nations Unies

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Coopération luxembourgeoise offre aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes comme le UNFPA, l'UNICEF, OCHA, le PAM, le HCR, l'OMS et le FENU.

En 2008, 21 JPO ont été financés par la Coopération luxembourgeoise.

Ces JPO du programme luxembourgeois étaient affectés au Niger, au Laos, au Sénégal, au Vietnam, au Burkina Faso et au Cambodge, ainsi qu'au siège de certaines agences (New York, Genève, Bruxelles et Rome).

A relever que le Luxembourg est le seul bailleur dans ce programme qui prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à 4 années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

#### Le programme des Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne

La convention entre le Luxembourg et la Commission des Communautés européennes offre aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois la possibilité d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant principalement attachés

pour deux ans auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires luxembourgeois.

Suite au recrutement de 2008, six JED, dont quatre sous financement luxembourgeois, ont été affectés au Mali, en Namibie, au Sierra Leone, au Nicaragua, en Thaïlande et au Cambodge.

#### Le programme des stagiaires « Lux-Development »

A part les programmes susmentionnés, qui présupposent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, en partenariat avec l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development, ouvre une autre voie pour des jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois en leur permettant d'obtenir, à la fin du cycle secondaire, une première expérience dans les différents aspects de la coopération au développement.

Les stagiaires sont formés au sein de Lux-Development avant d'être détachés sur le terrain pour un an renouvelable durant lequel ils sont encadrés et sous tutorat. La formation interne constitue une introduction à la politique de la coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de l'agence, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion etc.

Au terme de la période, un rapport de stage qui contient des observations ou propositions éventuelles est rédigé et visé par le maître de stage. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Les dernières années ont montré que la formation et l'expérience obtenues sont d'une grande utilité pour pouvoir ultérieurement participer aux programmes JPO ou JED.

Statut	
Agents de la coopération	9
Coopérants	18
Religieux	4
Assimilés	92
Sous-total 1	123
Programmes de formation	
Experts associés auprès des Nations Unies	21
Jeunes experts auprès de la Commission européenne	4
Volontaires des Nations Unies	12
Stagiaires Lux-Development	5
Sous-total 2	42
TOTAL	
	165

**LA SENSIBILISATION  
ET L'ÉDUCATION AU  
DÉVELOPPEMENT**







#### Sensibilisation et éducation au développement des ONG

Parmi les responsabilités de la Direction de la coopération au développement se trouve la sensibilisation de l'opinion publique au Grand-Duché de Luxembourg sur des thèmes concernant les problèmes de développement durable dans les pays en développement et dans les relations entre les pays en développement et les pays industrialisés, notamment les problèmes concernant le commerce international équitable. Les ONG de développement sont les principaux partenaires en matière de sensibilisation et d'éducation au développement. Ainsi, la participation financière du Ministère à des activités et projets de sensibilisation de l'opinion publique réalisés en 2008 par les ONG était de 1.734.317 euros.

#### Actions d'information et de sensibilisation du Ministère

Le Ministère dispose également d'une ligne budgétaire pour réaliser des activités de sensibilisation : ainsi, en 2008 le Ministère a procédé au déboursement de 65.409 euros pour la réalisation et l'impression de différentes publications en matière de sensibilisation au développement, dont le rapport annuel sur la coopération, la brochure « La Coopération, ça marche ! » reprenant quinze témoignages sur la coopération luxembourgeoise, un calendrier présentant un projet dans un pays partenaire par mois, ainsi que les recommandations de l'examen des pairs du CAD.

#### Le Comité interministériel pour l'éducation au développement durable

Mis en place par décision du Gouvernement en conseil en février 2008, sur proposition de la Ministre de l'Education nationale, le Comité interministériel pour l'éducation en vue d'un développement durable (CIEDD) a pour mission d'accompagner l'élaboration d'une proposition de stratégie pour l'éducation en vue d'un développement durable. En effet, en tant que membre de l'Unesco, le Luxembourg se doit de définir une telle stratégie dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue d'un développement durable (2005-2014). Au cours de l'année 2008, le CIEDD a réuni régulièrement des représentants des Ministères de l'Education nationale et de la Formation professionnelle ; de la Famille et de l'Intégration ; de l'Environnement ; de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ce dernier étant représenté par une unité de recherche de l'Université du Luxembourg) ; ainsi que de la Direction de la coopération au développement. Ces réunions ont permis de poser les fondements d'une proposition de stratégie, qui devra être mise en œuvre dans les années à venir.







#### L'édition 2008 des Assises de la Coopération luxembourgeoise

L'année 2008 a vu l'organisation de la troisième édition des Assises de la Coopération dans leur nouveau format. Les discussions se sont déroulées du 8 au 10 septembre 2008 dans le cadre tranquille du Centre culturel de rencontre Abbaye Neumünster.

Les deux premières sessions de la première journée étaient consacrées aux thèmes du changement climatique et de la sécurité alimentaire : des représentants du Cercle de coopération et des ONG luxembourgeoises et du Ministère ont fait des présentations sur ces thèmes, suivis d'échanges avec les acteurs de la Coopération. La dernière session a permis de faire un tour d'horizon des principales questions institutionnelles de la Coopération, notamment avec les membres de la Commission parlementaire chargée de la coopération au développement (loi du 6 janvier 1996, implication des acteurs locaux, rôle des ONG).

La seconde journée a été l'occasion de faire le suivi du 3e Forum sur l'efficacité de l'aide, qui avait eu lieu à Accra au début du mois de septembre 2008 ; en même temps, la session a permis un échange en vue de la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement (Doha, novembre 2008). Prêtant une dimension plus internationale à l'événement, l'invité d'honneur de la journée, Monsieur Eckhard Deutscher, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, a résumé les résultats et recommandations principales de la revue des pairs du CAD de la Coopération luxembourgeoise.

La prochaine édition des Assises de la Coopération aura lieu du 7 au 9 septembre 2009.



# ANNEXES





# DÉCLARATION DU MINISTRE JEAN-LOUIS SCHILTZ SUR LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
25 MARS 2009

*Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le monde dans lequel nous vivons ne va pas bien. Je ne vous en apprendrai pas davantage si je vous dis que le monde en développement ne va pas bien lui non plus. Or, depuis le début de la crise, ce sujet n'a pas été évoqué en séance plénière par cette assemblée - excepté au sein de la Commission - et je voudrais donc, Monsieur le Président, aborder ce sujet aujourd'hui en séance plénière.

Qui se souvient aujourd'hui qu'au début de l'année 2008 la plupart des pays en développement étaient confrontés à une crise alimentaire ? Qui se souvient encore des affrontements qui ont eu lieu alors en Haïti, qui se rappelle que même dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise les gens sont descendus dans la rue en signe de protestation ? Aujourd'hui, cette crise n'est pas terminée et nous continuons d'en subir les conséquences. Avec les prix des produits pétroliers en baisse - baisse temporaire, à mon avis - qui se souvient encore de l'impact de la flambée des ces mêmes prix sur les pays en développement et sur leurs populations ?

Nous nous trouvons, Monsieur le Président, au cœur d'une crise climatique et, le weekend dernier, la menace d'une grave crise de l'eau s'est rappelée à notre souvenir. Quand on sait qu'à l'horizon 2030 une personne sur deux risquera de ne pas avoir accès à de l'eau potable, cela donne à réfléchir et cela nous oblige à agir aussi dans ce domaine.

Tout le monde, Monsieur le Président, parle de la crise financière qui, telle une araignée, est en train de tisser sa toile et personne, ou presque, ne semble pouvoir lui échapper. Et si au début de la crise on pouvait encore espérer qu'elle épargnerait les pays en développement, nous devons entre-temps nous rendre à l'évidence : Aujourd'hui, la crise a entraîné 100 millions de personnes de plus dans la pauvreté. S'y ajoutent les 150 millions happés par la pauvreté en raison des conséquences de la crise alimentaire que je viens d'évoquer. Derrière ces chiffres se cachent - ne l'oublions pas - les destins individuels de 250 millions d'hommes, de femmes, d'enfants. Sur les 6 milliards d'habitants que compte notre planète, 850 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté, aujourd'hui ce chiffre a atteint 1,1 milliard. Comme si cela ne suffisait pas, 400.000 enfants de plus par an risquent de mourir des conséquences de la crise. Ce chiffre équivaut à peu près à la population du Luxembourg, à 1.100 enfants par jour, 45 enfants par heure, un enfant toutes les 80 secondes. Tout commentaire sur l'aspect dramatique de ces chiffres est superflu.

Monsieur le Président,

En plus de cela, les prix des matières premières sont en chute libre depuis neuf à douze mois. En Mongolie, par exemple, le prix du cuivre - qui est sa principale matière première d'exportation - a été divisé par trois au cours des derniers mois.

Les exportations des pays en développement sont également en forte baisse puisque la demande internationale fait défaut.

Les investissements étrangers dans les pays en développement sont gelés, affichant une baisse de l'ordre de moins 20% jusqu'à présent, les dernières prévisions évoquant un possible recul de 25% cette année.

La croissance des pays en développement est freinée, passant de 5,4 % en 2008 à tout juste 3% en 2009, la tendance restant à la baisse.

Si l'on se fie aux données du FMI, les pays en développement seront heurtés de plein fouet par la troisième vague de la crise. Le FMI estime qu'il faudra, en fonction du scénario dans lequel nous nous placerons, entre 25 et 140 milliards de fonds pour parer à l'urgence.

Les transferts des migrants sont également en chute libre. Les migrants qui vivent en Europe ou ailleurs dans le monde dit « développé » envoient moins d'argent chez eux puisqu'ils comptent parmi les plus faibles de nos sociétés et qu'ils subissent eux aussi les effets de la crise, celle-ci affectant, par ricochet, leurs familles et leurs proches dans leurs pays d'origine.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'aide au développement ? Qu'est-ce que cela signifie pour le monde en développement ?

Cela signifie d'abord, Monsieur le Président, que nous devons relever un défi encore plus grand et que dans les années à venir nous devons faire les choses encore mieux que par le passé. Cela signifie ensuite qu'il serait inadmissible - devant cette toile de fond - de réduire massivement les budgets dédiés au développement. Cela signifie encore et surtout qu'il importe plus que jamais de respecter les engagements qui ont été pris : je veux parler de l'objectif 0,7% du RNB en 2015. Le risque de déconstruction de la solidarité internationale est réel. Ce « chacun pour soi », Monsieur le Président, nous devons le combattre. Il serait inadmissible, alors que nous allons moins bien depuis peu, d'oublier du jour au lendemain ceux qui depuis des années, voire des dizaines d'années n'ont pas de quoi se loger ni se nourrir, qui n'ont pas accès à de l'eau potable, qui ne font en fait que survivre, parce qu'avec moins d'un euro par jour, on ne vit pas, on survit. Comment justifier du reste face à une mère africaine de trois enfants qui n'a pas mangé depuis cinq jours que nous disposons de fonds massifs pour stabiliser nos économies mais qu'aujourd'hui, tout à coup, il ne nous reste rien pour eux qui manquent de tout depuis des lustres ? Je sais que dans ce domaine je peux compter sur l'appui de la Chambre des Députés. Que celui qui pense pouvoir justifier une telle attitude s'exprime ici et maintenant. Mais qu'il le dise aussi les yeux dans les yeux à ceux qui sont touchés par la crise. Je sais bien qu'en ces murs personne ne défendrait une telle attitude. Mais je sais aussi que mon point de vue ne fait pas l'unanimité partout. S'il est largement partagé au Luxembourg, je crains que tel ne soit pas le cas partout en Europe ou ailleurs.

Comprenez-moi bien, Monsieur le Président, je ne mets pas en doute la nécessité de stabiliser l'économie des pays développés, cependant cela ne doit pas nous empêcher de continuer à investir dans le développement, de prendre soin des plus faibles parmi les faibles, qu'ils vivent en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou ici. Oui, ici aussi, car tout le monde est plus ou moins durement affecté par la crise. Nous avons la responsabilité d'y faire face. Un proverbe africain dit que lorsque l'éléphant trébuché, ce sont les fourmis qui en pâtissent le plus. Nous devons faire en sorte que l'éléphant ne trébuché ni ne tombe, mais nous ne devons pas pour autant oublier les fourmis, mais au contraire continuer à les aider. Nous devons également veiller à ce que l'éléphant ne soulève pas trop de poussière au point d'asphyxier les fourmis.

C'est pourquoi je lance un appel : un appel à ne pas réduire les budgets internationaux d'aide au développement, mais à respecter les engagements qui ont été pris, un appel que je ne veux pas être le seul à lancer, un appel qui doit aussi émaner des 27 parlements européens ainsi que des 27 ministres en charge du développement, un appel qui se doit d'être un appel commun. Et cet appel, il faut le voir en se rappelant que - lorsque nous parlons d'aide au développement, de problèmes, de la crise, chez



nous ou dans les pays en développement- sur 100 euros que nous gagnons, nous en employons 99 pour nos politiques nationales, afin de consolider le filet social destiné à amortir la chute de ceux qui sont dans le besoin, 99 euros qui permettront au gouvernement de redresser la barre et nous prenons un de ces 100 euros pour le partager avec ceux qui n'ont rien. A ce jour, personne n'a encore pu me prouver en avançant des arguments valables que cet euro serait de trop et je ne pense pas devoir m'attendre à une opposition de votre part lorsque je plaiderai dans quelques instants en faveur du maintien de l'objectif de 1%.

Je tiens également à souligner, Monsieur le Président, qu'il est dans notre intérêt de maintenir notre engagement à un niveau élevé. Nul besoin d'être prophète pour prévoir où nous mènerait une diminution des budgets de développement. La crise économique pourrait entraîner une crise sociale, qui à son tour pourrait se muer en crise politique, avec son cortège d'émeutes, d'affrontements, de destructions, d'hommes et de femmes obligés de se mettre en mouvement. Cela signifie que ce que nous pensons économiser maintenant, nous devons l'investir 10 fois, 20 fois, 30 fois pour reconstruire ce qui a été détruit. Cela signifie aussi que nous serons directement concernés : des centaines de milliers de personnes touchées par la crise dans les pays en développement se mettront en marche et viendront frapper à la porte de l'Europe. Nous le savons, vous le savez, les murs n'ont jamais été une solution dans ce domaine, c'est pourquoi l'investissement dans le développement représente aussi un investissement dans notre avenir.

Mon appel s'adresse cependant aussi aux pays du Sud qui disposent des moyens d'investir davantage dans le développement. Leurs énergies, leurs compétences mais aussi leurs ressources devraient, à mes yeux, être consacrées de manière plus substantielle au développement. Ce n'est pas au Sud de faire le travail tout seul, ce n'est pas au Nord de faire le travail tout seul, ce n'est pas à l'un ou à l'autre, c'est à l'un et à l'autre. J'estime que cela doit se faire dans un esprit de partenariat réellement vécu. C'est uniquement une question de volonté, de volonté commune. Le défi est de taille, c'est un défi amplifié par la crise, mais, ensemble, nous pouvons le relever, c'est mon intime conviction.

Ces dernières années démontrent d'ailleurs que ce défi peut être relevé. Quand on sait, premier exemple, que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement ont besoin d'une croissance de 7 à 8 % et quand on sait qu'en 2008 cette croissance a atteint 5,4 % en Afrique, j'estime que nous n'étions pas très loin du but, avant la crise, et que ces chiffres ne sont après tout pas si mauvais.

Quand on sait qu'aujourd'hui 83% des enfants dans le monde sont scolarisés et quand on sait que l'objectif à atteindre est de 100% à l'horizon 2015, les 17% restants devraient pouvoir être atteints dans les quelques années qui nous séparent de 2015.

Troisième exemple : En 2008, Monsieur le Président, le nombre de décès d'enfants de par le monde est pour la première fois passé sous la barre des 10 millions. Je vous concède que cela en fait encore 10 millions de trop, mais le progrès est très substantiel et, je le répète, derrière ces chiffres se cachent toujours 10 millions de destins individuels.

Depuis 1990, le nombre de personnes obligées de survivre avec moins d'un euro par jour a fortement baissé, passant de 1,8 milliards en 1990 à 1,4 milliards en 2005, alors que la population mondiale était en hausse. C'est là aussi un signe que nous pouvons y arriver. En Asie, la proportion de personnes vivant en situation de pauvreté endémique est passée de 56% à 18%, ce qui explique peut-être en partie pourquoi je me concentre davantage dans ma déclaration sur l'Afrique que sur l'Asie. Des pays entiers nous prouvent que l'objectif peut être atteint. Le Maroc, la Tunisie, le Chili, autant de pays avec lesquels nous avons coopéré, avec lesquels nous ne collaborons plus en termes de coopération au développement et qui ont réussi à quitter le cercle des pays les moins développés. Je pense aussi à d'autres pays, tels que le Vietnam, le Salvador et le Cap Vert, qui étaient sur la bonne voie avant la crise, ce à quoi le Luxembourg a contribué. Tout cela montre qu'on peut y arriver.

Je voudrais à présent, Monsieur le Président, vous donner quatre exemples de projets luxembourgeois.

Au Mali, dans la région de Ségou par exemple, nous avons investi 6,3 millions d'euros sur une période de 5 années. Ces 6,3 millions d'euros ont bénéficié à 50.000 personnes. Pour se nourrir, ces 50.000 personnes ont besoin de 4.500 tonnes de riz par an. En 2004, elles en produisaient à peine 4.000. En 2008, la production a dépassé les 6.000 tonnes, en 2009 elle dépassera les 10.000 tonnes. C'est un réel succès ou je ne m'y connais pas. Autrement dit, si avant le début de notre projet, les habitants de cette région ne produisaient pas suffisamment pour se nourrir, ils exportent aujourd'hui une partie de leur production.

Au Vietnam, au cours des dix dernières années, nous avons investi 11 millions d'euros dans la chaîne du froid. Cet investissement a permis d'aider le Vietnam à mettre sur pied un programme national de vaccination couvrant la quasi-totalité de son territoire. 96% des enfants vietnamiens sont vaccinés, la mortalité infantile a reculé de 70%. Nous y avons aussi contribué.

Au Cap Vert, la coopération luxembourgeoise a financé un programme de santé scolaire à hauteur de 2,5 millions d'euros sur 8 ans. 144.000 enfants ont profité de ce programme, 7.800 formations ont été dispensées. Le pourcentage d'écoles disposant d'infrastructures sanitaires est passé de 56% à plus de 80%, notre but étant d'atteindre 100%.

Au Sénégal, nous avons investi 3,7 millions dans le secteur de l'eau sur une période de 10 ans. 40.000 habitants vivant dans 86 villages ont aujourd'hui enfin accès à l'eau potable et bénéficient ainsi de surcroît d'une nette amélioration de leurs conditions de vie.

Ces exemples démontrent par ailleurs que la politique de coopération, encore plus que d'autres politiques, a besoin de continuité, car les projets que je viens de donner en exemple se sont tous déroulés sur une période de plus de dix ans.

Il est vrai, Monsieur le Président, que la crise va nous freiner, mais les exemples que je viens de donner prouvent que nous pouvons réussir.

Je ne m'attarderai pas à présent sur la question des budgets consacrés au développement - je l'ai fait précédemment. Je ne reviendrai pas non plus sur l'importance du développement de l'économie, de l'artisanat, de l'agriculture, de l'insertion des pays en développement et de leurs populations dans le commerce international, puisque j'ai traité ces questions en détail au cours des deux dernières années. Je ne reparlerai pas non plus de gouvernance, sauf pour faire remarquer que le Cap Vert et le Burkina Faso se placent en première, respectivement en troisième position du classement des pays d'Afrique de l'Ouest les plus méritants en termes de gouvernance. Ce sont aussi deux de nos pays partenaires. Cela montre une tendance, cela montre que des progrès sont peut-être réalisés en matière de gouvernance. Je ne souhaite pas non plus revenir en détail sur le sujet de la justice climatique, sujet que j'ai amplement traité l'année dernière. Nous avons besoin de plus de justice climatique. D'ailleurs, tous les éléments que je viens d'évoquer - coopération au développement, commerce, artisanat, gouvernance, climat- nous devons les associer davantage dans le souci d'une meilleure cohérence. C'est de la sorte que nous pourrions réussir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais exposer dans ma seconde partie l'orientation que la coopération luxembourgeoise pourrait prendre dans les prochaines années

Je souhaiterais énoncer dix pistes qui permettront d'améliorer une coopération déjà hautement appréciée au niveau international et de rendre notre action encore plus efficace en bâtissant sur les fondations solides dont nous disposons déjà. Ainsi, j'évoquerai le rôle de la coopération luxembourgeoise sur la scène internationale, mais j'exposerai aussi une série de constantes de la coopération luxembourgeoise, des constantes qui ont toujours fait partie des plus-values de notre coopération et dont



je pense que nous devons les conserver. Il va de soi, Monsieur le Président, que ces pistes ne peuvent être exhaustives, je me limiterai donc à vous en présenter dix. Je souhaiterais par ailleurs préciser que lorsque je parle d'une coopération hautement appréciée au niveau international, ce n'est pas moi qui le dis, mais l'ONG Action Aid, par exemple, qui analyse en quelque sorte le rapport qualité/prix des coopérations. Le Luxembourg se classe parmi les meilleurs dans ce domaine. Ce sont des « think tanks » internationaux qui le disent, tels que l'ECDDPM, qui écrit que notre démarche est plus transparente, bien plus transparente en bon nombre de points que d'autres coopérations : c'est enfin l'OCDE qui le dit dans l'évaluation que le Comité d'aide au développement a effectuée de notre coopération en 2008.

Quelles sont, Monsieur le Président, les dix pistes que je voudrais tracer ?

La première piste doit consister à mon sens à assurer que la coopération luxembourgeoise continue de jouer un rôle de premier plan au niveau international. Sachant que la politique de développement est également une politique de paix, que l'Union européenne assure 60% de l'aide publique au développement mondiale, que le Luxembourg fait partie des quatre pays de l'UE à avoir dépassé les 0,7% du RNB, notre pays est un partenaire écouté dans les grandes réunions internationales consacrées au développement. La politique de coopération constitue en quelque sorte la carte de visite, du moins une des cartes de visite de notre politique étrangère. Le Luxembourg a été ces dernières années et continue d'être l'un des principaux moteurs du monde du développement à l'échelle internationale. Il doit le rester. Nous devons avoir à cœur de ne pas être cités uniquement parmi les « Big Payers », mais d'être cités aussi parmi les « Big Players ». C'est notre responsabilité, cela exige des efforts et ces efforts, nous allons continuer à les fournir dans les années à venir.

Deuxième piste : La coopération luxembourgeoise maintient le cap sur l'objectif de 1 pour cent, objectif que nous comptons atteindre dans les prochaines années. Or si nous fournissons un effort considérable en termes de quantité de notre aide au développement, nous avons toujours veillé -et nous devons toujours veiller- à ce que notre politique de développement et notre coopération au développement demeurent de la meilleure qualité possible. Dans ce domaine, quantité et qualité vont de pair. Quand je dis qualité, j'entends complémentarité, coordination et cohérence, qui sont autant d'éléments-clés de la politique de coopération luxembourgeoise. Si nous voulons tenir compte de la Déclaration de Paris et des décisions que nous avons prises à Accra en septembre dernier, il nous reste à appliquer une série de mesures. Je pense que cela aussi nous sommes en mesure de le faire car nous disposons de bases solides, mais encore faut-il s'y mettre. Nous avons eu à ce sujet au cours des dernières années de nombreux contacts avec d'autres coopérations européennes et internationales, notamment en matière de complémentarité de ce que nous faisons.

Troisième piste : Il me tient à cœur de continuer à renforcer la démarche stratégique de notre coopération. La déclaration sur la politique de coopération devant cette assemblée, le débat qui s'en suit, les débats sur la politique de coopération au sein de la Commission des Affaires étrangères, les Assises de la coopération luxembourgeoise, le groupe de travail avec les ONG ainsi que le Comité interministériel constituent des éléments stratégiques. Aujourd'hui, nous devons les compléter par des stratégies sectorielles. Celles-ci seront finalisées au cours des prochaines semaines, sous forme de projets. J'estime qu'il serait judicieux de les diffuser en amont des prochaines Assises afin de pouvoir en discuter à cette occasion. Ces stratégies sectorielles viendront compléter la démarche stratégique que je viens de décrire -et qui se manifeste aussi dans l'interaction entre le Gouvernement et la Chambre des députés.

Quatrième piste, systématiser la cohérence : Les initiatives dans le domaine de la cohérence des politiques sont nombreuses, Monsieur le Président, mais il faut encore les systématiser.

Permettez-moi de vous énumérer quelques-unes de ces initiatives :

Premier élément de cohérence, l'approche 3D -diplomatie, développement, défense- de la politique étrangère luxembourgeoise. Tous les pays de l'UE ne peuvent pas se targuer d'une telle approche, ceux qui lisent les journaux savent de quoi je parle. Chez nous, elle fonctionne. Quand j'entends les Etats Unis présenter leur nouvelle stratégie pour l'Afghanistan, je trouve qu'elle ressemble bien plus à l'approche 3D que nous

pratiquons depuis longtemps qu'à la stratégie qui était la leur. Diplomatie, développement et défense, ces trois volets se complètent surtout dans les régions en crise, c'est un élément de cohérence élémentaire, si vous me permettez cette répétition.

Cohérence ensuite dans le domaine de l'environnement et du climat, où la coopération s'est rapprochée des services en charge de la politique climatique. Nos services doivent encore continuer à se rapprocher, mais je considère comme essentiel le fait que le Plan national pour le développement durable que le ministre de l'Environnement présentera début avril porte aussi -pas seulement, c'est évident, mais aussi - la signature de la coopération luxembourgeoise. Ce Plan national pour le développement durable est l'expression -en ce qui concerne son orientation stratégique - de la collaboration entre environnement et coopération. Nous avons apporté notre contribution à ce document que le ministre Lux présentera le 1<sup>er</sup> avril prochain -si mes informations sont exactes. Par ailleurs, il va de soi que la stratégie sectorielle en matière d'environnement et de climat que nous présenterons dans les prochains mois fera elle aussi l'objet de concertations avec les services du ministère de l'Environnement.

Troisième exemple de cohérence : Dans le domaine de la microfinance, la coopération s'est rapprochée du secteur financier tout comme ce dernier s'est rapproché de la coopération au développement. La microfinance est en effet l'un de ces domaines où le Luxembourg peut apporter une plus-value spécifique. Je suis du reste convaincu que dans les années à venir la microfinance se révélera un excellent instrument anticrise, et ce pas seulement dans les pays en développement. Ceux qui, il y a quelques années encore, se moquaient gentiment de la microfinance ont soit disparu, soit rejoint le rang des adeptes de cet instrument dont ils ont entre-temps réalisé qu'il s'agissait d'un outil sérieux qui - combiné à d'autres - peut engendrer une réelle et substantielle plus-value.

Quatrièmement, sachant que tout ce qui a trait aux télécommunications est susceptible d'accélérer le développement, nous sommes en train de voir avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine de quelle manière le recours accru aux moyens de télécommunications en Afrique de l'Ouest peut contribuer à accélérer le développement dans un cadre régional. Le président de la Commission de l'UEMOA était à Luxembourg il y a quelques semaines. Cette visite a été l'occasion de lancer ce projet que nous pourrions concrétiser et qui passe évidemment par une première phase d'étude.

Si nous avons pu lancer le Service volontaire jeunesse, en coopération avec la Jeunesse, c'est aussi un élément de cohérence. Notre projet d'éducation au développement dans les écoles a été conçu conjointement avec le ministère de l'Education. Lorsque nous incluons la notion de commerce équitable dans nos soumissions et que nous veillons à ce que les produits issus du commerce équitable -de même que les produits du terroir- soient disponibles dans les écoles ou à d'autres endroits, c'est encore un élément de cohérence. Quand on connaît la position du gouvernement luxembourgeois en matière de biocarburants, on sait que la coopération a eu son mot à dire dans la définition de cette position. Nous pouvons bâtir sur tous ces éléments. Il nous reste certes de nombreux points à mettre en pratique, à systématiser, à concrétiser, mais je pense pouvoir affirmer que dans ce domaine nous sommes déjà bien plus avancés que d'autres.

Je tenais d'ailleurs à profiter de l'occasion pour lancer un appel aux ONG. C'est très bien de plaider la cause de la cohérence au Luxembourg, ce serait encore mieux de plaider sa cause dans les autres 26 pays de l'UE, car je crois que c'est là que le bât blesse. Or ce n'est que si les 27 s'engagent ensemble à Bruxelles pour davantage de cohérence que nous obtiendrons des résultats. Si nous ne sommes qu'une poignée, si seuls le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et peut-être encore l'un ou l'autre pays s'engagent ensemble pour davantage de cohérence, nous ne parviendrons à rien. C'est pourquoi je vous appelle, chers collègues des ONG, à vous internationaliser un peu plus dans ce domaine.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, faire preuve de cohérence signifie avant tout, à mes yeux, traduire systématiquement dans les faits le développement durable -que je qualifie de développement durable à la Brundtland- autrement dit le développement économique, social et écologique, et ce partout dans le monde.

Mon cinquième point ne constitue pas une nouvelle piste, il s'agit plutôt d'une constante, d'un élément-clé de la coopération luxembourgeoise, à savoir le partena-



riat. Ce partenariat existe au-delà du papier sur lequel il a été couché, c'est un partenariat vécu au quotidien par ceux qui ont la chance et la responsabilité de façonner la politique de coopération. La coopération luxembourgeoise est souvent considérée comme une coopération efficace, relativement discrète, à l'écoute de ses partenaires, une coopération qui apporte une plus-value. Cela s'explique par le fait que ce partenariat, nous le pratiquons depuis de longues années. Et nous devrions poursuivre dans cette voie.

Ma sixième piste se rapporte aux secteurs dans lesquels nous intervenons. J'estime que nous devrions continuer de nous concentrer sur les domaines dans lesquels nous avons un savoir-faire, c'est-à-dire les secteurs sociaux de base : l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'eau et l'assainissement, le développement rural et le développement local intégré, etc. Si nous voulons nous lancer sur de nouvelles pistes, nous devons toujours nous assurer qu'il s'agit de domaines dans lesquels nous pouvons apporter une réelle plus-value, comme c'est le cas pour la microfinance ou encore les télécommunications, que j'ai déjà évoquées.

La septième piste a trait aux nouveaux partenariats -sur lesquels on m'interroge chaque année à l'occasion de ma déclaration- communément appelés « nouveaux pays-cibles ». Nous en sommes actuellement au stade suivant : Conformément au programme gouvernemental de 2004 et dans un souci d'efficacité, nous avons réduit de façon conséquente notre coopération avec les pays non-cibles. Cet exercice ne s'est pas révélé trop compliqué dans certains cas, puisqu'il est tout à fait logique de mettre un terme à la coopération dans des pays qui à l'instar du Maroc et de la Tunisie se sont développés de manière fulgurante au cours de ces dernières années. Dans d'autres cas, nous apportons toujours une plus-value, comme au Rwanda, où nous poursuivons et où nous devrions à mes yeux à l'avenir encore poursuivre notre aide. En revanche, le nombre de pays non-cibles a été fortement revu à la baisse. Nous avons également signé des programmes de consolidation avec trois de nos pays partenaires, à savoir le Salvador, la Namibie et le Vietnam. Les programmes de ce genre ne se réalisent pas du jour au lendemain, j'ai tout à l'heure évoqué une durée de 10 ans. Logiquement, ces programmes de consolidation devraient aboutir à un retrait de ces

pays, respectivement à une coopération d'une autre nature -puisque'il y a une vie après la coopération au développement classique- à savoir une coopération économique. Mais la suite logique de ces programmes de consolidation -si les progrès réalisés par ces trois pays restent à la hauteur de ceux des dernières années, respectivement si les progrès réalisés pendant les cinq prochaines années sont équivalents à ceux des cinq dernières années, serait d'envisager à terme un retrait de la coopération classique. Par conséquent, le moment est venu de réfléchir à de nouvelles coopérations et à de nouveaux partenariats et de les conceptualiser. Je considère qu'il faut à cet effet appliquer trois critères, en-dehors, bien entendu, du critère classique de la lutte contre la pauvreté basé sur l'indice pour le développement humain.

En premier lieu, il faut que les nouveaux partenariats obéissent à une logique géographique. Ensuite, nous devrions peut-être aussi envisager de tenir compte du facteur de fragilité et de nous engager sur un terrain plus compliqué. Enfin, il me paraît important de prendre en considération l'aspect régional, comme nous l'avons fait en microfinance ou dans le secteur des télécommunications. Je saisis l'occasion de souligner l'excellent travail réalisé à cet égard au cours de ces dernières années par mon prédécesseur en sa qualité de président du Club du Sahel, avec le soutien de l'ancien directeur de Lux-Development Raymond Weber. Je pense qu'il s'agit là d'un domaine où le Luxembourg a aussi du mérite, que c'est un domaine où nous devons nous investir davantage. J'y reviendrai plus tard.

Si nous nous engageons dans la voie de nouveaux partenariats, que nous les conceptualisons -et je pense que le moment est venu de le faire- ces partenariats doivent obéir à une logique géographique et tenir compte des situations de fragilité ainsi que de l'aspect régional. Bien entendu, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me garderai bien de donner ou de commenter des noms car je ne pense pas qu'il soit opportun de se perdre en conjectures. Quoi qu'il en soit toutes les dispositions ont été prises pour que le débat puisse être lancé.

Huitième piste : il me tient à cœur, Monsieur le Président, il nous tient à cœur d'impliquer davantage un certain nombre d'acteurs dans la coopération ou de leur offrir de





nouvelles possibilités. Lorsque je parle d'acteurs qu'il faudrait impliquer davantage dans la coopération, je pense notamment aux communes. J'ai toujours été convaincu que les communes représentent un vecteur formidable susceptible de contribuer à la conception et à la promotion de la politique de coopération. Cette position n'a pas toujours fait l'unanimité, mais nous avons résolu ce problème et nous sommes à présent en mesure de lancer des initiatives concrètes pour permettre aux communes de s'impliquer davantage dans la politique de coopération, au-delà de leur implication actuelle, alors que bon nombre d'entre elles sont déjà particulièrement actives sur ce plan.

Pour ce qui est d'offrir de nouvelles possibilités à certains acteurs, je voudrais vous donner l'exemple suivant : Je pourrais m'imaginer que les ONG - nous en comptons entre-temps près de 90 - publient un annuaire commun dans lequel elles pourraient se présenter, qui permettrait d'établir des comparaisons et de créer des synergies. Il va de soi que les ONG -dont nous respectons l'autonomie- sont libres de décider si elles souhaitent ou non adopter cette proposition tout comme il leur appartient d'en déterminer la forme. Cependant, je conçois qu'il serait judicieux d'intégrer un élément de standardisation : Ainsi, il serait par exemple intéressant de voir sur une page le ou les pays dans lesquels l'ONG intervient, ainsi que ses secteurs d'activité, ses liens avec des partenaires nationaux et internationaux, ses organes dirigeants, ses moyens financiers, la manière dont sont assurés le suivi et le contrôle de ses activités, etc., etc. C'est une des options auxquelles je pense quand je parle de nouvelles possibilités.

Dans le contexte des nouvelles possibilités et de la plus forte implication d'autres acteurs il me semble aussi que des adaptations s'avèrent nécessaires en ce qui concerne la loi sur la coopération. C'est un débat que j'ai moi-même suscité l'année dernière lors des Assises de la coopération en appelant les participants de tous horizons à me faire parvenir des propositions quant aux points qu'il faudrait adapter. Cela dit, je voudrais préciser qu'aucune disposition légale ne m'est jusqu'à présent apparue comme un obstacle m'empêchant de concevoir la politique de coopération. Autrement dit, une réforme fondamentale ne me paraît pas encore justifiée. J'apprécie le fait que deux députés se soient donné la peine de répondre à l'appel que j'ai lancé en septembre dernier et je suis heureux de retrouver dans leur proposition, du moins en termes de substance, exactement et au millimètre près la politique que j'ai défendue ces dernières années. Par conséquent, je me réjouis de pouvoir débattre de cette proposition. Je rappelle que j'avais plaidé lors des dernières Assises pour que nous attendions le Traité de Lisbonne avant de passer à la réforme de la loi. En effet, l'objectif de la politique de coopération est défini précisément dans le Traité de Lisbonne et je ne vois pas comment nous pourrions définir dans la loi luxembourgeoise un objectif différent de celui défini par le Traité de Lisbonne. J'aurais donc souhaité que la proposition s'adosse au Traité de Lisbonne, ce qui, je pense, n'est pas le cas. Mais nul n'est parfait. J'aurais aussi des observations à faire quant à la forme, mais peut-être y reviendrons-nous à une autre occasion. Cela dépasserait le cadre du présent débat.

Neuvième et avant-dernière piste, Monsieur le Président : En plus de notre engagement traditionnel pour une coopération au développement qui excelle tant par la quantité que par la qualité, nous devons nous engager sur le plan international pour que a) la voix des pays en développement soit également entendue en ces temps de crise, b) pour qu'il soit tenu compte de leurs doléances et c) pour qu'ils trouvent la place qui leur est due dans l'architecture économique et financière internationale. Nous y œuvrons depuis plusieurs mois, nous devons encore redoubler d'efforts en la matière. Il n'est pas acceptable qu'un G20 décide de tout -c'est une observation générale- et il n'est pas acceptable que le G20 prenne des décisions en matière de politique de développement sans que l'Afrique soit dûment représentée. Le fait que le président de la commission de l'Union africaine Jean Ping ait été invité au sommet de Londres constitue un premier pas dans la bonne direction. Certes, cela ne suffit pas, mais je pense aussi que la coopération luxembourgeoise -qui est de celles dont on écoute l'avis en la matière- doit continuer à s'engager pour que les pays en développement trouvent la place qui leur est due dans l'architecture économique et financière internationale.

Ma dixième piste, Monsieur le Président, traduit ma conviction que la coopération luxembourgeoise doit s'impliquer plus fortement dans le débat scientifique sur la politique de coopération. Si je considère ce qui a été publié au niveau international ne serait-ce que ces derniers mois, je tombe sur le professeur Easterly de la New York

University qui proclame que l'aide au développement ne sert à rien, que la coopération économique est la solution globale. A quelques kilomètres de là, le professeur Jeffrey Sachs de la Columbia University nous dit que la coopération économique ne sert à rien et qu'il faut se concentrer entièrement sur l'aide au développement. A Paris, Madame Esther Dufoir du Collège de France tente de résoudre les contradictions entre Easterly et Sachs, elle plaide pour une plus grande audace dans les politiques de développement et explique que ce que les professeurs Easterly et Sachs présentent de manière simplifiée est en réalité plus complexe. Quand je vois que Paul Collier, professeur à Oxford, publie un livre sur „The Bottom Billion“ dans lequel il dévoile sa recette sur les mesures à prendre dans les années à venir, je me dis qu'il s'agit là de questions que nous ne thématisons pas suffisamment ici au Luxembourg et auxquelles nous devrions contribuer davantage. Je pense en effet que nous sommes tout à fait en mesure d'enrichir le débat et que nous devrions le faire de façon plus intensive et généralisée, en collaboration avec l'Université du Luxembourg notamment.

Voilà, Monsieur le Président, les 10 pistes que je vois pour la coopération luxembourgeoise dans les années à venir. Bien entendu, elles ne brossent pas un tableau complet de la coopération luxembourgeoise -une tâche du reste impossible à remplir dans les trente, voire quarante minutes qu'a duré mon intervention- mais elles en représentent, à mon sens, les principales lignes directrices.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure ma déclaration en remerciant tous ceux qui -au-delà de cette assemblée- s'investissent corps et âme dans la coopération au développement. Ils sont nombreux et je présente dès à présent mes excuses à ceux que j'aurais oubliés.

Je voudrais commencer par mes collaborateurs du ministère, en particulier l'équipe de la Coopération, avec à sa tête l'excellent directeur de la Coopération.

Merci à l'équipe de Lux-Development et son non moins excellent directeur.

Merci aux membres du comité interministériel, qui s'occupent avec nous de la cohérence des politiques.

Merci à tous ceux -et ils sont très nombreux- qui s'engagent au sein d'ONG ou qui apportent à travers elles leur contribution au développement. Ce sont eux, je pense, qui donnent son caractère spécifique à la coopération luxembourgeoise.

Merci aussi aux communes, aux clubs et associations qui contribuent à leur manière à plus de solidarité.

Je tiens aussi à remercier tous ceux qui apportent leur soutien à la coopération au développement -je ne peux pas tous les énumérer- je n'évoquerai à ce titre ici que les responsables du Service Volontaire Coopération, parce qu'il vient d'être créé.

Enfin, merci au Cercle des ONG et à ses principaux activistes : j'apprécie nos échanges -la provocation fait à juste titre partie de votre fonds de commerce- mais je m'y connais aussi un peu en provocation. L'essentiel, c'est que nous puissions progresser. C'est ce que nous faisons. Tous ensemble.

Je vous remercie.





# LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

## OBJECTIF 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- CIBLE 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
- CIBLE 1.B Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif
- CIBLE 1.C Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

## OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- CIBLE 2.A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

## OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- CIBLE 3.A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

## OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile

- CIBLE 4.A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

## OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle

- CIBLE 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
- CIBLE 5.B Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

## OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- CIBLE 6.A D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle
- CIBLE 6.B D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida
- CIBLE 6.C D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle

## OBJECTIF 7 : Préserver l'environnement

- CIBLE 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles
- CIBLE 7.B Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010
- CIBLE 7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base
- CIBLE 7.D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis

## OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement

- CIBLE 8.A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire
- CIBLE 8.B Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA)
- CIBLE 8.C Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)
- CIBLE 8.D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme
- CIBLE 8.E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
- CIBLE 8.F En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

# EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DES FINANCES

## 4. AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

### Introduction

L'année 2008 fut marquée par une double crise énergétique et alimentaire combinée à la plus sévère crise financière depuis 1929. Pour faire face à la généralisation de la crise financière et économique, issue de la faillite du marché des sub-primes aux Etats-Unis, des interventions d'urgence furent décidées pour étayer le système financier international et mitiger les conséquences de la hausse fulgurante des prix énergétiques et, partant, des prix alimentaires. En même temps, ces multiples crises ont intensifié le débat sur la gouvernance des institutions financières internationales, dont notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ainsi que sur l'architecture internationale de l'aide.

L'axe central de soutien du Ministère des Finances à la lutte contre la pauvreté est constitué par une politique active de promotion d'un développement économique durable du secteur privé des PD. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale. Elle est régie par l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis lors du sommet dit du Millénaire en septembre 2000 à New York.

### Les objectifs du Millénaire pour le développement

Les OMD fournissent un repère autour duquel les Nations Unies rallient les efforts des pays riches en faveur du développement dans le monde d'ici l'horizon 2015. Ils sont au nombre de huit :

1. Réduction de moitié de l'extrême pauvreté
2. Universalisation de l'éducation
3. Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes
4. Baisse de la mortalité infantile
5. Amélioration de la santé maternelle
6. Lutte contre un certain nombre de maladies graves dont le sida et le paludisme
7. Respect de l'environnement
8. Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement

L'aide multibilatérale sert à financer tout ou partie de la mise en œuvre de projets ou programmes spécifiques des organisations multilatérales. L'aide bilatérale du Ministère des Finances est fortement liée au conduit multilatéral dans la mesure où elle constitue la transposition sur le plan national des priorités internationales en matière de coopération au développement. A titre d'exemple on peut citer la contribution du Ministère des Finances aux centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique.

L'aide multilatérale du Ministère des Finances prend la forme de contributions financières aux grandes institutions financières internationales. On distingue la Banque mondiale et les grandes banques régionales qui sont la Banque asiatique de dévelop-

pement (BAsD) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour les pays en transition en Europe centrale ou en Europe de l'Est. Le Luxembourg n'est ni membre de la Banque interaméricaine de développement (BID), ni de la Banque africaine de développement (BAD). En dehors de ces organismes multilatéraux de développement, le Ministère des Finances appuie également le Fonds Monétaire International (FMI) dans ses activités dédiées à l'aide au développement.

Le principal mécanisme de transmission de l'APD du Ministère des Finances est constitué par la Banque mondiale, la BAsD, la BERD et le FMI. Pour compléter ce tableau il y a lieu de signaler sa contribution financière au Fonds international de développement agricole (FIDA), sa participation dans le capital de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de la Banque européenne d'investissement (BEI) et son soutien à différents fonds fiduciaires thématiques dont le Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP) et le fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Toutes ces institutions offrent aux pays à faible revenu des prêts à très long terme assortis de taux d'intérêt particulièrement avantageux soit leur consentent des dons. Ces instruments de dons et de prêts sont, le cas échéant, accompagnés par des programmes d'assistance technique.

L'aide multilatérale et bilatérale est complétée, le cas échéant, par l'allègement de la dette.

L'APD du Ministère des Finances est donc largement multilatérale. Deux raisons fondamentales expliquent que la coopération multilatérale occupe une place traditionnellement importante dans l'aide que le Ministère des Finances accorde aux pays en développement. D'une part, des ressources humaines et financières limitées nous orientent vers le choix de cet instrument. D'autre part, l'efficacité de l'aide multilatérale, quoique souvent critiquée, a fait ses preuves.

Nonobstant les critiques formulées à l'égard de l'aide multilatérale il est incontestable que cette dernière comporte des avantages énormes. Ainsi, les organisations multilatérales exhibent souvent des connaissances plus approfondies et une expérience plus poussée que les pays donateurs. Elles permettent la réalisation d'économies d'échelle, offrent un vaste potentiel de synergies, évitent, par cela, le double emploi et poussent à la coordination. Il en résulte des processus moins onéreux (réduction du fardeau administratif) et plus structurés. Finalement, le multilatéral est traditionnellement délié. Par conséquent elles facilitent aux pays en développement l'appropriation des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté.

Fort de ce constat et eu égard au fait que le continent africain représente une cible prioritaire de notre politique d'aide, le Ministère des Finances a entamé, au courant 2007, des négociations avec la Banque africaine de développement en vue d'en devenir membre. Les aspects financiers de l'adhésion du Luxembourg à la Banque africaine de développement ayant été clarifiés au courant 2008, il est prévu que le Luxembourg joindra le groupe de la Banque africaine de développement en 2009.

En 2008, le Ministère des Finances a déboursé quelques 19 millions euros pour soutenir l'aide au développement. Le tableau en fin de section résume les engagements du Ministère des Finances en matière de coopération au développement. La distinction entre aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) est faite selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.



## LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES EN FAVEUR DE LA MICROFINANCE

Les interventions du Ministère des Finances dans le domaine de la microfinance sont centrées sur :

- la reconstitution des ressources du Consultative Group to Assist the Poorest (CGAP)

Le CGAP, hébergé par la Banque mondiale, mais agissant comme une entité indépendante, élabore les standards et références pour le secteur de la microfinance, notamment à l'aide d'outils pratiques, de services de conseil et la définition de 'best practices'. Le CGAP a eu très tôt un rôle déterminant au niveau du dialogue politique et de la sensibilisation publique à la thématique de la microfinance.

Le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires étrangères financent ensemble les activités du CGAP depuis 1998. Le 4<sup>ème</sup> accord bilatéral du Gouvernement luxembourgeois avec le CGAP s'étend sur la période 2007-2008 de la 3<sup>ème</sup> phase stratégique du CGAP. Le montant total de l'engagement s'élève à 700.000 euros dont 400.000 euros à charge du Ministère des Finances et 300.000 euros à charge du Ministère des Affaires Étrangères.

- la participation à la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance

La Table ronde luxembourgeoise de la microfinance, créée en 2003 à l'initiative du gouvernement, coordonne les activités des principaux acteurs luxembourgeois en microfinance (à savoir : ADA, SOS Faim, MAE, MinFin, ATTF, LuxFLAG, PlanetFinance Luxembourg, Caritas). Sous l'impulsion des Ministères des Affaires étrangères et des Finances, la Table ronde a contribué à l'essor du Luxembourg en tant que réel centre d'excellence en matière de microfinance, entre autres grâce à l'organisation de la 'Conférence Internationale sur la Microfinance' en 2005 et de la 'Semaine Européenne de la Microfinance' en 2006, ainsi qu'à la création du 'Prix européen de la microfinance' en 2006. Elle assure également le secrétariat de la Plate-forme européenne de la microfinance (e-MFP) qui regroupe une cinquantaine des plus importants acteurs européens.

Le Ministère des Finances participe activement à la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance. En 2008, la Table ronde s'est penchée essentiellement sur le développement d'outils de communication destinés à présenter au grand public l'activité du Luxembourg en matière de microfinance.

- l'élaboration d'une formation en 'gestion des risques appliquée aux institutions de microfinance' par l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF)

En 2006, lors d'un atelier de travail organisé par l'ATTF et regroupant des gérants d'institutions de microfinance du Sud et des experts de la place financière luxembourgeoise, l'amélioration de la gestion des risques a été identifiée comme prioritaire en vue d'accroître la durabilité des institutions financières plus ou moins formelles. Les gérants d'IMF estiment en effet que le plus important obstacle à la croissance du secteur est l'absence d'expérience dans le domaine de la gestion des risques sur le moyen et le long terme. Suite à cet atelier de travail, l'ATTF, ensemble avec l'association luxembourgeoise des gestionnaires de risque PRIM, a examiné en détail les besoins dans la matière et élaboré un programme de formation spécifique pour les gestionnaires de risque des IMF. La formation a été offerte une première fois à 18 gestionnaires de risques d'IMF en marge de la deuxième Semaine Européenne de la Microfinance en novembre 2008. Les participants ont ressenti la formation comme extrêmement utile et ont demandé l'organisation d'une deuxième session de formation en 2009.

- l'accord de coopération avec la Banque européenne d'Investissement

Dans le cadre de l'accord de Cotonou, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) soutient activement le secteur de la microfinance et des petites et moyennes entreprises dans les pays d'Asie-Caraïbes-Pacifique. Parmi ses multiples interventions, la BEI prend des participations dans des sociétés de portefeuille ayant pour objet de créer ou déve-

opper des IMF. Ces investissements ont un effet stimulateur important sur le développement du secteur privé et la croissance économique en général. Cependant, afin d'assurer la durabilité des investissements et d'aider les institutions de microfinance à devenir autonomes sur le plan commercial et financier, il est indispensable d'accompagner ces investissements par des projets d'assistance technique et de formation parallèles.

Le premier accord de coopération entre la BEI et le Ministère des Finances, mis en œuvre entre 2006 et 2008, prévoit que la BEI, à travers sa participation aux conseils d'administration des fonds d'investissement qu'elle soutient, identifie des projets d'assistance technique présentant un intérêt de financement. Sur recommandation de la BEI, et après examen, le Ministère des Finances finance alors directement le projet.

Les projets ayant bénéficié de ce premier accord visaient à fournir un appui crucial au niveau de la comptabilité, de l'administration et de la gestion des risques de six institutions de microfinance pour une contribution totale de 1.500.000 EUR : 'Advans' au Ghana et en République démocratique du Congo et 'Finadev' au Tchad ; 'Reliance Microfinance' en Gambie, 'Union Bank' au Cameroun et 'Commercial Microfinance' en Ouganda.

Le Ministère des Finances a souhaité renouveler l'expérience et a donc signé un deuxième accord de coopération avec la BEI pour la période 2008-2010 et d'une valeur de 3.350.000 EUR. La première IMF qui a bénéficié d'un financement dans le cadre de cet accord est la 'MicroCred' au Sénégal, créée par MicroCred S.A, une société de gestion émanant de l'association PlanetFinance. En novembre 2008, SAR la Grande-Duchesse Maria Teresa, le Ministre du Trésor, M. Luc Frieden et le Ministre de la Coopération, M. Jean-Louis Schiltz, se sont rendus au Sénégal pour rencontrer les clients de MicroCred sur place et pour se renseigner sur le fonctionnement de l'institution et l'utilisation des dons.

- l'appui à la 'Luxembourg Fund Labeling Agency' (LuxFLAG)

LuxFLAG a été créée en juillet 2006 par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministère des Finances et le Ministère de la Coopération, ensemble avec les associations ALFI, ABBL, ATTF, la Bourse de Luxembourg, l'ONG Appui au Développement Autonome et le Fonds Européen d'Investissement. L'objet de LuxFLAG est de certifier des fonds d'investissement en microfinance (FIMF) en leur octroyant un label de qualité. Pour obtenir le label, le FIMF doit investir au moins 50% de ses actifs dans le domaine de la microfinance et 25% de ce portefeuille doivent être investis dans des IMF certifiées par une agence d'évaluation reconnue.

Des initiatives comme LuxFlag - venant s'ajouter à la prépondérance incontestée du centre financier de Luxembourg dans le domaine de fonds d'investissement - ont permis rapidement à Luxembourg de devenir un centre d'excellence pour la domiciliation de fonds d'investissement en microfinance.

Aujourd'hui on dénombre 91 fonds FIMF dans le monde qui représentent quelques 5.4 mia USD d'actifs sous gestion. De ces 91 FIMF, 58 sont des organismes de placement collectif au sens propre du terme, les autres étant structurés sous forme de sociétés holding ou 'special purpose vehicles'. 20 de ces 58 FIMF, dont les plus importants en volume, sont domiciliés au Luxembourg. Ces 20 FIMF représentent la quasi-totalité des FIMF enregistrés en Europe. 6 fonds ont jusqu'à présent reçu le label LuxFLAG, dont 3 en 2008.

- l'appui à la Belarus Bank for Small Business

Par le biais de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, le Luxembourg finance un projet d'assistance technique à la 'Bank for Small Business' au Belarus, où l'appui au petit entrepreneuriat et petites et moyennes entreprises reste en général très insuffisant.

## LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES EN FAVEUR DE LA FORMATION FINANCIÈRE

En 2008, le Ministère des Finances a alloué une enveloppe de 1.000.000 euros à l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) pour financer un programme de formations



bancaires dans les pays suivants : Bulgarie, Cambodge, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Russie, Ukraine, Egypte, Slovaquie et Mongolie. Une dizaine de séminaires à participation multinationale ont en outre été organisés à Luxembourg en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, l'Association des Fonds d'Investissement et le 'Personnel Officers Group'.

Les sujets traités incluent le marché monétaire, la banque privée, les fonds d'investissement et des thèmes transversaux tels que la gestion des risques et les ressources humaines. Au total, 30 actions se sont ainsi déroulées au cours de l'année, ce qui correspond à 143 jours de formation.

Le Ministère des Finances a également suivi de près l'avancement des deux projets de coopération suivants mis en œuvre par l'ATTF en collaboration avec Lux-Development :

#### - VIE/026 – Développement des marchés de capitaux au Vietnam

En collaboration avec la State Securities Commission du Vietnam, ce projet vise à développer les marchés de capitaux au Vietnam, notamment à travers le renforcement du système de surveillance et l'adaptation du cadre réglementaire relatif aux fonds d'investissements, aux fonds de pension, aux conglomérats financiers, aux opérations financières transfrontalières etc.

#### - LAO/016 – Institut de formation bancaire du Laos

Ce projet vise à mettre à niveau l'institut de formation bancaire de Vientiane à travers la révision des curricula et modules d'enseignement et la formation des formateurs.

En outre, le Ministère des Finances a pris en charge les frais d'inscription et de séjour de deux étudiants de Mongolie et de deux étudiants du Salvador à la Luxembourg School of Finance. En 2007 déjà, l'ATTF a été chargée de l'administration de cette bourse d'études et de l'encadrement des étudiants.

Comme tous les autres actionnaires de l'ATTF, le Ministère des Finances a collaboré activement avec le bureau d'études chargé de l'évaluation des activités et du fonctionnement de l'ATTF. Les résultats de cette évaluation sont attendus pour le premier semestre 2009.

## LE GROUPE « BANQUE MONDIALE »

Tout au long de l'année 2008 le conseil d'administration de la Banque mondiale s'est penché sur la question de la gouvernance du groupe. Lors des assemblées annuelles 2008, les gouverneurs de la Banque mondiale ont adopté un premier paquet de mesures pour réformer sa gouvernance. Ainsi le siège additionnel pour l'Afrique subsaharienne viendra renforcer la voix des pays les plus pauvres au conseil d'administration, dont les droits de vote augmenteront de façon significative. Certes, on aurait pu espérer des réformes plus audacieuses mais dans la perspective de la poursuite de l'examen de la répartition du capital de la Banque ce premier résultat est jugé satisfaisant. Le conseil d'administration formulera des propositions avant les réunions de printemps 2010 pour atteindre un meilleur équilibre entre pays membres développés et pays membres en développement.

En tant que Ministère responsable des relations du Luxembourg avec le groupe Banque mondiale le Ministère des Finances participe activement aux négociations de reconstitution des fonds concessionnels, cofinance des projets et appuie des fonds fiduciaires administrés par le groupe Banque mondiale. L'intervention du Ministère des Finances est centrée sur l'AID et la SFI.

## L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (AID)

L'AID, filiale de la Banque mondiale accordant des prêts concessionnels aux 80 pays les plus pauvres dans le monde, reste le partenaire de choix du Ministère des Finances en ce qui concerne son action en faveur des pays à faible revenu. Son action à travers les initiatives PPTTE et IADM ainsi que ses projets d'investissement, ses prêts d'ajustement et son programme de dons font de l'AID le principal instrument de la Banque mondiale dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde.

En 2008, quelque 5,8 millions euros ont été déboursés sur le budget du Ministère des Finances pour soutenir les programmes de l'AID. Depuis sa création en 1960, l'AID s'est vu octroyer une contribution cumulative du Ministère des Finances de l'ordre de 213 millions dollars US. S'y ajoute l'engagement du Ministère des Finances de contribuer à l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) dont l'objectif est d'annuler la totalité de la dette des pays à faible revenu à l'égard du FMI, de l'AID et du FAFD. La contribution luxembourgeoise à l'IADM est de 29,52 millions euros.

### Qu'est ce que l'AID ?

Créée en 1960, l'Association internationale de développement, institution du groupe Banque mondiale, a pour vocation d'aider le développement économique des pays les plus pauvres. Pour soutenir les plus pauvres des pays en développement elle accorde des prêts sans intérêt et des dons. L'AID complète ainsi l'autre guichet de prêt de la Banque mondiale qu'est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), laquelle dispense des prêts d'investissement et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire. Alors que la BIRD mobilise l'essentiel de ses ressources sur les marchés internationaux des capitaux, l'AID est largement tributaire des contributions des plus riches de ses pays membres pour l'essentiel de ses ressources financières. Elle tire des ressources supplémentaires des transferts de revenu de la BIRD et des remboursements de ses crédits antérieurs effectués par les pays emprunteurs.

Les pays donateurs se réunissent tous les trois ans pour reconstituer les ressources de l'AID et passer en revue ses politiques. La dernière reconstitution en date était la quinzième de la série. Conclue en décembre 2007, elle permet à l'AID de financer ses projets pour une période de trois ans qui prendra fin le 30 juin 2011.

L'AID est l'un des principaux bailleurs de fonds aux 80 pays les plus pauvres de la planète, dont 39 sont situés en Afrique. Elle constitue la principale source de financement des services sociaux de base dans ces pays. Depuis

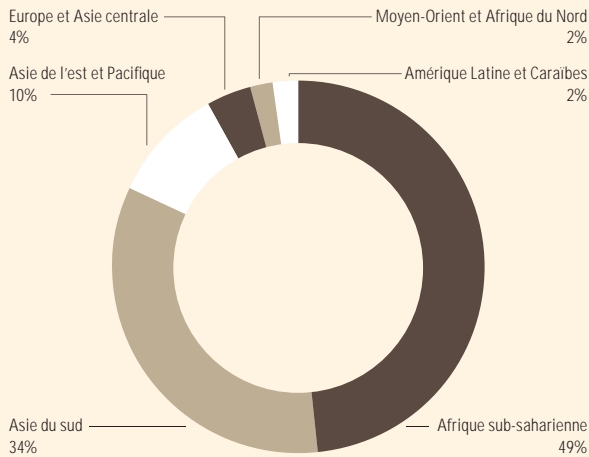
sa création, l'AID a accordé au total 182 milliards dollars US de crédits et de dons, dont la majeure partie, soit environ 50 %, va à l'Afrique.

Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de l'AID, le revenu annuel par habitant d'un pays ne doit pas dépasser 1.065 dollars US. Lorsqu'un pays se qualifie pour l'assistance de l'AID, une stratégie globale est élaborée en consultation avec le gouvernement et la société civile du pays en question d'une part, et avec les autres bailleurs de fonds d'autre part. La bonne gestion par les pays bénéficiaires des allocations reçues compte dans une large mesure pour la détermination du volume des allocations futures. C'est cette combinaison de procédures d'allocation qui fait de l'AID un des instruments d'aide au développement les plus participatifs et efficaces.

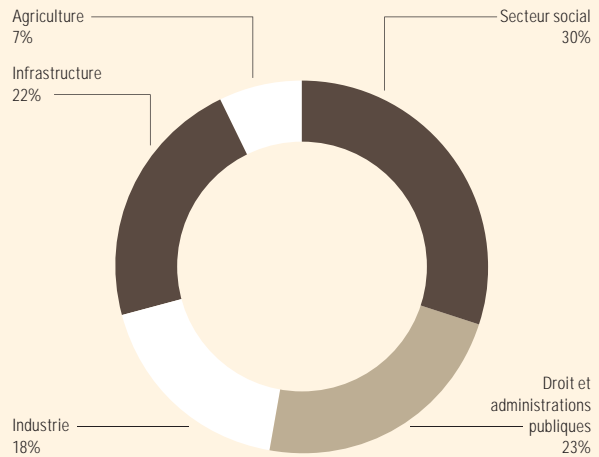
Les fonds mis à disposition par l'AID servent à promouvoir deux types d'opérations bien distinctes: d'une part, des projets d'investissement affectant directement les conditions de vie des plus démunis, comme la fourniture d'eau potable, de systèmes d'irrigation, de soins de santé ou de moyens d'éducation; d'autre part, des projets d'ajustement structurel soutenant d'une façon plus générale les finances publiques dans les pays bénéficiaires, ceci en vue de faciliter des réformes en matière de restructuration économique, de stimulation de l'emploi ou de mise en place d'un système de sécurité sociale. Si la majeure partie des allocations se fait sous forme de prêts concessionnels (0% d'intérêt, remboursables sur 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans), une part non négligeable est désormais dispensée sous forme de dons (19% en 2007).



Nouveaux crédits de l'AID par région pendant l'exercice 2007



Nouveaux crédits de l'AID par secteur pendant l'exercice 2007



**L'ACCORD-CADRE AVEC LA BANQUE MONDIALE  
« LUXEMBOURG POVERTY REDUCTION PARTNERSHIP TRUST FUND »**

En décembre 2007 le Ministère des Finances a conclu un accord-cadre de 2,7 millions euros pour la période 2007-2009 dont l'objectif est la préparation et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté dans les pays-cibles de la coopération au développement du Luxembourg.

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes. Le DSRP est devenu l'instrument primordial à travers lequel les pays à faible revenu déterminent et mettent en place une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.

L'accord a pour but de soutenir les pays cibles africains de la coopération luxembourgeoise dans leurs efforts de préparer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, le présent accord suggère de financer des projets d'assistance technique portant sur l'analyse des forces et faiblesses des secteurs clés des économies locales en vue d'un meilleur ciblage des politiques de croissance économique.

Ces analyses auront le mérite :

- d'aider les pays à concevoir des cadres macroéconomiques réalistes, mais souples, liés aux stratégies et budgets nationaux;
- de prêter davantage attention aux sources de la croissance, aux obstacles auxquels elle se heurte, à l'incidence de la politique économique sur la croissance et aux effets de répartition de cette dernière;
- de renforcer la gestion des dépenses publiques, ainsi que l'analyse des répercussions des choix de politique économique sur le plan social et les questions de pauvreté;
- de s'efforcer, en concertation avec les autres bailleurs de fonds, de mieux coor-

donner l'assistance, afin de la rendre plus efficace et de rationaliser les concours apportés à l'appui de la mise en œuvre des DSRP.

Le Ministère des Finances est persuadé que le présent accord fera une contribution significative aux efforts des pays-cibles africains que sont le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Niger et le Sénégal, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

**LES FONDS GLOBAUX ET VERTICAUX GÉRÉS ADMINISTRATIVEMENT OU CO-SPONSORISÉS PAR LA BANQUE MONDIALE**

**I. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)**

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) réunit 178 pays - en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé - pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial tout en encourageant un développement durable au niveau national. Il est aujourd'hui la première source de financement des projets qui visent à améliorer l'état environnemental du globe.

Organisme indépendant, le FEM accorde des aides financières pour réaliser des projets dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales, de la dégradation des sols, de la couche d'ozone et des polluants organiques persistants.

Depuis 1991, le FEM a accordé 8,26 milliards de dollars aux pays en développement ou en transition, fonds qui ont mobilisé 33,7 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de plus de 2 200 projets dans 165 pays.

En 2008, le FEM a commencé à mettre en œuvre un programme de travail comprenant une nouvelle approche visant à permettre à bon nombre de pays, en particulier ceux d'Afrique qui n'avaient pas accès à une allocation individuelle dans le cadre du dispositif d'allocation des ressources existant, de bénéficier des financements du FEM dans le respect des priorités de développement.



Le FEM a en outre amorcé une nouvelle stratégie à suivre en matière de transfert de technologies non polluantes. Cette stratégie a fait l'objet de consultations approfondies et a été soumise à la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Poznan (Pologne).

Autre aspect saillant en 2008, le FEM a entamé un partenariat nouveau et plus étroit avec la société civile, reconnaissant ainsi la contribution précieuse du Réseau FEM d'ONG à l'élaboration de la programmation de l'institution au fil des ans. On peut citer à ce titre notamment des collaborations portant respectivement sur les populations autochtones et sur l'internalisation de la parité hommes-femmes.

En 2008 fut engagé le processus de la 5e reconstitution des ressources de FEM qui devrait renforcer sa légitimité en tant que principal mécanisme financier des conventions internationales sur l'environnement. À cet égard, fort de son bilan et de son approche intégrée des questions environnementales et de la compétitivité que lui procure la palette de compétences de ses dix Entités d'exécution, le FEM a pour vocation de rester le mécanisme financier de la Convention sur les changements climatiques après 2012.

Le travail de réforme et la reconstitution des ressources devront aboutir d'ici février 2010 pour permettre la tenue d'une Assemblée au printemps de la même année en Uruguay.

Le Luxembourg, par son Ministère des Finances, est membre du FEM depuis 1997. Il s'est engagé à hauteur de 16 millions de DTS. Le Ministère des Finances suit les travaux du FEM et les réunions du Conseil.

## II. Le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR)

L'agriculture joue un rôle capital dans la gestion des problèmes de développement et, plus particulièrement, dans l'effort international consacré à l'atteinte des objectifs du Millénaire. Le développement économique des pays en développement est intimement lié au progrès de leur agriculture. La transformation de l'agriculture est donc indispensable à la réduction de la pauvreté, à nourrir une population mondiale croissante et à protéger l'environnement. Le Ministère des Finances a toujours prêté une attention particulière au volet agriculture de son aide multilatérale.

Outre son soutien au FIDA (discuté plus loin), le Ministère des Finances continue d'appuyer le CGIAR. Créé en 1971, le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale est un partenariat stratégique appuyant 15 centres internationaux de recherche. Le Ministère des Finances finance des projets de recherche de deux de ces centres, le Centre international de la pomme de terre - CIP à Lima et Bioversity à Rome. Ces projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann.

Le soutien du Ministère des Finances a le mérite d'une retombée très positive sur la recherche au Luxembourg et permet de renforcer la visibilité de la communauté scientifique luxembourgeoise au niveau international. C'est grâce à l'aide du Ministère des Finances que le CRP Gabriel Lippmann peut participer à des projets de recherche scientifique internationaux et organiser des colloques internationaux y relatifs. Pour plus d'informations sur le partenariat entre le Ministère des Finances et le CRP Gabriel Lippmann il y a lieu de consulter le rapport d'activités du CRP.

Le projet de fortification nutritionnelle de la pomme de terre du CIP, en cours depuis 2003, se poursuit jusqu'en 2009. L'accord y relatif prévoit un financement à hauteur de 300.000 euros par an. Le projet de conservation et la caractérisation de plantes se reproduisant végétativement, en cours depuis 2007, dont le coût total se porte à 610.000 euros est mis en œuvre conjointement par Bioversity et le CRP Gabriel Lippmann.

Lors des assemblées annuelles du réseau CGIAR en 2008, le Ministère des Finances a entamé des discussions avec les responsables du CIP pour analyser la possibilité d'un renforcement de la collaboration avec le Luxembourg. D'une manière générale, le Ministère des Finances juge utile pour le Luxembourg de poursuivre et même d'intensifier la coopération avec le réseau des centres de recherche CGIAR.

## LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI-IFC)

La SFI fait partie du Groupe de la Banque mondiale et investit et fournit des services-conseil pour promouvoir dans ses pays membres en développement des projets durables et profitables sur le plan économique, solides financièrement et commercialement, et viables sur le plan environnemental et social.

La démarche de la SFI repose sur le principe qu'une croissance économique solidement établie est essentielle à la réduction de la pauvreté, que cette croissance doit être fondée sur le développement de l'esprit d'entreprise et la poursuite d'investissements privés fructueux, et que les entreprises privées ont besoin d'un cadre des affaires propice pour prospérer et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

La SFI veille à ce que ses projets respectent des normes environnementales et sociales rigoureuses; elle consulte les communautés locales pour s'informer pour chaque projet des opportunités offertes et des impacts environnementaux et sociaux; elle collabore avec des ONG locales responsables; elle écoute les parties prenantes pour s'informer et répondre à leurs préoccupations.

En 2008 le Ministère des Finances a reconduit son accord de partenariat avec la SFI, garantissant ainsi la cohésion et la maximisation de l'impact de ses actions. Ce nouvel accord a porté sur un montant total de 1,1 million d'euros couvrant les programmes suivants : Foreign Investment Advisory Service (FIAS) (200.000 euros), Sustainable Business Innovator (SBI) (250.000 euros), Global Corporate Governance Forum (GCGF) (200.000 euros), Technical Assistance Trust Fund (TATF) (350.000 euros), Private Enterprise Partnership (PEP) Africa (100.000 euros).

Ce genre de partenariat met l'expertise de la SFI à la disposition des bailleurs de fonds et lui permet d'innover et de piloter de nouvelles approches. Le Luxembourg travaille étroitement avec la SFI dans le développement de nouveaux programmes et dans l'amélioration des programmes existants. Dans ce sens, le Luxembourg est un vrai partenaire stratégique pour la SFI.

### I. Le FIAS

Le Luxembourg est un partenaire de FIAS depuis 2001, programme soutenu par plusieurs bailleurs de fonds. FIAS assiste les pays en voie de développement à améliorer leur climat d'affaires et à générer des investissements, ce qui crée des emplois et des revenus pour la population locale mais aussi pour les gouvernements. Des représentants du Ministère des Finances participent régulièrement dans les discussions sur la stratégie et le programme de travail de FIAS.

Cumulativement, le Luxembourg a versé des fonds d'une valeur totale de plus de 1,6 millions euros au profit de FIAS.

### II. La SBI

Le Luxembourg aide la SFI à promouvoir la contribution du secteur privé à la protection environnementale et au développement social. L'innovateur pour l'entreprise et le développement durable développe de nouveaux modèles d'affaires qui utilisent le succès commercial comme moteur du développement durable dans des domaines comme l'énergie durable, la responsabilité sociale de l'entreprise et la protection de la biodiversité. Ce faisant, le soutien du Luxembourg est ressenti au-delà de l'impact immédiat de l'innovateur puisque ses effets se font sentir à travers l'adoption de ses modèles par le secteur privé en général.

Le programme « Lighting Africa » est un bon exemple du type de projets que l'innovateur conçoit et met en œuvre, et qui reçoit l'appui du Luxembourg. L'objectif de cette initiative du Groupe de la Banque mondiale est de fournir à 250 millions d'habitants de l'Afrique sub-saharienne d'ici à 2030 un éclairage qui ne dépend pas des combustibles fossiles. Il existe des alternatives modernes peu coûteuses, sûres et fiables qui sont disponibles à prix raisonnables, sur les marchés locaux. En stimulant les mécanismes du marché, la SFI et le Luxembourg s'assurent qu'il s'agisse d'une solution à long terme qui se perpétuera longtemps après leur intervention.



### III. Le Global Corporate Governance Forum

Le Luxembourg est un des partenaires clefs du GCGF, fonds multilatéral co-fondé en 2001 par la Banque mondiale et l'OCDE, qui parraine des initiatives régionales et locales pour remédier aux défaillances dans la gouvernance d'entreprise dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu dans le contexte de programmes de réformes économiques générales de portée nationale ou régionale. De solides pratiques en matière de gouvernement d'entreprise peuvent inspirer confiance aux investisseurs et aux bailleurs et stimuler les investissements intérieurs et étrangers. Le renforcement de la gouvernance d'entreprise est un élément essentiel à la création du climat nécessaire à la croissance économique et au développement socio-économique.

L'engagement du Ministère des Finances en faveur du GCGF s'établit en 2008 à un montant total de 1,7 millions de dollars US. Un représentant du monde des affaires luxembourgeois est membre actif d'un groupe de spécialistes consultant le Forum dans ses démarches.

### IV. Le IFC Technical Assistance Trust Fund

TATF est un instrument utilisé pour des besoins d'assistance technique, activités typiquement fournies par des consultants pendant des périodes courtes ou à moyen terme. Le travail fourni par ces consultants peut inclure l'identification de nouveaux projets ou l'amélioration de la qualité des projets existants ou des partenaires locaux. Sont également couverts des études de secteur, des études de faisabilité, l'appui juridique, la formation et le «capacity-building».

Sous TATF, le Luxembourg appuie notamment les projets suivants: le «Laos Business Forum» (visant à l'amélioration du climat d'affaires par la création d'une plateforme pour le dialogue entre le monde de l'entreprise et le gouvernement et en facilitant l'échange d'information avec de financiers potentiels); une étude sur l'impact au développement d'une mine en Afrique de l'Ouest; une étude sur le secteur de l'habitation en Afrique de l'Est; une nouvelle loi des assurances aux Balkans; assistance juridique pour le développement d'un système de câble sous-marin en Afrique; assistance au gouvernement du Botswana dans le domaine de l'éducation.

Le Luxembourg appuie aussi le travail de la SFI dans le développement des marchés de l'information de crédit. Le «Credit Bureau» - ou registre de crédit - est une institution qui collecte des données auprès des créanciers et des sources publiques disponibles au sujet des antécédents de crédit d'un emprunteur.

Les Credit Bureau aident les prêteurs à prendre des décisions plus rapides et plus précises. Les antécédents de crédit fournissent non seulement les éléments d'information nécessaires pour les garanties de crédit, mais ils permettent aussi aux emprunteurs de présenter ces données à diverses institutions financières, ce qui a pour effet d'améliorer la compétitivité des marchés du crédit et, finalement, de les rendre plus abordables.

L'appui des partenaires comme le Luxembourg permet à la SFI de développer ce secteur dans plus de 30 pays par des activités comme le développement du cadre juridique, l'assistance technique à de nouveaux bureaux de crédits, à travers l'organisation d'activités de communication et d'éducation.

### V. PEP Africa

Le Luxembourg apporte son appui au programme «Financial Sector Development» qui vise à développer les marchés financiers en Afrique à travers l'appui aux institutions financières et à l'infrastructure d'information financière et les réformes légales et juridiques dans le secteur financier. L'élimination des barrières au développement de marchés financiers en Afrique permettra aux PME de devenir plus productives et soutiendra leur passage du secteur informel au secteur formel.

### LA DEVELOPMENT GATEWAY FOUNDATION

Le Ministère des Finances est un important contributeur de la «Development Gateway Foundation (DGF)» qui met l'Internet au service du développement en apportant des solutions innovantes basées sur l'utilisation de l'Internet pour une gestion efficace de l'aide et l'e-gouvernement. Les programmes de la DGF ont pour objectif de faciliter l'accès à l'information essentielle, de renforcer les capacités locales et de réunir les partenaires pour un changement positif.

La DGF a pour mission de réduire la pauvreté et de promouvoir le changement dans les pays en développement par le biais des technologies de la communication et de l'information. Ses objectifs sont étroitement liés à l'agenda international sur l'efficacité et l'harmonisation de l'aide au développement.

Les ressources de la DGF sont focalisées dans les domaines suivants :

- «Aid Management Platform (AMP)», un outil pour l'efficacité et la coordination de l'aide pour les gouvernements et les organismes de développement
- «dgMarket», un outil de publication d'appels d'offre en ligne permettant d'économiser, à une large échelle, les dépenses gouvernementales tout en accroissant les opportunités pour les entreprises de toutes tailles
- Programme de bourses pour le e-gouvernement, donnant des financements de base pour renforcer les compétences administratives des pays en voie de développement, augmentant la transparence dans les opérations
- «dgCommunities», un réseau de collaboration et de partage de connaissances et d'expériences en ligne pour aider les professionnels du développement à faire leur travail plus efficacement
- Programme «Country Gateway», un réseau de plus de 50 entreprises sociales locales qui offrent des portails web et développent des services en matière de e-gouvernement pour les affaires, les besoins des gouvernements et des populations

Le Ministère des Finances a contribué en 2008 un montant de 200.000 euros, portant ainsi la contribution totale luxembourgeoise à 1,4 millions d'euros, ce qui permettra notamment de continuer la mise en place d'«Aid Management Platforms» dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, orientés vers leurs besoins spécifiques.

### LE GLOBAL DEVELOPMENT NETWORK

Lancé en 1999 par la Banque mondiale, le GDN a aujourd'hui le statut d'organisation internationale indépendante avec siège à Delhi. Le GDN forme un réseau dynamique d'instituts de recherche et de politique appliquées travaillant ensemble pour aborder des questions de développement national et régional. Il relie des institutions de recherche en provenance de plus de 100 pays et contribue à la coordination de la recherche, au renforcement des partenariats, à la diffusion des connaissances et au renforcement des liens entre recherche et prise de décision politique.

Un représentant du Ministère des Finances a participé en 2008 à la «Annual Global Development Conference» se tenant à Brisbane. Ce genre de conférence fournit une enceinte globale pour l'échange d'idées sur le développement soutenable et la réduction de la pauvreté, rassemblant des chercheurs, des représentants gouvernementaux, des décideurs politiques et des représentants d'organisations internationales.

La neuvième conférence annuelle avait pour thème «Security for Development: Confronting Threats to Survival and Safety». A peu près 500 participants débattaient le rôle de la sécurité physique comme prérequis du développement humain, y compris les menaces telles que les crimes violents, les conflits armés, les catastrophes naturelles. La conférence s'acheva sur une session rassemblant décideurs politiques et acteurs du développement pour apporter des réponses concrètes à ces menaces.



Le Ministère des Finances a contribué à la conférence un montant de 90.000 euros permettant d'une part à 20 chercheurs de pays en développement d'y participer et d'autre part la remise du « Luxembourg Award » récompensant des travaux de recherche d'exceptionnelle qualité dans le domaine « Natural risk and sustainable development ».

## LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

### Les réformes

En 2008, sous l'effet de la crise économique globale, le FMI a accentué ses travaux sur le renforcement et la modernisation de la surveillance, la refonte du modèle de financement et la réforme des quotes-parts et de la représentation.

Tenant compte de l'instabilité financière croissante, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a déjà souligné, lors de sa réunion de printemps, la nécessité de poursuivre une étroite collaboration entre le FMI, le Forum de stabilité financière, la Banque des règlements internationaux, les organismes de normalisation et les autorités nationales. Il a également conclu à la nécessité de renforcer la surveillance du système monétaire et financier international à travers, notamment, le programme d'évaluation du secteur financier (PESF). En automne 2008, sous l'impact de la crise économique et financière généralisée, le CMFI a mandaté le FMI à remodeler le PESF dans le but de mieux l'intégrer à sa mission de surveillance. Au demeurant, il a accueilli favorablement les priorités en matière de surveillance – affinement des instruments d'analyse notamment en matière de systèmes de pré-alerte, analyse plus poussée des liens entre l'économie réelle et le secteur financier, meilleure prise en compte des aspects multilatéraux et notamment des phénomènes de contagion, risque de change et stabilité extérieure - et salué la poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de la décision de surveillance 2007<sup>1</sup>.



La crise économique et financière internationale a également suscité le lancement d'un examen du rôle de prêteur du FMI. Cet examen va se concentrer sur cinq domaines – cadre analytique (simplification des procédures, nouvelles modalités de prêts ... etc), mise en place d'un instrument de liquidité, revue de la conditionnalité, réexamen des mécanismes de prêts pour les pays membres à faible revenu et augmentation des limites d'accès aux ressources du FMI – et aura comme objectif de permettre au FMI de répondre avec plus de flexibilité aux crises de liquidités. En date du 29 octobre 2008, le conseil d'administration du FMI s'accorde à créer une facilité de prêt à court terme – Facilité de liquidité à court terme - pour acheminer rapidement des liquidités vers les économies émergentes qui, touchées par la crise financière, souffrent de problèmes de liquidité temporaire.

Au vu notamment de la flambée des prix des denrées alimentaires et énergétiques, le conseil d'administration avait déjà décidé, en date du 19 septembre 2008, de modifier la facilité de protection contre les chocs exogènes: instrument conçu pour aider les pays pauvres heurtés par des chocs exogènes échappant à leur contrôle. Cette mesure a pour objectif de faciliter l'accès à l'instrument, de le rendre plus rapide et d'en accroître les limites. En décembre 2008, le Malawi et le Kirghizstan ont été les premiers pays à avoir sollicité l'aide du FMI au titre de la FCE révisée.

La crise économique actuelle entame forcément les liquidités du FMI. Quoique jugées suffisantes pour parer aux demandes actuelles des pays membres, les liquidités (d'intervention) du FMI pourraient rapidement décliner sous l'impact d'une crise économique et financière prolongée. Ironie du sort, alors que le conseil d'administration avait décidé au début 2007 de revoir le modèle de financement du FMI, dont la viabilité financière a été mise en question par un ralentissement considérable des prêts octroyés aux pays membres, on se retrouve aujourd'hui face à une demande de prêts en pleine croissance. Notons toutefois qu'il y a lieu de distinguer entre facilités d'urgence et programmes de stabilisation macroéconomiques traditionnelles offertes par le FMI. La révision du modèle de financement vise la pérennité financière du FMI. Elle est devenue nécessaire pour mettre un terme à une trop grande dépendance du FMI à l'égard du revenu de ses activités de prêts ; situation qui par ailleurs suscite des questions de gouvernance et conflits d'intérêts.

Le 5 mai 2008, le conseil des gouverneurs du FMI a approuvé un élargissement du pouvoir d'investissement de l'institution afin de lui permettre de mobiliser diverses sources de revenus. Il s'agit d'une composante fondamentale du nouveau modèle de financement du FMI dont l'objectif est de consolider de façon durable les assises financières de l'institution.

Grâce à une période exceptionnelle de croissance la plupart des pays émergents ont pu rembourser leurs dettes à l'égard du FMI. De leur côté, les pays les moins avancés ont bénéficié d'annulations de dettes favorisant leur croissance économique. Le volume des prêts octroyés par le FMI à ses pays membres, lesquels, par le truchement des intérêts perçus, financent les dépenses de fonctionnement, a donc considérablement diminué. C'est dans ce contexte qu'un groupe de personnalités éminentes a remis un rapport au conseil d'administration en décembre 2007 présentant des recommandations qui permettraient d'assurer la viabilité financière à long terme de l'institution. Ces propositions incluent le développement d'activités d'investissement et l'assouplissement des règles en la matière, la création d'une dotation au moyen de la vente d'une quantité limitée du stock d'or du FMI, ainsi que la facturation des services prestés au bénéfice des pays membres. A noter que cette dernière option n'a pas trouvé l'appui des gouverneurs. Ces mesures, ensemble avec les remèdes nécessaires à une réduction concomitante des dépenses, ont donné lieu à l'approbation par le conseil des gouverneurs d'un élargissement du pouvoir d'investissement du FMI en mai 2008.

Le Conseil d'administration a également poursuivi ses discussions portant sur la réforme des quotes-parts et de la représentation et a approuvé la résolution 63-2 en avril 2008.

<sup>1</sup>La décision préconise que les pays membres du FMI évitent de mener des politiques de change qui résultent en des déséquilibres externes et clarifie le concept de manipulation du taux de change.





#### Rôle des quotes-parts

La quote-part d'un Etat membre au FMI joue un rôle essentiel dans ses relations avec l'institution. Elle détermine son accès au financement du FMI. Ainsi, dans le cadre des accords de confirmation, chaque pays membre peut emprunter jusqu'à 100% de sa quote-part annuellement et 300% cumulativement. Dans des circonstances exceptionnelles ces limites d'accès peuvent être ajustées vers le haut. La quote-part détermine aussi le nombre de voix dont un pays dispose au conseil d'administration du FMI et par conséquent l'influence qu'il exerce sur les décisions du FMI. Finalement, la contrepartie de l'ensemble des quotes-parts constitue l'essentiel des actifs de réserves qui peuvent être utilisés par le FMI.

Le conseil des gouverneurs du FMI procède périodiquement, au moins tous les cinq ans, à une révision générale des quotes-parts. Celle-ci a pour but d'évaluer les besoins de financement des pays membres et la capacité de financement du FMI. La révision générale permet également d'ajuster les quotes-parts relatives des pays membres afin de mieux refléter leur position relative dans l'économie mondiale.

Le système actuel basé sur une combinaison de cinq formules avec cinq variables (PIB aux prix du marché, réserves officielles, recettes et dépenses courantes, variabilité des recettes courantes) a suscité maintes critiques quant à sa complexité et aux décalages provoqués entre quotes-parts théoriques et réelles.

Le tableau ci-dessous reprend la situation telle qu'elle se présentait avant la première phase de réforme conclue lors des assemblées annuelles de Singapour en septembre 2006. On remarque que les pays en développement et les économies émergentes sont dans l'ensemble sur-représentés. Le détail cache toutefois de fortes disparités. Alors que l'Afrique est fortement sur-représentée avec une quote-part réelle qui dépasse de 3,1 points sa quote-part théorique, les pays asiatiques sont sensiblement sous-représentés. Les pays industrialisés, quant à eux, affichent des quotes-parts réelles inférieures à leurs quotes-parts théoriques. Ces pays conservent toutefois une large majorité de vote au sein du conseil d'administration reflétant le fait que les ressources prêtées par le FMI sont en première ligne les leurs. Notons que les Etats-Unis sont légèrement sur-représentés tandis que la quote-part réelle des pays de l'Union européenne est largement inférieure à leur quote-part théorique.

Un réajustement est donc devenu inévitable d'autant plus que le dynamisme économique affiché par certains pays émergents s'est associé à un fort sentiment de sous-représentation de la part des pays en développement, dont notamment les pays africains ne représentant que 5,5% des quotes-parts réelles pour 51 pays.

TABLEAU 1 : SITUATION AVANT SINGAPOUR

Pays	Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles	Nombre de pays
Économies avancées	70,261%	62,908%	30
G7	45,896%	46,023%	
Japon	7,011%	6,228%	
Italie	3,317%	3,301%	
Allemagne	6,850%	6,086%	
États-Unis	16,284%	17,380%	
Canada	3,065%	2,980%	
Royaume-Uni	5,240%	5,024%	
France	4,129%	5,024%	
Autres :			
Corée du Sud	2,512%	0,764%	
Luxembourg	1,369%	0,131%	
UE 27	37,771%	32,938%	27
Pays émergents et en développement	29,739%	37,092%	155
Afrique	2,415%	5,492%	51
Europe Centrale et de l'Est	3,816%	3,603%	16
Turquie	0,751%	0,451%	
Communauté des États Indépendants	2,528%	4,292%	13
Russie	1,702%	2,782%	
Chine	6,137%	2,980%	
Inde	1,287%	1,945%	
Moyen-Orient	4,011%	7,127%	14
Arabie Saoudite	1,030%	3,268%	
Hémisphère Occidental	5,201%	7,455%	32
Brésil	1,069%	1,420%	
Mexique	1,841%	1,210%	



#### Objectifs de la réforme

La réforme en deux phases entamée lors des Assemblées annuelles de Singapour poursuit un triple objectif. En premier lieu, il s'agit de mieux appréhender les réalités économiques des pays membres en abandonnant le système de calcul à cinq formules. En second lieu, sur base des nouvelles quotes-parts théoriques issues de la nouvelle formule, il s'agit de corriger la situation de sous-représentation en rapprochant de manière significative les quotes-parts réelles des quotes-parts théoriques. Finalement, il s'agit d'améliorer la représentation des pays pauvres en renforçant leurs droits de vote et leur représentation au sein du conseil d'administration.

La résolution adoptée par le conseil des gouverneurs lors de la première phase de la réforme a donné lieu à une augmentation ad hoc des quotes-parts de quatre écono-

mies émergentes : la Corée du Sud, le Mexique, la Chine et la Turquie. Ces pays se sont partagé une augmentation globale de 1,78%.

Cette première phase de réajustement a été opérée par une réduction concomitante de la position relative des autres pays, c'est à dire sans réduction du montant absolu des quotes-parts des autres pays membres. Par le passé, les augmentations ponctuelles ont généralement eu lieu par le biais d'une augmentation générale des quotes-parts et, partant, d'une augmentation absolue des quotes-parts de tous les pays membres.

La résolution de Singapour a également décidé de la nécessité d'un deuxième réajustement des quotes-parts sur base d'une nouvelle formule de calcul au plus tard à l'automne 2008. Qui plus est, il a été convenu que ces augmentations ponctuelles ne doivent s'opérer au détriment des pays pauvres.

TABLEAU 2 : SITUATION APRÈS SINGAPOUR

Pays	Avant Singapour		Après Singapour
	Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles	Quotes-parts réelles
Économies avancées	70,261%	62,908%	62,402%
G7	45,896%	46,023%	45,217%
Japon	7,011%	6,228%	6,119%
Italie	3,317%	3,301%	3,243%
Allemagne	6,850%	6,086%	5,979%
États-Unis	16,284%	17,380%	17,076%
Canada	3,065%	2,980%	2,928%
Royaume-Uni	5,240%	5,024%	4,936%
France	4,129%	5,024%	4,936%
Autres :			
Corée du Sud	2,512%	0,764%	1,346%
Luxembourg	1,369%	0,131%	0,128%
UE 27	37,771%	32,938%	32,360%
Pays émergents et en développement	29,739%	37,092%	37,559%
Afrique	2,415%	5,492%	5,395%
Europe Centrale et de l'Est	3,816%	3,603%	3,645%
Turquie	0,751%	0,451%	0,547%
Communauté des États Indépendants	2,528%	4,292%	4,218%
Russie	1,702%	2,782%	2,733%
Asie en développement	11,768%	9,123%	9,752%
Chine	6,137%	2,980%	3,719%
Inde	1,287%	1,945%	1,911%
Moyen-Orient	4,011%	7,127%	7,002%
Arabie Saoudite	1,030%	3,268%	3,211%
Hémisphère Occidental	5,201%	7,455%	7,587%
Brésil	1,069%	1,420%	1,396%
Mexique	1,841%	1,210%	1,449%

#### Les effets de la Résolution N° 63-2

Les discussions sur la seconde phase de la réforme ont débuté en automne 2006 et se sont conclues au printemps 2008. Le 28 avril 2008, le conseil des gouverneurs du FMI a adopté une réforme de grande envergure de la gouvernance de l'institution en acceptant une vaste réforme des quotes-parts et de la représentation des États membres. La Résolution N° 63-2 a pour effet d'introduire (i) une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, (ii) d'augmenter de façon ponctuelle les quotes-parts basées sur la nouvelle formule, (iii) de tripler les voix de base en vue d'un accroissement de la représentation des pays à faible revenu et (iv) de créer des postes supplémentaires d'administrateurs suppléants.

#### i) Nouvelle formule de calcul des quotes-parts

La nouvelle formule, simplifiée et plus transparente, comprend quatre variables: le PIB, le degré d'ouverture d'une économie, la variabilité des transactions courantes et les réserves officielles assorties de pondérations de 50%, 30%, 15% et 5% respectivement. La variable PIB est de nature hybride du fait qu'elle est constituée à 60% de PIB aux taux de change du marché et à 40% de PIB en parité de pouvoir d'achat. La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents



pour se procurer le même panier de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du taux de change; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur. Les autres variables ont été mises à jour et leur pondération passée en revue. Notamment les réserves officielles ont été plafonnées tenant compte ainsi de leur rôle réduit dans un monde dominé par les taux de change flexibles. A noter également que l'extension de l'ouverture commerciale vers les flux financiers n'a pas été retenue faute de données statistiques fiables. Les travaux à ce sujet vont être poursuivis à un stade ultérieur.

Au demeurant, la résolution recommande de nouveaux réalignements des quotes-parts dans le cadre des futures révisions quinquennales afin d'assurer que les quotes-parts et les parts des voix attribuées continuent de refléter l'évolution économique réelle. A noter que les besoins de liquidités ne figurent plus comme préalable à une révision des quotes-parts.

#### *ii) Ajustement ponctuel des quotes-parts sur base de la nouvelle méthodologie*

Quant au degré d'ajustement, le principe retenu est celui d'un comblement des écarts de sous-représentation en les cumulant pour les deux phases de la réforme. En d'autres termes, les ajustements dont ont bénéficié la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et la Turquie lors de la première phase d'ajustement sont pris en compte pour déterminer l'ajustement du second tour. L'augmentation cumulée des quotes-parts des pays sous-représentés est limitée à 11,5%. Au total 54 pays profitent d'un relèvement de leurs quotes-parts, dont le Luxembourg. Les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, l'Irlande et le Luxembourg ont convenu de renoncer à une fraction de leur ajustement pour consolider les objectifs de la réforme.

Les changements introduits produisent des effets relativement modestes en comparaison à l'objectif annoncé d'un rééquilibrage entre pays industrialisés, économies émergentes et pays à faible revenu. Pour une analyse détaillée des effets conjugués des deux phases de la réforme il y a lieu de différencier entre quotes-parts réelles et calculées. Alors que l'ajustement de Singapour n'a pas eu d'impacts sur les quotes-parts calculées, la deuxième phase, en introduisant une nouvelle formule des quotes-parts, modifie les deux éléments. La quote-part calculée importe dans la mesure où elle détermine l'écart de sous- ou sur-représentation d'un pays membre donné. En ce faisant, la quote-part calculée ou théorique délimite les ajustements futurs des quotes-parts réelles et partant l'influence que les pays membres exercent sur le processus décisionnel de l'institution. Plus l'écart positif entre quote-part calculée et réelle est élevé, plus les ajustements futurs devront être accentués.

En réalité, ce sont les grandes économies émergentes qui ont le plus profité de l'introduction d'une nouvelle formule du fait que la prise en compte de la parité de pouvoir d'achat a fortement relevé leurs PIB et partant leurs quotes-parts alors que les pays à faible revenu n'ont que faiblement progressé. Les quotes-parts réelles de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Inde, du Mexique et du Brésil progressent de 102, 65, 50, 31 et 36 points de base respectivement. Au total, les 18 économies émergentes progressent de 101 points de base pour passer d'une quote-part réelle de 20,6% à 23%. L'écart entre les quotes-parts calculées et réelles a de même sensiblement baissé.

Les plus gros perdants sont le Royaume-Uni et la France. Leurs quotes-parts réelles baissent de 50 points de base mais restent supérieures à leurs quotes-parts théoriques. L'Europe des 27 baisse de 106 points de base pour atteindre une quote-part réelle de 32% à comparer aux 33% de l'ancienne méthodologie. En fait, ce sont les Etats-Unis qui ont le mieux résisté aux changements en cours en affichant une progression de 29 points de base de leur quote-part réelle et, fait beaucoup plus important, de 271 points de base de leur quote-part calculée. Ainsi ils parviennent même à renforcer leur position de prédominance au sein de l'institution avec une quote-part réelle de 17,7%. Le droit de veto de facto des Etats-Unis (tout amendement des statuts du FMI nécessite une majorité des 3/5 des membres représentant 85% des droits de vote) n'a donc jamais été mis en péril.

Quant à la quote-part réelle du continent africain, elle a même légèrement régressé

de 54 points de base pour atteindre 5% en agrégé même si la décision sur les droits de vote de base a quelque peu atténué ce fléchissement.

#### *iii) Triplement des voix de base*

Afin d'atténuer l'impact de la nouvelle formule sur la représentation des pays pauvres, dont notamment les pays d'Afrique, il a été décidé de tripler les voix de base de tous les pays membres. Tous les pays reçoivent un nombre égal de voix de base, qui est destiné à préserver la représentation des petits pays. Jusqu'à présent, chaque membre du FMI détenait 250 voix de base, plus une voix pour chaque fraction de sa quote-part équivalant à 100.000 DTS. Les révisions générales successives des quotes-parts ont ramené la part des voix de base de 11% lors de la création du FMI à 2% actuellement. Ce recul a sensiblement affaibli la participation des pays pauvres à la prise de décision au FMI. Le triplement des voix de base a donc le mérite de rétablir quelque peu l'équilibre d'origine et leur permet de repasser au-dessus de la barre des 5%. Oui plus est, il a permis de générer une progression plus que proportionnelle des droits de vote des pays à faible revenu, dont notamment les pays africains. Les droits de vote de l'Afrique progressent de 20% en comparaison au 15,5% pour le total des droits de vote. Il n'empêche que le poids agrégé de l'Afrique, en termes de droits de vote, n'a augmenté que de 20 points de base pour s'établir à 6,2%. En résumé, le triplement des droits améliore certes la position des pays pauvres au sein de l'institution mais ne saurait à lui seul combler le déficit d'influence dont souffrent ces pays. C'est pourquoi la résolution a également prévu de réformer la composition du conseil d'administration.

Au total, 135 pays vont voir augmenter leur part des voix attribuées sous l'effet conjugué du relèvement des quotes-parts et de l'augmentation des voix de base. La Corée du Sud, la Chine, l'Inde et le Brésil bénéficient de la plus forte progression à ce niveau.

#### *iv) Création supplémentaire de postes d'administrateurs suppléants*

Cet élément de la réforme vise à accroître les capacités des bureaux des administrateurs représentant un grand nombre de pays. Eu égard à la lourde charge de travail découlant des activités de conseil et de financement du FMI dans les pays opérationnels, dont notamment les pays PPT (Pays pauvres très endettés), le conseil des gouverneurs a pris la décision de renforcer les bureaux des administrateurs concernés. Les bureaux en question concernent les deux chaises africaines qui se voient attribuer deux administrateurs suppléants supplémentaires. Loin d'être symbolique cette modification des statuts du FMI introduit une réelle amélioration des conditions de travail des bureaux en question. Toutefois, l'idée d'un accroissement du nombre des chaises africaines n'a pas été retenue.





TABLEAU 3 : EFFETS CONJUGUÉS DE LA RÉFORME

Avant Singapour

Après Singapour

Pays	Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles	Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles
Économies avancées	70,261%	62,908%	67,225%	62,643%
G7	45,896%	46,023%	47,600%	45,335%
Japon	7,011%	6,228%	8,032%	6,557%
Italie	3,317%	3,301%	3,336%	3,307%
Allemagne	6,850%	6,086%	6,227%	6,112%
États-Unis	16,284%	17,380%	18,991%	17,674%
Canada	3,065%	2,980%	2,569%	2,672%
Royaume-Uni	5,240%	5,024%	4,429%	4,506%
France	4,129%	5,024%	4,016%	4,506%
Autres :				
Corée du Sud	2,512%	0,764%	2,245%	1,413%
Luxembourg	1,369%	0,131%	0,624%	0,176%
UE 27	37,771%	32,938%	32,901%	31,878%
Pays émergents et en développement	29,739%	37,092%	32,775%	37,357%
Afrique	2,415%	5,492%	2,799%	4,951%
Europe Centrale et de l'Est	3,816%	3,603%	4,043%	3,718%
Turquie	0,751%	0,451%	0,987%	0,611%
Communauté des États Indépendants	2,528%	4,292%	2,981%	3,885%
Russie	1,702%	2,782%	2,053%	2,495%
Asie en développement	11,768%	9,123%	12,574%	10,591%
Chine	6,137%	2,980%	6,390%	3,997%
Inde	1,287%	1,945%	1,997%	2,443%
Moyen-Orient	4,011%	7,127%	3,747%	6,552%
Arabie Saoudite	1,030%	3,268%	0,835%	2,931%
Hémisphère Occidentale	5,201%	7,455%	6,631%	7,660%
Brésil	1,069%	1,420%	1,725%	1,784%
Mexique	1,841%	1,210%	1,970%	1,521%

#### La position du Luxembourg

Le Ministère des Finances du Luxembourg considère que la réforme des quotes-parts est devenue nécessaire pour améliorer la gouvernance, accroître la crédibilité et rétablir la légitimité et le caractère universel de l'institution. Le déséquilibre observé entre pays émergents, industrialisés et en développement doit être perçu comme un signe de distorsion du système monétaire international. Ce déséquilibre provient du fait que le système de répartition des quotes-parts et d'attribution des voix a donné priorité au maintien des assises financières de l'institution au détriment des questions d'équité et de voix entre les différents groupes de pays membres. En optant pour un système privilégiant la capacité contributive des pays membres, l'actuelle formule de calcul des quotes-parts répond aux besoins de capitaux de l'institution mais néglige les conséquences au niveau participatif.

Certes, en tant qu'institution financière, le FMI doit garder la confiance des pays créanciers. Il est donc essentiel que les pays créanciers gardent la majorité au FMI. Mais le partage actuel des quotes-parts et des voix entre pays membres a donné lieu à un système où le processus décisionnel est largement dominé par les États-Unis (17% des voix) et l'Union européenne (33% des voix). S'y ajoute que l'Europe occidentale occupe entre 8 et 9 postes d'administrateurs sur les 24 chaises du conseil d'administration, soit un tiers ou plus du total des membres du conseil d'administration. Cette situation ne tient pas compte du dynamisme économique des autres régions du globe, dont notamment le continent asiatique. Elle ignore également les avancées continues

de l'Europe vers l'intégration économique et politique. Par ailleurs, en tant qu'institution à caractère universel, le FMI doit assurer une représentation adéquate des pays en développement. A titre d'exemple, le pourcentage de voix actuel du continent africain s'établit à 5,4% et les pays africains ne sont représentés au sein du conseil d'administration que par deux administrateurs.

La présente réforme, loin d'être intégrale, marque un pas important vers un système plus équitable en renforçant les quotes-parts des pays émergents, en améliorant la représentation des pays à faible revenu et en simplifiant la méthode de calcul des quotes-parts. Le Luxembourg se félicite de cette évolution en même temps qu'il déplore le manque d'audace des pays industrialisés, dont notamment les pays du G7 et de l'Union européenne, face à la question d'une réforme plus substantielle de la structure du conseil d'administration du FMI. Le triplement des voix de base combiné à la création de deux postes d'administrateurs suppléants supplémentaires pour les chaises africaines, censé améliorer la représentation des pays à faible revenu, ne saura combler le déficit de représentation dont souffrent ces pays au niveau du conseil d'administration. A terme, ces pays doivent se voir attribuer un nombre plus important d'administrateurs afin de leur permettre de mieux exprimer le point de vue des pays en développement. Le Luxembourg est d'avis que l'Union européenne détient la solution à ce problème. En optant pour une chaise unique pour l'espace euro au sein du conseil d'administration, l'Europe, sans concéder des droits de vote, permettrait aux pays en développement de participer de manière plus adéquate au processus décisionnel du FMI.



#### Les conséquences de la réforme pour le Luxembourg

Au cours des années suivant la création du FMI, la quote-part théorique du Luxembourg s'est graduellement éloignée de sa quote-part réelle. Cette évolution a été causée par des méthodes de calcul des quotes-parts théoriques qui ont invariablement

surestimé la position économique réelle du Luxembourg dans le monde. Il n'empêche que lors des révisions générales des quotes-parts la quote-part réelle du Luxembourg a été constamment ajustée pour réduire cet écart. Ainsi, des lois successives, dont le détail au tableau ci-joint, ont relevé la quote-part réelle du Luxembourg de 10 millions de DTS en 1946 à 279,1 millions de DTS en 1999.

Date de la loi	Montant en millions
Arrêté grand-ducal du 9 août 1946 relatif au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	10,0 DTS
Loi du 26 juillet 1960 portant approbation de la proposition d'augmentation du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement économique et de l'accroissement des ressources du Fonds monétaire international par l'augmentation des quotes-parts	15,0 DTS
Loi du 7 juillet 1971 relatif à l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds Monétaire International	24,0 DTS
Loi du 21 avril 1978 approuvant le deuxième amendement aux statuts du Fonds Monétaire International et autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation des quotes-parts des membres dudit Fonds, à l'augmentation du capital autorisé et aux augmentations spéciales des souscriptions au capital social de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à l'augmentation du capital social de la Société Financière Internationale, à l'adhésion à la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement ainsi que portant habilitation du Gouvernement d'approuver certaines modifications aux statuts de ces organisations	31,0 DTS
Loi du 11 novembre 1980 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds monétaire international, à la souscription de parts à l'augmentation générale et à l'augmentation supplémentaire du capital social autorisé de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, ainsi qu'à l'adhésion à la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement	46,5 DTS
Loi du 14 novembre 1983 autorisant le Gouvernement à participer à la 6e augmentation des quotes-parts du Fonds monétaire international	77,0 DTS
Loi du 27 février 1991 relative à la participation à des organisations financières internationales	135,5 DTS
Loi du 9 juin 1999 relative à la participation à certaines institutions et opérations financières internationales	279,1 DTS

La réforme actuelle porte la quote-part réelle du Luxembourg à 418,7 millions DTS soit une augmentation de 139,6 millions DTS. La part du Luxembourg dans les quotes-parts réelles totales augmente ainsi de 0,131% à 0,176%. La nouvelle formule de calcul des quotes-parts théoriques, en appréhendant mieux les évolutions économiques réelles, opère un ajustement vers le bas de la quote-part théorique réduisant ainsi l'écart de

sous-représentation. En même temps le Luxembourg bénéficie d'une augmentation de ses droits de vote qui progressent de 3.041 voix à 4.937 voix ou 0,196 % du total des droits de vote.

Le détail des ajustements ainsi opérés se présente comme suit :

TABLEAU 4 : LES EFFETS DE LA RÉFORME SUR LE LUXEMBOURG

Avant Singapour		Après Singapour		Résultat final	
Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles	Quotes-parts réelles		Quotes-parts théoriques	Quotes-parts réelles
1,370%	0,131% 279,1 DTS	279,1 DTS 0,128%		0,624%	0,176%
<b>Voix</b>					
0,139%	3.041 droits de vote	0,137%	3.041 droits de vote	0,196%	3.041 droits de vote



L'aide d'urgence du FMI :

Appui à la reconstruction à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés

En octobre 2005, le Ministère des Finances s'est engagé à contribuer 1,25 millions euros au mécanisme du FMI pour l'assistance d'urgence subventionnée aux pays subissant des catastrophes naturelles ou sortant de conflits armés. Cette contribution à fonds perdu entend renforcer l'éventail des instruments à disposition du FMI pour aider les pays à faible revenu. Cet engagement prendra fin en 2009.

En mars 2008, le FMI informe ses membres que la facilité en question fait face à un besoin de financement de 100 millions de DTS sur la période 2010-2014 et leurs demande de considérer une contribution supplémentaire. Le rapport sur les besoins de financement de l'assistance concessionnelle du FMI, en date du 16 septembre 2008, souligne que la facilité d'assistance d'urgence ne dispose même pas des fonds nécessaires pour couvrir l'exercice 2009. Eu égard au fait que l'aide d'urgence joue un rôle important de stabilisation politique et économique le Ministère des Finances décide d'une contribution additionnelle d'une hauteur de 540.000 euros.

L'assistance technique du FMI :

Centres d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) et fonds fiduciaires thématiques

Au fil des dix dernières années les centres d'assistance technique sont devenus le conduit majeur pour l'assistance technique du FMI. On compte actuellement six centres d'assistance technique, le centre d'assistance technique financière du Pacifique, le centre d'assistance technique régionale des Caraïbes, trois centres d'assistance technique régionale en Afrique (Est, Ouest et Centre) et un centre d'assistance technique au Moyen Orient. Forte de cette expérience, le FMI envisage la création de quatre centres supplémentaires, deux en Afrique centrale, un en Amérique centrale et un en Asie centrale.

Depuis 2005, le Ministère des Finances contribue au financement des AFRITAC. L'engagement cumulé du Ministère se monte à 500.000 euros.

Les AFRITACs visent à renforcer les capacités administratives des pays de l'Afrique subsaharienne dans le but d'améliorer la mise en œuvre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Les AFRITAC fonctionnent en étroite concertation avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque Africaine de développement, la Banque mondiale et la communauté des donateurs.

#### AFRITAC

##### Création :

AFRITAC-Est, octobre 2002 ; AFRITAC-Ouest, mai 2003 ;  
AFRITAC-Centre ; janvier 2007

##### Pays desservis :

Est : Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie  
Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo  
Centre : Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad

##### Frais de fonctionnement annuels combinés :

14 millions dollars US

##### Exemples d'assistance technique :

gestion des liquidités, risque de crédit, décentralisation budgétaire, administration des douanes, fraudes, douanières et budgétaires, réforme du budget, gestion de trésorerie de l'Etat, statistiques nationales et microfinance

Source : FMI

Le FMI prévoit également le lancement de quelques fonds fiduciaires thématiques de manière à compléter le travail des centres régionaux. Il s'agit de créer des synergies entre les activités spécialisées des fonds thématiques et le travail de mise en œuvre concrète sur le terrain des centres régionaux.

Lors des assemblées annuelles 2008 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale le Ministère des Finances a assisté à deux présentations concernant la future approche du FMI en matière d'opérations d'assistance technique :

i) Approche thématique : Le FMI envisage pour le moment de développer les sept thèmes suivants : Répression du blanchiment et du financement du terrorisme, Etats fragiles (post-conflituelles voire post-catastrophes naturelles), capacités statistiques, gestion des finances publiques, gestion des ressources naturelles, soutenabilité de la dette et gestion de la dette dans les pays en développement, stabilité et développement du secteur financier dans les pays à revenu faible.

ii) Lutte contre le blanchiment : Le FMI a développé au cours des dernières années une connaissance et un savoir-faire unique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment à travers son programme d'évaluation du secteur financier. Comme les mesures anti-blanchiment et de répression du financement du terrorisme jouent un rôle primordial pour le maintien d'un système financier stable, le FMI se propose de mettre sur pieds un fonds multilatéral pour renforcer la capacité institutionnelle et analytique de ses pays membres en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En date du 9 décembre 2008, le Ministère des Finances a participé à une réunion de donateurs potentiels, afin de préparer le lancement d'un fonds multilatéral de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT – Anti-money laundering and combatting the financing of terrorism). Lors de cette réunion le Ministère des Finances a fait l'annonce d'une contribution de 1.250.000 euros étalée sur une période de cinq ans allant de 2010 à 2014. Il est dans l'intérêt du Luxembourg de participer au fonds multilatéral proposé. D'une part, il s'agit de souligner notre soutien aux initiatives internationales visant à développer et maintenir des centres financiers robustes et stables se basant sur une réglementation et une supervision solides. D'autre part, notre relation opérationnelle avec le FMI est centrée au tours de l'assistance technique. Une contribution au fonds AML/CFT ne ferait que renforcer cette approche. En effet, le Ministère des Finances contribue d'ores et déjà au mécanisme pour l'assistance d'urgence aux Etats victimes de catastrophes naturelles ou sortant de conflits armés ainsi qu'aux centres d'assistance technique en Afrique.

L'accord de financement du bureau de liaison du Fonds Monétaire International au Kosovo pour la période août 2006- août 2008

Depuis 2002, le Ministère des Finances contribue aux efforts de reconstruction de la communauté internationale au Kosovo. Au cours de la période 2002 – 2005 le Ministère des Finances a ainsi déboursé 1,362 millions dollars US pour financer un bureau de liaison du FMI au Kosovo. Notons que le FMI est intervenu dès la fin du conflit pour aider à stabiliser la situation macroéconomique et pour fournir de l'assistance technique afin de rétablir la capacité administrative et financière du Kosovo. Vu l'efficacité de l'assistance technique délivrée par le FMI sur le terrain, le Ministère des Finances a continué à soutenir le bureau de liaison à hauteur de 130.000 euros en 2008. La continuation du soutien du Ministère des Finances au bureau de liaison dépendra du futur statut du Kosovo ; un Kosovo indépendant membre du FMI peut directement faire appel à l'assistance technique et financière du FMI.

En date du 17 février 2008 le Kosovo a proclamé son indépendance. Le 10 juillet 2008 le Kosovo a fait sa demande officielle d'adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Le processus d'adhésion devrait aboutir à la fin 2009.

Compte tenu de ce qui précède le Ministère des Finances a décidé de prolonger son soutien au bureau de liaison. Le nouvel accord prévoit une contribution de 703.000 dollars US sur la période 2008 - 2009.



## LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Créé en 1977 pour s'attaquer à la pauvreté rurale, le FIDA constitue aujourd'hui l'une des rares organisations qui consacre la totalité de ses ressources au développement agricole des pays en développement.

L'assemblée annuelle 2008 *était fortement influencée par l'appel de la Banque mondiale au renouveau du soutien de la communauté internationale au développement agricole des pays pauvres. Selon ce rapport, la contribution de l'agriculture au PIB est jusqu'à quatre fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle d'autres secteurs.*

*Au-delà du thème d'un renouveau de l'aide internationale en faveur du développement agricole, les Gouverneurs ont mis l'accent sur les thèmes suivants:*

Nécessité de renforcer l'intégration des considérations relatives aux effets du changement climatique dans les programmes pays du FIDA. Il s'agit avant tout, de promouvoir la prise en compte des aspects environnementaux lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes pays, sub-régionaux et régionaux ; l'objectif ultime étant de mieux préparer les pays aux effets néfastes du changement climatique sur la production agricole et, partant, sur la pauvreté en milieu rural. Lors d'un séminaire sur l'avenir des petites exploitations agricoles face aux défis posés par le changement climatique les recommandations suivantes ont été émises:

- Promouvoir le développement d'assurances contre les effets du changement climatique dans le but d'assurer la pérennité des revenus agricoles.
- Coordonner les efforts d'adaptation au sein du système des Nations Unies et au-delà afin de renforcer les capacités de résistance des petites exploitations agricoles aux effets du changement climatique.
- Joindre d'autres agences internationales et groupements de producteurs afin de promouvoir la signature d'accords favorables aux petites exploitations agricoles.
- Inclure dans tous les programmes pays des mesures d'adaptation et d'atténuation.
- Elargir le cadre de l'échange des crédits d'émission de carbone aux populations rurales pauvres dans l'objectif de les rétribuer pour leurs activités de conservation des sols et de reboisement.

Notons que les Gouverneurs du FIDA ne suggèrent pas d'élever la lutte contre les effets du changement climatique au rang de priorité stratégique mais qu'il s'agit avant tout de mieux coordonner les efforts du FIDA en la matière avec d'autres agences multilatérales de développement.

Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité de l'action du FIDA en matière de développement. Le rapport de consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA avait souligné la nécessité d'élaborer un plan d'action pour améliorer la durabilité, les résultats et l'impact des projets FIDA. Les Gouverneurs se sont félicités du progrès réalisé à ce stade. En même temps ils ont rappelé au FIDA qu'au-delà des réformes internes accomplis jusqu'à présent il s'agit maintenant d'approfondir la collaboration avec le PAM et la FAO dans le cadre de l'initiative pilote Unité d'action des Nations Unies. Au demeurant, les Gouverneurs ont souligné que le FIDA doit d'avantage clarifier ses avantages comparatifs dans le domaine du développement agricole afin de renforcer son rôle dans l'architecture globale de l'aide au développement.

Examiner les risques et possibilités de l'expansion des biocarburants pour les populations rurales pauvres. Les Gouverneurs ont fait appel aux dirigeants du FIDA d'approfondir la question des potentialités et des risques relatifs à l'essor des biocarburants. En ce faisant, ils ont noté que cette source potentielle de revenus supplémentaires doit être utilisée de manière à profiter pleinement aux communautés rurales tout en garantissant le développement continu de l'agriculture vivrière. En clair, la course aux biocarburants ne doit pas mettre en péril la capacité des pays pauvres à se nourrir. Or, outre la conversion de champs nourriciers en terres à produire des biocarburants, c'est avant tout l'impact de la production des biocarburants sur les prix des produits intermédiaires qui risquent que des pays structurellement déficitaires en matière alimentaire ne puissent plus payer la facture.

Examiner l'impact de la hausse des produits de base sur la production agricole des pays à faible revenu. La hausse des prix du pétrole brut et d'autres matières premières posent la question de la capacité des petits exploitants à répercuter ses hausses sur le prix des produits agricoles. Il s'agit d'éviter à ce que les effets conjugués d'une pression à la hausse des produits de base et d'une stagnation des prix agricoles ne viennent aggraver les conditions d'existence des populations en milieu rural. Pour ce faire, les Gouverneurs ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer le pouvoir de négociation des pauvres ruraux dans la chaîne de valeur, de soutenir les mesures visant à améliorer la productivité agricole et l'accès aux marchés domestiques, régionaux et internationaux.

*Les négociations relatives à la huitième reconstitution des ressources du FIDA, la dernière en date, se sont clôturées le 19 décembre 2008 à Rome.* Les Etats membres se sont mis d'accord sur un programme triennal record de 3 milliards de dollars US. Il est estimé que ce programme de travail permettra de mobiliser un volume de 4,5 milliards de dollars US, soit un investissement global en faveur de l'agriculture et de la réduction de la pauvreté rurale d'environ 7,5 milliards sur les trois années couvertes par la reconstitution ; 2009-2011. Ce niveau de financement permettra au FIDA d'apporter une aide et d'ouvrir des perspectives économiques à plus de 50 millions de ruraux pauvres.

## HISTORIQUE DES CONTRIBUTIONS DU LUXEMBOURG AU FIDA

Reconstitution des ressources et adhésion	Année	Montant
Souscription initiale et FIDA-1	1977	320.000 DTS 400.000 USD
FIDA-2	1985	160.000 USD
FIDA-3	1988	248.275 USD
FIDA-4	1994	400.000 USD
FIDA-5	2002	384.080 EUR
FIDA-6	2003	510.000 EUR
FIDA-7	2006	650.000 EUR
FIDA-8	2008	1.580.000 EUR

Le montant des ressources supplémentaires requises pour atteindre cet objectif, y compris le budget administratif, le MFDP (Mécanisme de financement du développement des programmes) et la part prise en charge par le FIDA au titre de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) s'élève à 626 millions de dollars US, ce qui porte le montant total des ressources requises à 3,626 milliards d'USD.

Le montant des rentrées de prêts, des annulations de prêts et du produit des placements devrait s'élever à 1,745 milliards de dollars US. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA maintiendra les ressources disponibles au titre du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à un niveau maximal de sept ans de rentrées de fonds. Un tel plafond des ressources du PEA dégagera un pouvoir d'engagement supplémentaire de 681 millions d'USD, ce qui établira le besoin de financement à 1,2 milliards de dollars US.

Les Etats membres, dont le Luxembourg, se sont accordés pour apporter des contributions à hauteur de 1.2 milliards de dollars US pour financer le programme de travail prévu pour la période couverte par la huitième reconstitution. *Notons que le Ministère des Finances a annoncé un triplement de sa contribution à la huitième reconstitution des ressources financières du FIDA. La contribution du Luxembourg passera de 800.000 dollars US (FIDA 7) à 2,4 millions de dollars US (FIDA 8).* Les raisons qui se trouvent à la base de cette décision sont les suivantes :

- La crise alimentaire nécessite un réengagement de la communauté internationale en faveur de la production agricole dans les pays en développement.
- Le rapport 2008 sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, consacré



à l'agriculture, constate que depuis une décennie les investissements dans l'agriculture ne cessent de baisser alors que la contribution de l'agriculture au PIB est jusqu'à quatre fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle d'autres secteurs.

- Au-delà de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire il s'agit de développer des stratégies de moyen à long terme pour soutenir un développement durable de l'agriculture et de la productivité agricole dans les pays en développement.
- Le FIDA est particulièrement bien placé, par son mandat, à jouer ce rôle. Il s'agit de la seule institution financière internationale entièrement consacrée au développement de l'agriculture dans les pays en développement.
- Le FIDA s'est engagé avec grand succès sur la voie de la réforme organisationnelle et opérationnelle depuis la septième reconstitution de ses ressources financières. Presque tous les objectifs du plan d'action pour améliorer son efficacité en matière de développement ont été réalisés. Certes des efforts supplémentaires sont encore à faire en ce qui concerne inter alia la gestion des ressources humaines. Mais, le FIDA est toutefois sur la bonne voie pour combler ces déficits et l'introduction du nouveau modèle opérationnel laisse présager une efficacité accrue de son programme d'aides. Par ailleurs, les premiers résultats sur la performance du FIDA corroborent cet avis positif.
- Depuis le milieu des années 90, l'aide bilatérale au secteur agricole n'a cessé de diminuer pour atteindre 2,3% de l'aide totale bilatérale des pays du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) en 2006. Ce désengagement est avant tout lié à la complexité de l'aide au développement agricole et rural. Cette évolution fut accompagnée par une concentration sur quelques sous-secteurs dont notamment les infrastructures jugées mieux gérables. Notons que l'aide au développement agricole du Luxembourg a également suivi ces tendances générales.
- A court terme un retournement de ces tendances ne peut s'opérer qu'à travers le conduit multilatéral. Il est en effet hors question de remanier les programmes bilatéraux en phase d'achèvement et/ou de modifier les stratégies sectorielles de l'APD luxembourgeoise à court terme. De tels revirements nécessiteraient une analyse approfondie de la politique luxembourgeoise en matière d'aide au développement.
- Une relance de notre engagement dans le secteur agricole par le biais du FIDA permettrait également de jeter les bases pour un partenariat stratégique entre le Luxembourg et le FIDA, si souhaité.

Les bailleurs de fonds ont décidé que, pour améliorer son efficacité en matière de développement, le FIDA mettra en œuvre diverses mesures au cours de la période couverte par la huitième reconstitution. Afin de permettre aux Etats membres de juger des progrès par rapport aux mesures arrêtées les participants à la consultation ont décidé de procéder à un examen mi-parcours du FIDA 8.

Au-delà de sa participation aux reconstitutions des ressources financières du FIDA, le Ministère des Finances complète, le cas échéant, son action en faveur du développement économique et social des zones rurales par des projets en cofinancement et des contributions financières au titre de la participation du FIDA à l'initiative PPTe.

En date du 13 décembre 2006, le Ministère des Finances a signé un nouvel accord de partenariat avec le FIDA dont l'objectif est de soutenir la *Facilité financière de promotion de transferts de fonds innovants de la part de migrants*, rebaptisée depuis lors « Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds » (MFEF). L'initiative vise à améliorer les services financiers permettant aux travailleurs migrants de transférer des fonds à leurs familles restées au pays d'origine. Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds utilise un processus compétitif qui, sur base d'appels à propositions, sélectionne des projets innovants en matière de transferts de fonds de la part de migrants. Le mécanisme de financement soutient également des projets qui encouragent la création de partenariats stratégiques entre les institutions financières officielles et d'autres institutions ayant une expérience dans l'envoi de fonds.

L'accord de partenariat permet de consolider les efforts du Ministère des Finances en matière de microfinance en soutenant une approche coordonnée entre les acteurs internationaux concernés. Ce dernier point souligne aussi l'importance qu'attribue le Ministère des Finances aux efforts consacrés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Finalement, l'accord de partenariat stipule que les ressources financières mises à disposition par le Ministère des Finances sont majoritairement utilisées au profit de projets dans nos pays cibles africains

à savoir : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Cap-Vert. En ce faisant l'action du Ministère des Finances s'inscrit résolument dans la stratégie de coopération au développement du Ministère des Affaires Etrangères et affirme de nouveau son soutien au continent africain. En date du 8 octobre 2008, le Ministère des Finances a prolongé l'accord de financement de trois ans et à renforcer son soutien au MFEF par une contribution supplémentaire de 350.000 euros.

#### LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD-EBRD)

En 2008 le Ministère des Finances a mis à la disposition de la BERD un montant total de 2 millions d'euros pour des programmes d'assistance technique et des fonds multilatéraux.

L'assistance technique améliore la préparation et la réalisation des projets d'investissement de la BERD et fournit des services consultatifs aux clients des secteurs public et privé. Elle accroît l'incidence des projets de la BERD sur le processus de transition en appuyant les changements structurels et institutionnels, et soutient les réformes juridiques et réglementaires, le développement des institutions, la gestion des entreprises et la formation. L'assistance technique est importante pour la Banque puisqu'elle permet de préparer soigneusement les investissements et se traduit, en général, par des investissements plus efficaces et, en particulier, par des possibilités d'investissement dans des contextes plus à risque.

En 2008 le Ministère des Finances a contribué aux fonds spéciaux suivants :

##### I. Contribution à des programmes d'assistance technique

###### A. *Early Transition Countries Fund (ETC Fund)*

Le Ministère des Finances a versé en 2008 un montant de 200.000 euros au fonds d'aide aux pays en début de transition, portant ainsi l'engagement total luxembourgeois en faveur de cette initiative à 800.000 euros. Le Luxembourg est l'un des 12 donateurs de ce fonds, qui a été établi en 2004 et qui est rattaché à l'exécution du programme de la BERD dans les pays les plus pauvres où elle effectue des opérations (Mongolie, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Tadjikistan, République kirghize et Ouzbékistan). Ce fonds est le premier établi par la BERD à être classé à titre d'aide publique au développement par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'initiative de la BERD est conçue spécifiquement pour stimuler l'activité économique, selon une approche optimisée pour financer un plus grand nombre de petits projets gérés selon des principes de marché, qui peut contribuer à instaurer des conditions d'emploi de prospérité durable. Depuis 2004, le financement total mobilisé auprès de donateurs pour l'initiative ETC a atteint 61 millions d'euros.

###### B. *Western Balkans Fund*

Le Ministère des Finances a versé en 2008 un montant de 180.285 euros au Fonds d'assistance multilatérale en faveur des Balkans de l'Ouest, portant ainsi la contribution luxembourgeoise totale à 500.000 euros.

Le Fonds, soutenu par 16 pays, y compris la Hongrie, la Pologne, la République Slovaque, la République Tchèque et la Slovénie, est conçu pour stimuler l'investissement dans les entreprises privées, le développement des infrastructures et la coopération régionale en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie et au Monténégro.

Le Fonds a pour objectifs de développer l'entreprise et l'entrepreneuriat de proximité dans la région, tout en contribuant simultanément à la reconstruction de l'après conflit et au renforcement du secteur bancaire local ; à mesure qu'il se développera, d'autres initiatives de cofinancement devraient lui permettre de s'étendre à la fois en volume et en couverture géographique.





### C. Sustainable Energy Initiative (SEI)

En 2008, le Ministère des Finances a participé à l'initiative « Energie Durable » de la BERD par une contribution de 100.000 euros, venant s'ajouter aux 150.000 euros de l'année précédente.

L'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable sont au cœur de la récente politique de la BERD dans le domaine de l'énergie. Approuvée en juillet 2006, elle engage au total 1,5 milliard d'euros en faveur de projets dans l'énergie pour la période 2006-2008, soit une augmentation de près de 50% par rapport à la période précédente. L'initiative de la BERD en matière d'efficacité énergétique vise (1) à accroître la sécurité d'approvisionnement; (2) à améliorer la compétitivité; (3) à économiser des ressources en capital limitées; et (4) à améliorer la situation de l'environnement.

La contribution luxembourgeoise à la SEI est une aide liée ; des consultants luxembourgeois peuvent donc être pris en charge par ce mécanisme. En 2008, une partie de la contribution luxembourgeoise a été allouée à un projet de biomasse en Bulgarie.

### D. Fonds luxembourgeois de coopération technique

Ce fonds vise principalement à fournir un financement permettant d'embaucher de façon non exclusive des experts-conseils luxembourgeois pour les projets de la BERD dans des domaines variés dans les pays où la Banque effectue des opérations. Le Luxembourg y a versé 19 millions d'euros depuis 1991 à des fins de coopération technique.

En 2008 la contribution luxembourgeoise a couvert des prestations de soutien technique en faveur du développement du secteur financier, de la gouvernance et du cadre réglementaire au Belarus (« Belarus Bank for Small Business », 200.000 euros), en Croatie (« Zagreb Stock Exchange », 245.000 euros), en Géorgie (« Georgia Mortgage Law Reform », 100.000 euros) et au Tadjikistan (« Tadjikistan Access Bank », 100.000 euros).

### E. Programme TAM/BAS

En 2008 le Ministère des Finances a accepté de fournir 780.000 euros au programme TAM (Turn Around Management) / BAS (Business Advisory Services) mis sur pied par la BERD en 1993.

Le programme TAM/BAS est complémentaire aux activités d'investissement de la BERD. Il vise à améliorer la gestion des entreprises, leur performance et leur gouvernance en mettant à leur disposition des consultants expérimentés (souvent d'anciens dirigeants de haut niveau d'entreprises occidentales) qui vont aider les entreprises locales à résoudre les divers problèmes qu'elles pourraient rencontrer, tels que la planification des activités, la recherche marketing, la comptabilité et les études de réduction des coûts, le développement de produits, les plans marketing, les solutions informatiques et le développement stratégique (notamment la restructuration des entreprises, leur réorganisation et leur gestion).

Ce programme contribue également à soutenir l'emploi et à créer de nouveaux projets qui feront l'objet d'un financement extérieur. Depuis 1993, plus de 6 500 entreprises dans tous les pays d'opération ont bénéficié du programme TAM-BAS. La nouvelle stratégie définie en 2008 prévoit un soutien accru (notamment par la formation) aux micro-, petites et moyennes entreprises, en particulier dans les régions rurales. Ceci devrait se révéler particulièrement utile pour répondre au problème de la fuite des cerveaux ou de la perte d'entrepreneurs talentueux qui préfèrent émigrer.

La contribution luxembourgeoise en 2008 a couvert des missions menées par des experts luxembourgeois en Albanie, Croatie, Mongolie et au Tadjikistan.

## II. Contribution aux Fonds multilatéraux dits « nucléaires » (Nuclear Decommissioning Funds)

### A. Réfection du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)

Ce fonds vise principalement à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du

réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl. Le coût total estimatif de ce projet de dix ans s'élève approximativement à 1,1 milliard de dollars américains, dont 716 millions de dollars américains ont déjà été souscrits. Le Luxembourg s'est engagé à souscrire 2,5 millions d'euros.

Le sarcophage, construit à la hâte et dans des conditions périlleuses suite à l'accident nucléaire en 1986, avait en effet commencé à présenter des signes de vieillissement importants il y a quelques années, et le danger d'une nouvelle contamination était devenu imminent. La BERD, en raison de sa compétence régionale et de son expérience en matière de sécurité nucléaire, s'est vu attribuer le rôle de gestionnaire du fonds, ainsi que de coordinateur des travaux à entreprendre.

### B. Mise hors service de la centrale nucléaire de Ignalina (Lituanie)

Sous la pression de l'Union européenne, la Lituanie a été amenée à s'engager pour la fermeture de sa centrale nucléaire d'Ignalina, une centrale de type RBMK (« Tchernobyl ») considérée comme très dangereuse au point de vue risque de contamination radioactive. Suite à une visite du Premier Ministre en Lituanie en avril 2001, la décision a été prise que le Luxembourg rejoindrait d'autres pays et la Commission Européenne dans le financement d'un programme de mise hors service de cette centrale : le programme comporte non seulement une contribution aux frais de démantèlement des installations proprement dites, mais encore une assistance pour le traitement du combustible radioactif, la modernisation d'unités de génération électrique non-nucléaires, ainsi que l'introduction de mesures de conservation énergétique.

L'engagement du Luxembourg se chiffre à 1,5 millions euros sur une période de 8 ans (2001-08). Les contributions de pays donateurs sont rassemblées au sein d'un fonds fiduciaire (« Ignalina International Decommissioning Support Fund »-IIDSF) maintenu auprès de la BERD, qui en vertu de son expérience en matière de sécurité nucléaire a reçu le mandat de mettre en œuvre le programme.

## LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) ET LA FACILITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT (FEMIP)

La déclaration de Barcelone, adoptée le 28 novembre 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, a instauré le Partenariat euro-méditerranéen. Le « processus de Barcelone » est né. Il s'agit d'une initiative commune aux partenaires réunis à Barcelone – les 15 membres de l'UE et 9 partenaires méditerranéens (Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie) - pour créer des liens durables dans tous les domaines d'intérêt commun : Questions économiques et financières, questions sociales, culturelles et humanitaires. Afin de revitaliser le processus de Barcelone, les Ministres des finances des 27 pays de l'Union et des partenaires méditerranéens (PPM) ont inauguré le 18 octobre 2002 à Barcelone la nouvelle « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement.

Depuis sa création en 2002, la FEMIP est devenue un instrument de référence du partenariat économique et financier entre l'Europe et la Méditerranée. Entre 2002 et 2007, la FEMIP a investi plus de 7,3 milliards euros dans les 9 pays partenaires méditerranéens. Ce qui a permis de financer 105 projets d'investissement avec un soutien accru pour le secteur privé qui représente actuellement 40% du total investi.

En 2008, les 27 pays de l'Union et les 9 pays partenaires méditerranéens se sont réunis au Luxembourg pour :

- donner suite aux conclusions du 1<sup>er</sup> sommet de l'Union pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, fixer le cadre stratégique de la FEMIP et son évolution dans le contexte de la politique européenne de voisinage,
- débattre de la situation économique générale de la région euro-méditerranéenne dans le contexte de la crise des prix des denrées alimentaires et énergétiques,
- passer en revue l'activité de la FEMIP en 2007 et les premiers résultats pour l'exercice 2008,
- approuver le plan d'activité à trois ans de la FEMIP 2008-2010.



Cette réunion conjointe du Conseil Ecofin et de la FEMIP a salué le rôle important que joue la FEMIP d'ores et déjà dans trois des six initiatives identifiées par la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée : la dépollution de la Méditerranée, les autoroutes de la mer et le plan solaire méditerranéen. Les Ministres ont accueilli favorablement le plan opérationnel 2008-2010 qui permettra d'intensifier les investissements dans les pays partenaires.

Le renforcement de la FEMIP a également conduit à la création d'un fonds fiduciaire destiné à fournir une assistance technique dans le but de promouvoir le développement du secteur privé et de contribuer à l'identification de projets relevant de certains secteurs prioritaires. Le Luxembourg participe à ce fonds fiduciaire par une contribution financière de l'ordre de 1 million euros. Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a été mis en place fin 2004. Ses opérations s'articulent autour de deux guichets: le guichet « assistance technique » et le guichet « soutien au secteur privé » à travers des prises de participation dans le secteur privé (capital-investissement).

#### LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

Il revient au Ministère du Trésor et du Budget de représenter le Luxembourg au sein du Conseil d'Administration de cette banque de développement qui a son siège social à Paris.

#### Objectifs

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument de la politique de solidarité en Europe. Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen. La CEB contribue ainsi directement à promouvoir la cohésion sociale en Europe.

#### Le Conseil de l'Europe et la CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris. Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie. Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres. La CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe, alors dénommée "Fonds de Rétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, la CEB compte 40 États membres. Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

#### Activités

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales. Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques". En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de

l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

#### Ressources financières

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions. Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque disposait au 31 décembre 2007 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est tel que la Banque a pu verser, depuis sa création, 26,6 milliards d'euros de prêts.

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

D'après des premières estimations provisoires effectuées début 2009, le volume des 39 programmes et projets approuvés en 2008 devrait s'établir à 1.861 millions d'euros. Quant aux décaissements, ils atteindraient 1.505 millions d'euros en 2008. Ces montants provisoires ne seront confirmés définitivement qu'en mars 2009, une fois les comptes approuvés par le Conseil d'Administration.

#### LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1966, la Banque asiatique de développement (BASD) est une institution financière multilatérale pour le développement dont l'objectif est de soutenir le développement économique et social des pays d'Asie et du Pacifique en fournissant des prêts, des dons et de l'assistance technique. La BASD est détenue par 67 États membres, dont 48 de la région et 19 de pays extérieurs. Le Luxembourg est devenu membre de la Banque asiatique de Développement en 2003.

L'année 2008 a été marquée par deux événements majeurs : la 9<sup>ème</sup> reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement et l'approbation d'un nouveau cadre stratégique à long terme : la stratégie 2020.

#### Le Fonds asiatique de développement

Le Fonds asiatique de développement constitue le guichet concessionnel de la Banque asiatique de développement. Le FAD, guichet concessionnel de la Banque asiatique de développement, fournit des ressources financières à taux réduits aux pays les plus démunis de sa zone opérationnelle. Il s'agit d'une importante source de financement au développement pour les pays pauvres de l'Asie. Hormis les prêts à taux réduits, une part croissante de l'assistance est fournie sous forme de dons. En raison de ce haut degré de concessionnalité il doit être procédé à des reconstitutions périodiques des avoirs du FAD par les États membres, dont le Luxembourg.



Lors des négociations sur la 9<sup>ème</sup> reconstitution des ressources du FAD, conclues en mai 2008 à Madrid, les donateurs se sont accordés sur une enveloppe financière totale de 11,3 milliards de dollars, dont 4,6 milliards par les 30 donateurs; le solde étant couvert par des ressources internes de la BASD et des contributions additionnelles. Les

ressources à disposition du FAD progressent ainsi de 60%. La participation du Luxembourg progresse de 29% en terme nominal en dollars US. Le détail de ces évolutions est retracé dans le tableau suivant :

#### RÉCAPITULATIF ADF IX ET ADF X

(millions de dollars US)	ADF X	ADF IX	Variation en %
Contributions de base des donateurs	4.184.674.952	3.139.486.429	33%
Déficit structurel	420.583.681	60.513.571	595%
Base pour le partage des contributions (niveau-cible décidé par les donateurs)	4.605.258.633	3.200.000.000	44%
Refinancement des dons (only ADF IX)	not applicable	162.860.859	
Contributions supplémentaires/additionnelles	5.972.298	44.647.185	-87%
Contributions totales	4.190.647.250	3.346.994.473	25%
Ressources internes	7.092.061.770	3.688.000.000	92%
Déficit structurel	420.583.681	60.513.571	595%
Total des ressources disponibles	11.282.709.020	7.034.994.473	60%
Contribution du Luxembourg	4.605.259	3.562.861	29%
Contribution de base	4.605.259	3.200.000	44%
Contribution supplémentaire	0	200.000	
Refinancement des dons	0	162.861	
Contribution totale du Luxembourg en euros	2.925.819	3.127.193	6,9%

Le 9<sup>ème</sup> FAD couvre la période 2009-2012.

La position du Luxembourg est issue des considérations suivantes :

- La région de l'Asie et du Pacifique affiche des résultats encourageants dans son progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce bilan général reste toutefois mitigé et dans les pays récipiendaires du Fonds asiatique de développement plus de 100 millions d'hommes et de femmes continuent à vivre dans des conditions de pauvreté extrême. C'est pourquoi le Luxembourg a soutenu le scénario haut de reconstitution prévoyant une augmentation de 50% de l'enveloppe financière du FAD X par rapport au FAD IX.
- La Banque asiatique de développement traverse une phase de consolidation et de réorientation stratégique. Les progrès réalisés par la Banque asiatique de développement en matière de réformes internes (en particulier la gestion des ressources humaines) et d'efficacité opérationnelle sur le terrain, mesuré par l'impact de son action sur la pauvreté des pays bénéficiaires, sont encourageants mais restent en deçà des résultats escomptés. Par conséquent, le Luxembourg a jugé qu'il est pour le moins prématuré d'ajuster sa quote-part contributive vers le haut. Le cas échéant, sa contribution au FAD sera complétée par le cofinancement de projets spécifiques.

Pour réaliser le mandat du Fonds, les donateurs au FAD X ont souligné :

- la nécessité de promouvoir une croissance inclusive et soutenable en terme environnemental,
- l'importance de l'intégration régionale qui joue un rôle prépondérant dans le développement du potentiel économique par, notamment, le biais d'un désenclavement structurel, réglementaire et légale des sous-régions défavorisées,

- le besoin de mettre l'accent sur les priorités sectorielles suivantes : Infrastructure, environnement, coopération et intégration régionales, développement du secteur financier et éducation.
- l'importance d'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des Etats fragiles (weakly performing countries),
- le rôle de la bonne gouvernance en faveur d'un développement économique et social équilibré,
- l'appui aux capacités institutionnelles et administratives des pays en développement,
- l'importance d'une harmonisation plus accrue avec d'autres acteurs.

Concernant l'efficacité opérationnelle de ses programmes, les donateurs ont approuvé l'introduction du rapport sur le développement de l'efficacité censé mesurer l'impact des programmes et projets de la BASD en termes de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, ils ont fait appel aux instances dirigeantes de la BASD de compléter la réforme de la gestion des ressources humaines le plus vite possible. L'efficacité opérationnelle et organisationnelle de la BASD sera à l'ordre de jour de la revue à mi-parcours de la mise en Suvre du 9<sup>ème</sup> FAD, prévue pour fin 2010.

#### La Stratégie 2020

En date du 7 avril 2008, le conseil d'administration de la BASD a approuvé le nouveau cadre stratégique à long terme qui couvrira la période s'étalant de 2008 à 2020. Ce cadre servira de document de planification pour l'ensemble de la BASD et donnera à cette dernière un rôle novateur qui lui permettra de mieux bâtir l'avenir de la région. La stratégie identifie trois priorités de développement: la croissance économique inclusive, la croissance écologiquement viable et l'intégration régionale. Elle définit



cinq secteurs clés d'intervention: l'infrastructure, l'environnement, l'intégration et la coopération régionale, le développement du secteur financier et l'éducation. L'agriculture et la santé ne seront plus considérées comme secteurs clés mais continueront à bénéficier du soutien de la banque à concurrence de 20% du total des opérations. Le développement du secteur privé jouera un rôle plus important dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, avec comme objectif principal de faire transiter 50% des opérations de la BASD par ce secteur. Il ne s'agit pas nécessairement d'opérations dont le bénéficiaire directe serait une entreprise privée mais de toute opération ayant un impact positif sur le développement du secteur privé.

La mise en œuvre de la stratégie 2020 devrait s'accompagner d'importantes réformes institutionnelles, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de procédures administratives, dont le but ultime est l'accroissement de l'efficacité institutionnelle. Et, l'introduction d'un cadre de mesure des résultats est censée garantir une mise en œuvre efficace de la stratégie 2020. Ce cadre de résultats permettra au Conseil d'administration de suivre, entre autres, les progrès réalisés par la BASD dans la mise en œuvre de ses objectifs de développement qui se trouvent au cœur du nouveau cadre stratégique. Il s'agit également d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles.

Le Ministère des Finances considère qu'une intégration plus poussée du secteur privé dans la stratégie de développement peut s'avérer bénéfique en termes de durabilité de l'impact des projets et programmes mis en œuvre par la BASD. L'essor social, économique et politique de la région de l'Asie et du Pacifique est intimement lié au succès de son secteur privé. Bref, une réduction durable de la pauvreté passe par la croissance économique. Ceci étant dit, il s'agit de veiller à ce que cette croissance sera aussi inclusive que possible, permettant aux pauvres de participer activement au développement économique et d'en être les premiers bénéficiaires. La stratégie 2020 constitue une réponse pragmatique à la question « Quelles approches : pro croissance ou pro pauvres ? ». Elle prône le développement du secteur privé et l'infrastructure sans nier le rôle des politiques sociales dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement du capital humain.





#### Le Fonds pour le Développement du secteur financier

La convention de financement signée en 2006 entre le Ministère des Finances et la BASD est à l'origine du Fonds pour le Développement du Secteur Financier. L'objectif de ce fonds est de financer des projets promouvant le développement du secteur financier, en particulier en renforçant l'intégration des marchés régionaux, en améliorant les cadres légaux et réglementaires, en modernisant l'industrie financière locale et en améliorant l'accès aux services financiers pour les pauvres. Le Luxembourg s'est engagé pour une contribution initiale de 1,5 millions dollars US, répartie en paiements annuels sur trois ans. A l'heure actuelle la contribution totale du Luxembourg se chiffre à 2,286 millions de dollars US.

L'initiative du Ministère des Finances en faveur du secteur financier est pertinente dans l'ensemble des opérations de la Banque, où ce secteur figure parmi les engagements prioritaires. En effet la stratégie 2020 vient d'identifier le développement du secteur financier comme l'une de ses priorités stratégiques. Etant donné que la convention de financement est venue à terme fin 2008, le Ministère a engagé des pourparlers avec la BASD en vue d'élargir l'étendu du partenariat existant à d'autres donateurs et de faire de cet instrument une facilité multilatérale permettant une mise en œuvre concrète du volet secteur financier de la stratégie 2020.

Au demeurant notons que les projets suivants ont été financés par les contributions luxembourgeoises:

Mongolie	Assistance technique pour le renforcement du système de sécurité sociale	2006	500.000
Vietnam	Assistance technique pour préparer un projet de réforme du secteur des entreprises étatiques	2007	500.000
Cambodge	Assistance technique pour la mise en œuvre du deuxième programme du secteur financier	2007	450.000
Indonésie	Assistance technique pour renforcer le cadre réglementaire et de gouvernance en relation avec un programme de développement du marché des capitaux	2008	500.000
<b>TOTAL :</b>			<b>1.950.000</b>

#### L'initiative sur le Marché du Carbone

La BASD a lancé l'Initiative sur le Marché du Carbone afin de promouvoir les investissements dans les énergies propres. Cette initiative se base sur trois piliers:

1. le Fonds Asie-Pacifique pour le Carbone;
2. une facilité d'assistance technique;
3. une facilité de marketing pour les crédits de carbone.

Le Luxembourg participe aux deux premiers piliers.

En 2007, le Luxembourg s'est engagé à contribuer 500.000 euros à la facilité d'assistance technique. Ensemble avec l'Autriche, la Finlande, l'Espagne et la Suisse, le Luxembourg finance l'identification de projets susceptibles de générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), la mise en place technique de ces projets ainsi que leur suivi.

Cette assistance se situe en droite ligne de la participation en tant que membre fondateur par le Ministère de l'Environnement au Fonds Asie-Pacifique pour le Carbone. En 2007, le Luxembourg a investi 15 millions dollars US dans ce fonds qui lui permettront l'acquisition d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) dans le but d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Ainsi le Luxembourg fait partie des pionniers à la BASD en ce qui concerne la promotion des énergies propres et la réduction des émissions, domaines qui feront partie des nouveaux objectifs prioritaires de la Banque.

En 2008, la Banque a lancé une nouvelle initiative intitulée « Future Carbon Fund ». A l'instar de l'initiative « Carbon market », il s'agit de générer des investissements dans des projets d'énergie propre dans la région Asie-Pacifique. Alors que l'initiative sur le Marché du Carbone se base sur le protocole de Kyoto, cette nouvelle initiative vise à garantir la continuité des investissements dans des projets de réductions des émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2012. Le comité Kyoto, sous l'égide du Ministère de l'Environnement, est actuellement en train d'évaluer l'opportunité pour le Luxembourg de participer à cette nouvelle initiative.

#### LA COOPERATION UE-ASIE DANS LE CADRE DE L'ASEM

Le dialogue Asie-Europe ou ASEM (Asia Europe Meeting) est un forum interrégional qui regroupe d'une part les 27 Etats Membres de l'Union européenne et la Commission, et d'autre part, les 13 membres de l'ASEAN ainsi que la Chine, le Japon, la Corée du Sud, la Mongolie, l'Inde et le Pakistan.

Depuis le premier sommet à Bangkok en 1996, les relations entre l'Europe et l'Asie se sont rapidement développées dans le contexte de l'ASEM. L'ASEM fonctionne sur la base de trois principes essentiels : caractère informel, réseaux, flexibilité, offrant ainsi un cadre unique pour l'élaboration d'un socle commun et la recherche de consensus sur les questions d'actualité prioritaires, à commencer par l'agenda politique international. L'ASEM permet à l'Europe et à l'Asie de combiner leurs poids respectifs au service de la gouvernance mondiale, tirant ainsi le plus grand bénéfice d'une relation de région à région qui est incontestablement une des plus dynamiques dans le monde aujourd'hui.

C'est dans ce cadre et pour la huitième reprise depuis 1997, que les Ministres des Finances/de l'Économie se sont réunis en juin 2008 sur l'île de Jeju en Corée du Sud pour des discussions portant sur l'intégration économique au niveau de l'UE et de l'Asie, le financement des infrastructures et les mesures du marché visant à lutter contre les changements climatiques. Les ministres ont aussi à l'occasion abordé l'envolée des prix du pétrole.



DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES EN FAVEUR D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dépenses 2008 en euros	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes			
	Institution / Programme	Montant versé	Aide Publique au Développement	Aide Publique
<b>Fonds monétaire international</b>		<b>1.000.000,00</b>		
Fonds du FMI pour les crédits d'urgence octroyés en cas de catastrophe naturelle et/ou aux pays sortants de conflits armés	789.327,07	789.327,07		
Bureau de liaison au Kosovo	130.672,93			130.672,93
AFRITAC	80.000,00	80.000,00		
<b>Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Groupe Banque mondiale)</b>		<b>5.742.000,00</b>		
Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)	1.742.000,00	1.306.500,00		435.500,00
Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR/CIP-BIOVERSITY)	455.000,00	455.000,00		
Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)	200.000,00	200.000,00		
Global Development Network (GDN)	89.305,52	89.305,52		
Development Gateway Foundation (DGF)	200.000,00	200.000,00		
IFC Framework Agreement 2009	725.792,32	725.792,32		
Société Financière Internationale dont:	1.100.000,00	1.100.000,00		
Global Corporate Governance	200.000,00			
Service-Conseil	200.000,00			
SBI	250.000,00			
PEP Africa core funding	100.000,00			
TATF	350.000,00			
SFI Secondment	90.138,68			90.138,68
UN-ODC	100.000,00	100.000,00		
UN-ODC IBRD	100.000,00	100.000,00		
Luxflag/Microfinance ATTF	45.000,00	45.000,00		
Accord-cadre BIRD – Poverty Reduction Partnership	894.763,48	894.763,48		
<b>Association internationale de développement (AID-IDA Groupe Banque mondiale)</b>		<b>5.800.000,00</b>		
Reconstitution des ressources	5.800.000,00	5.800.000,00		
<b>Banque asiatique de développement</b>		<b>1.000.000,00</b>		
TA Kyoto	500.000,00	500.000,00		
Channel Finance Agreement	500.000,00	500.000,00		
<b>Fonds asiatique de développement (Groupe BASD)</b>		<b>410.273,00</b>		
Reconstitution des ressources	410.273,00	410.273,00		
<b>Fonds international de développement agricole (FIDA)</b>		<b>727.500,00</b>		
Reconstitution des ressources	227.500,00	227.500,00		
Remittances project	353.052,00	353.052,00		
Projet Oudomxai – LAO 412	146.948,00	146.948,00		
<b>Banque européenne d'investissement</b>		<b>1.500.000,00</b>		
Facilité d'investissement voisinage	150.000,00	150.000,00		
Microfinance MOU	1.350.000,00	1.350.000,00		
<b>Banque européenne pour la reconstruction et le développement</b>		<b>2.135.000,00</b>		
Capital	135.000,00	135.000,00		
TC Fund	1.812.500,00	1.812.500,00		
Ignalina TF	187.500,00			187.500,00
ATTF	1.000.000,00	1.000.000,00		
<b>Total</b>	<b>19.314.773,00</b>			

# ADRESSES UTILES

## I. COORDONNÉES DES MISSIONS ET BUREAUX LUXEMBOURGEOIS À L'ÉTRANGER QUI INTERVIENNENT DANS LA GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi  
Bureau de la Coopération au Développement  
Pacific Place – Suite 1403  
83B Ly Thuong Kiet  
Hoan Kiem  
Hanoi - Vietnam  
tél. : +84-43-946 14 14  
fax : +84-43-946 14 15  
courriel : secretariat.hanoi@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Vietnam et le Laos.  
Son responsable est M. Marc FRANCK.*

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar  
Bureau de la Coopération au Développement / Cité des Jeunes Cadres Lébous  
Zone Toundouf Riya  
Lot n°43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
tél. : +221 33 869 59 59 / -61 / -62 / -63  
fax : +221 33 869 59 60  
courriel : secretariat.dakar@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.  
Son responsable est M. Jacques FLIES.*

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia  
Bureau de la Coopération au Développement  
C.P. 163  
Plateau  
Praia – Cap Vert  
tél. : +238 2 61 95 62  
fax : +238 2 61 95 63  
courriel : secretariat.praia@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Cap Vert.  
Son responsable est M. Thierry LIPPERT.*

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou  
Bureau de la Coopération au Développement  
937 Avenue Kwamé N'krumah  
B.P. 1609 CMS - Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
tél. : +226 50 30 13 38 / -39  
fax : +226 50 30 15 09  
courriel : secretariat.ouagadougou@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger.  
Son responsable est M. Roland REILAND.*

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua  
Bureau de la Coopération au Développement  
Calle Amaya Salamanca, Bolonia  
Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Managua – Nicaragua  
tél. : +505 2 268 1881  
fax : +505 2 266 7965  
courriel : rene.lauer@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Nicaragua et le Salvador.  
Son responsable est M. René LAUER.*

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina  
14, Metush Krasniqi  
10 000 Pristina – Dragodan  
Kosovo  
tél. / fax: +381 (0) 38 226 787  
courriel : pierre.weber@mae.etat.lu

*Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Kosovo et – si besoin est –  
la Serbie et le Monténégro. Son responsable est M. Pierre WEBER.*

## II. AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, LUX-DEVELOPMENT S.A.

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
tél. : +352 29 58 58 1  
fax : +352 29 58 58 200  
courriel : ask@lux-development.lu  
page d'accueil : www.lux-development.lu

## III. CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DÉVELOPPEMENT

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
page d'accueil : www.cercle.lu

secrétariat : M. Mike MATHIAS  
tél. : +352 26 02 09 11  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : info@cercle.lu

bureau d'assistance technique (BAT) :  
MM. Nelson BINDARIYE (conseiller) et Dennis YAUN (assistant)  
tél. : +352 26 02 09 22  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : bat@cercle.lu

## IV. CENTRES DE DOCUMENTATION AU LUXEMBOURG SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT :

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)  
55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
tél. : +352 40 04 27-1 / -31  
fax : +352 40 04 27-27  
courriel : education@astm.lu  
page d'accueil : www.astm.lu

Maison de la Microfinance  
21, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
tél. : +352 45 68 68-1  
fax : +352 45 68 68 68  
courriel : adainfo@microfinance.lu  
page d'accueil : http://www.microfinance.lu

# DIRECTION DE LA COOPÉRATION ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



6, rue de la Congrégation \_ L-1352 Luxembourg \_ Tél. : +352 247 82478 \_ Fax : +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la Coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

Direction			
Directeur	Marc BICHLER	Conseiller de Légation 1 <sup>e</sup> classe	(+352) 247 82364
Directeur adjoint	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351
Service « Administration et Finances »			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Service financier	Alex RIECHERT	Chef de bureau adjoint	(+352) 247 82440
	Marc PADJAN	Commis adjoint	(+352) 247 82425
Ressources humaines	Charles SCHMIT	Inspecteur principal	(+352) 247 82338
Appui aux programmes			
Courrier et archives	Malou FELTEN	Employée	(+352) 247 82458
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier principal	(+352) 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	(+352) 247 82322
Service « Programmes »			
Coordination	Manuel TONNAR	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 82361
Coopération bilatérale			
Afrique			
Desk – Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	(+352) 247 82453
Bureau Ouagadougou	Roland REILAND	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+226) 503 013 37
	Alexandra PESCH	Agent de la coopération	(+226) 503 013 38
Desk – Mali, Sénégal	Anne SCHINTGEN	Employée	(+352) 247 82323
Bureau Dakar	Jacques FLIES	Secrétaire de Légation 1 <sup>er</sup> e.r., Chef du bureau	(+221) 33 869 5962
	Hamadou KONATE	Consultant (Afrique de l'Ouest)	(+221) 33 869 5961
Desk – Cap Vert	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Bureau Praia	Thierry LIPPERT	Chargé de programme, Chef du bureau	(+238) 261 95 62
	Céleste MONTEIRO	Agent de la coopération	(+238) 261 95 62
	Marc THEIN	Agent de la coopération	(+238) 261 95 62
Amérique latine			
Desk	Elisabeth THIOLÉRON	Chargé de programme	(+352) 247 82428
Bureau Managua	René LAUER	Attaché de Gouvernement, Chef du bureau	(+505) 2268 1881
	Marie-Anne MARX	Agent de la coopération	(+505) 2268 1881
Asie			
Desk	Claude JENTGEN	Chargé de programme	(+352) 247 82354
Bureau Hanoi	Marc FRANCK	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+8443) 946 1414
Pays à projets			
Desk – Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Bureau Pristina	Pierre WEBER	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+381) 38 266 787
Desk – TPO, Afghanistan, autres pays	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347





<b>Pays à projets</b>			
Desk – Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Bureau Pristina	Pierre WEBER	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+381) 38 226787
Desk – TPO, Afghanistan, autres pays	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
<b>Coopération multilatérale</b>			
<b>Union européenne</b>			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
RPUE Bruxelles	Tom KÖLLER	Secrétaire de Légation 1 <sup>er</sup> e.r.	(+322) 737 5621
<b>ONU et agences spécialisées</b>			
Coordination	Béatrice KIRSCH	Conseiller de Légation	(+352) 247 82359
Desk	Patrice SCHMITZ	Rédacteur principal	(+352) 247 82328
Desk	Sabrina COPPI	Rédacteur stagiaire	(+352) 247 88325
<b>OCDE – CAD</b>			
Coordination	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Desk – Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Desk – Evaluation	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
<b>Coopération avec les ONG</b>			
Accords-cadres	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Cofinancements	Véronique DEGARDIN	Rédacteur	(+352) 247 82480
	Anne MOES	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82477
<b>Action humanitaire</b>			
Desk	Marianne DONVEN	Employée	(+352) 247 88382
Desk	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 88368
Desk	Marc DE BOURCY	Attaché de Légation	(+352) 247 82388
<b>Sensibilisation et éducation au développement</b>			
Desk	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
<b>Microfinance</b>			
Desk	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
<b>Service « Contrôle de qualité »</b>			
Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Suivi, évaluations, audits	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
Knowledge management	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 88368
Manuel de procédures	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351

# DIRECTION DE LA COOPÉRATION RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE



RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE ET DE COURRIELS DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT  
ET DES BUREAUX DE LA COOPÉRATION (par ordre alphabétique)

Nom	Ville	N° tél.	E-mail
BICHLER Marc		(+352) 247 82364	marc.bichler@mae.etat.lu
COPPI Sabrina		(+352) 247 88325	sabrina.coppi@mae.etat.lu
DE BOURCY Marc		(+352) 247 82388	marc.debourcy@mae.etat.lu
DEGARDIN Véronique		(+352) 247 82480	veronique.degardin@mae.etat.lu
DIEDERICH Alex		(+352) 247 82453	alex.diederich@mae.etat.lu
DOCKENDORF Luc		(+352) 247 82360	luc.dockendorf@mae.etat.lu
DONVEN Marianne		(+352) 247 88382	marianne.donven@mae.etat.lu
FELTEN Malou		(+352) 247 82458	malou.felten@mae.etat.lu
FEYPEL Daniel		(+352) 247 82347	daniel.feypel@mae.etat.lu
FLIES Jacques	(Dakar)	(+221) 33 869 5962	jacques.flies@mae.etat.lu
FRANCK Marc	(Hanoi)	(+8443) 946 1414	marc.franck@mae.etat.lu
JENTGEN Claude		(+352) 247 82354	claud.jentgen@mae.etat.lu
KIRSCH Béatrice		(+352) 247 82359	beatrice.kirsch@mae.etat.lu
KÖLLER Tom	(RPUE Bruxelles)	(+322) 737 5621	tom.koeller@mae.etat.lu
KONATÉ Hamadou	(Dakar)	(+221) 33 869 5961	hamadou.konate@mae.etat.lu
LAUER René	(Managua)	(+505) 2 268 1881	rene.lauer@mae.etat.lu
LENTZ Jean-Marc		(+352)247 82448	jean-marc.lentz@mae.etat.lu
LIPPERT Thierry	(Praia)	(+238) 261 9562	thierry.lippert@mae.etat.lu
MACHADO Valérie		(+352) 247 82351	valerie.machado@mae.etat.lu
MAES Olivier		(+352) 247 82457	olivier.maes@mae.etat.lu
MARX Marie-Anne	(Managua)	(+505) 2 268 1881	marie-anne.marx@mae.etat.lu
MASOTTI Anne		(+352) 247 88368	anne.masotti@mae.etat.lu
MOES Anne		(+352) 247 82477	anne.moes@mae.etat.lu
MONTEIRO Céleste	(Praia)	(+238) 261 9562	celeste.monteiro@mae.etat.lu
PADJAN Marc		(+352) 247 82425	marc.padjan@mae.etat.lu
PESCH Alexandra	(Ouagadougou)	(+226) 5030 1338	alexandra.pesch@mae.etat.lu
REILAND Rol	(Ouagadougou)	(+226) 5030 1337	roland.reiland@mae.etat.lu
RIECHERT Alex		(+352) 247 82440	alex.riechert@mae.etat.lu
SCHINTGEN Anne		(+352) 247 82323	anne.schintgen@mae.etat.lu
SCHMIT Charles		(+352) 247 82338	charles.schmit@mae.etat.lu
SCHMITZ Dory		(+352) 247 82307	dory.schmitz@mae.etat.lu
SCHMITZ Patrice		(+352) 247 82328	patrice.schmitz@mae.etat.lu
THEIN Marc	(Praia)	(+238) 261 9562	marc.thein@mae.etat.lu
THIOLÉRON Elisabeth		(+352) 247 82428	elisabeth.thioleron@mae.etat.lu
TONNAR Manuel		(+352) 247 82361	manuel.tonnar@mae.etat.lu
WEBER Pierre	(Pristina)	(+381) 38 226 787	pierre.weber@mae.etat.lu

# LA LISTE DES ONG AGRÉÉES

**ACTION LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ a.s.b.l.**  
Madame Alina Armani  
5, rue des Artisans - L-1141 Luxembourg  
Tél.: 40.52.85

**ACTION POUR UN MONDE UNI a.s.b.l.**  
Monsieur Claude Steichen  
11, Kiirchestrooss - L-5741 Filsdorf  
Tél.: 26.67.12.61

**ACTION SOLIDARITÉ TIERS-MONDE a.s.b.l.**  
Monsieur Richard Graf  
55, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg  
Tél.: 40.04.27-1/-20

**ADOUNA a.s.b.l.**  
Monsieur Abey Hailu Senbeta  
10, rue Origer - L-2269 Luxembourg  
Tél.: 40.44.56

**AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE a.s.b.l.**  
Monsieur Dany Heintz  
8, boulevard Pershing – L-2323 Luxembourg  
Tél.: 43.36.64/47.21.55

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ a.s.b.l.**  
Dr Richard Schneider  
50, boulevard J.F. Kennedy - L-4170 Esch-Alzette  
Tél.: 54.58.56

**AIDE AU VIETNAM a.s.b.l.**  
Madame Maggy Menné  
113, rue J. F. Kennedy - L-3249 Bettembourg  
Tél.: 51.80.24

**AKTION ABC FIR BILDUNG A GESONDHEET AM TIERS MONDE a.s.b.l.**  
Monsieur Jean Hierzig  
B.P. 1744 – L-1017 Luxembourg  
Tél.: 48.33.54

**AMICALE INTERNATIONALE D'AIDE À L'ENFANCE a.s.b.l.**  
Monsieur Jean Redo  
71, rue de Luxembourg - L-8140 Bridel  
Tél.: 50.46.79

**APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME a.s.b.l.**  
Monsieur Axel De Ville  
21-25, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg  
Tél.: 45.68.68

**ARBECHTSGRUPP DRETT WELT BUTTEKER a.s.b.l.**  
Madame Berthy Braun-Ludwig  
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg  
Tél.: 43.36.64

**ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) a.s.b.l.**  
Monsieur Serge Kollweller  
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg  
Tél. : 43 83 33

**ASSOCIATION EUROPE-TIERS-MONDE a.s.b.l.**  
Monsieur Gérard Brémaud  
11, rue de la Grève - L-8020 Strassen  
Tél.: 31.91.45

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ILES DE PAIX a.s.b.l.**  
Madame Carmen Richardy  
8, rue des Roses - L-7249 Bereldange  
Tél.: 49.23.20

**ASSOCIATION SOLIDARITÉ LUXEMBOURG-NICARAGUA a.s.b.l.**  
Monsieur Gilbert Stoops  
B.P. 1766 - L-1017 Luxembourg  
Tél.: 50.47.11

**ATHÉNÉE-ACTION HUMANITAIRE a.s.b.l.**  
Madame Marie-Paule Georges  
19, rue Kaltacht – L-2510 Luxembourg  
Tél. : 44.55.01

**BETEBUERG HELLEFT a.s.b.l.**  
Monsieur Roby Biwer  
8, rue Dr François Baclesse - L-3215 Bettembourg  
Tél. 51.81.70

**CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL a.s.b.l.**  
Monsieur Roger Nilles  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 26.64.93.89

**COMITÉ LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF a.s.b.l.**  
Madame Sandra Visscher  
99, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg  
Tél. 44.87.15

**COMITÉ POUR UNE PAIX JUSTE AU AU PROCHE ORIENT a.s.b.l.**  
Monsieur Michel Legrand  
95, rue des Maraichers - L-2124 Luxembourg  
Tél. 43.64.44

**COOPÉRATION HUMANITAIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.**  
Monsieur Francois Prüm  
13A, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg  
Tél.: 45.07.32

**CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE a.s.b.l.**  
Monsieur Jacques Hansen  
B.P.404 - L-2014 Luxembourg  
Tél. 45.02.02-1

**DEFI a.s.b.l.**  
Monsieur Georges Schenten  
12, am enneschte Flouer - L-6692 Moersdorf  
Tél.: 74.81.43

**ECPAT LUXEMBOURG a.s.b.l.**  
Monsieur Jean-Marie Joly  
c/o Me De Meester, B.P. 848 - L-2018 Luxembourg  
Tél.: 46.83.83-1

**ENFANTS DE L'ESPOIR a.s.b.l.**  
Madame Martha Schauss  
B.P. 40 - L-4701 Pétange  
Tél.: 23.65.19.89

**ENFANTS DE TIZI a.s.b.l.**  
Monsieur Abhi Schumacher  
16, in den Kreuzwiesen – L-7319 Steinsel  
Tél.: 43.01.34.968 / 33.28.93

**ENG BRECK MAT LATÄINAMERIKA a.s.b.l.**  
Monsieur Jacques Dahm  
19, rue Jean l'Aveugle - L-9208 Diekirch  
Tél.: 80.80.71

**ENG OPPEN HAND FIR MALAWI a.s.b.l.**  
Madame Véronique Weis  
32, rue Zithe - L-2763 Luxembourg  
Tél.: 4977.63.116

**ENTWECKLONG DURCH GERECHTEN HANDEL a.s.b.l.**  
Madame Berthy Braun-Ludwig  
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg  
Tél.: 33.21.86

**FONDATION BRIDDERLECH DEELEN**  
Monsieur Patrick Godar-Bernet  
27, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg  
Tél.: 26.84.26.50

**FONDATION CARITAS LUXEMBOURG**  
Monsieur François Jacobs  
29, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg  
Tél.: 40.21.31-1

**FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL**  
Monsieur Ferdy Fischer  
B.P. 2647 - L-1026 Luxembourg  
Tél. 49.05.55

**FONDATION DR ELVIRE ENGEL**  
Madame Suzette Elsen-Mangen  
1, rue Randlingen - L-8444 Steinfort  
Tél. 39.87.25

**FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR**  
Madame Maryse Dondelinger  
14, rue Wangert - L-6931 Mensdorf  
Tél.: 26.78.71.69

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU**  
Monsieur Robert Kohll  
151, avenue du 10 Septembre - L-2551 Luxembourg  
Tél.: 44.66.06-11

**FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA a.s.b.l.**  
Madame Lucina De Bernardi  
22, boulevard Pierre Dupong - L-1430 Luxembourg  
Tél.: 26.25.82.30



FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG a.s.b.l.  
Madame Maggy Berckes  
35, rue de Hassel - L-5772 Weiler-la-Tour  
Tél.: 23.66.13.69

FOYER DE LA FEMME a.s.b.l.  
Madame Lily Gansen  
B.P. 18 - L-4701 Pétange  
Tél.: 54.26.23

FRÈRES DES HOMMES a.s.b.l.  
Madame Cécile Godfroy  
11, rue des Bains - L-1212 Luxembourg  
Tél.: 46.62.38

FRIENDSHIP INTERNATIONAL a.s.b.l.  
Monsieur Marc Elvinger  
B.P. 425 - L-2014 Luxembourg  
Tél.: 44.66.44.2121

GUIDEN A SCOUTEN MAT DER DRETTER WELT  
a.s.b.l.  
Monsieur Francis Scharzt  
5, rue Munchen-Tesch - L-2173 Luxembourg  
Tél.: 26.94.84

HADASSAH - LUXEMBOURG a.s.b.l.  
Madame Karin Reding-Reuter  
40, boulevard G.-D. Charlotte - L-1330 Luxembourg  
Tél.: 26.92.72-1

HAND AN HAND, KANNER, ELTEREN, DRETT  
WELT a.s.b.l.  
Monsieur Yves Philippart  
19, rue Léon Metz - L-4238 Esch/Alzette  
Tél.: 55.64.90

HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG  
a.s.b.l.  
Monsieur Martin Lagneau  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 42.80.60

HELLEF FIR ROSARIO WALFERDANGE a.s.b.l.  
Madame Liette Lamesch-Pansin  
8, rue des Vergers - L-7255 Helmsange  
Tél.: 33.02.19

HELLEF FIR TAPIRAI a.s.b.l.  
Madame Marie-Louise Tibesart  
1, Michelshof - L-6251 Scheidgen  
Tél.: 79.00.63

H.E.L.P. a.s.b.l.  
Monsieur Robert Altmann  
83, rue Krunn - L-6453 Echternach  
Tél.: 72.91.63

HOGAR DE CRISTO a.s.b.l.  
Monsieur Nicolas Soisson  
23, rue Auguste Charles - L-1326 Luxembourg  
Tél.: 40.73.11

INDESCH PATENSCHAFTEN a.s.b.l.  
Monsieur Marc Weitzel  
13, rue Michel Lentz - L-6944 Niederanven  
Tél.: 34.04.34

IWERLIEWEN FIR BEDREETE VOLLEKER a.s.b.l.  
Monsieur Jean Heinen  
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg  
Tél.: 26.25.86.87

KATHOULESCH MÄNNERACTIOUN a.s.b.l.  
Monsieur Armand Bartz  
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg  
Tél.: 447.43-251

KOMM HELLEF MAT PREIZERDAUL a.s.b.l.  
Monsieur Emile Calmes  
B.P. 3 - L-8606 Bettborn  
Tél.: 26.62.99.10

LES AMIS AYUDAME a.s.b.l.  
Monsieur Jean-Claude Dresch  
6, Kuerzeberg - L-5355 Oetrange  
Tél.: 35.89.31

LES AMIS DE PIRAJA a.s.b.l.  
Madame Andrée Maquil  
5, rue St Gengoul - L-1622 Luxembourg  
Tél.: 44.18.74

LES AMIS DU TIBET LUXEMBOURG a.s.b.l.  
Madame Monique Paillard  
B.P. 2628 - L-1026 Luxembourg  
Tél.: 48.81.58 (soir)

LES AMITIÉS LUXEMBOURG-AMÉRIQUE  
LATINE a.s.b.l.  
Monsieur Patrick Hoss  
28, rue Alfred de Musset - L-2175 Luxembourg  
Tél.: 47.47.38

LE SOLEIL DANS LA MAIN a.s.b.l.  
Monsieur Camille Arend  
9, ennescht Duerf - L-9747 Enscherange  
Tél.: 26.91.33.30

LETZEBUERGER JONGBAUEREN  
A JONGWENZER – SERVICE COOPÉRATION  
a.s.b.l.  
Monsieur Léon Wagener  
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg  
Tél.: 44.743.252/562

LIONS CLUB INTERNATIONAL a.s.b.l.  
Monsieur Jean Hannes  
40, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> - L-2210 Luxembourg  
Tél.: 45.78.79

LUXEMBOURG-PEROU a.s.b.l.  
Monsieur Raymond Boever  
75, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg  
Tél.: 52.62.57

MEDAFRICA a.s.b.l.  
Monsieur Marc Zigrand  
5, rue de l'Alzette - L-7210 Walferdange  
Tél.: 62.05.32

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES a.s.b.l.  
Monsieur Luc Derlet  
70, rue de Gasperich - L-1617 Luxembourg  
Tél.: 33.25.15.21

NALEDI PROJECTS a.s.b.l.  
Madame Cynthia Wald  
9, rue de Goebange - L-8392 Nospelt  
Tél.: 30.81.64

NIÑOS DE LA TIERRA a.s.b.l.  
(anciennement CHILES KINDER a.s.b.l.)  
Monsieur Michel Schaaack  
20, rue des Champs - L-3327 Crauthem  
Tél.: 36.93.37

NOUVELLE PRO NIÑOS POBRES a.s.b.l.  
Monsieur Henri Hirtzig  
B.P.100 - L-4901 Bascharage  
Tél.: 50.23.67

OBJECTIF TIERS MONDE a.s.b.l.  
Monsieur Felix Zenner  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 26.19.01.82

ŒUVRE CGFP D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT  
a.s.b.l.  
Monsieur Paul Zimmer  
3, rue M. Noppeney - L-7378 Bofferdange  
Tél.: 33 10 80

ŒUVRE DE MÈRE TERESA a.s.b.l.  
Madame Antoinette Nilles-Becker  
19, Cité Kremerich-L-6133 Junglinster  
Tél.: 78.00.69

OGB-L SOLIDARITÉ SYNDICALE a.s.b.l.  
Monsieur René Pizzaferrì  
B.P. 1263 - L-1210 Luxembourg  
Tél.: 48.86.16-1

ONGD-FNEL SCOUTS & GUIDES POUR LE DÉVE-  
LOPPEMENT COMMUNAUTAIRE a.s.b.l.  
Madame Jacqueline Monville  
B.P. 2676 - L-1026 Luxembourg  
Tél.: 26.48.04.50/46.43

PHARMACIENS SANS FRONTIÈRES a.s.b.l.  
Monsieur Christian Kashemwa  
3, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg  
Tél.: 25.27.03

PHILIPPINES-LUXEMBOURG SOCIETY a.s.b.l.  
Monsieur Jean Grotz  
22, rue Eugène Welter – L-2723 Howald  
Tél.: 49.67.66

# AUTRES ADRESSES UTILLES

PRISMA-LUX a.s.b.l.  
Monsieur Léon Drucker  
13, rue du Commerce - L-1351 Luxembourg  
Tél.: 48.86.16-104

REGARDS D'ENFANTS D'ÉTHIOPIE a.s.b.l.  
Madame Hénoké Courte  
17, rue du X Octobre-L-7243 Bereldange  
Tél.: 26 33 04 23

SEMEURS DE JOIE a.s.b.l.  
Madame Christa Bieser  
4, rue de la Montagne - L-7460 Prettingen  
Tél.: 32.86.80

SOCIETE KOLPING DU G.D. DE LUXEMBOURG  
a.s.b.l.  
Monsieur Paul Schroeder  
40, rue des Champs - L-7218 Walferdange  
Tél.: 33.96.48

SOLIDARESCH AKTIOUN ECHTERNACH  
a.s.b.l.  
Monsieur Raymond Becker  
18, rue Mungenast - L-6466 Echternach  
Tél.: 72.91.59

SOLIDARESCH HELLEF REISERBANN a.s.b.l.  
Monsieur Bernard Christophe  
29, rue de la Forêt - L-3329 Crauthem  
Tél.: 36.93.76

SOLIDARITE LUXEMBOURG-CUBA a.s.b.l.  
Madame Christiane Tonnar-Meyer  
30, rue G. Schneider - L-2522 Luxembourg  
Tél.: 47.27.98

SOS ENFANTS EN DÉTRESSE MERSCH a.s.b.l.  
Madame Silvia Palazzari  
25, rue Hurkes - L-7591 Beringen  
Tél.: 32.76.84

SOS FAIM a.s.b.l.  
Monsieur Thierry Defense  
88, rue Victor Hugo - L-4141 Esch-Alzette  
Tél.: 49.09.96

SOS VILLAGES D'ENFANTS MONDE a.s.b.l.  
Madame Sophie Molitor  
37, rue Glesener - L-1631 Luxembourg  
Tél.: 49.04.30

SOS SAHEL INTERNATIONAL a.s.b.l.  
Monsieur Michel Barbancey  
23, rue des Etats-Unis - L-1477 Luxembourg  
Tél.: 48.97.39

STROOSSEKANNER SAO PAULO a.s.b.l.  
Madame Nicole Lorentz  
3, rue Belle-Vue - L-1227 Luxembourg  
Tél.: 47.57.61

TRANSFAIR-MINKA a.s.b.l.  
Madame Daniela Ragni  
2a, rue de la gare - L-6910 Roodt/Syre  
Tél.: 35.07.62

UNITY FOUNDATION  
Monsieur Fernand Schaber  
17, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg  
Tél.: 25.26.20

VATELOT a.s.b.l.  
Madame Danièle Faltz  
B.P. 1253 - L-1012 Luxembourg  
Tél.: 49.94.31-262

WEGA AIDE HUMANITAIRE a.s.b.l.  
Madame Fernanda Marques  
44, rue Andethana  
L-6970 OBERANVEN  
Tél.: 34.04.21

CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DEVELOPPEMENT a.s.b.l.  
13, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg  
Page d'accueil : <http://www.cercle.lu>

Secrétariat :  
M. Mike MATHIAS Tél. : 26 02 09 11  
Mme Monica FERNANDES Tél : 26 02 09 33

Bureau d'Assistance Technique :  
MM. Nelson BINDARIYE et Dennis YAUN Tél : 26 02 09 22

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGÈRES  
Direction de la Coopération au Développement  
6, rue de la Congrégation - L-1352 Luxembourg  
Page d'accueil : <http://cooperation.mae.lu>

Informations générales sur les ONG : <http://cooperation.mae.lu/fr/Partenaires-de-la-Cooperation-luxembourgeoise/Liens-vers-les-ONG-partenaires>

Espace documentaire réservé aux ONG agréées :  
<http://cooperation.mae.lu/fr/Espace-restreint-ONG-agreees>

Coordination des programmes :  
Monsieur Manuel TONNAR ; tél. : 247 82361

Service ONG :

Accords-cadres :  
Monsieur Luc DOCKENDORF ; tél. : 247 82360

Education au développement / sensibilisation :  
Monsieur Luc DOCKENDORF ; tél. : 247 82360

Cofinancements :  
Projets en Amérique latine et Asie :  
Madame Véronique DEGARDIN ; tél. : 247 82480  
Projets en Afrique :  
Madame Anne MOES ; tél. : 247 82477

Frais administratifs :  
Madame Véronique DEGARDIN ; tél. : 247 82480

Comptes des recettes et dépenses :  
Madame Anne MOES ; tél. : 247 82477

Agréments :  
Madame Véronique DEGARDIN ; tél. : 247 82480

Coopérants / congé coopération au développement :  
Monsieur Charles SCHMIT ; tél. : 247 82338





Édité par la :  
**Direction de la coopération au développement**  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél.: (+352) 247-82351  
Fax: (+352) 46 38 42  
[www.cooperation.mae.lu](http://www.cooperation.mae.lu)

Crédit photo :  
Direction de la coopération au développement  
Lux-Development S.A.  
Service information et presse

Conception et réalisation :  
plan K

Impression :  
Bietlot, Duculot & Califice

